



## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	vi
LISTE DE FIGURES .....	vii
LISTE DE TABLEAUX .....	xiii
LISTE DE CARTES.....	xv
INTRODUCTION .....	1
➤ <b>Le contexte</b> .....	1
➤ <b>Les objectifs du diagnostic</b> .....	4
➤ <b>La méthodologie</b> .....	4
1.1. PORTRAIT TYPE DU CHEF D'EXPLOITATION VITICOLE .....	8
1.1.1. Statut de l'exploitation .....	8
1.1.2. Une vision globale des 94 enquêtés .....	8
1.1.3. Famille et succession .....	12
1.1.3.1. Composition du ménage .....	12
1.1.3.2. Succession familiale .....	13
1.1.4. Mode d'acquisition du noyau initial et installation.....	17
1.1.5. Portrait type des chefs d'exploitations selon la destination de leur production : .....	25
1.2. Structures de production.....	27
1.2.1. Occupation du sol de la zone d'étude .....	27
1.2.1.1. Surface agricole utile de la zone d'étude.....	27
1.2.1.2. Répartition de la SAU selon la destination de la production.....	28
1.2.1.3. Mode de faire valoir.....	31
1.2.2. Evolution du foncier .....	33
1.2.2.1. Agrandissement global .....	33
1.2.2.2. Agrandissement par type de destination de la production:.....	35
1.2.2.3. Les caves coopératives : modes d'agrandissement.....	37
1.2.2.4. Caves mixtes :.....	39
1.2.2.5. La réduction globale.....	39
1.2.2.6. Modes de réduction par type de destination de la production .....	41
1.2.3. Projets fonciers.....	45
1.2.3.1. Projets fonciers par statut d'exploitation .....	46
1.2.4. Les friches .....	50
1.2.5. Mécanisation et irrigation .....	54

1.2.6.	Main d'œuvre et UTA .....	55
1.2.6.1.	La main d'œuvre salariée, saisonnière/permanente.....	55
1.2.6.2.	Les Unités de travail annuel (UTA).....	58
a)	UTA salariales .....	58
b)	UTA familiales.....	59
1.2.7.	Pluriactivité du CE et activité extérieure du conjoint.....	60
1.2.7.1.	Pluriactivité du CE : .....	60
a)	Vision générale sur les 94 exploitants : .....	60
b)	Comparaison entre activité extérieure avant activité agricole et après activité agricole.....	62
1.2.7.2.	Activité extérieure du conjoint .....	63
2.1.	Production .....	66
2.1.1.	Nature de la production .....	66
2.1.2.	Composition de la SAU viticole.....	66
2.1.3.	Destination de la production viticole .....	67
	Analyse de la valeur de production .....	68
2.1.3.1.	Part des différents types de vins dans la valeur viticole en caves particulières, en caves coopératives et en mixtes .....	68
2.1.3.2.	Part des différents types de vins dans la valeur viticole / classe de SAU en caves particulières .....	69
2.1.3.3.	Part des différents types de vins dans la valeur viticole / classe de SAU en caves coopératives.....	70
2.1.3.4.	Part des différents types de vins dans la valeur viticole / classe de SAU en mixte .....	71
2.1.4.	Analyse de la valeur à l'hectare.....	72
2.1.4.1.	Comparaison entre les valeurs à l'hectare des différents types de vins en caves particulières, en caves coopératives et en mixtes (Euros/ha) .	72
2.1.4.2.	Valeur à l'hectare de la viticulture et des différents types de vins (Euros/ha) .....	73
2.1.5.	Production biologique .....	73
2.1.5.1.	Nature de la production.....	73
2.1.5.2.	Occupation du sol / taille d'exploitation.....	74
2.1.6.	Comparaison entre bio, raisonné et conventionnel.....	75
2.1.6.1.	Répartition des différentes cultures par rapport à la SAU totale....	75
2.1.6.2.	Répartition de la SAU des différents types de vins par rapport à la SAU viticole .....	75

2.1.6.3.	Répartition de la valeur des différents types de vins par rapport à la valeur totale de production.....	76
2.1.6.4.	Comparaison entre les valeurs à l'hectare des différents types de vins (Euros/ha).....	77
2.2.	Commercialisation.....	78
2.2.1.	Modes de conditionnement.....	78
2.2.2.	Fréquence et Volume utilisé par Circuit de commercialisation.....	79
2.2.2.1.	AOC.....	79
2.2.2.2.	VDP.....	80
2.2.2.3.	BIO.....	81
2.2.3.	Moyens et besoins de promotion.....	82
2.2.4.	Projets et problèmes de commercialisation.....	83
2.3.	ANALYSE DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES.....	84
2.3.1.	Le produit brut agricole (PBA).....	84
2.3.1.1.	Le PAB à l'hectare en fonction de la SAU.....	84
2.3.1.2.	Production agricole au niveau des exploitations en caves particuliers et en caves coopératives.....	85
2.3.2.	Charges de la production agricole.....	86
2.3.2.1.	Les charges de la production agricole par taille des exploitations..	86
2.3.2.2.	Les charges de la production agricole par type des exploitations...	87
2.3.2.3.	Les charges de la production agricole et Revenu net agricole (RAN)	88
2.3.3.	Le revenu net agricole (RNA).....	89
2.3.3.1.	Analyse des exploitations à revenu net agricole positif (RAN>0)....	89
2.3.3.2.	Analyse des exploitations à revenu net agricole négatif (RAN<0)...	91
2.3.4.	Le Revenu Net Total (RNT).....	92
2.3.5.	Investissement.....	93
2.3.5.1.	Évolution du profil de l'investisseur : selon la destination de la production viticole.....	93
2.3.5.2.	Évolution du profil de l'investisseur selon la nature de l'investissement.....	94
2.3.6.	Mode de financement des investissements.....	95
2.3.7.	Projection de l'évolution du montant moyen d'investissement sur 10 ans ..	96
3.1.	Environnement.....	99
3.1.1.	Les cahiers des charges (bio, raisonné).....	99

5.1.1.1.	Productivité et Revenus des exploitations viticoles par unité de surface	101
5.1.1.2.	Destination de la production .....	102
5.1.1.3.	Projets de modification agricole .....	102
3.1.2.	Les sites Natura 2000 .....	103
3.1.3.	Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt) .....	105
3.1.4.	Les traitements .....	109
3.1.4.1.	Classes traitements .....	109
3.1.4.2.	Étude relation commune et % SAU vigne traitée en herbicide .....	111
3.1.5.	Les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement .....	112
3.1.6.	Le rôle des friches dans la relation entre l'agriculture et l'environnement.	118
3.1.6.1.	Le contexte actuel des terres en friches sur la zone d'étude .....	118
3.1.6.2.	La répartition des friches dans la zone d'étude .....	118
3.1.6.3.	La situation des friches, un intérêt environnemental .....	119
3.2.	Institutions et vie locale .....	120
3.2.1.	Les organisations professionnelles .....	120
3.2.1.1.	Les différentes raisons d'adhésion aux organisations professionnelles .....	120
3.2.1.2.	Participation aux organisations professionnelles par commune ..	121
3.2.1.3.	Organisation professionnelle par rapport à la destination de la production viticole .....	123
3.2.1.4.	La caractérisation des adhérents aux organisations professionnelles	124
3.2.2.	Les institutions politiques .....	126
3.2.3.	La vie locale .....	127
3.2.4.	Agrotourisme .....	128
3.3.	La multifonctionnalité de l'agriculture .....	132
3.3.1.	La dimension sociale de la multifonctionnalité .....	133
3.3.1.1.	Définition et calcul .....	133
3.3.1.2.	Fonction maintien du patrimoine .....	134
3.3.1.3.	Fonction contribution à la viabilité rurale .....	136
3.3.1.4.	Fonction contribution à l'emploi .....	139
3.3.1.5.	Conclusion MFA sociale .....	140
3.3.2.	La dimension économique de la multifonctionnalité .....	143
3.3.2.1.	Définition et calcul .....	143

3.3.2.2. Fonction autres services .....	144
3.3.2.3. Fonction qualité .....	146
3.3.2.4. Conclusion MFA économique .....	148
3.3.3. La dimension environnementale de la multifonctionnalité.....	151
3.3.4. La multifonctionnalité de l'agriculture (totale) .....	156
<b>Conclusion.....</b>	<b>159</b>
➤ <b>L'avenir du foncier agricole .....</b>	<b>160</b>
➤ <b>Une évolution du contexte économique de l'agriculture .....</b>	<b>160</b>
➤ <b>L'intégration de l'agriculture dans le développement territorial.....</b>	<b>161</b>

# **REMERCIEMENTS**

Nous remercions le Pays Corbières-Minervois de nous avoir permis de mener cette étude en partenariat avec eux, en particulier le Président du Pays Monsieur Gérard BARTEZ, la Directrice Madame Emmanuelle BENSON, et surtout Madame Anne LAURENT, responsable du développement et des questions agricoles du Pays.

Nos remerciements vont aussi vers les personnes nous ayant consacré du temps lors de nos entretiens et enquêtes de terrain : Messieurs les Maires et adjoints des communes de la zone d'étude, en particulier le maire de Camplong d'Aude, Monsieur Serge LEPINE ; les directeurs et adjoints des caves coopérative et le personnel de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, et les viticulteurs enquêtés pour leur accueil chaleureux.

# LISTE DE FIGURES

Sauf si précisé dans les sources de la figure, on considère que les figures de ce diagnostic sont issues de l'enquête réalisée en novembre 2012 dans le Pays Corbières & Minervois pour cette étude.

Figure 1: Statut de l'exploitation .....	8
Figure 2: Age du chef d'exploitation .....	9
Figure 3: Niveau d'étude du chef d'exploitation .....	9
Figure 4: Succession par classes d'âge du chef d'exploitation .....	13
Figure 5: Devenir des terres au cas d'absence de succession .....	14
Figure 6: Mode d'acquisition du noyau initial de l'exploitation par décennie .....	18
Figure 7: Date d'installation du chef d'exploitation .....	19
Figure 8: Installations par tranche de 3 ans .....	20
Figure 9: Statut de l'exploitation .....	21
Figure 10: Origine du chef d'exploitation .....	22
Figure 11: Niveau d'étude du chef d'exploitation .....	23
Figure 12: Mode d'acquisition de l'exploitation .....	23
Figure 13: Répartition des viticulteurs enquêtés selon la destination de leur production	25
Figure 14: Répartition des exploitations par tranche de SAU (ha).....	27
Figure 15: Occupation de la SAU totale.....	27
Figure 16: Répartition de la surface totale en vigne .....	28
Figure 17: Répartition de la SAU totale dans le cas de la cave particulière.....	28
Figure 18: Répartition de la SAU en vigne dans le cas de la cave particulière.....	29
Figure 19: Répartition de la SAU totale dans le cas de la cave coopérative .....	29
Figure 20: Répartition de la SAU en vigne dans le cas de cave coopérative.....	30
Figure 21: Répartition de la SAU totale dans le cas de la cave mixte .....	30
Figure 22: Répartition de la SAU en vigne dans le cas de la cave mixte .....	31
Figure 23: SAU selon le mode de faire valoir .....	32
Figure 24: Modes d'agrandissement .....	33
Figure 25: Modes d'agrandissement par commune .....	34
Figure 26: Modes d'agrandissement par classes de SAU .....	34
Figure 27: Modes d'agrandissement dans les caves particulières .....	35
Figure 28: Mode d'agrandissement dans les caves particulières par commune .....	36

Figure 29: Modes d'agrandissement dans les caves particulières par classe de SAU.....	36
Figure 30: L'agrandissement des exploitants en cave coopérative .....	37
Figure 31: Modes d'agrandissement dans les cases de caves coopératives par communes .....	37
Figure 32: Mode d'agrandissement dans les case de cava coopérative par classe de SAU .....	38
Figure 33: Mode d'agrandissement dans les caves mixtes .....	39
Figure 34: Modes de réduction .....	39
Figure 35: Modes de réduction par communes .....	40
Figure 36: Modes de réduction par classes de SAU .....	41
Figure 37: Modes de réduction dans le cas de caves particulières.....	41
Figure 38: Modes de réduction dans les cas de caves particulières para communes .....	42
Figure 39: Modes de réduction dans les cas de caves particulières par classes de SAU ...	42
Figure 40: Modes de réduction dans le cas de caves coopératives .....	43
Figure 41: Modes de réduction dans le cas de cave coopérative par commune.....	43
Figure 42: Modes de réduction dans le cas de cave coopérative par classes de SAU .....	44
Figure 43: Modes de réduction dans les cas de caves mixtes.....	44
Figure 44: Projet foncier .....	45
Figure 45: Projets fonciers selon le statut de l'exploitation .....	46
Figure 46: Projets fonciers dans le cas de caves particulières .....	46
Figure 47: Projets fonciers dans le cas de caves coopératives.....	47
Figure 48: Projets fonciers dans le cas de caves coopératives par communes .....	47
Figure 49: Projets fonciers dans les cas de caves coopératives par classes de SAU .....	48
Figure 50: Projets fonciers dans le cas de caves mixtes.....	48
Figure 51: Utilisation de la surface arrachée définitivement.....	52
Figure 52 Utilisation de la SAU en projet d'arrachage définitif.....	52
Figure 53: Surfaces irrigable par commune et par classes de SAU .....	54
Figure 54: Origine de la main d'œuvre saisonnière .....	55
Figure 55: La main d'œuvre permanente.....	56
Figure 56: Répartition des exploitations avec main d'œuvre salariée selon la destination de la production .....	56
Figure 57: Répartition des exploitations avec main d'œuvre salariée permanente selon la destination de la production .....	57
Figure 58: Répartition des UTA salariales selon la destination de la production .....	58

Figure 59: Répartition des UTAS salariales saisonnières et permanentes par type de cave .....	59
Figure 60: Répartition des UTA familiales selon la destination de la production .....	59
Figure 61: Nombre des viticulteurs pluriactifs par rapport à l'effectif total .....	60
Figure 62: L'âge des mono actifs/pluriactifs .....	61
Figure 63: Les SAU en fonction de la nature des viticulteurs .....	61
Figure 64 Nature de la production agricole sur tout l'échantillon .....	66
Figure 65 Composition de la SAU et de la valeur viticole .....	66
Figure 66 Destination de la production viticole .....	67
Figure 67 Part des différents types de vins dans la valeur viticole selon la destination de la production .....	68
Figure 68 Part des différents types de vins dans la valeur viticole par classe de SAU en caves particulières .....	69
Figure 69 Part des différents types de vins dans la valeur viticole par classe de SAU en caves coopératives .....	70
Figure 70 Part des différents types de vins dans la valeur viticole par classe de SAU en mixte .....	71
Figure 71 Valeurs à l'hectare des différents types de vins selon la destination de la production (euros/ha) .....	72
Figure 72 Valeurs à l'hectare des différents types de vins par taille d'exploitation .....	73
Figure 73 Bio : Nature de la production agricole .....	74
Figure 74 Bio : Occupation de la surface viticole .....	74
Figure 75 Comparaison de la Répartition des différentes cultures par rapport à la SAU totale .....	75
Figure 76 Comparaison de la répartition de la SAU des différents types de vins par rapport à la SAU viticole .....	75
Figure 77 Comparaison de la répartition de la valeur des différents types de vins par rapport à la valeur totale de production .....	76
Figure 78 Comparaison entre les valeurs à l'hectare des différents types de vins (euros/ha) .....	77
Figure 79 Modes de conditionnement .....	78
Figure 80 Fréquence et volume d'utilisation des circuits de distribution pour l'AOC .....	79
Figure 81 Fréquence et volume d'utilisation des circuits de distribution pour le VDP .....	80
Figure 82 Fréquence et volume d'utilisation des circuits de distribution pour les BIO .....	81
Figure 83 Moyens et besoins de promotion .....	82
Figure 84 Projets de commercialisation .....	83

Figure 85: Production Brute Agricole à l'hectare par taille d'exploitation (€/ ha).....	84
Figure 86: Part des différentes charges de production dans la production agricole totale .....	86
Figure 87: Répartition des charges de production par type d'exploitations (Euros / ha)..	87
Figure 88: Charges de production et Revenu net agricole (RAN) .....	88
Figure 89: Revenu agricole net à l'hectare et par taille d'exploitation (Euros / ha) .....	89
Figure 90: Répartition des exploitants par classes de revenu agricole net.....	90
Figure 91: Investissement et projets .....	93
Figure 92 Projection du nombre d'investissement par type de destination.....	93
Figure 93 Evolution du nombre d'investisseurs par classe de SAU.....	94
Figure 94 Projection de la nature des investissements sur 10 ans .....	94
Figure 95 Mode de financement de l'investissement toutes exploitations.....	95
Figure 96 Modes de financement par classe de SAU .....	95
Figure 97 Projection du montant moyen d'investissement sur 10 ans.....	96
Figure 98: Les différents types d'agriculture.....	100
Figure 99: Les différents cahiers des charges de l'agriculture raisonnée .....	100
Figure 100: La valeur de la production par taille d'exploitation et par type d'agriculture .....	101
Figure 101: Le RAN par taille d'exploitation et par type d'agriculture .....	101
Figure 102 Les projets de modification de la production agricole.....	102
Figure 103: Parcelles de la SAU en site Natura 2000 .....	104
Figure 104: Parcelles en site Natura 2000 par commune .....	105
Figure 105: Souscription aux contrats MAEt et mesures contractées	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 106: Connaissance des contrats MAEt et moyens de connaissance.....	106
Figure 107: Intention de souscrire un contrat MAEt et raisons .....	107
Figure 108: Connaissance des MAEt par commune .....	108
Figure 109: Connaissance des MAEt par taille d'exploitation.....	108
Figure 110: Connaissance des MAEt selon l'appartenance à des organisations professionnelles.....	109
Figure 111: % SAU en vigne traitée à l'herbicide .....	110
Figure 112: % d'agriculteurs par commune et par classe de traitement à l'herbicide ....	111
Figure 113: Types de pratiques agricoles (en nombre d'agriculteur les pratiquant).....	112
Figure 114: Nombre d'agriculteurs par nombre de pratiques .....	113
Figure 115: Utilisation des outils agricoles (en nombre d'agriculteurs) .....	113

Figure 116: Relation entre le nombre de pratiques et le nombre d’outils par exploitant (en pourcentage et nombre d’exploitants) .....	114
Figure 117: Relation entre le nombre de pratiques et la SAU de l’exploitation .....	114
Figure 118: Relation entre la possession d’outils et la SAU de l’exploitation.....	115
Figure 119: Relation entre les pratiques agricoles respectueuses et la quantité d’herbicide appliquée .....	116
Figure 120: Relation entre les pratiques “respectueuses de l’environnement” et le cahier des charges bio .....	116
Figure 121: Relation entre l’âge de l’exploitant et le nombre de pratiques .....	117
Figure 122: La surface en friche dans les communes de la zone d’étude.....	119
Figure 123: répartition des adhérents par organisations professionnelles par commune .....	121
Figure 124: Les Organisations professionnelles par rapport à la SAU totale.....	124
Figure 125: Les Organisations professionnelles par rapport à la date d’installation du CE .....	125
Figure 126: La fréquence de la participation aux activités intercommunales .....	126
Figure 127: La participation aux activités des structures politiques locales.....	127
Figure 128: La participation aux activités des structures politiques locales.....	127
Figure 129: La participation aux manifestations locales par commune .....	128
Figure 130: % d’exploitants qui font de l’agrotourisme, types d’activité agrotouristique, date de démarrage de l’activité et label utilisé.....	129
Figure 131: La répartition de l’activité agrotouristique par commune.....	130
Figure 132: Revenu de l’activité agrotouristique .....	130
Figure 133: La multifonctionnalité (entre parenthèses : les scores).....	132
Figure 134: Méthodologie évaluation dimension sociale .....	134
Figure 135: Indicateur de transmission des exploitations par rapport à l’âge des exploitants .....	135
Figure 136: Indicateur de la contribution à l’identité du territoire selon les communes	136
Figure 137: L’indicateur de pluriactivité par rapport à la SAU totales.....	137
Figure 138: L’indicateur d’engagement local par rapport à la SAU totale.....	138
Figure 139: Distribution de la prestation de services.....	140
Figure 140: Part des fonctions dans le score social.....	140
Figure 141: méthodologie évaluation MFA économique.....	143
Figure 142: Vente directe du vin en boutique (% exploitants) .....	145
Figure 143: Qualité de la production.....	146

Figure 144: Destination des vins en fonction de la qualité .....	147
Figure 145: Participation aux foires et salons professionnels (nationaux et internationaux) .....	147
Figure 146: Participation aux foires et salons par communes .....	148
Figure 147: méthodologie évaluation MFA environnementale .....	151
Figure 148: Indicateur de surface en friche.....	152
Figure 149: Part des fonctions dans le score environnemental.....	153

# **LISTE DE TABLEAUX**

Sauf si précisé dans les sources du tableau, on considère que les tableaux de ce diagnostic sont issus de l'enquête réalisée en novembre 2012 dans le Pays Corbières & Minervois pour cette étude.

Tableau1: Echantillon des enquêtes.....	6
Tableau 2: Nombre de membres du ménage.....	12
Tableau 3: Succession pour les exploitants de plus de 50 ans.....	14
Tableau 4: Date d'installation par classes d'âge du chef d'exploitation.....	18
Tableau 5: Âge du chef d'exploitation installé à partir l'année 2000 .....	21
Tableau 6: SAU du chef d'exploitation installée à partir de 2000.....	24
Tableau 7: Nombre des viticulteurs en fonction de leur mode de faire valoir .....	32
Tableau 8: Destination de la production viticole selon la nature de l'exploitation .....	32
Tableau 9: La superficie agricole utile en fonction des surfaces en friches .....	51
Tableau 10: Comparaison entre activité extérieure avant activité agricole et après activité agricole .....	62
Tableau 11: Production brute agricole à l'hectare en caves particulières, coopératives et mixte.....	85
Tableau 12: Répartition des charges de PBA selon la taille des exploitations.....	86
Tableau 13: Revenu agricole net à l'hectare par type d'exploitation (€/ha) .....	90
Tableau 14: Répartition des charges de PBA selon la taille des exploitations RAN<0 .....	91
Tableau 15: La part des différentes composantes du revenu dans le revenu net total ....	92
Tableau 16: Sites Natura 2000 dans la zone d'étude et par de la commune compris.....	103
Tableau 17: Classes de traitement en fonction du % de la SAU en vigne traitée à l'herbicide.....	110
Tableau 18: % d'agriculteurs par commune et par classe de traitement à l'herbicide ..	111
Tableau 19: Bilan global des friches de la zone d'étude .....	118
Tableau 20: Bilan global de la surface en friche sur l'ensemble de la zone d'étude .....	118
Tableau 21: La répartition des exploitants ans les organisations professionnelles.....	120
Tableau 22: La répartition des raisons d'adhésions aux organisations professionnelles	121
Tableau 23: La répartition des adhérents aux organisations professionnelles selon la destination de la production .....	123
Tableau 24: La répartition des adhérents aux organisations professionnelles selon leur âge. ....	124
Tableau 25: Les adhérents aux organisations professionnelles selon leur pluriactivité..	125

Tableau 26: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur transmission .....	134
Tableau 27: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur contribution à l'identité du territoire.....	135
Tableau 28: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur pluriactivité.....	136
Tableau 29: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur engagement local .....	137
Tableau 30: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur emploi salarié local.....	139
Tableau 31: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur prestation locale.....	139
Tableau 32: Distribution du score de l'indicateur de vente directe par commune.....	145
Tableau 33: Score total et moyen fonction entretien du paysage /biodiversité pour la zone d'étude.....	152
Tableau 34: Score total et moyen fonction gestion des ressources naturelles .....	153
Tableau 35: Contribution de chaque dimension à la multifonctionnalité totale.....	156
Tableau 36: L'équilibre entre les contraintes et les atouts du territoire .....	159

# **LISTE DE CARTES**

Carte 1: Communes du pays Corbières & Minervois .....	1
Carte 2: Zone d'étude dans le département de l'Aude.....	2
Carte 3: Communes de la zone d'étude .....	3
Carte 4: Les exploitations individuelles et l'enracinement local.....	11
Carte 5: Le devenir du foncier: l'absence de succession et les choix de transmission des terres .....	16
Carte 6: Projets fonciers et part des chefs d'exploitation âgés de moins de 45 ans .....	49
Carte 7: Etat des lieux des friches parmi les exploitations enquêtées selon les communes .....	53
Carte 8: Multifonctionnalité sociale par commune .....	141
Carte 9: Multifonctionnalité économique par commune .....	149
Carte10: Multifonctionnalité environnementale par commune .....	155
Carte11: Multifonctionnalité totale par commune.....	157

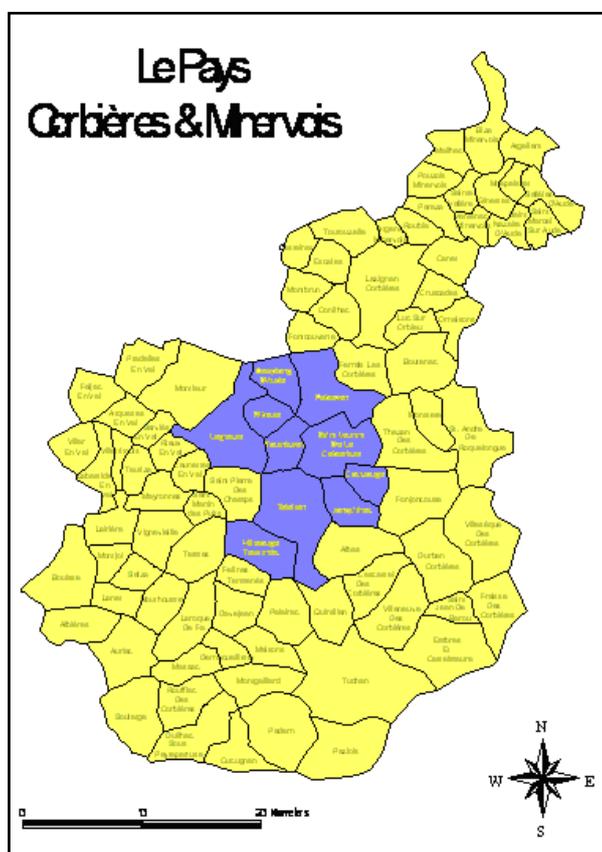
# INTRODUCTION

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), est une structure intergouvernementale dépendante du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) formant des étudiants en master et des professionnels sur les projets de territoire. Dans le cadre de leur formation, les étudiants sont soumis à l'exercice pédagogique du diagnostic agricole de territoire. Ce dernier s'est déroulé dans le département de l'Aude en partenariat avec le Pays Corbières Minervois.

Nous exposerons dans un premier temps le contexte de l'étude et la situation géographique du Pays Corbières Minervois, puis dans un second temps nous exposerons les questions auxquelles nous tenterons de répondre au long de ce rapport et enfin la méthodologie employée.

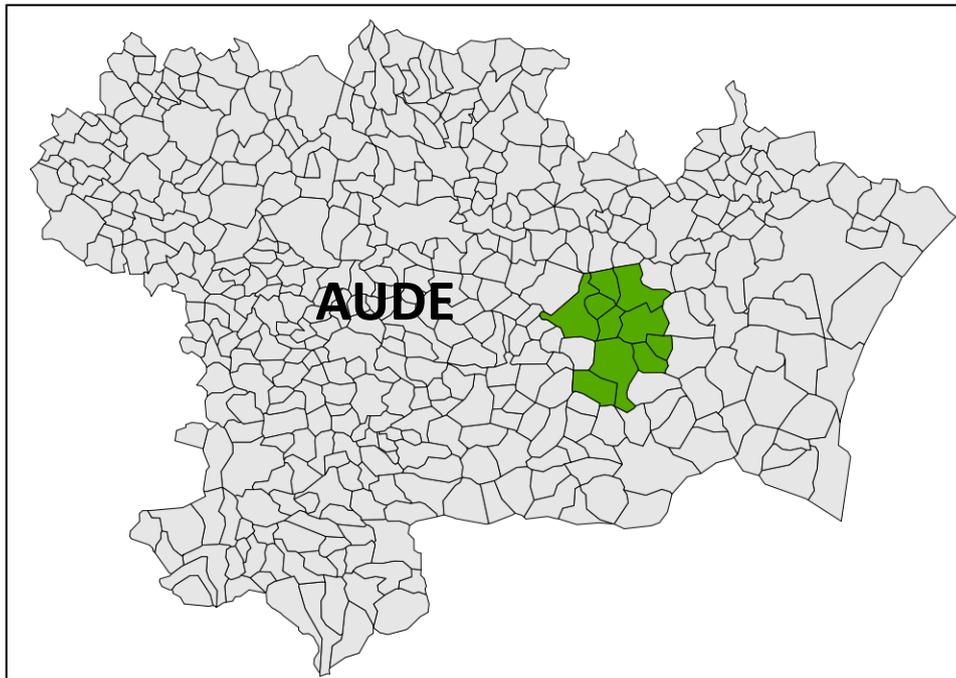
## ➤ LE CONTEXTE

Le Pays Corbières Minervois est situé dans le département de l'Aude, il se trouve entre les villes de Narbonne et Carcassonne. Il regroupe 78 communes étendues sur 1307 km<sup>2</sup> et regroupant une population de 32 159 habitants. Notre zone d'étude (en bleue ci-dessous) regroupe dix communes du Pays qui sont à l'intervalle de trois communautés de communes, sur les 5 communautés de communes que regroupent le Pays.

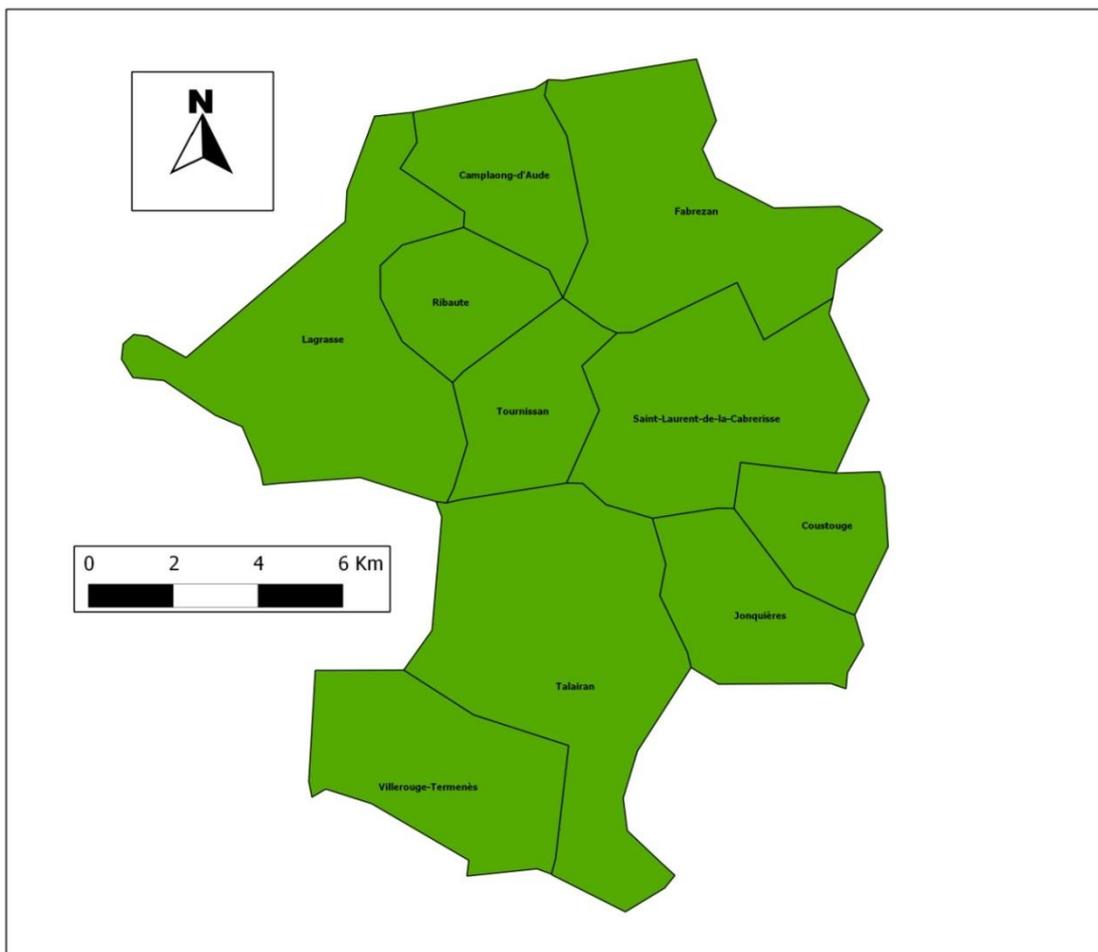


Carte 1: Communes du pays Corbières & Minervois

Source : Pays Corbières & Minervois



Carte 2: Zone d'étude dans le département de l'Aude



Carte 3: Communes de la zone d'étude

Les communes concernées par notre zone d'étude sont essentiellement des communes dites rurales de moins de 2000 habitants. Comme dans l'ensemble du Languedoc Roussillon, l'activité agricole prédominante de notre zone est la viticulture. Dans le Pays Corbières Minervois, la place de la viticulture est primordiale à plusieurs titres : en tant qu'activité économique, comme un enjeu environnemental mais c'est aussi une culture ancrée dans le patrimoine local (paysager, tradition viticole, ...). Le Pays n'a pas été épargné des crises viticoles successives et des arrachages massifs qu'a connus la Région. On soulève donc ici une problématique majeure pour la zone d'étude à propos du devenir de ces terres agricoles afin de maintenir un tissu économique local.

La Charte de développement du Pays donne les orientations du développement du territoire pour les 15 ans à venir. Les quatre enjeux qu'elle identifie s'articule autour d'un territoire : rural fort, actif, qui maîtrise son devenir et qui a un projet commun ambitieux. De plus, ces trois priorités définies sont : vin, culture & tourisme ; observatoire territorial & évaluation et gouvernance & communication. Le Pays porte déjà des actions dans le domaine de l'agriculture via ces projets collectifs d'installation agricole pour lutter contre les contraintes d'installation forte dans le domaine viticole fragilisé (foncier cher et morcelé, pas d'accès à la ressource en eau, ressources et capacités d'investissement, ...). De plus, évoquons l'action articulée autour de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales territorialisés qui est un dispositif pour répondre à la question environnementale autour de l'activité viticole.

## ➤ **LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC**

Un diagnostic territorial, selon la définition de la DATAR, consiste à « faire un état des lieux d'un territoire donné pour recenser ses forces et ses faiblesses, les enjeux et les évolutions passées et futures ». L'IAMM doit prendre en charge la réalisation d'un diagnostic agricole de ce territoire, ce travail s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales territorialisées dans les exploitations agricoles du Pays. Les résultats permettront au Pays d'obtenir une vision plus complète des pratiques de la filière viticole sur son territoire. Plus précisément, nos analyses doivent apporter un éclairage sur l'état actuel des exploitations viticoles locales, leurs pratiques, leurs atouts, leurs contraintes et leurs potentiels d'évolution.

Notre travail est d'établir un diagnostic avec deux aspects majeurs. Le premier aspect relève de la socio-économie à travers l'analyse des systèmes de production agricole, et le second aspect environnemental permet d'estimer la multifonctionnalité d'une exploitation (multifonctionnalité économique, sociale et environnementale).

Nos pistes de réflexions s'articulent autour de trois éléments d'analyse. Tout d'abord traitons du thème du chef d'exploitation et de ses structures d'exploitation en nous demandant comment caractériser les exploitants et quelle est la dynamique de leurs exploitations (foncier, mécanisation, main d'œuvre, ...). Ensuite analysons les questions traitant de la production, de la commercialisation, et des résultats économiques afin d'évaluer le rendement financier et la productivité des exploitations. Enfin, d'un point de vue environnemental et plus largement à propos de la multifonctionnalité de ces exploitations interrogeons-nous sur comment l'agriculture s'intègre dans le paysage du Pays Corbières Minervois, au niveau environnemental, économique et social.

### **Synthèse : les trois objectifs sont les suivants :**

- ⇒ **Quelles sont les caractéristiques des différents types d'exploitation?**
- ⇒ **Comment fonctionnent les exploitations?**
- ⇒ **Quel rôle joue les exploitations dans la préservation de l'environnement?**

*Les réponses à ces objectifs seront traitées à travers les différents thèmes détaillés dans le questionnaire. Nous allons détailler dans la partie suivante la méthodologie suivie pour réaliser ce diagnostic territorial.*

## ➤ **LA METHODOLOGIE**

La méthodologie employée afin de répondre à ces objectifs s'articule en deux parties : la première phase de pré diagnostic et la seconde phase du diagnostic.

Lors du pré diagnostic nous avons collecté et analysé des données cartographiques et statistiques pour dresser un portrait du milieu naturel et socio-économique de la zone d'étude. Nous nous sommes appuyés sur des documents existants pour connaître la

structure physique de la zone : les statistiques de l'INSEE (démographie, pyramide des âges, emploi, ...), les statistiques du Recensement Agricole, les documents de Natura 2000, des rapports, des études, etc. Les logiciels cartographiques nous ont permis de spatialiser ces phénomènes statistiques. Ayant cette idée très statistique du territoire, nous avons effectué une première sortie de terrain les 30 et 31 octobre 2012. Durant ces deux jours nous avons rencontrés les personnes ressources de la zone d'étude : élus locaux, les directeurs de caves coopératives, un technicien de la Chambre d'Agriculture de l'Aude et la responsable du développement et des questions agricoles du Pays. De plus, nous avons participé à une réunion d'échanges MAEter entre les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture, le Pays et Direction Départementale des Territoires.

Nous pouvons pu tirer des résultats de ce pré diagnostic. En effet, c'est un territoire à forte dominance viticole, où la viticulture d'appellation domine. Cependant le territoire est aussi marqué par une déprise du foncier agricole suite aux successives crises viticoles provoquant les arrachages définitifs des vignes et des friches. Le paysage viticole est marqué par ces évènements. De plus, soulignons la richesse paysagère de la zone d'étude avec la présence de zones environnementales remarquables (Natura 2000).

Grâce aux enquêtes de terrain nous avons créé des nouvelles données quantitatives et qualitatives du territoire. Pour aboutir au rapport du diagnostic agricole territorial nous avons dans un premier temps élaboré les questionnaires pour effectuer nos enquêtes de terrain.

**Le questionnaire est organisé selon les thématiques suivantes :**

- Chef d'exploitation, famille, pluriactivité
- Foncier et facteurs de production
- Production et environnement
- Commercialisation
- Consommations intermédiaires
- Prélèvements, investissements et emprunts
- Ressources extérieures et revenus
- Institutions et vie locale

Grâce aux entretiens avec les personnes ressources du territoire nous avons obtenu des listes des viticulteurs de la zone d'étude. Afin de préparer au mieux notre seconde sortie de terrain et de compter un maximum d'enquêtés nous avons pris des rendez-vous avec des viticulteurs de notre liste. Lors de la semaine du 12 au 16 novembre 2012, nous nous sommes rendu sur le terrain et nous avons compléter nos listes et enquêtés l'ensemble des viticulteurs des dix communes. Pour cela, notre promotion de 36 élèves a été divisée en groupe de travail pour sillonner les rues des communes de la zone d'étude.

L'échantillon de nos enquêtés avec ces questionnaires anonymes s'élève à 210 agriculteurs contactés, dont 71 agriculteurs étaient absents ou ont refusés l'enquête, 33 retraits ou en autre activité et 106 agriculteurs finalement enquêtés. Par ailleurs certains

questionnaires présentait des incohérences ou étaient incomplets et donc inexploitable, ce qui réduit notre échantillon à 94 enquêtes finalement retenues. Nous pouvons voir le détail des enquêtés par commune dans le tableau suivant :

Commune	Nombre d'agriculteurs	Agriculteurs contactés	Agriculteurs absents/ refus	Retraités/ autre activité	Enquêtés	Éliminés	Retenus
Camplong d'Aude	21	18	2	0	16	3	13
Coustouge	8	8	3	0	6	1	5
Fabrezan	50	50	28	7	27	5	22
Jonquières	6	5	3	0	1	0	1
Lagrasse	20	20	4	3	14	3	11
Ribaute	17	17	3	3	11	2	9
Saint-Laurent	53	53	17	12	23	5	18
Talairan	20	20	8	1	12	2	10
Tournissan	15	15	2	6	7	4	3
Villerouge-Termenès	4	4	1	1	3	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>210</b>	<b>71</b>	<b>33</b>	<b>120</b>	<b>26</b>	<b>94</b>

Tableau1: Echantillon des enquêtes

**CHAPITRE I :**  
**Chef d'Exploitation**  
**et**  
**Structures de**  
**Production**

Mariem BACCAR  
Blerina CANAJ  
Baptiste GERVAISE  
Zeineb MROUKI  
Viviane SUTTER  
Mehdi TRACHE

Dans ce chapitre, nous analyserons tout d'abord les facteurs humains nécessaires à une exploitation viticole à travers le chef d'exploitation lui-même et sa famille. Puis, nous nous intéresserons aux structures de production, c'est-à-dire aux terres de l'exploitation, au matériel et à la main d'œuvre salariée, avant de finir sur la pluriactivité.

## 1.1. PORTRAIT TYPE DU CHEF D'EXPLOITATION VITICOLE

Rappelons que notre échantillon s'élève à 94 individus enquêtés. Nous allons exposer dans cette partie les caractéristiques du chef d'exploitation à travers son âge, son origine, son niveau d'étude et sa formation agricole ainsi que la taille de son ménage.

### 1.1.1. Statut de l'exploitation

La question sur le statut de l'exploitation donne un premier trait descriptif du profil du chef d'exploitation. Le statut majoritaire va dans le sens des exploitations individuelles (78%) comme nous le montre le graphique suivant.

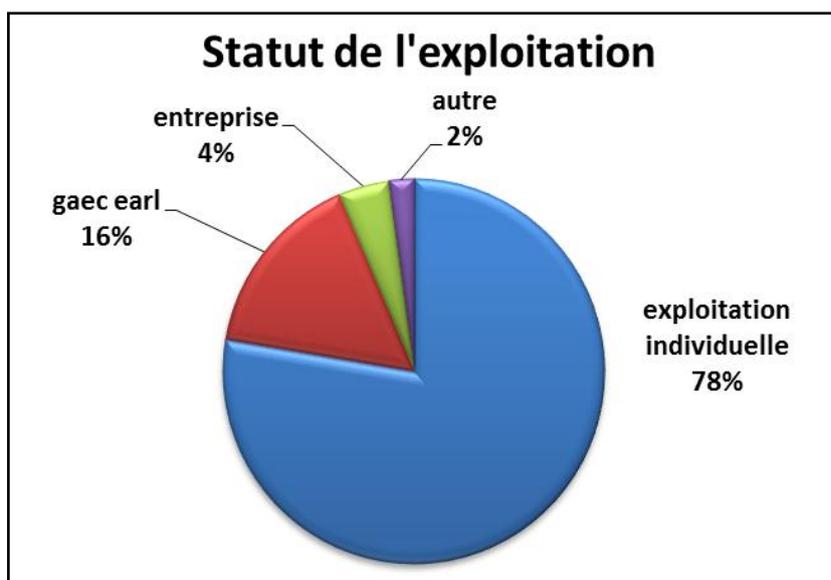


Figure 1: Statut de l'exploitation

Cependant, on constate un taux non négligeable des formes sociétaires (16%) avec le développement des GAEC et des EARL. De plus la présence des entreprises avec leur régisseur représente 4% de l'échantillon interrogé.

### 1.1.2. Une vision globale des 94 enquêtés

- L'âge du chef d'exploitation :

On remarque d'après les résultats obtenus, qu'à peine 7% des chefs d'exploitation ont moins de 35 ans et peu d'entre eux ont plus de 65 ans. La tranche la plus

représentative est celle des 45-55ans (35% des enquêtés). Relevons aussi que plus de 65% des viticulteurs enquêtés ont entre 45 et 65 ans.

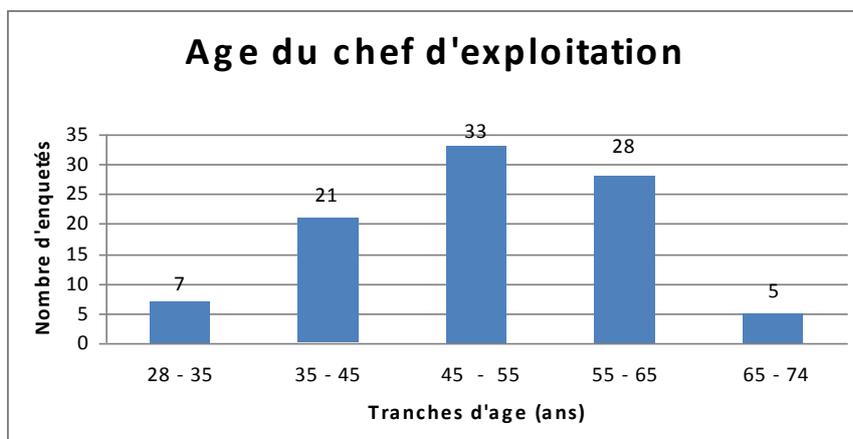


Figure 2: Age du chef d'exploitation

- L'origine du chef d'exploitation :

A la question traitant de l'origine du chef d'exploitation la tendance est flagrante : la grande majorité des viticulteurs sont originaires de la commune ou de la commune voisine (78%). A peine 3% des enquêtés viennent de l'étranger et les 19% restant se répartissent comme tel : 9,5% viennent de la région (Aude et Languedoc-Roussillon) et 9,5% sont originaires d'une autre région.

- Le niveau d'étude et la formation agricole :

Le niveau d'étude des chefs d'exploitation s'arrête principalement au secondaire (57,5%). Mais l'on souligne que tout de même près de 40% de l'échantillon a un niveau universitaire ce qui n'est pas négligeable.



Figure 3: Niveau d'étude du chef d'exploitation

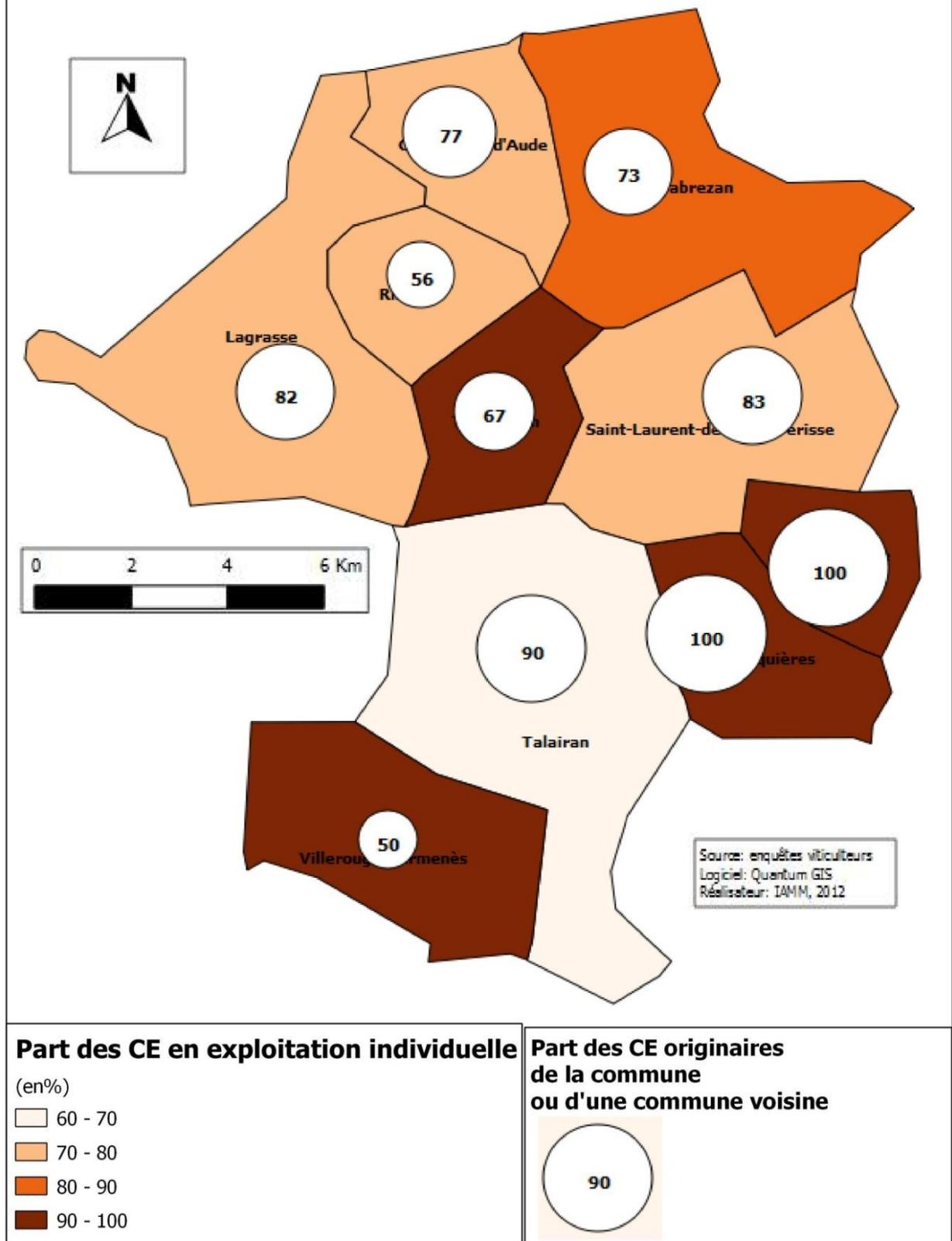
Si l'on s'intéresse de plus près à la catégorie des chefs d'exploitations ayant un niveau universitaire, on remarque qu'il s'agit notamment des chefs d'exploitation originaires de l'extérieur de la commune.

S'agissant des formations agricoles, hormis les stages obligatoires pour l'installation, nous observons qu'à peine plus de la moitié des chefs d'exploitations ont une formation agricole. Plus précisément, les individus ayant une formation agricole appartiennent à la tranche des 35-45 ans et proviennent d'une autre région. A l'inverse, la tranche de 55-65 ans apparaît moins formée.

On peut supposer ici que les viticulteurs originaires de la commune ont hérité de l'exploitation familiale tandis que les individus provenant d'une autre région sont venus dans le but de s'installer.

**→ Pour résumer ces informations, nous pouvons retenir que nous sommes en présence d'exploitants majoritairement originaires des communes de la zone d'étude, ayant un niveau d'étude qui tend de plus en plus vers l'universitaire et ayant pour la moitié des chefs d'exploitations une formation agricole.**

## Les exploitations individuelles et l'enracinement local



Carte 4: Les exploitations individuelles et l'enracinement local

Pour conclure sur cette partie dédiée au CE, regardons cette carte qui présente en fond le pourcentage de viticulteurs interrogés en exploitation individuelle. Nous savons cette part très élevée. Il y a en effet près de 80% d'exploitations individuelles parmi notre échantillon mais nous pouvons observer quelques différences selon les communes.

A Coustouge, Jonquières, Tournissan et Villerouge la quasi-totalité des CE sont en exploitation individuelle. Pour certaines de ces communes, nous devons tout de même relativiser ce résultat en raison du nombre très réduit de viticulteurs enquêtés (un seul à Jonquières et deux à Villerouge par exemple). A l'inverse c'est à Talairan où le statut des exploitations est le plus diversifié avec seulement 60% d'exploitations individuelles et donc par déduction une plus grande part des GAEC/EARL et d'entreprises.

Maintenant si nous regardons l'enracinement local des CE, c'est-à-dire s'ils sont originaires de la commune ou d'une commune voisine, il en ressort que ce taux est, comme on l'a vu, en moyenne très élevé. A Coustouge, tous les viticulteurs interrogés sont originaire de la zone alors qu'à Ribaute, cela ne représente qu'un peu plus de la moitié. Pour ces deux communes, nous pouvons relever une corrélation entre le statut de l'exploitation et l'origine des CE : c'est quand les viticulteurs sont le plus enracinés localement que l'on retrouve le plus d'exploitations individuelles et inversement. Cependant cette logique ne se retrouve pas dans toutes les communes, à Talairan par exemple, il y a peu d'exploitations individuelles pour un fort taux de CE originaires de la commune, et inversement à Tournissan.

Les situations sont donc très diverses selon les communes et s'expliquent bien sûr par de nombreux autres facteurs.

### 1.1.3. Famille et succession

#### 1.1.3.1. Composition du ménage

NB MEMBRE MENAGE		
<b>1 personne</b>	18	19,15%
<b>2 personnes</b>	31	32,98%
<b>3 personnes</b>	22	23,40%
<b>4 à 5 personnes</b>	23	24,47%
<b>Total répondants</b>	94	100,00%

Tableau 2: Nombre de membres du ménage

Nous constatons qu'environ 33 % des ménages sont composés de deux personnes (chef d'exploitation y compris), et que 50% d'entre eux sont composés de 3 personnes ou plus, donc d'un couple et d'un ou plusieurs enfants.

### 1.1.3.2. Succession familiale

L'analyse de la structure des ménages des chefs d'exploitation interrogés nous amène à parler de la succession familiale. Est-ce que les enfants de ces viticulteurs vont reprendre l'exploitation de leurs parents ?

Pour cette question, l'âge des exploitants est primordial, c'est pourquoi nous avons choisi d'établir un graphique par classes d'âges de 10 ans :

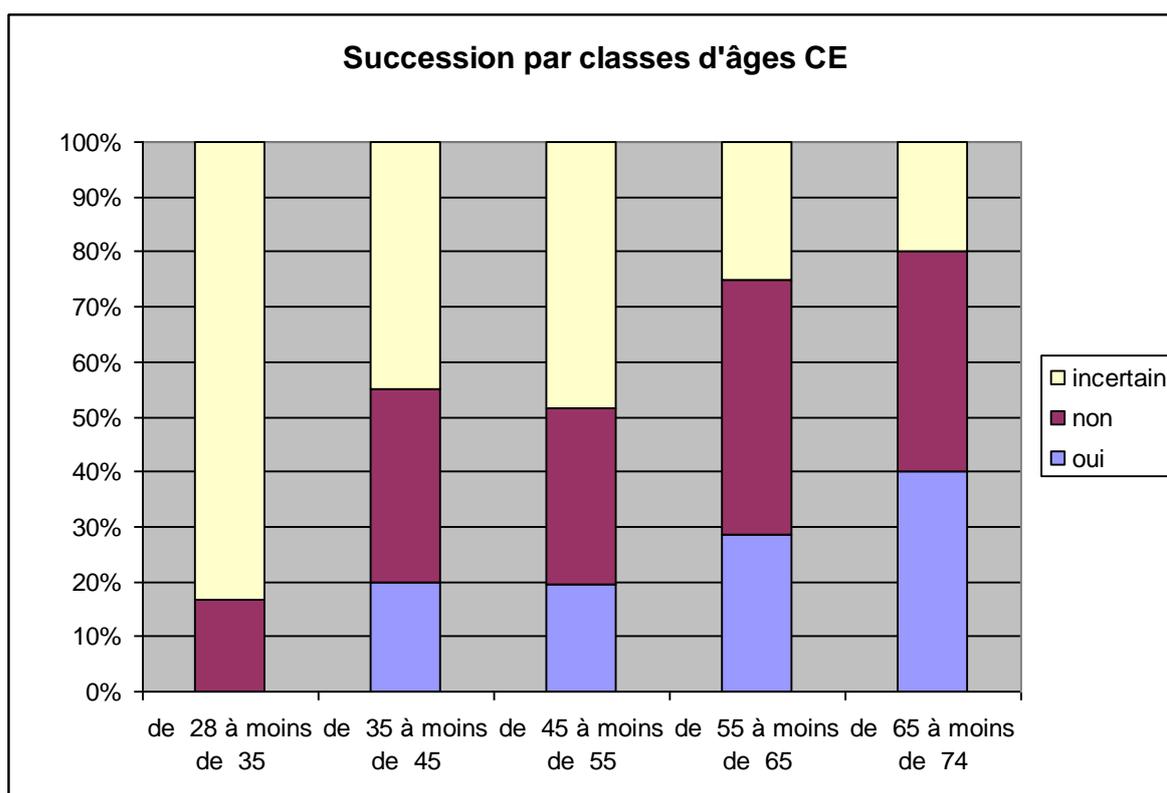


Figure 4: Succession par classes d'âge du chef d'exploitation

Nous voyons qu'aucun viticulteur âgé de moins de 35 ans ne déclare avoir de succession et que pour ceux entre 35 et 55 ans, la part d'incertains s'élève près de la moitié. En effet, cette question n'est pas très pertinente pour des chefs d'exploitation les plus jeunes, avec des enfants qui ne sont pas encore en âge de travailler.

Nous avons donc choisi d'analyser cette question en établissant une sous population de viticulteurs âge de 50 ans ou plus, soit le même critère que pour répondre à la question sur le devenir des terres en cas d'absence de succession. De plus à cet âge, la plupart des exploitants ont des enfants qui ont fini les études et peuvent donc répondre de façon plus fixée à la question quant à leur succession.

SUCCESSION (CE>50ans)		
<b>oui</b>	13	27,66%
<b>non</b>	20	42,55%
<b>incertain</b>	14	29,79%
<b>Total répondant</b>	47	100,00%

Tableau 3: Succession pour les exploitants de plus de 50 ans

Parmi les viticulteurs de notre échantillon âgés de 50 ans ou plus (ce qui représente 47 personnes), la majorité à près de 43% déclare ne pas avoir de succession, qu'ils n'aient pas d'enfants ou que ces derniers ne soient pas intéressés pour reprendre l'exploitation. Si nous ajoutons en plus les 30% d'incertains, nous n'obtenons qu'à peine 28% des CE avec succession.

Tout cela pose d'importantes questions quant au devenir des terres de la zone d'étude. Car si les viticulteurs ne cèdent pas leurs terres à leurs enfants quelle option vont-ils choisir ?

Si nous étudions en détails cette question, voici ce qu'il en ressort (à noter que seulement 32 chefs d'exploitation ont répondu) :

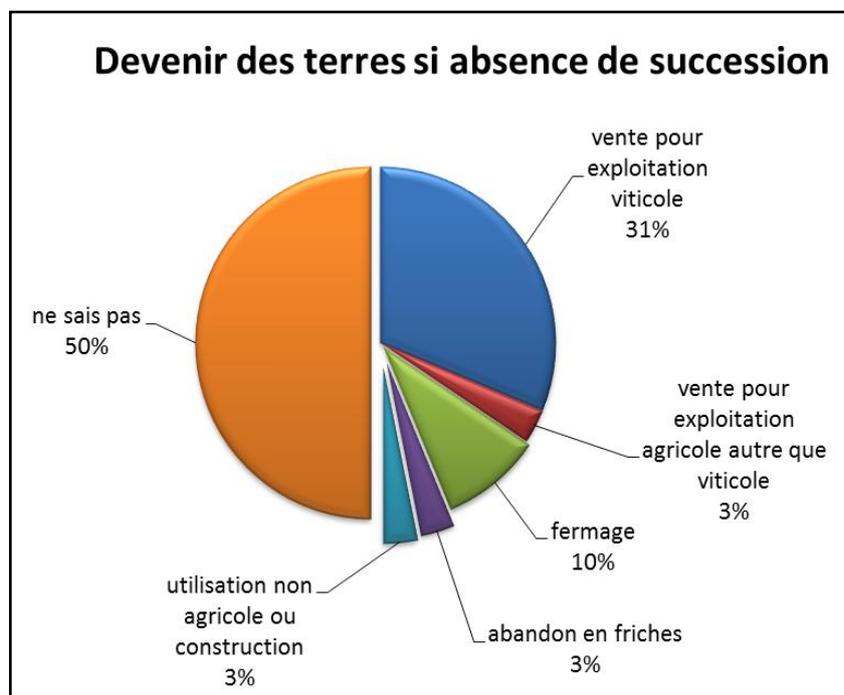
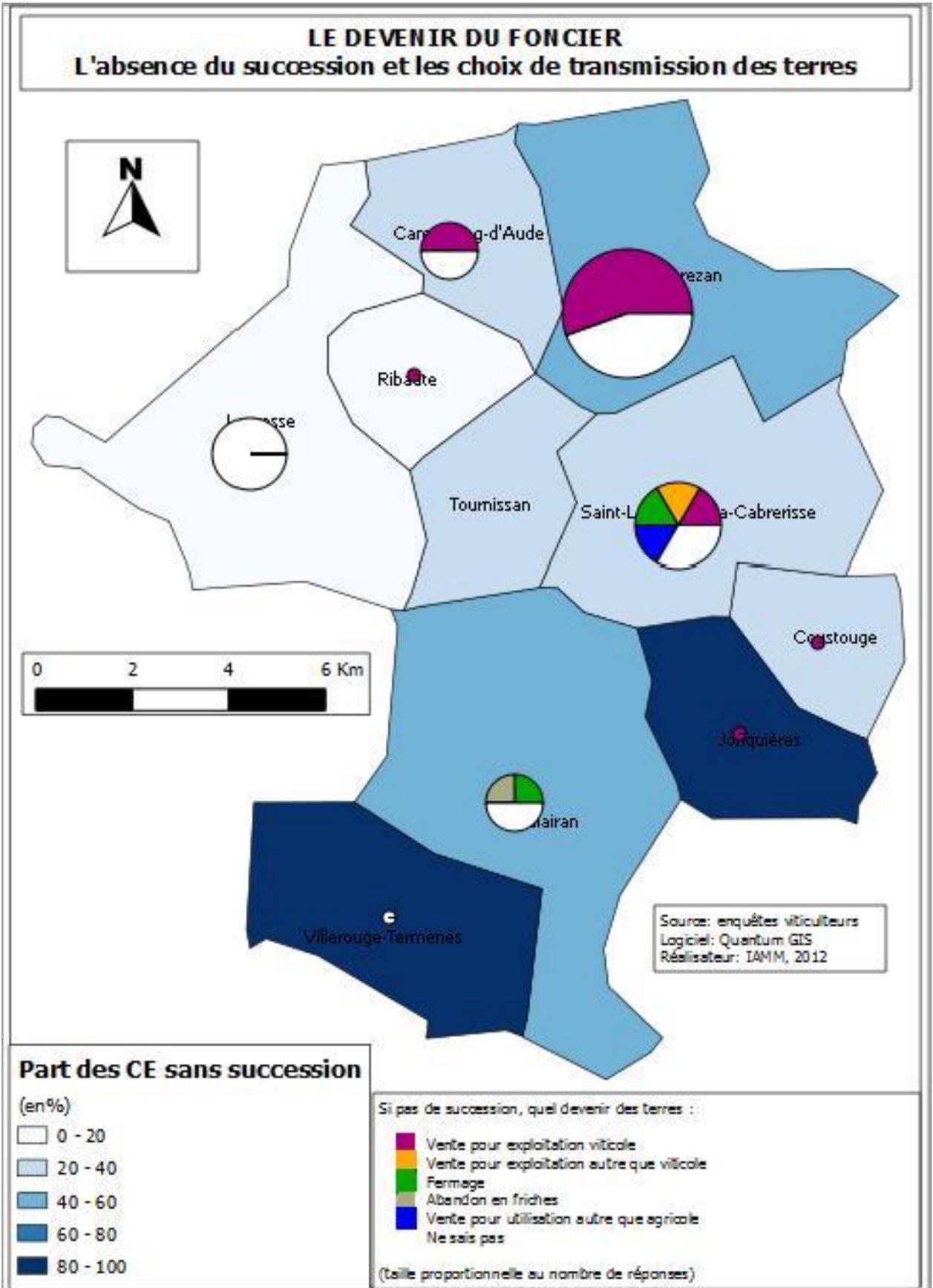


Figure 5: Devenir des terres au cas d'absence de succession

Là encore l'incertitude occupe une place très importante, la moitié des CE sans succession ne sais pas encore ce qu'ils feront de leurs terres lorsqu'ils iront à la retraite. Cependant, il semble que nous puissions tirer une autre information importante et plus positive de ce diagramme. Parmi les viticulteurs fixés, la grande majorité, à près d'un tiers du total, souhaite vendre leurs terres pour une exploitation viticole ; et vient ensuite le fermage avec 10%. Ainsi, nous pouvons affirmer que selon la volonté des CE qui ne cèderont pas leur exploitation à leurs enfants, les terres resteront tout de même exploitées pour la viticulture, notre zone d'étude devrait alors rester largement à dominante viticole à l'avenir.

Pour relativiser, notons tout de même que ces réponses sont la solution que les CE interrogés souhaitent dans l'idéal. Encore faudra-t-il qu'ils trouvent de nouveaux viticulteurs pour acheter ou prendre en fermage leurs terres.

**→ Un important problème de succession familiale et des questions sur le devenir des terres mais plus de 40% des viticulteurs sans succession se disent prêts à transmettre leurs vignes.**



Carte 5: Le devenir du foncier: l'absence de succession et les choix de transmission des terres

Pour synthétiser cette partie sur la succession, nous pouvons nous servir de cette carte pour nous pencher sur le devenir des terres selon les communes.

Si l'on regarde d'abord le taux d'absence de succession, la première observation est l'importante hétérogénéité des résultats, allant de moins de 20% à 100%. Là encore nous devons isoler Jonquières et Villerouge pour les mêmes raisons statistiques, et où les quelques viticulteurs interrogés déclarent tous ne pas avoir de succession. Pour le reste, c'est à Lagrasse et Ribaute que l'on observe le plus faible taux de CE sans succession (moins de 20%). De manière générale, le taux d'absence de succession semble assez bas sur la zone, avec 6 communes sur les 10 à moins de 40%. Cependant, cela est à relativiser car nous prenons en compte seulement l'absence de succession, et pas l'incertitude qui pourtant, nous l'avons vu plus tôt, représente une part également très importante.

Maintenant, que souhaitent faire de leurs terres ces viticulteurs sans succession familiale ? Notons que la taille des cercles est proportionnelle au nombre de réponses. Nous remarquons d'abord l'importance de « ne sait pas », notamment à Lagrasse où tous les CE qui n'ont pas de succession ne savent pas ce qu'il va advenir de leurs terres. Nous observons une répartition équitable entre les différentes possibilités de devenir des terres à Saint Laurent. Enfin, c'est dans la commune de Fabrezan que nous avons obtenu le plus de réponses d'une part, et où nous relevons principalement des souhaits de vente pour exploitations viticoles.

Pour conclure sur cette carte, nous pouvons parler du potentiel foncier de la zone. Si de futurs viticulteurs souhaitent s'installer ou tout simplement si d'actuels CE désirent s'agrandir, leurs choix devraient principalement se tourner vers la commune de Fabrezan. Et si des agriculteurs sont intéressés pour prendre des terres en fermage, le potentiel se retrouve surtout à Saint Laurent et Talairan.

#### **1.1.4. Mode d'acquisition du noyau initial et installation**

Cette précédente partie sur la succession et le devenir des terres nous amène à nous pencher sur la question du mode d'acquisition du noyau initial. Il est en effet intéressant de regarder si celui-ci a évolué au cours du temps afin de mieux comprendre la situation de la transmission des exploitations aujourd'hui.

Nous avons croisé le mode d'acquisition avec les dates d'installation par décennie afin d'obtenir cette rétrospective :

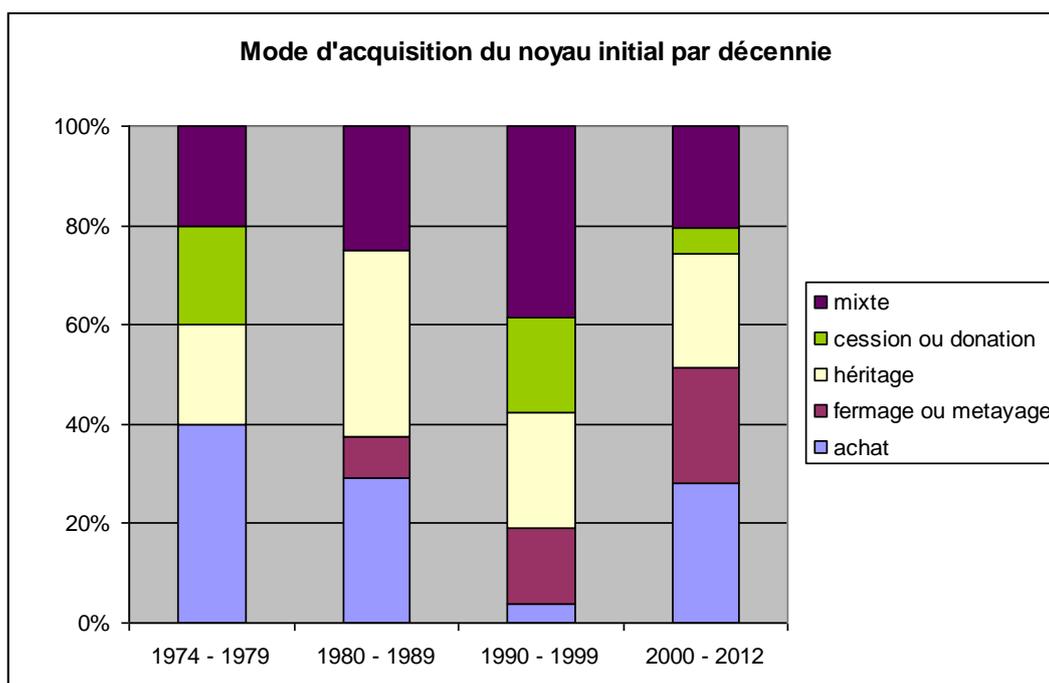


Figure 6: Mode d'acquisition du noyau initial de l'exploitation par décennie

La première chose que nous remarquons est qu'il semble y avoir une diversification dans le mode d'acquisition avec le temps. Notamment avec le développement du fermage qui a une part de plus en plus importante à partir des années 80, si l'on compare à la décennie 70 où l'acquisition se faisait essentiellement par achat à 40% et par héritage. Il est aussi à souligner la très faible part des achats dans les années 90, ce qui est évidemment à mettre en parallèle avec l'importante crise qui a touché la viticulture de la région à cette période.

Maintenant, si nous croisons la date d'installation avec l'âge auquel les CE s'installent (nous avons obtenu cet âge en calculant le nombre d'années entre la date d'installation et aujourd'hui, 2012, et en soustrayant ce nombre à l'âge actuel des viticulteurs interrogés), il en ressort ce tableau :

AGE DU CE	DATE INSTALLATION				Total
	1974 - 1979	1980 - 1989	1990 - 1999	2000 - 2012	
18 - 24 ans	5	8	6	4	23
25 - 34 ans	0	11	11	16	38
35 - 44 ans	0	4	8	11	23
45 - 54 ans	0	1	0	4	5
55 ans et plus	0	0	1	4	5
<b>Total</b>	5	24	26	39	94

Tableau 4: Date d'installation par classes d'âge du chef d'exploitation

Les CE de notre échantillon se sont installés pour la plupart (à 40%) entre 25 et 35 ans. Cela correspond avec l'âge moyen à l'installation en France qui se situe autour de 28 ans. Notons que 23 viticulteurs sur les 94 enquêtés, soit tout de même près d'un quart, se sont installés avant 25 ans. Cependant, ils l'ont assez peu fait dans la décennie 2000. Par contre, ceux installés après 35 ans l'ont surtout fait après 1990. On observe donc une tendance à s'installer plus tardivement avec le temps.

Enfin, regardons tout simplement le nombre d'installations par décennie afin de voir s'il y a une évolution dans le temps :

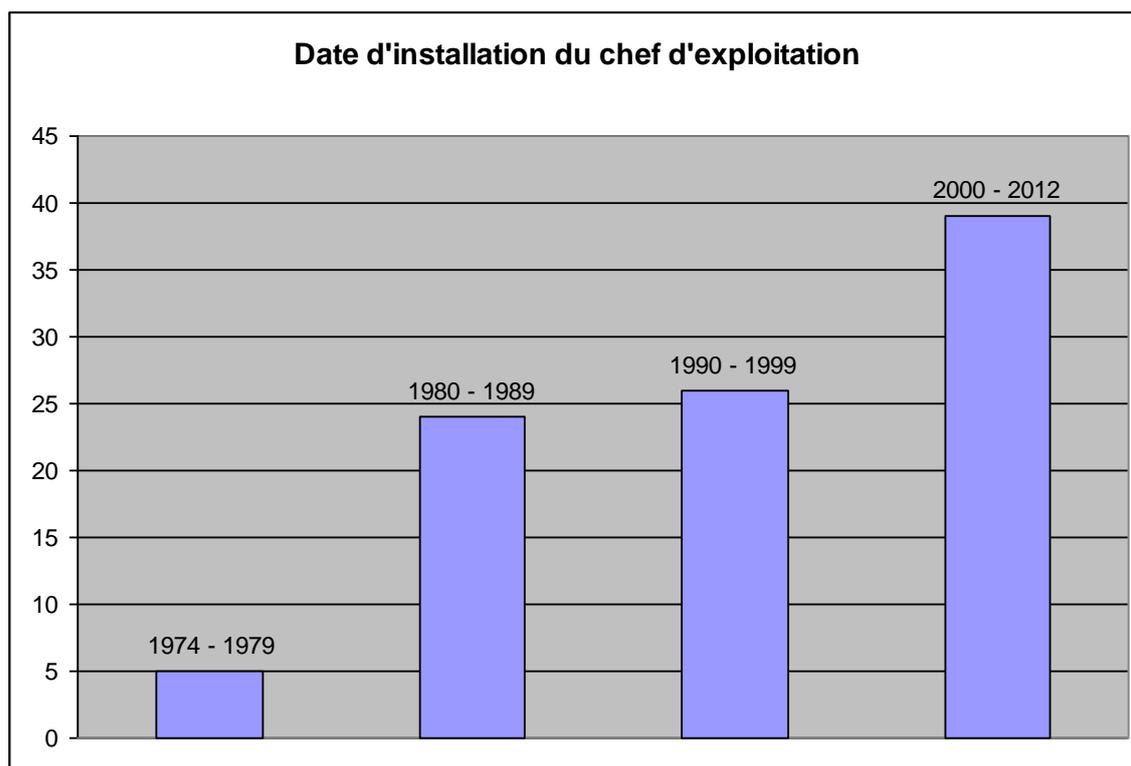


Figure 7: Date d'installation du chef d'exploitation

D'abord, rappelons que cela concerne les CE toujours en activité aujourd'hui, il est donc logique qu'il y ait très peu d'installations dans la décennie 70 car beaucoup sont aujourd'hui partis à la retraite. Mis cela à part, il semble que nous puissions tout de même remarquer une tendance à l'augmentation du nombre d'installations : aux alentours de 25 entre 1980 et 2000, cette dernière décennie a vu près de 40 installations. Cette forte hausse pose question car les années 2000 ont en effet connues des crises viticoles importantes.

Nous avons donc voulu regarder le nombre d'installations avec des tranches d'années plus fines afin de peut-être relativiser cette forte augmentation :

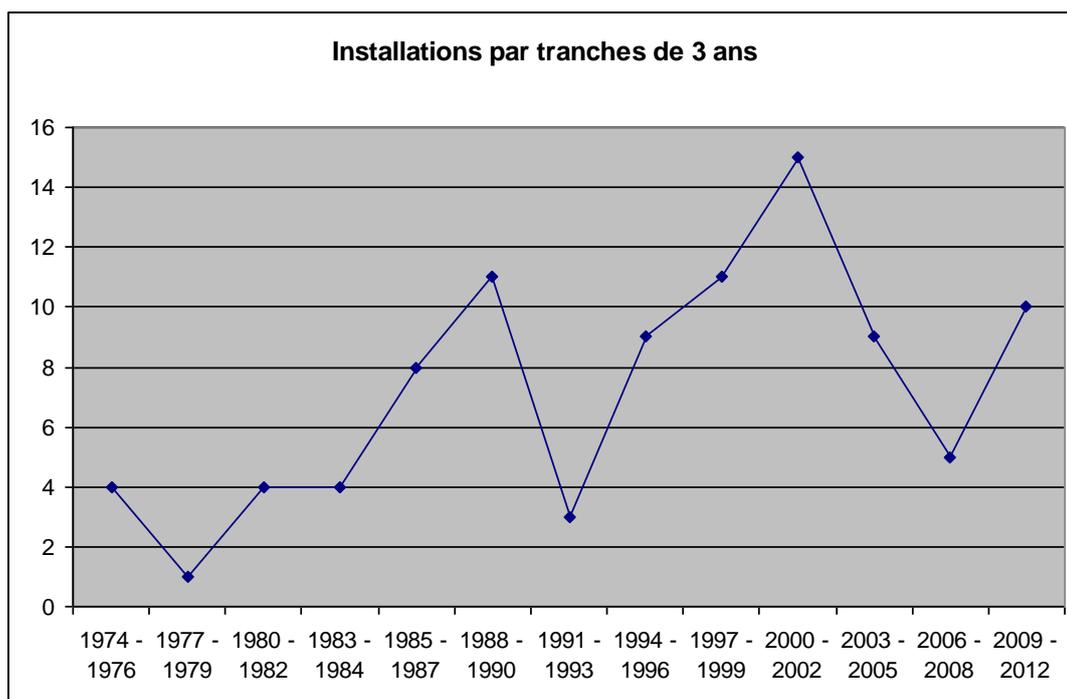


Figure 8: Installations par tranche de 3 ans

Nous voyons bien qu'en fait, il y a d'importants écarts, et ces écarts sont bien sûr dus aux coups que portent les crises au secteur. Par exemple, il y a eu peu d'installations entre 2006 et 2008 et ceci n'est pas moins qu'une réponse aux crises de surproduction survenues au milieu des années 2000 (en 2004 et 2008, en cause la concurrence du « nouveau monde » (Amérique du Sud, Australie, etc.) qui produit aussi du vin dit de qualité mais avec des réglementations différentes).

Toutefois, nous pouvons affirmer qu'il y a une tendance générale à l'augmentation du nombre d'installations, et notamment depuis 2009 à aujourd'hui, où nous avons enregistré 10 installations. Globalement, nous retenons que parmi notre échantillon de 94 viticulteurs interrogés, 39, soit plus de 40% se sont installés à partir de 2000. Ceci représente une part plus que significative et nous avons donc choisi d'analyser plus en détails cette catégorie de CE afin d'essayer d'expliquer ce phénomène malgré les crises.

**➔ Une diversification dans le mode d'acquisition du noyau initial ; une installation principalement entre 25 et 35 ans mais avec une tendance à le faire plus tardivement aujourd'hui ; 41% des viticulteurs interrogés se sont installés à partir de 2000.**

**Les Chefs d'exploitation installés à partir de 2000, étude comparée avec le portrait type du viticulteur de l'échantillon global :**

D'abord, en ce qui concerne l'âge, c'est sans surprise que les CE installés à partir de 2000 sont un peu plus jeune que l'échantillon global.

AGE DU CE INSTALLE A PARTIR DE 2000			ECHANTILLON GLOBAL		
28 - 34 ans	7	17,95%	28 - 34 ans	7	7,45%
35 - 44 ans	14	35,90%	35 - 44 ans	21	22,34%
45 - 54 ans	13	33,33%	45 - 54 ans	33	35,11%
55 - 64 ans	3	7,69%	55 - 64 ans	28	29,79%
65 ans et plus	2	5,13%	65 ans et plus	5	5,32%
<b>Total répondant</b>	<b>39</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total répondant</b>	<b>94</b>	<b>100,00%</b>

Tableau 5: Âge du chef d'exploitation installé à partir l'année 2000

Plus de 50% ont moins de 45 ans alors que cette catégorie ne représente que 30% pour l'ensemble des viticulteurs. Et 90% ont moins de 55 ans, alors que plus d'1/3 de l'échantillon global a plus de 55 ans. Tout ceci donne une moyenne d'âge de 44 ans pour la catégorie de CE installés à partir de 2000 soit 5 ans inférieure à la moyenne de l'échantillon global qui rappelons-le est de 49 ans.

En ce qui concerne le **statut de l'exploitation** maintenant :

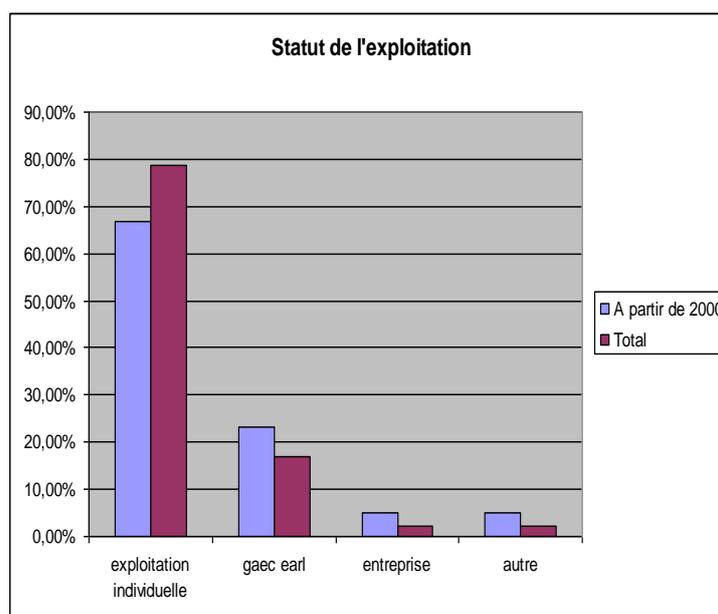


Figure 9: Statut de l'exploitation

Les deux tiers des CE installés à partir de 2000 sont en exploitation individuelle, c'est bien sûr la majorité mais cela représente tout de même beaucoup moins que les près de 80% de l'échantillon global. Nous remarquons par contre une plus grande proportion de forme sociétaire d'exploitation, type GAEC ou EARL. Il semble donc y avoir un phénomène de plus grande prise de conscience des risques. Notons aussi le développement de l'investissement avec la hausse du nombre d'entreprises (par entreprise nous entendons exploitation agricole gérée par un régisseur). En effet, c'est une tendance que nous avons remarquée dans notre zone d'étude, l'arrivée de groupes privés et de capitaux extérieurs au territoire pour racheter des exploitations.

Intéressons-nous donc à l'**origine** de ces CE :

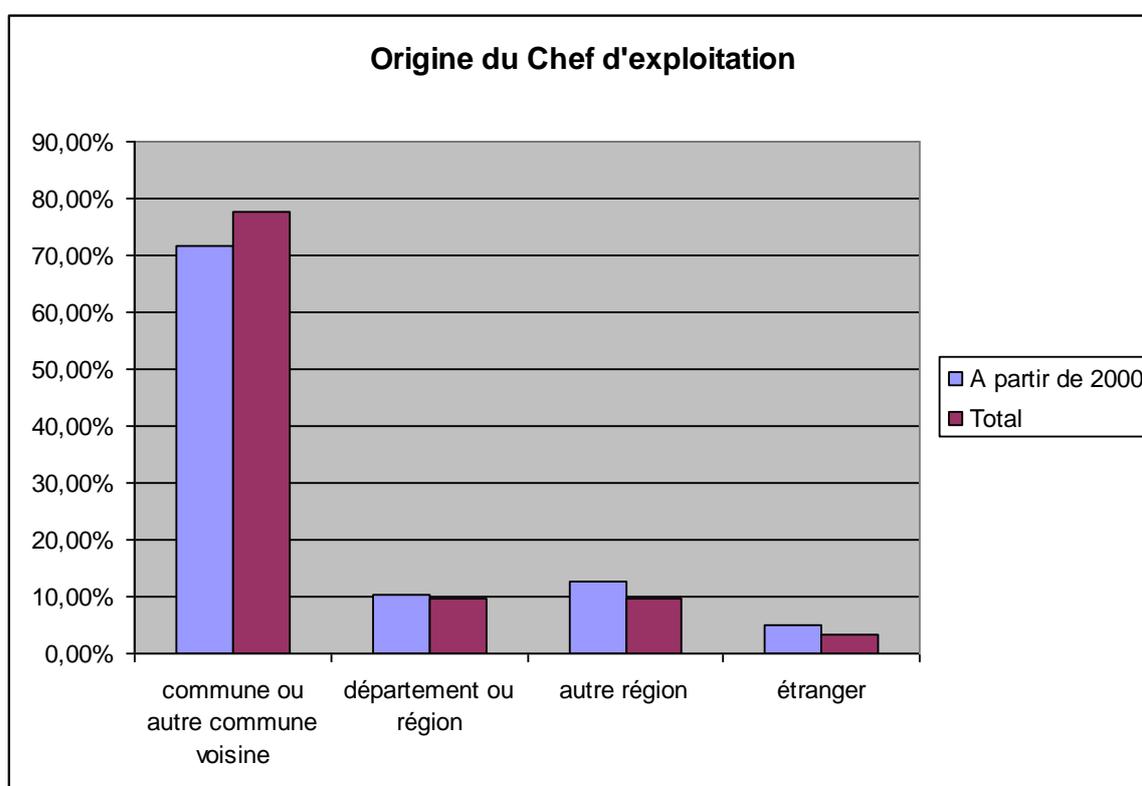


Figure 10: Origine du chef d'exploitation

Les viticulteurs installés à partir de 2000 ont majoritairement pour origine, à plus de 70%, la commune ou une commune voisine. C'est cependant moins que l'échantillon global. Ils viennent à peu près à même part du département ou de la région, mais un peu plus d'une autre région et de l'étranger. Nous observons donc une légère tendance à être plus originaires de l'extérieur par rapport à l'ensemble des viticulteurs interrogés.

En ce qui concerne le niveau d'étude :

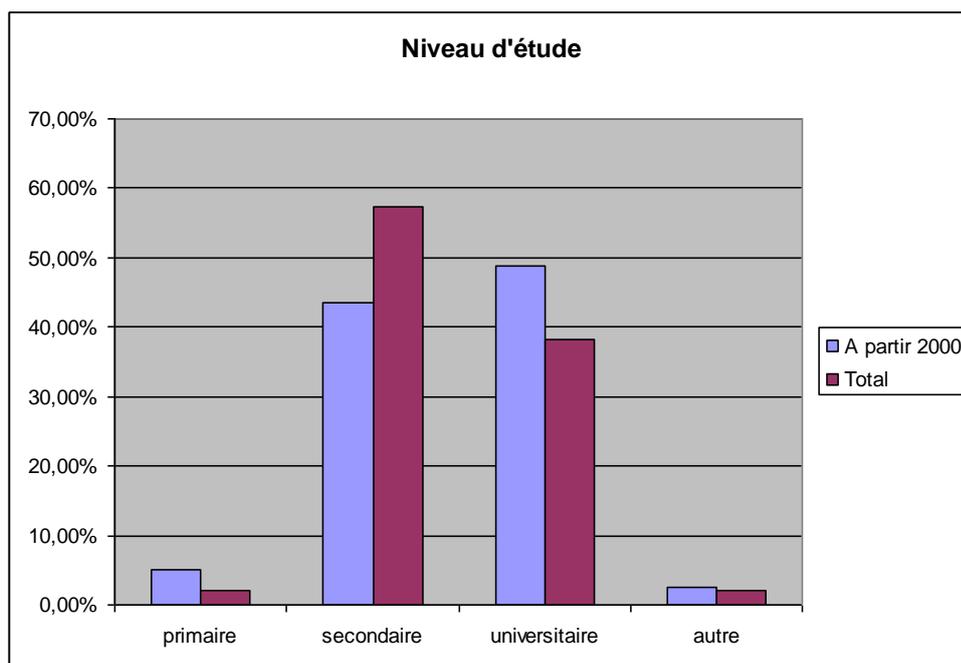


Figure 11: Niveau d'étude du chef d'exploitation

Près de la moitié des CE installés à partir de 2000 ont un niveau d'étude universitaire, c'est tout de même 10% de plus que l'échantillon global. Ceci s'explique d'abord simplement par l'évolution générale de la société où les jeunes prolongent de plus en plus les études après le Bac mais peut être aussi à cause de l'évolution du **mode d'acquisition du noyau initial** sur lequel nous pouvons nous pencher :

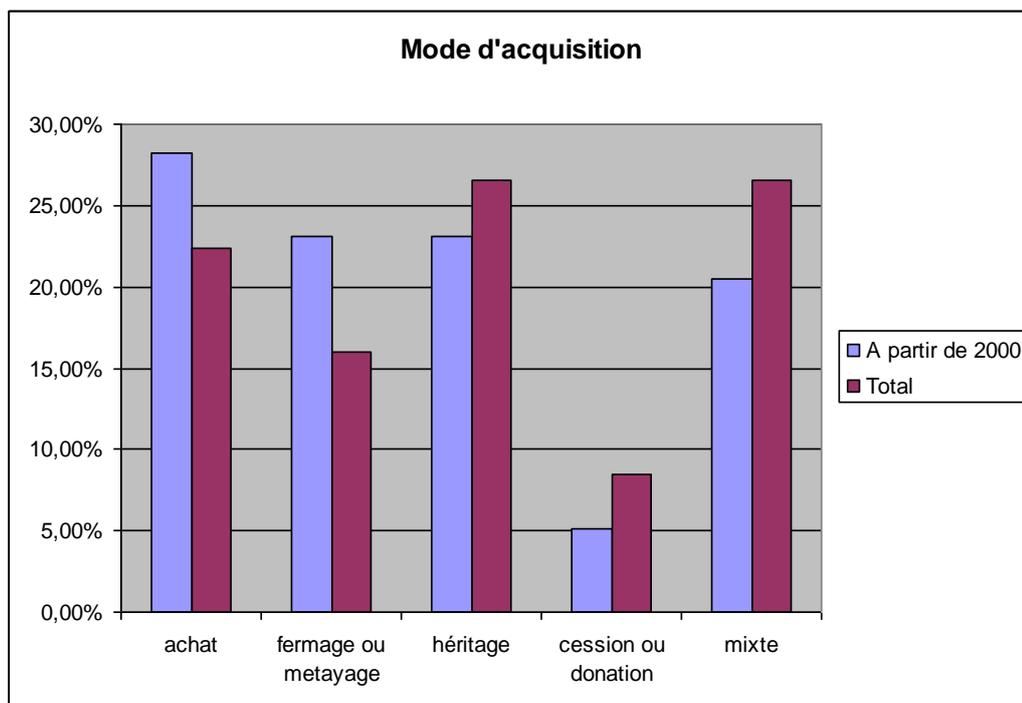


Figure 12: Mode d'acquisition de l'exploitation

Nous observons des acquisitions assez bien réparties entre achat, fermage, héritage et mixte. Comme nous l'avons évoqué plus tôt, il y a une diversification dans le mode d'acquisition. Les cessions ou donations par contre sont sous représentées. Si l'on compare avec l'échantillon global, les exploitants installés après 2000 ont beaucoup plus acquis leurs terres par achat et fermage et moins par héritage et cession/donation. Nous relevons donc ici une plus grande importance du phénomène d'investissement, et cela explique en même temps le fait que les nouveaux viticulteurs prennent aujourd'hui un peu plus le temps de s'installer.

Pour finir cette analyse comparée, penchons-nous sur les tailles de **SAU** :

SAU TOTALE CE INSTALLEES A PARTIR DE 2000			ECHANTILLON GLOBAL		
de 1.2 à moins de 10	10	25,64%	de 1.2 à moins de 10	26	27,66%
de 10 à moins de 20	8	20,51%	de 10 à moins de 20	23	24,47%
de 20 à moins de 35	15	38,46%	de 20 à moins de 35	29	30,85%
de 35 à moins de 50	2	5,13%	de 35 à moins de 50	5	5,32%
de 50 à moins de 100	3	7,69%	de 50 à moins de 100	9	9,57%
de 100 à moins de 231	1	2,56%	de 100 à moins de 231	2	2,13%
<b>Total répondant</b>	<b>39</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total répondant</b>	<b>94</b>	<b>100,00%</b>

Tableau 6: SAU du chef d'exploitation installée à partir de 2000

La répartition des CE par tranches de SAU est assez similaire entre la catégorie de ceux installés à partir de 2000 et l'échantillon global. Nous pouvons souligner tout de même un peu moins de petites exploitations : 46% des viticulteurs installés dernièrement ont une SAU totale inférieure à 20 ha contre 52% pour l'ensemble des enquêtés. La part des SAU entre 20 et 35 ha est beaucoup plus important pour notre sous population (38,5% contre seulement 31% pour l'échantillon global). Enfin, la part des exploitations supérieures à 35 ha est à peu près équivalente : 15,4% pour ceux installés à partir de 2000 et 17% pour l'ensemble. Nous pouvons donc seulement affirmer que les nouveaux installés ont un peu moins de petites exploitations.

**→Portrait type du CE installé à partir de 2000 : 44 ans de moyenne, développement de l'investissement (plus d'entreprises, plus d'achats et de fermage, moins d'héritage et de cession/donation), plus grande maîtrise des risques (augmentation des GAEC/EARL), un peu moins originaires de la zone d'étude, et de formation universitaire pour la moitié.**

### 1.1.5. Portrait type des chefs d'exploitations selon la destination de leur production :

*La méthodologie ici employée est la suivante : nous avons divisé l'échantillon global en catégories différentes : « cave particulière », « cave coopérative » et « mixte » (c'est-à-dire les viticulteurs qui répartissent leur production en cave particulière et en cave coopérative). Puis on a étudié le profil des chefs d'exploitation de chaque catégorie selon leur âge, leur origine, leur niveau d'étude et leur formation agricole.*

- La répartition des enquêtés selon la destination de leur production :

Notre échantillon s'élève à 94 viticulteurs enquêtés dont la majorité donne essentiellement leur production à une cave coopérative (62%).

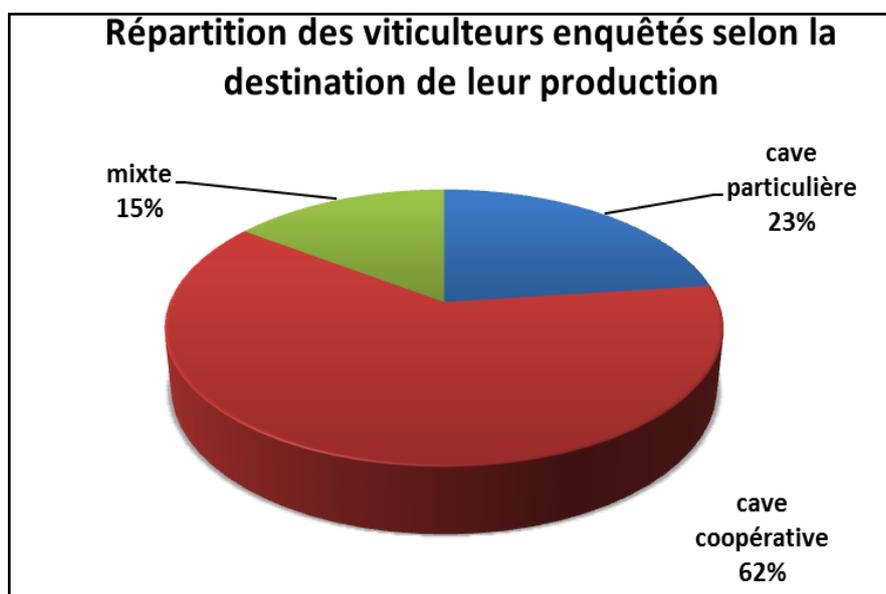


Figure 13: Répartition des viticulteurs enquêtés selon la destination de leur production

On observe 23% des enquêtés ayant une cave particulière et enfin 15% sont dits « mixtes », c'est-à-dire qu'ils donnent une partie de leur production en cave coopérative et l'autre partie en cave particulière.

- Portrait des chefs d'exploitation selon la catégorie :

Le tableau suivant réunit les différentes caractéristiques des viticulteurs enquêtés selon la catégorie définie.

	Cave Particulière (23% exploitants)	Cave coopérative (62% exploitants)	Mixte (15% exploitants)
<b>Age</b>	Majorité CE jusqu'à moins de 55 ans.	Majorité CE ont plus de 45 ans (67%)	Majorité ont plus de 45 ans (85%)
<b>Origine</b>	50% proviennent de la commune et un tiers sont originaires d'une « autre région »	Plus de 82% des CE sont originaires de la commune/voisine. A peine 3% viennent d'une autre région.	93% des exploitants dits mixtes sont originaires de la commune/voisine.
<b>Niveau étude</b>	57 % des CE en cave particulière ont un niveau d'étude universitaire.	Niveau d'étude secondaire majoritaire (60%), puis universitaire (33%)	Majoritairement niveau secondaire (70%)
<b>Formation agricole</b>	76% ont une formation agricole	Répartition équitable	64 % ont une formation agricole

Pour conclure, nous remarquons que les viticulteurs en cave particulière sont légèrement plus jeunes que les deux autres catégories, c'est aussi dans cette catégorie que l'on retrouve le plus d'individus venant d'une « autre région » et une formation agricole plus importante que la tendance générale. A contrario les viticulteurs donnant leur production en cave coopérative ont très souvent plus de 50 ans et sont majoritairement originaires de la commune.

Après avoir vu en détails les caractéristiques des chefs d'exploitation, nous pouvons analyser les structures de production qui les accompagnent.

## 1.2. Structures de production

### 1.2.1. Occupation du sol de la zone d'étude

#### 1.2.1.1. Surface agricole utile de la zone d'étude

Comme cité précédemment notre zone d'étude comprend 10 communes et s'étend sur une superficie de 19 810 hectares avec une SAU totale de 5055 hectares. Notre échantillon quant à lui est composé de 94 exploitants dont la SAU totale est égale à 2352 hectares (40% de la SAU total) et sont répartis comme suit :

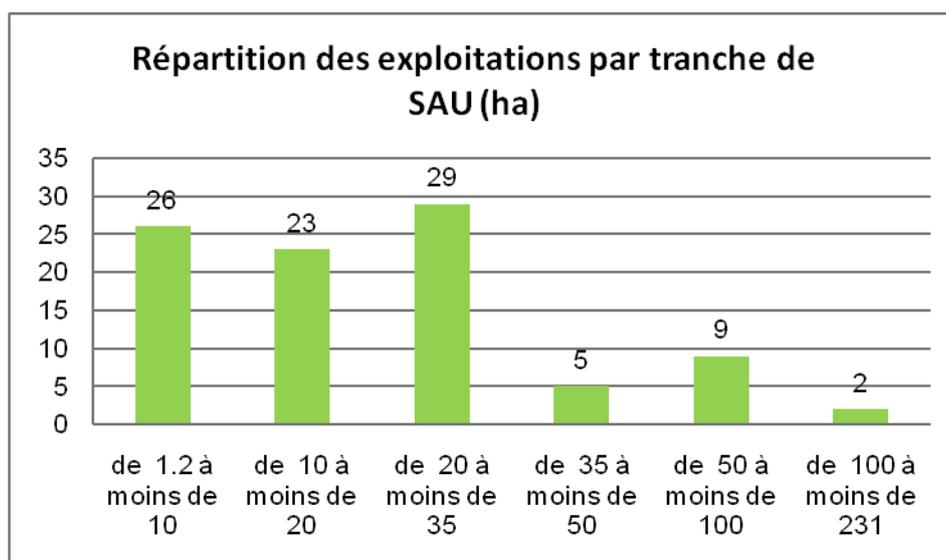


Figure 14: Répartition des exploitations par tranche de SAU (ha)

Nous remarquons que 83% des exploitations ont une superficie inférieure à 35 ha. Ceci prouve que les exploitations sont globalement de taille petite ou moyenne.

Pour ce qui est de la répartition de cette SAU selon les types de production :

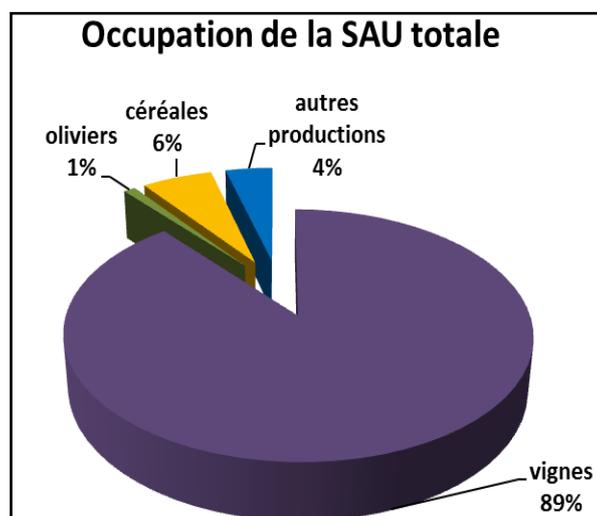


Figure 15: Occupation de la SAU totale

Sans surprise, nous remarquons que la plus grande partie de la SAU est consacrée à la production viticole (89 %), contre seulement 6 % pour les céréales, et 4 % pour les autres productions (plantes aromatiques, fourrage, et jachère). Ceci montre donc une faible diversification.

Penchons-nous maintenant en détails sur la production viticole elle-même :

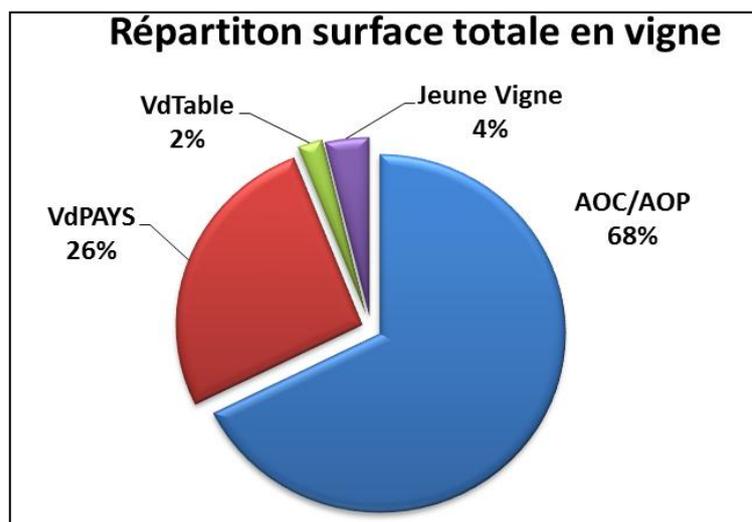


Figure 16: Répartition de la surface totale en vigne

On constate que plus de 2/3 de la surface est en AOC/AOP et 26 % en Vin de Pays, cela démontre bien que la zone d'étude est clairement axée sur une viticulture de qualité.

En est-il de même pour tous les types de destination de la production ?

#### 1.2.1.2. Répartition de la SAU selon la destination de la production

- **Cas cave particulière :**

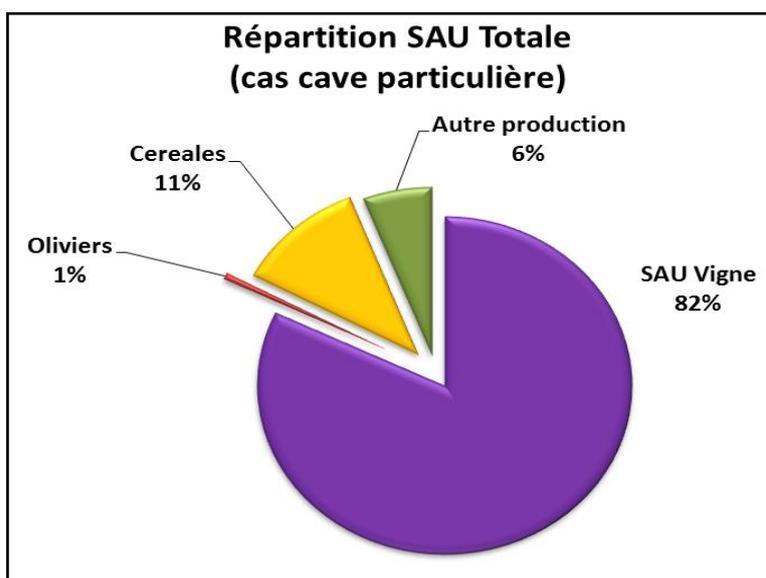


Figure 17: Répartition de la SAU totale dans le cas de la cave particulière

Pour les caves particulières, nous noterons une plus grande diversification de la SAU (avec 11 % pour les céréales) que pour les autres cas.

En ce qui concerne la SAU en vigne, elle se répartie comme suit :

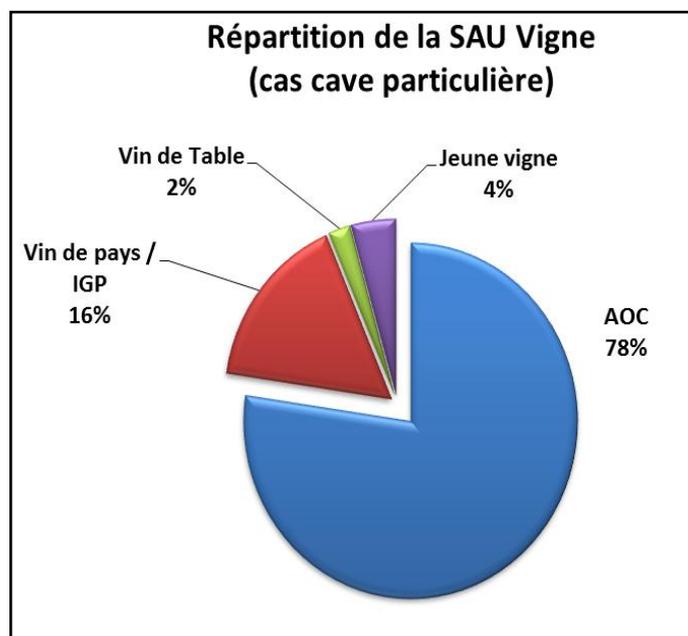


Figure 18: Répartition de la SAU en vigne dans le cas de la cave particulière

L'AOC est ultra dominant, représentant plus des  $\frac{3}{4}$  de la SAU en vigne, et notons une part moins important du Vin de Pays par rapport à la moyenne.

- **Cas cave coopérative :**

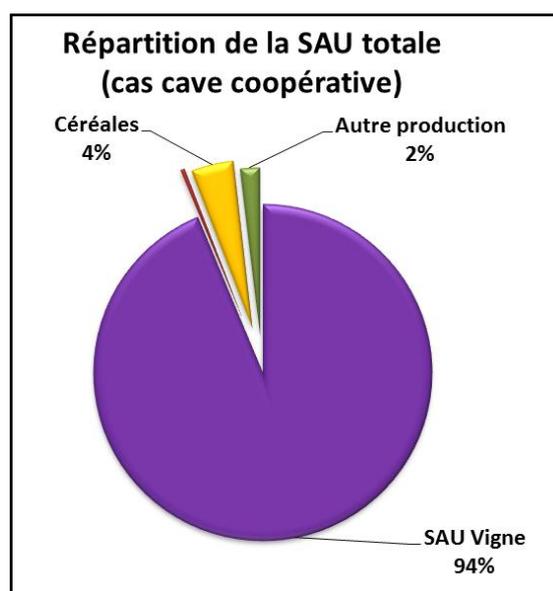


Figure 19: Répartition de la SAU totale dans le cas de la cave coopérative

On remarque qu'il y a toujours une grande part de la SAU qui est consacrée à la production viticole (94 % de la SAU Totale) et par conséquent peu de diversification en ce qui concerne les autres productions.

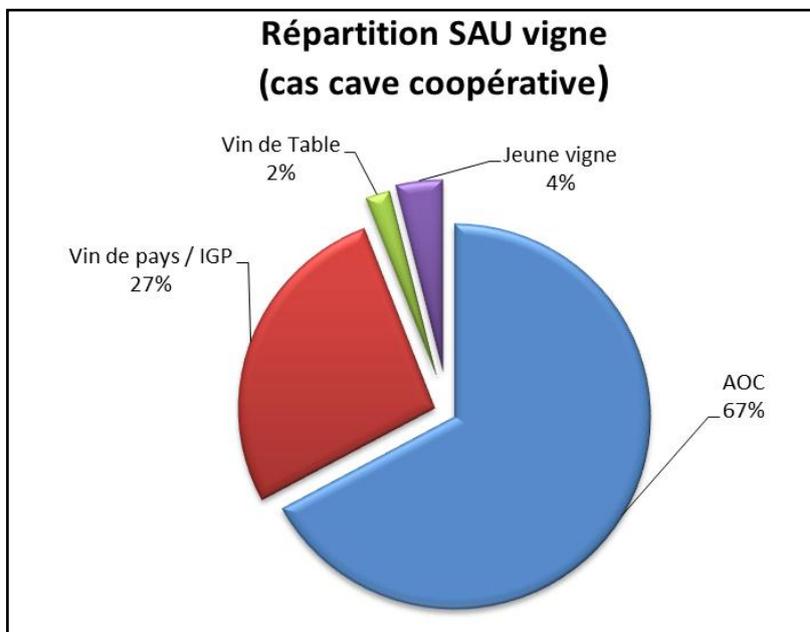


Figure 20: Répartition de la SAU en vigne dans le cas de cave coopérative

La production en AOC/AOP est toujours largement dominante mais tout de même moins importante que pour les caves particulières. Le vin de Pays est un peu plus conséquent (27 %) comparé aux caves particulières (16 %).

- **Cave mixte**

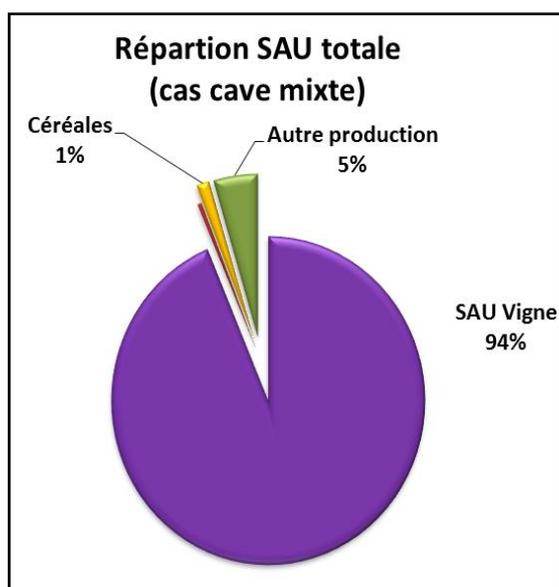


Figure 21: Répartition de la SAU totale dans le cas de la cave mixte

Pour ce qui est des caves mixtes, c'est là où il y a le moins de diversification avec une très grande part toujours pour les vignes (94 % de la SAU), les céréales ne représentent par exemple qu'1 % de la SAU totale.

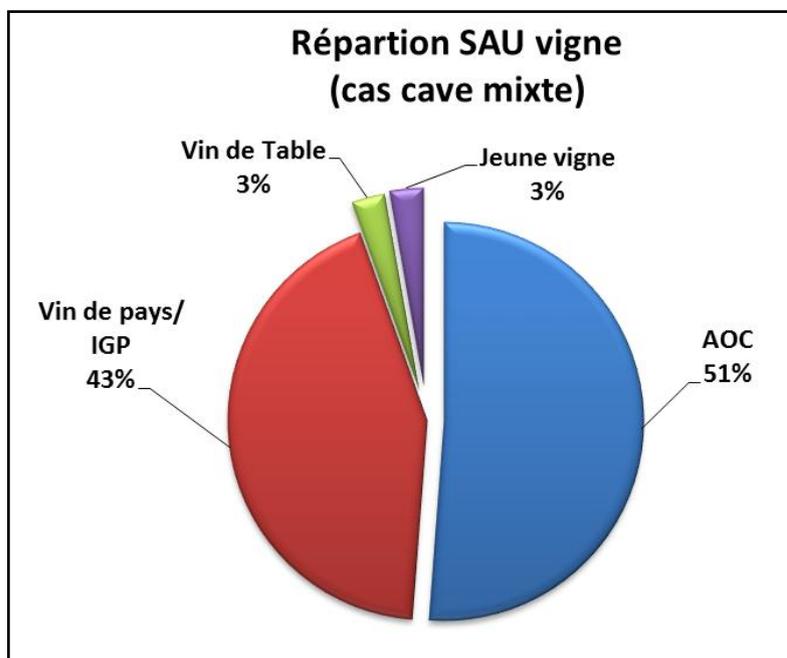


Figure 22: Répartition de la SAU en vigne dans le cas de la cave mixte

On remarque une part beaucoup moins importante d'AOC, un peu plus de la moitié seulement. Par contre on relève une part beaucoup plus significative du Vin de Pays comparée aux autres destinations de production (cave particulière, cave coopérative) avec 43 % de la SAU en vigne qui lui est consacrée, soit presque autant que pour l'AOC.

**→ En résumé, notre zone d'étude est fortement axée sur la production de vin de qualité, c'est dans les caves particulières qu'on remarque la plus grande part en AOC/AOP (78% de la SAU en vigne) ainsi que la part la plus importante pour la production en céréale (11 % de la SAU totale contre 6% pour la SAU de l'échantillon général).**

#### 1.2.1.3. Mode de faire valoir

La majorité des viticulteurs sont propriétaires de leurs terres, 47 exploitants sur 94 enquêtés sont en faire valoir direct (FVD), seulement 11 exploitants sont faire valoir indirecte (FVInD). Notons aussi qu'il y a plusieurs viticulteurs en FVD et FVInD en même temps. Ces derniers sont au nombre de 35.

Nature d'exploitation	Nombre de viticulteurs
FVinD	11
Mixte	35
FVD	47

Tableau 7: Nombre des viticulteurs en fonction de leur mode de faire valoir

Par ailleurs, on remarque d'après le tableau ci-dessous, que la majorité des exploitants en FVD ont tendance à être plus en cave coopérative qu'en cave particulière :

NATURE DE L'EXPLOITATION	DESTINATION PRODUCTION VITICOLE			Total
	Cave particulière	Cave coop	Mixte	
FVDI	7	3	1	11
Mixte	6	19	9	35
FVD	8	36	4	48
<b>Total</b>	21	58	14	94

Tableau 8: Destination de la production viticole selon la nature de l'exploitation

D'après la figure ci-dessous, 43% de la SAU est en FVD, 41% est en mixte et seulement 16% est en FVinD.

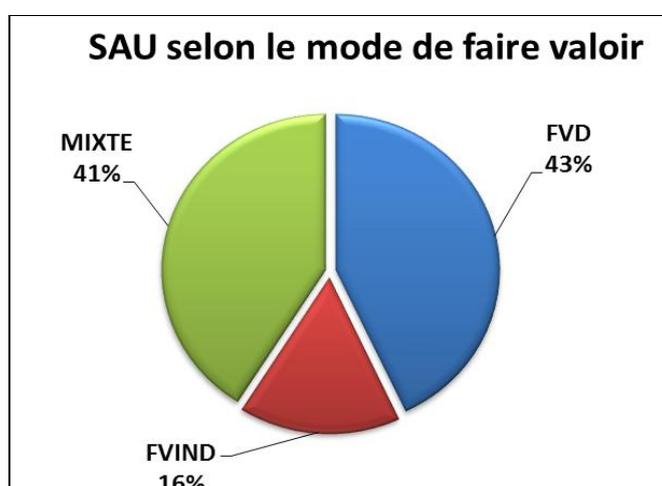


Figure 23: SAU selon le mode de faire valoir

## 1.2.2. Evolution du foncier

L'évolution des superficies des exploitations s'est faite ces dix dernières années soit par agrandissement soit par réduction. En se focalisant sur l'évolution future du foncier, les viticulteurs enquêtés stipulent avoir plusieurs projets.

### 1.2.2.1. Agrandissement global

- **Modes d'agrandissement**

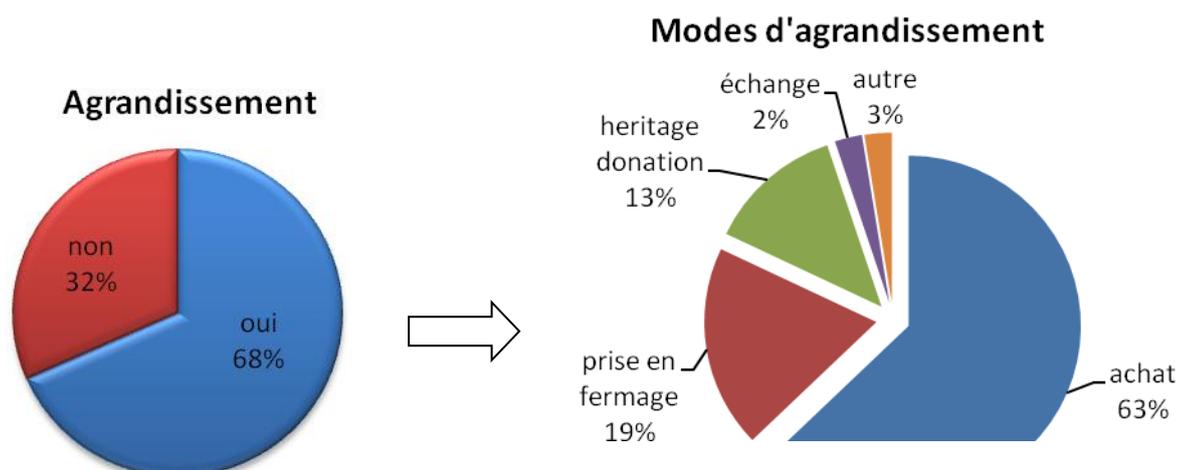


Figure 24: Modes d'agrandissement

Sur les dix dernières années on voit qu'il y a plutôt une tendance à l'agrandissement, 68 % des exploitants enquêtés ont agrandi leurs noyaux initiaux contre seulement 32 % qui ne l'ont pas fait. L'agrandissement se fait, pour plus de 60% des cas, par l'achat de terres et 80 % des terres achetées ont une superficie entre 0,3 et 20 ha, soit relativement faible.

19% des agrandissements se sont faits par prise en fermage. 60% des parcelles prises en fermage sont de moins de 20 ha.

En corrélant le mode d'agrandissement à l'âge de l'exploitant il en sort que 73 % achètent entre l'âge de 45 et 65 ans, il en est de même pour la prise en fermage.

L'héritage et la donation ne représentent que 13% des agrandissements.

- **Mode d'agrandissement par commune**

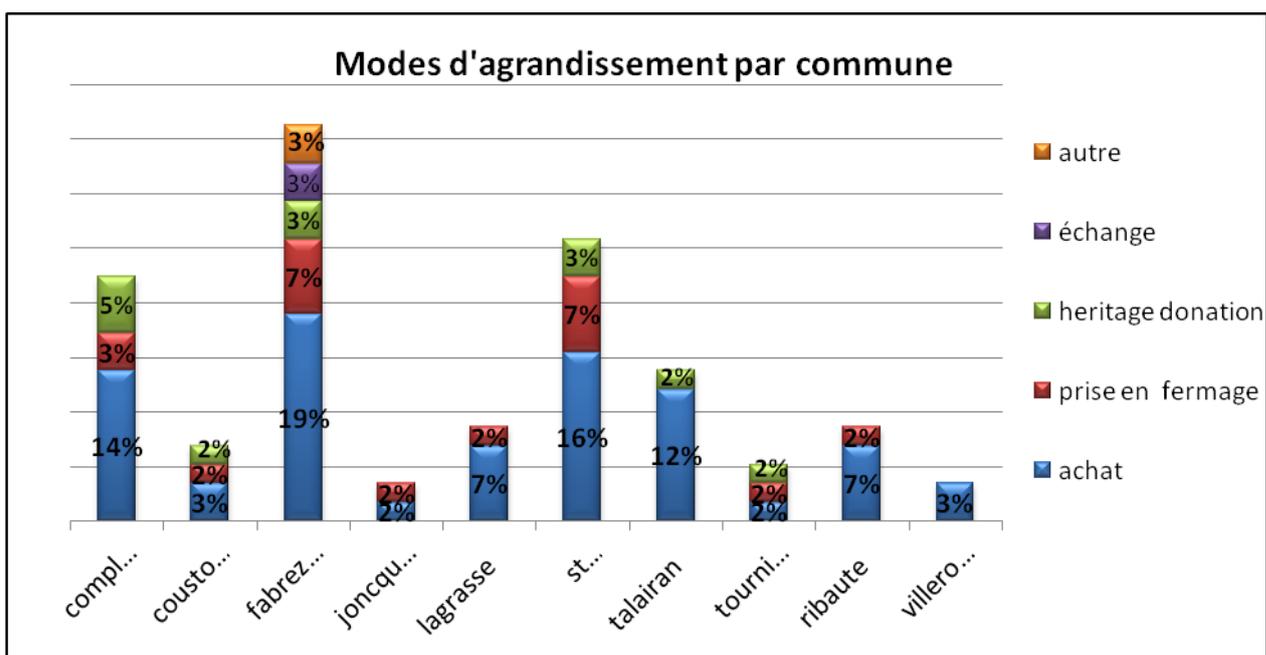


Figure 25: Modes d'agrandissement par commune

C'est à Fabrezan qu'il y a le plus d'agrandissement; suivi de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse ensuite de Camplong d'Aude.

Cet agrandissement se fait par achat, prise en fermage, héritage, etc. On ne trouve l'échange qu'à Fabrezan. A Villeroque l'agrandissement ne s'est effectué que par achat.

- **Modes d'agrandissement par classes de SAU**

En s'intéressant maintenant à cet agrandissement par classes de SAU on remarque:

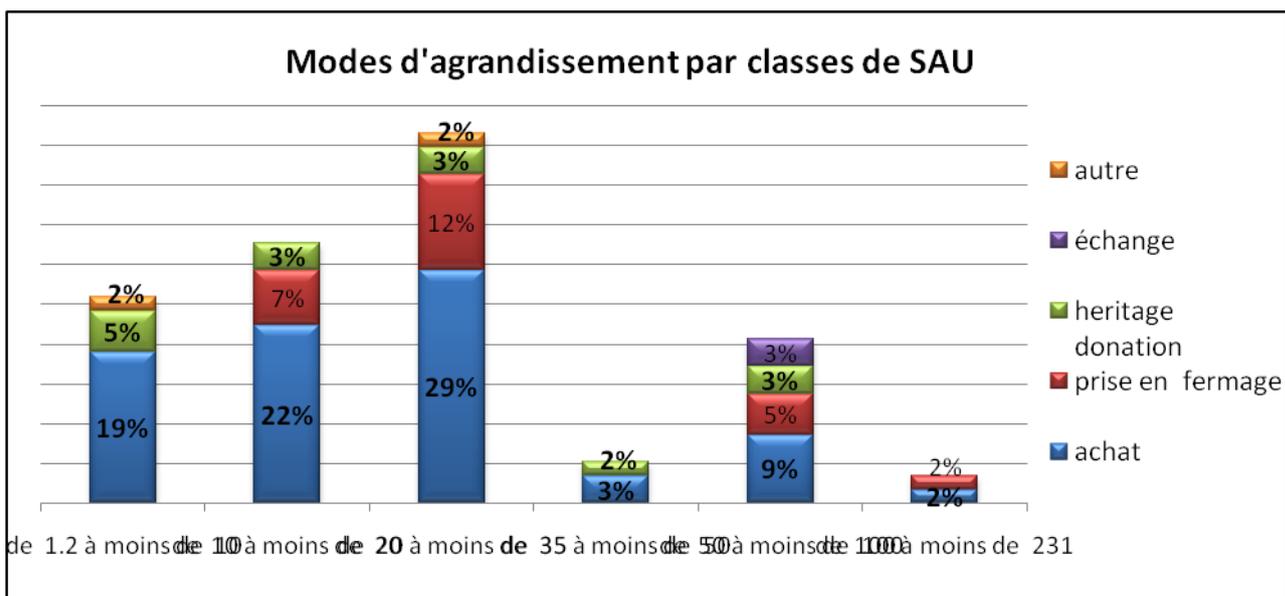


Figure 26: Modes d'agrandissement par classes de SAU

Les exploitants qui ont des SAU inférieures à 35 ha sont les exploitants qui agrandissent le plus. On voit aussi que dans la classe des exploitations entre 50 ha et moins de 100 ha, l'agrandissement est considérable et qu'il y a l'échange comme mode d'agrandissement ce qu'on ne trouve pas dans les autres classes de SAU.

Dans les classes de SAU allant de 1,2 à moins de 10 ha et de 35 à moins de 50 ha, les viticulteurs ne procèdent pas par prise en fermage comme mode d'agrandissement.

Plus de 80 % des exploitants qui ont agrandi par achat, ont une superficie inférieure à 35 ha.

#### 1.2.2.2. Agrandissement par type de destination de la production:

Toutes ces constatations nous mènent à étudier les modes d'agrandissement par type de destination de la production :

- **Modes d'agrandissement dans les caves particulières :**

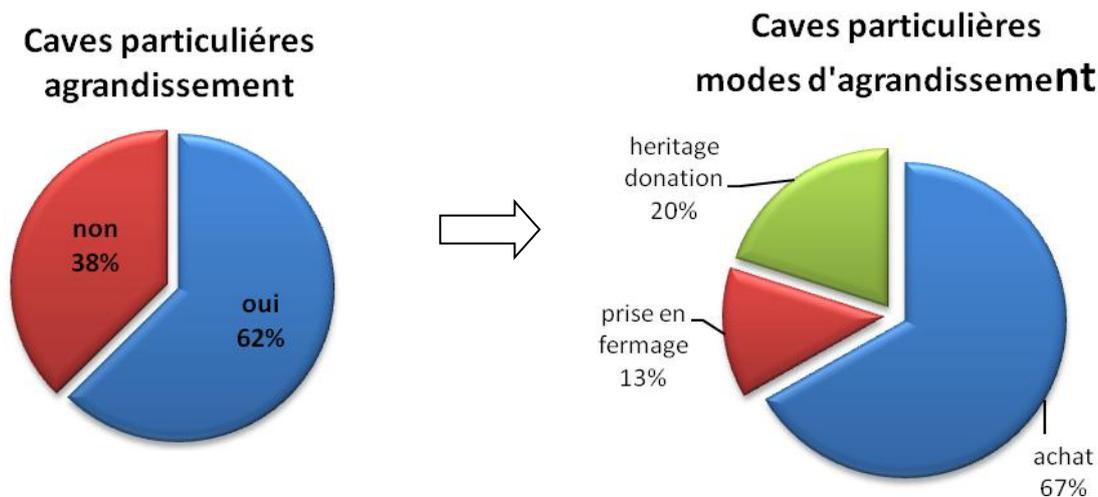


Figure 27: Modes d'agrandissement dans les caves particulières

67 % de ces viticulteurs ont agrandi leurs noyaux initiaux, ces dix dernières années, par l'achat de terres. L'agrandissement pour 20 % d'entre eux s'est fait par héritage et donation. Il n'y a que 13 % qui ont pris des terres en fermage.

- Caves particulières : modes d'agrandissement par commune

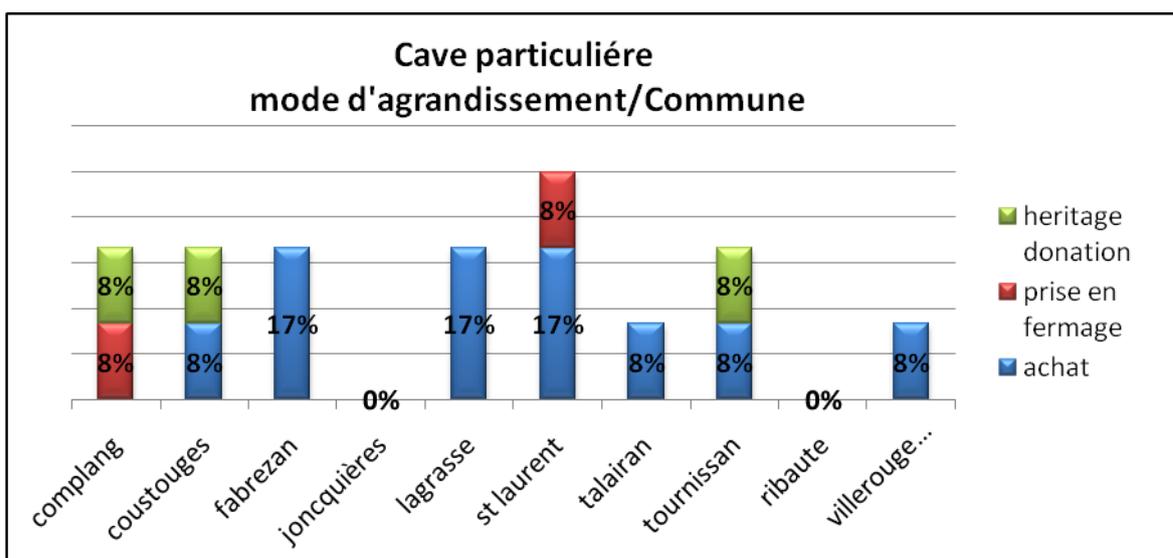


Figure 28: Mode d'agrandissement dans les caves particulières par commune

C'est à Saint Laurent qu'il y a eu les plus nombreux d'agrandissement d'exploitations ayant pour destination de production les caves particulières. La proportion des agrandissements est quasi égale pour les exploitations de Camplong d'Aude, Coustouge, Fabrezan, Lagrasse et Tournissan.

L'agrandissement par prise en fermage n'a eu lieu que dans les caves particulières de Camplong d'Aude et Saint Laurent.

Dans les caves particulières de Camplong d'Aude, il n'y a pas eu d'achat pour agrandir les tailles des exploitations.

- Caves particulières : modes d'agrandissement par classes de SAU :

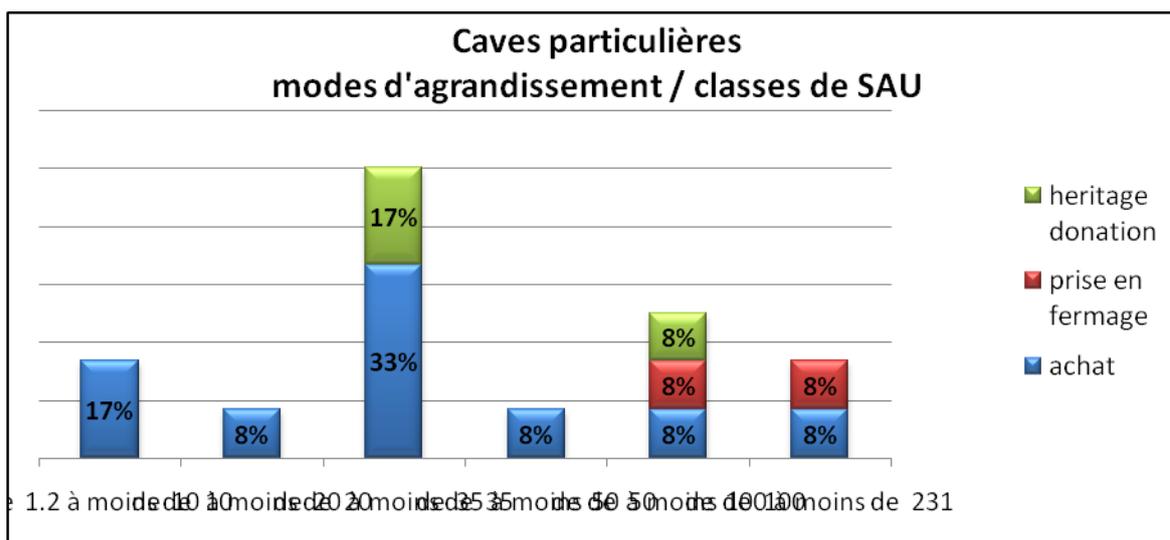


Figure 29: Modes d'agrandissement dans les caves particulières par classe de SAU

La classe de SAU la plus représentée dans les caves particulières est celle entre 20 ha à moins de 35 ha, c'est là où il y a eu le plus d'agrandissements et cela principalement

par achat. Vient ensuite la classe de SAU de 50 ha à moins de 100 ha où l'agrandissement s'est fait, à part égales, par achat, prise en fermage et héritage et donation.

Seuls les exploitants ayant des superficies supérieures à 50 ha agrandissent par prise en fermage.

L'achat comme mode d'agrandissement est important pour les exploitations ayant une SAU de 20 ha à moins de 35 ha et de 1,2 ha à moins de 10 ha.

### 1.2.2.3. Les caves coopératives : modes d'agrandissement

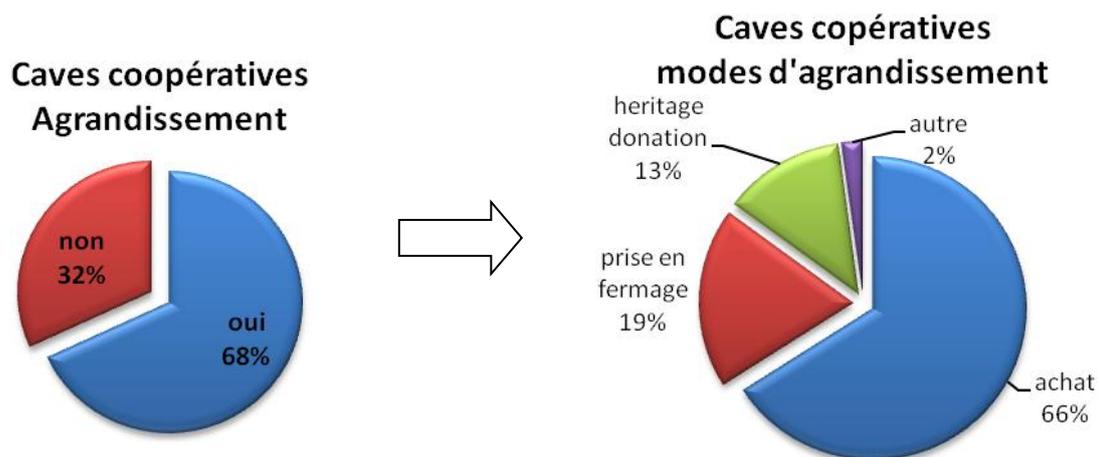


Figure 30: L'agrandissement des exploitants en cave coopérative

68 % des exploitants enquêtés en cave coopératives ont agrandi leurs noyaux initiaux.

Le mode principal d'agrandissement dans les caves coopératives est l'achat. La prise en fermage est le second mode d'agrandissement avec 19 % des viticulteurs ayant agrandi. Seulement 13 % des exploitations ont été agrandit par héritage et donation.

- **Caves coopératives : Modes d'agrandissement par commune**

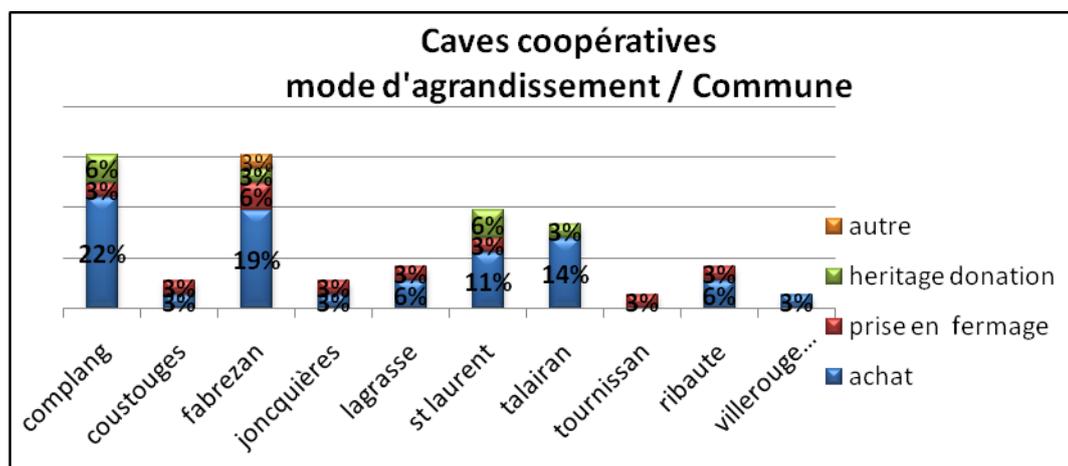


Figure 31: Modes d'agrandissement dans les caves de caves coopératives par communes

Pour les exploitants en caves coopératives, on voit que l'agrandissement le plus important est dans les communes de Camplong d'Aude et Fabrezan.

A Talairan il n'y a pas eu d'agrandissement par prise en fermage.

Les exploitants en caves coopératives dans les commune de Tournissan et Villeroque ont moins agrandi par rapport à leurs collègues dans les autres communes.

- **Caves coopératives : modes d'agrandissement par classes de SAU**

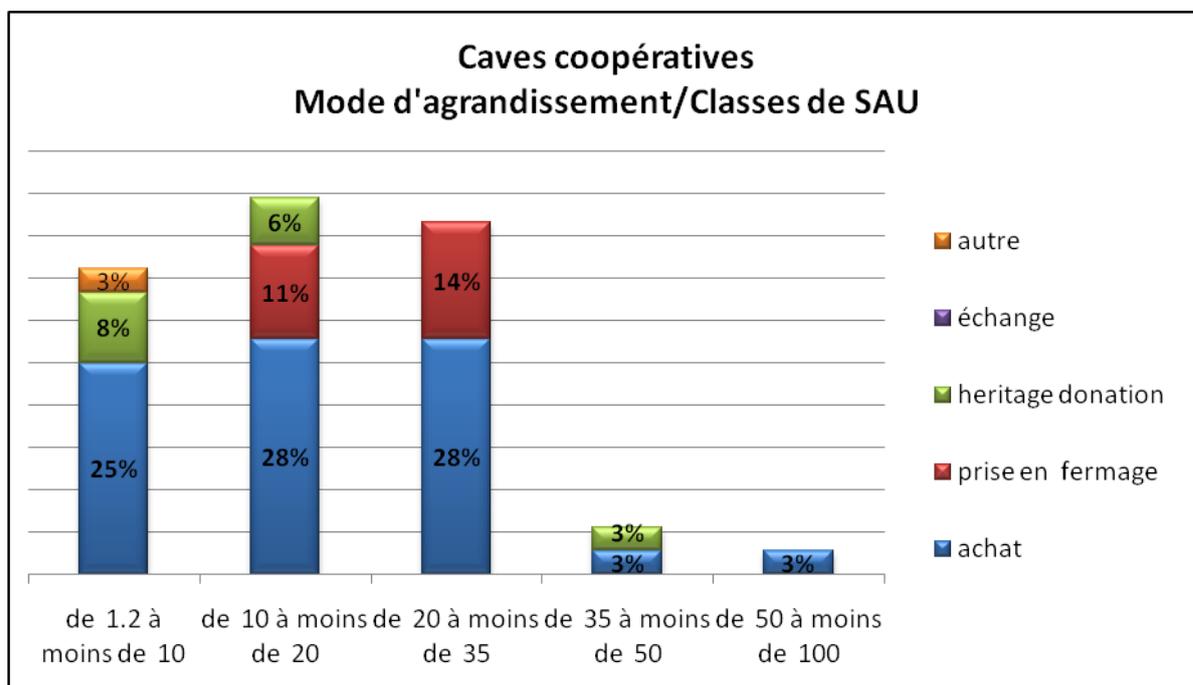


Figure 32: Mode d'agrandissement dans les case de cava coopérative par classe de SAU

Pour ce qui est de l'agrandissement dans les caves coopératives, les exploitants ayants des SAU inférieures à 35 ha ont le plus agrandi ce qui rejoint l'agrandissement globale par classes de SAU.

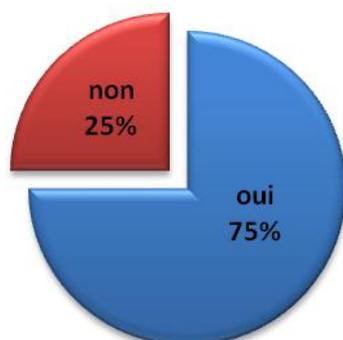
Pour les SAU supérieures à 50 ha l'agrandissement ne s'est fait que par achat.

Seuls les viticulteurs en caves coopératives ayants des SAU entre 10 ha et moins de 50 ha ont agrandi par prise en fermage.

#### 1.2.2.4. Caves mixtes :

- **Mode d'agrandissement:**

##### Caves mixtes Agrandissement



##### Caves mixtes Modes d'agrandissement

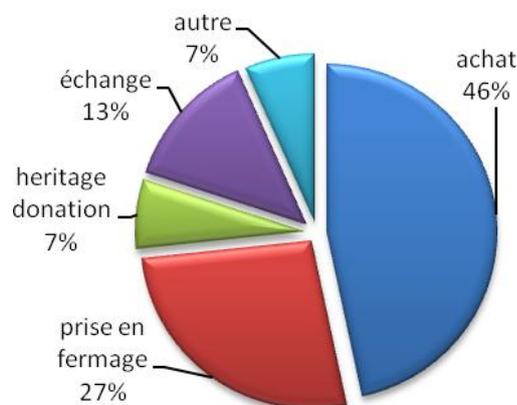


Figure 33: Mode d'agrandissement dans les caves mixtes

Les viticulteurs qui sont en caves mixtes se trouvent sur les communes de Fabrezan, Saint Laurent, Talairan et Ribaute. 75 % d'entre eux ont agrandi leurs terres. Cet agrandissement a été effectué principalement par l'achat et la prise en fermage. On remarque qu'il y a eu agrandissement par échange (13 %) de terres ce qui n'existe pas pour les autres types de caves.

Pour le mode d'agrandissement par commune et par classes de SAU, il n'en ressort pas des résultats significatifs.

#### 1.2.2.5. La réduction globale

- **Mode de réduction**

##### Réduction



##### Mode de réduction

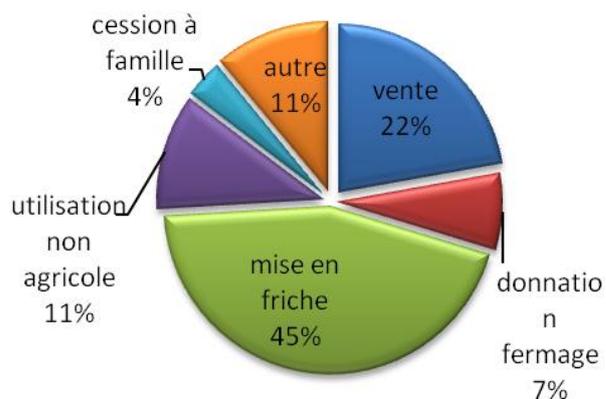


Figure 34: Modes de réduction

La réduction ne concerne que 27 % des exploitants enquêtés.

La mise en friche représente le mode le plus utilisé avec 45% des réductions. La vente vient directement après avec 22%. 66% des terres vendues ont une superficie de moins de 15 ha.

➔ *On retient qu'il y a une tendance à l'agrandissement des exploitations avec 58 agrandissements contre 20 réductions parmi les 94 exploitations.*

- **Modes de réduction par commune**

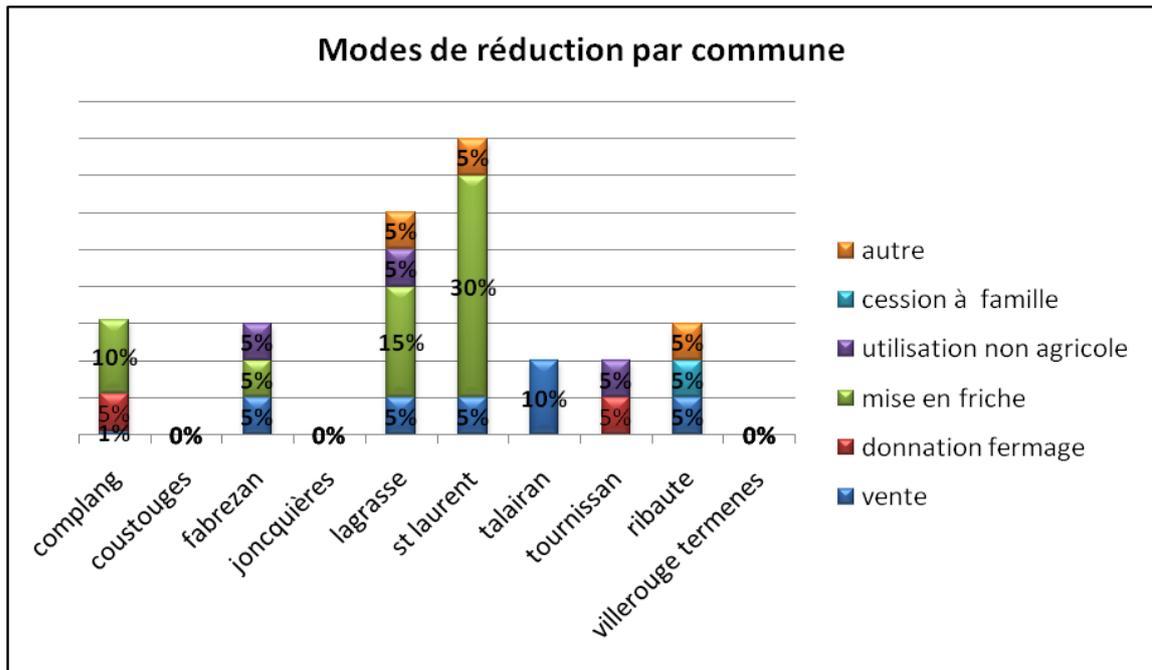


Figure 35: Modes de réduction par communes

La plus grande réduction des terres ces dix dernières années a eu lieu à Saint Laurent avec surtout la mise en friche. A Coustouge, Jonquières et Villeroige, il n'y a pas eu de réduction de SAU. La réduction pour utilisation non agricole s'est faite sur les communes de Fabrezan, Lagrassse et Tournissan.

- **Modes de réduction par classes de SAU**

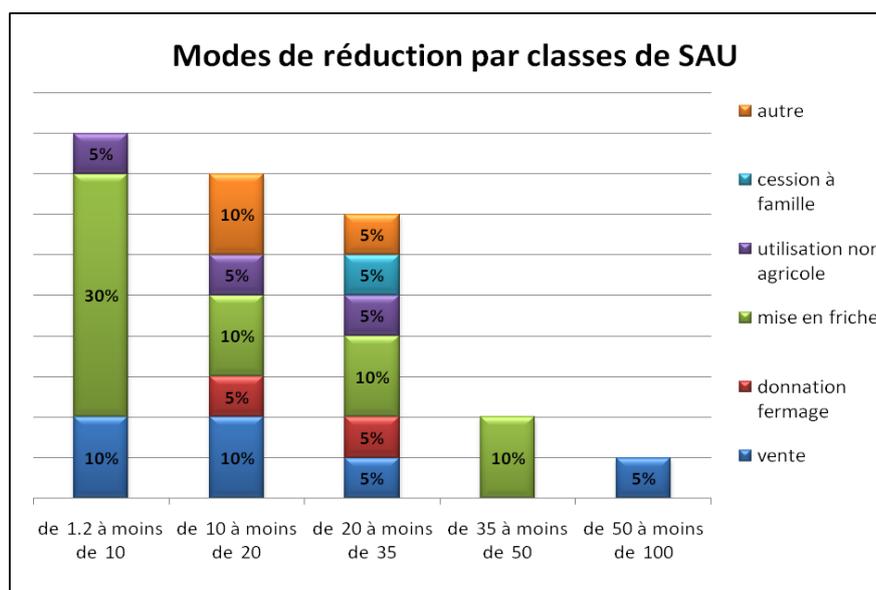


Figure 36: Modes de réduction par classes de SAU

La part des réductions les plus grandes touche les superficies inférieures à 35 ha et elle est accentuée pour les superficies de 1,2 ha à moins de 10 ha.

La mise en friche touche essentiellement les superficies inférieures à 50 ha.

En corrélant le mode de réduction par vente avec l'âge de l'exploitant, il en sort que 66 % des ventes intéressent les exploitants âgés de plus de 55 ans.

En corrélant le mode de réduction par la mise en friche avec l'âge des exploitants, 88 % de la mise en friche intéressent les exploitants âgés entre 35 et 55 ans.

1.2.2.6. Modes de réduction par type de destination de la production

- **Caves particulières : modes de réduction**

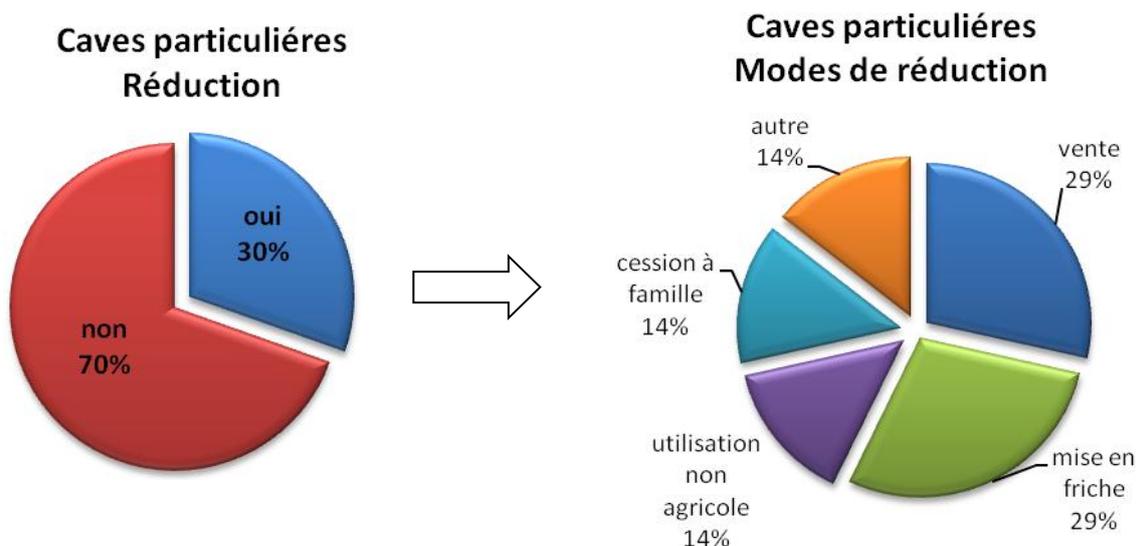


Figure 37: Modes de réduction dans le cas de caves particulières

Il y a 30 % des exploitants enquêtés en caves particulières qui affirment avoir réduit leurs noyaux initiaux principalement par la mise en friche et la vente. Les modes de réduction restant sont à proportion égale.

- **Caves particulières : Mode de réduction par commune**

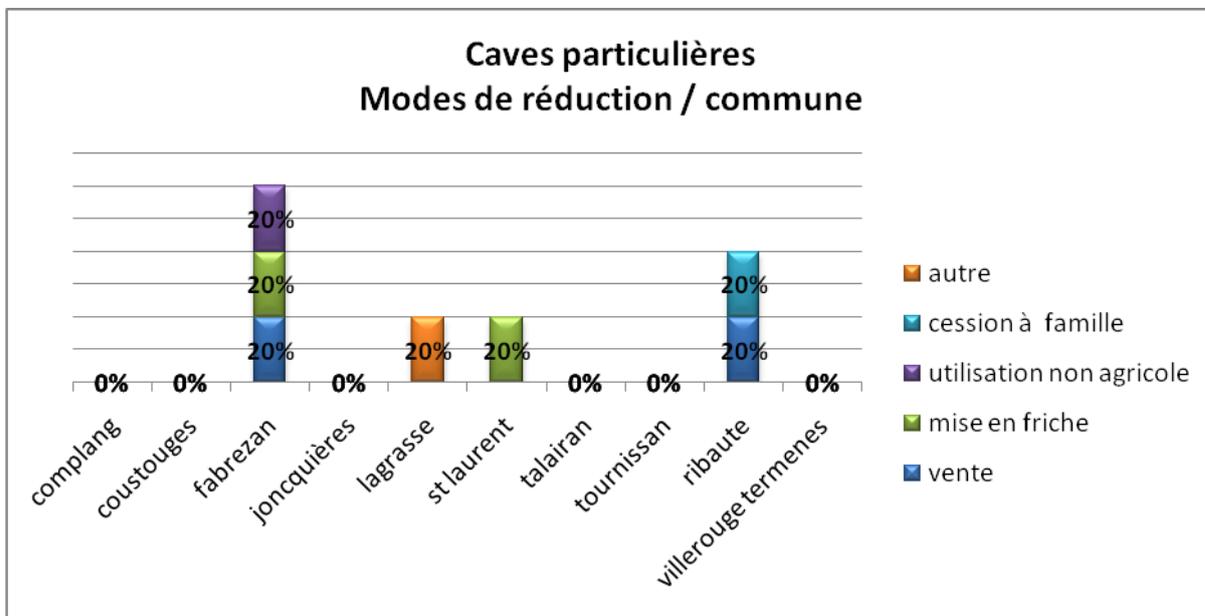


Figure 38: Modes de réduction dans les cas de caves particulières para communes

En caves particulières la réduction des terres ne s'est faite que sur les communes de Fabrezan, Lagrasse, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et Ribaute.

- **Caves particulières : modes de réduction par classes de SAU**

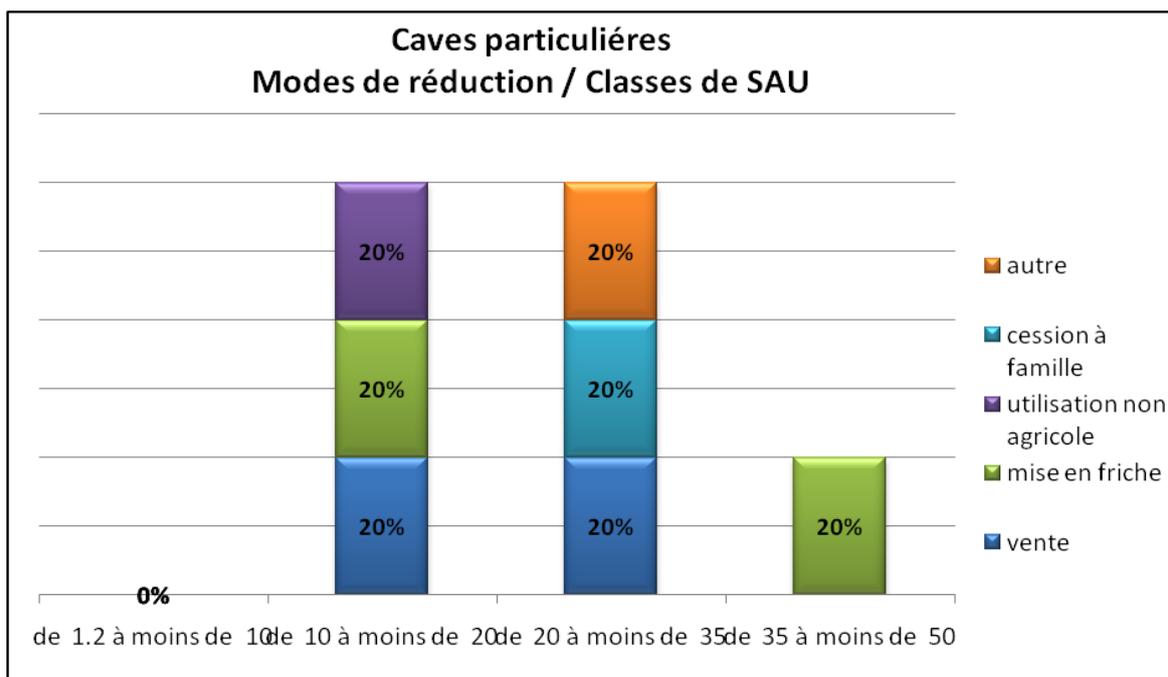


Figure 39: Modes de réduction dans les cas de caves particulières par classes de SAU

Pour les exploitants enquêtés en caves particulières, la réduction n'a pas touché les exploitations inférieures à 10 ha et les exploitations supérieures à 50 ha.

- **Caves coopératives : modes de réduction**

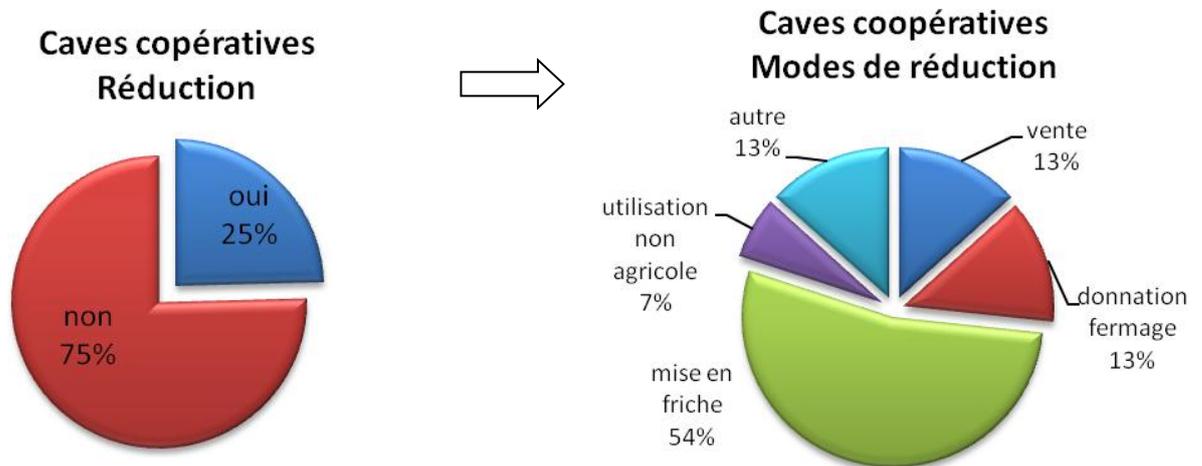


Figure 40: Modes de réduction dans le cas de caves coopératives

Dans les caves coopératives, seul 25% des viticulteurs enquêtés ont réduit leurs terres et cela principalement par la mise en friche.

- **Caves coopératives : Mode de réduction par commune**

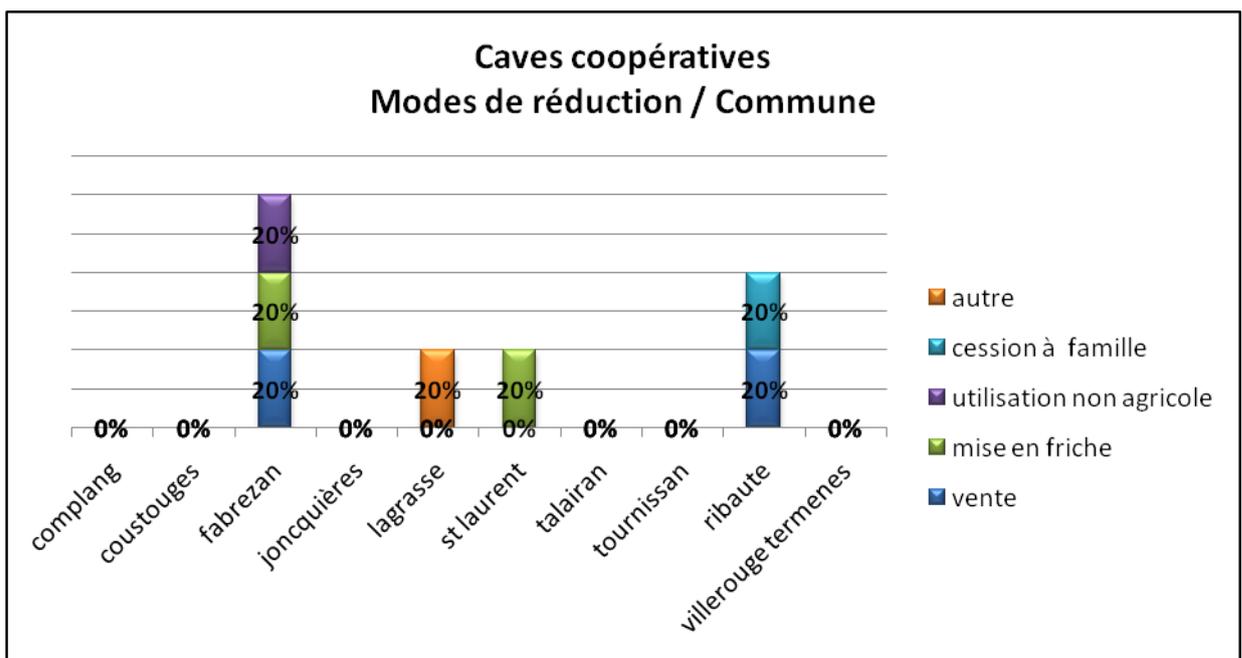


Figure 41: Modes de réduction dans le cas de cave coopérative par commune

C'est à Fabrezan qu'il y a le plus d'exploitants en caves coopératives ayant réduit leurs SAU, suivi par les exploitants de Ribaute.

A Camplong d'Aude, Coustouge, Jonquières, Talairan, Tournissan et Villerouge, il n'y a pas eu de réduction pour les exploitations en caves coopératives.

- **Caves coopératives : Mode de réduction par classes de SAU**

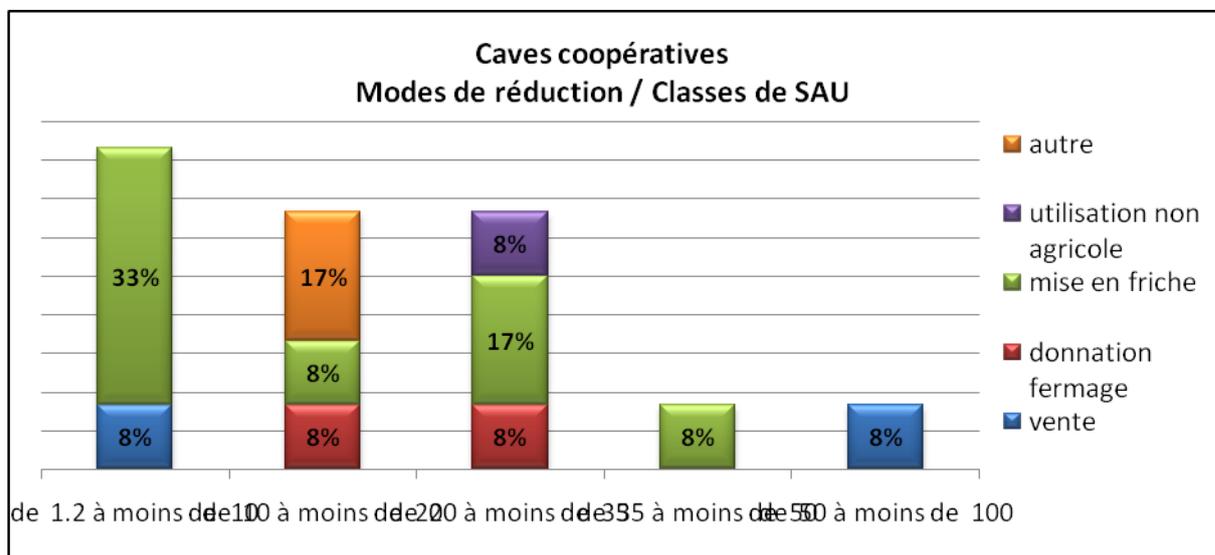


Figure 42: Modes de réduction dans le cas de cave coopérative par classes de SAU

Les viticulteurs ayant des SAU entre 1,2 ha et moins de 10 ha en cave coopérative ont réduit le plus la taille de leur exploitation et cela principalement par la mise en friche.

Par contre dans ce type de cave il y a eu réduction des terres par donation en fermage et cela concerne les exploitations entre 10 ha et moins de 35 ha.

- **Cave mixte : Mode de réduction**

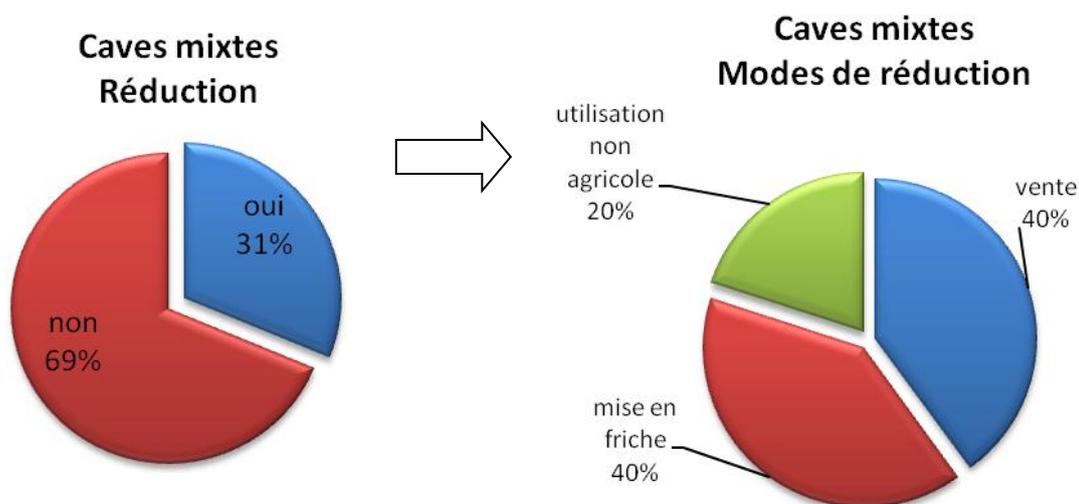


Figure 43: Modes de réduction dans les cas de caves mixtes

31 % des viticulteurs enquêtés en cave mixte ont réduit leurs exploitations. Cette réduction s'est faite par la vente et la mise en friches à part égales (40%) et par des utilisations non agricole pour 20 % d'entre elles.

Les exploitants en caves mixtes ayant réduit leurs exploitations sont relativement peu nombreux par rapport à ceux des autres types de caves, pour cette raison, la comparaison par classes de SAU et par commune n'a pas donner de résultats pertinents.

### 1.2.3. Projets fonciers

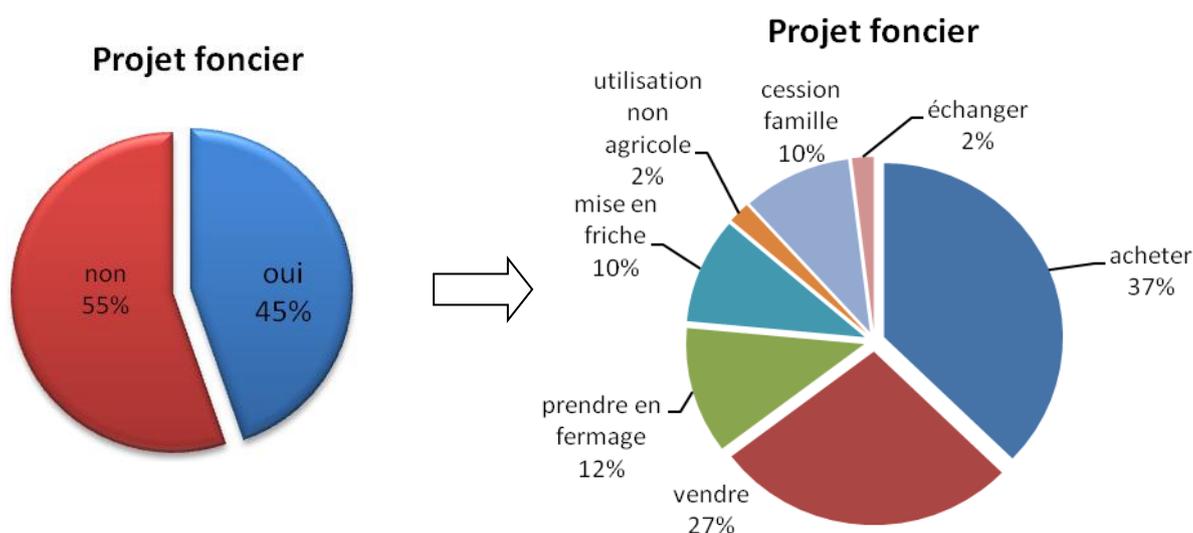


Figure 44: Projet foncier

En ce qui concerne la question pour les exploitants sur leurs projets fonciers, 55% d'entre eux affirment ne pas avoir de projets. Pour les 45 % restants, 37% projettent d'acheter. Pour plus de 70 % des futures terres achetées, la superficie sera de moins de 10 ha.

27 % des exploitants comptent vendre. 92 % d'entre eux veulent vendre moins de 25 ha de leurs exploitations. La prise en fermage représente 12 % des projets fonciers suivie de cession à la famille et mise en friche avec 10 % pour chaque mode.

### 1.2.3.1. Projets fonciers par statut d'exploitation

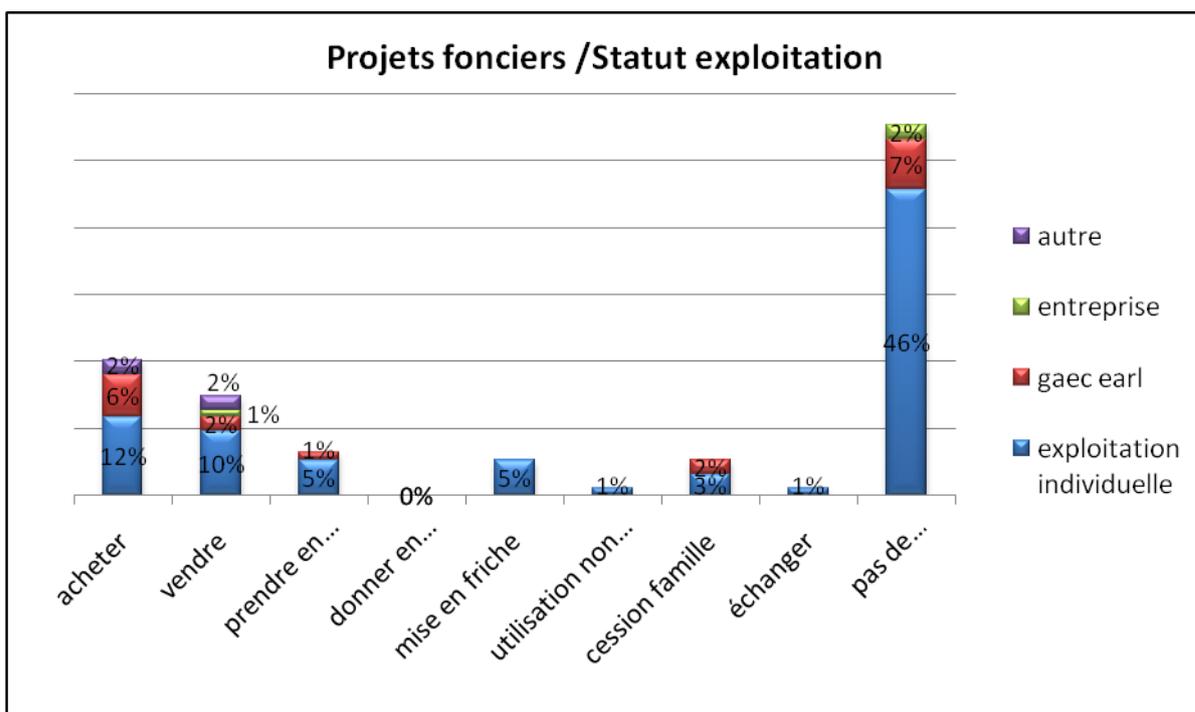


Figure 45: Projets fonciers selon le statut de l'exploitation

Le projet de mise en friche, l'utilisation non agricole et l'échange n'intéressent que les exploitations individuelles. Pour les autres projets on trouve les exploitations individuelles et les GAEC/EARL. On observe que la majorité des exploitations individuelles et des entreprises n'ont pas de projets fonciers, ce qui n'est pas vrai pour les GAEC/EARL.

- **Caves particulières: projets fonciers**

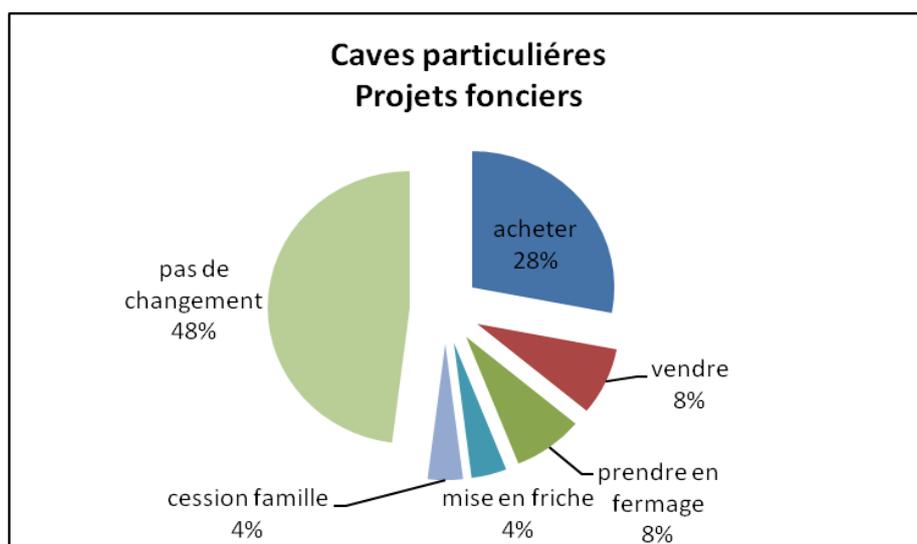


Figure 46: Projets fonciers dans le cas de caves particulières

48 % des viticulteurs enquêtés en caves particulières n'ont pas de projet foncier, 28 % d'entre eux souhaitent acheter. La vente et la prise en fermage sont à part égale (8 %). Les projets de mise en friche et la cession à famille ne représentent que 4 %.

La majorité de ces viticulteurs ont des SAU entre 20 et 35 ha.

- **Caves coopératives : projets fonciers**

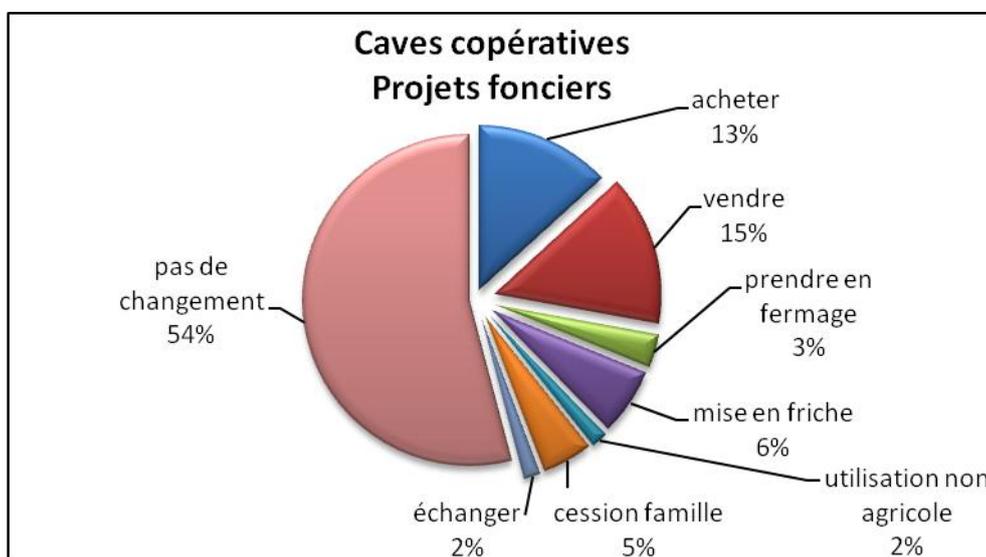


Figure 47: Projets fonciers dans le cas de caves coopératives

Le projet foncier le plus important dans les caves coopératives est la vente avec 15 % des viticulteurs enquêtés, suivi de l'achat qui représente 13 %. On voit aussi que la mise en friche pour les exploitants en cave coopérative représente 6 %.

Il faut noter que 54 % des viticulteurs enquêtés en caves coopératives n'ont pas de projets fonciers.

- **Caves coopératives : projet foncier par commune**

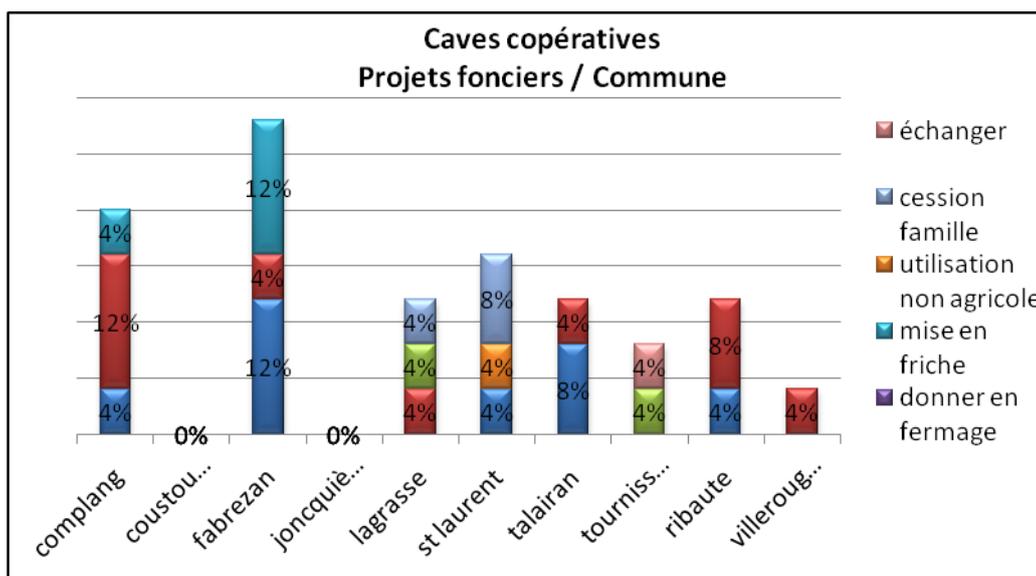


Figure 48: Projets fonciers dans le cas de caves coopératives par communes

La majorité des projets foncier des exploitants en caves coopératives se retrouve à Fabrezan suivi de Camplong d'Aude ensuite de Saint Laurent de la Cabrerisse. On remarque qu'à Lagrasse, Ribaute et Talairan les projets sont à part égales.

- **Caves coopératives : Projets fonciers par classes de SAU**

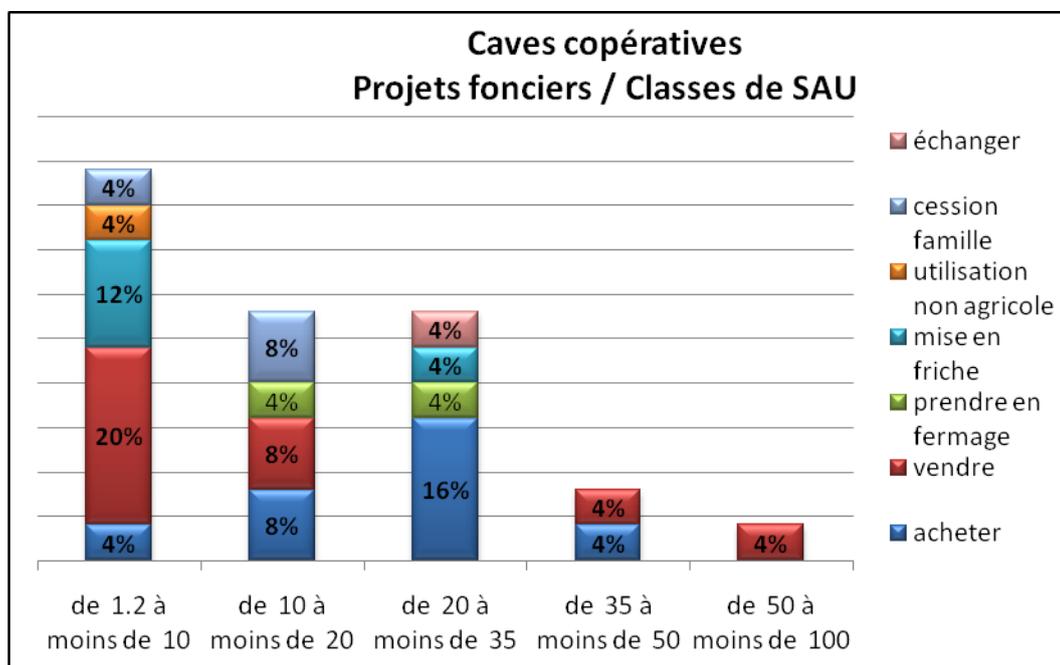


Figure 49: Projets fonciers dans les cas de caves coopératives par classes de SAU

Les exploitants en caves coopératives ayant les SAU les plus faibles ont le plus de projets fonciers ; la vente en représente la majorité. Ceux qui ont des SAU supérieures à 50 ha souhaitent vendre. Les exploitants ayant entre 20 et 35 ha souhaitent acheter pour la plupart.

- **Caves mixtes : Projets fonciers**

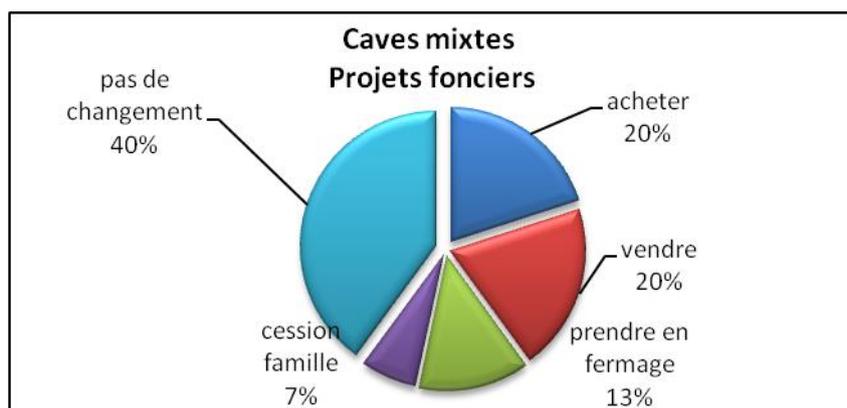
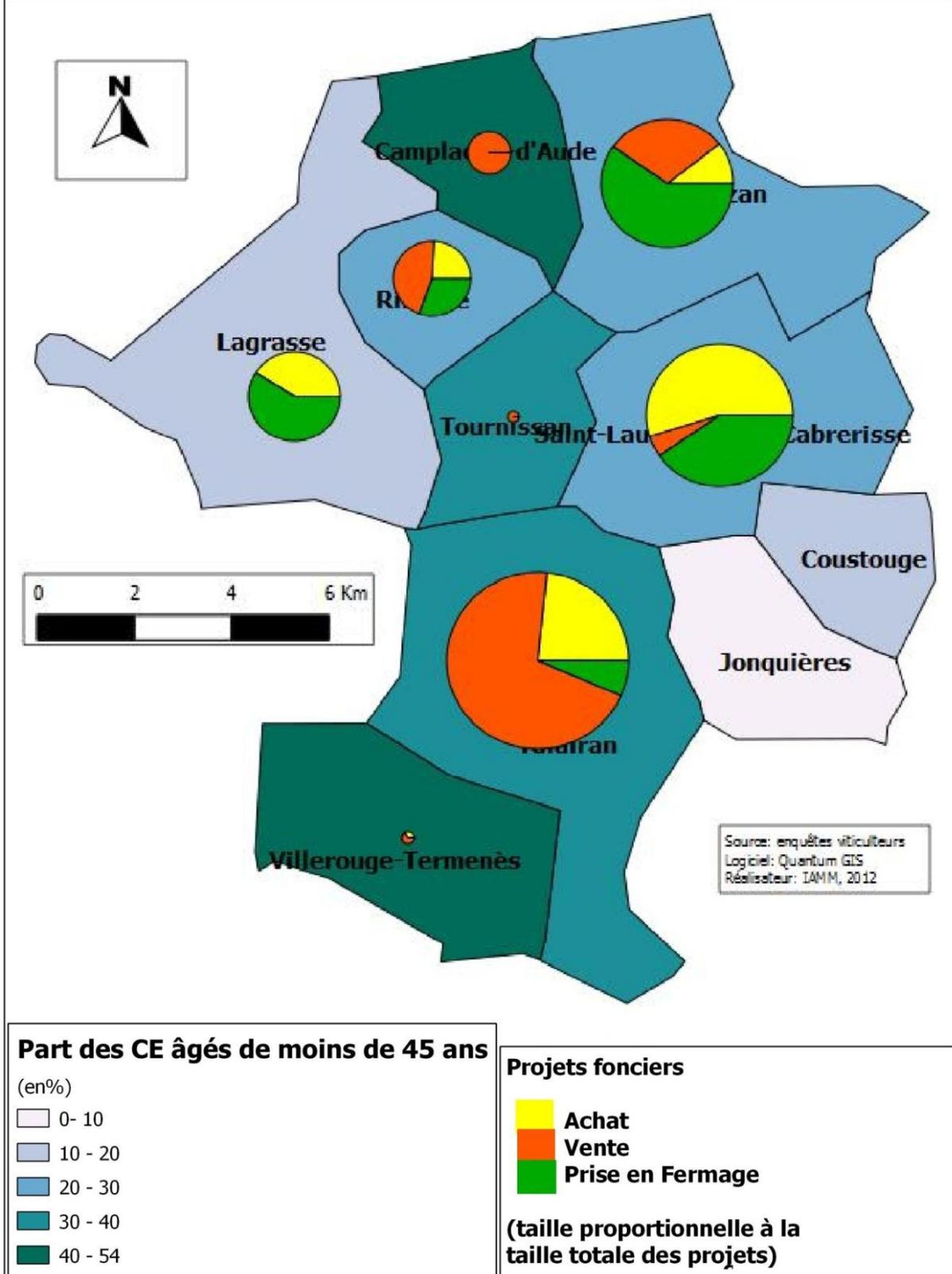


Figure 50: Projets fonciers dans le cas de caves mixtes

20 % des viticulteurs en caves mixtes souhaitent acheter, la même proportion veut vendre, 13 % d'entre eux ont des projets de prise en fermage et 7 % ont des projets de cession à famille. 40 % des exploitants concernés par l'enquête en caves mixtes ne souhaitent pas changer la taille de leurs terres.

## PROJETS FONCIERS ET PART DE JEUNES CE



Carte 6: Projets fonciers et part des chefs d'exploitation âgés de moins de 45 ans

Afin de synthétiser cette partie sur les projets, essayons de voir dans quelles communes nous devrions retrouver des transactions foncières à l'avenir.

Déjà, soulignons que ce sont dans les communes de Talairan, Fabrezan et Saint Laurent que nous retrouvons les plus grandes superficies de projets fonciers (taille des cercles). Il va notamment y avoir une quantité importante de terres mises en vente à Talairan, une importante demande de prise en fermage à Fabrezan, Saint Laurent et dans une moindre mesure à Lagrasse, et enfin une demande importante en achat de terres à Saint Laurent.

Nous avons ensuite voulu voir si les projets fonciers pouvaient être corrélés avec une part importante de jeunes viticulteurs. Nous observons une part importante de CE âgés de moins de 45 ans (supérieure à 30% %) à Camplong, Tournissan et Talairan. A l'inverse, il y a moins de 20% de jeunes CE à Lagrasse et Coustouge. Nous remarquons donc qu'à Talairan par exemple, le taux de viticulteurs de moins de 45 ans est élevé et c'est là où nous retrouvons le plus de projets fonciers. Il est logique que le dynamisme dans les projets soit lié à la jeunesse des CE. Notons tout de même que ces données sont à relativiser car elles sont très dépendantes du nombre d'enquêtés.

#### **1.2.4. Les friches**

Les friches sont un phénomène important dans la zone d'étude. 70% des viticulteurs enquêtés possèdent des surfaces en friches. La totalité de ces dernières sur la zone d'étude s'élève à 648 ha.

Par ailleurs, 50% de ces surfaces en friches ne dépassent pas les 5 ha et la majorité se trouvent soit sur la commune ou bien sur une commune voisine. Les friches sont en effet globalement situées dans la commune de l'exploitation (pour 82% des enquêtés), et ne participent donc pas à la dispersion des parcelles.

La majorité des viticulteurs (plus de 61%) possédant des friches sont en cave coopérative (et plus de 60% d'entre eux ont une superficie en friche inférieure à 5 ha). 22% seulement sont en cave particulière (et 70% d'entre eux ont une superficie en friche inférieure à 5 ha). Enfin, 15% sont en cave mixte (et 50% d'entre eux ont une superficie en friche inférieure à 5 ha et 40% de 5 à 20 ha).

D'autre part, l'analyse du ratio FRICHES/SAU a montré que la surface totale des friches équivaut un peu plus du 1/4 de la SAU totale (27%).

En croisant les SAU avec les surfaces en friches, on remarque que les grandes exploitations ont de faibles surfaces en friches, dû peut-être à la volonté de ces exploitations de maximiser le rendement. Ce sont les exploitations moyennes dont la SAU varie entre 10 et 50 ha qui présentent les plus importantes surfaces en friches.

SURFACES EN FRICHES							
SAU TOTALE	de 0 à moins de .001	de .001 à moins de 5	de 5 à moins de 10	de 10 à moins de 20	de 20 à moins de 50	de 50 à moins de 62	Total
de 1.2 à moins de 10	8	10	2	2	3	1	26
de 10 à moins de 20	7	10	0	4	2	0	23
de 20 à moins de 35	9	10	4	4	0	2	29
de 35 à moins de 50	0	1	1	2	1	0	5
de 50 à moins de 100	3	1	4	0	1	0	9
de 100 à moins de 231	1	1	0	0	0	0	2
<b>Total</b>	28	33	11	12	7	3	94

Tableau 9: La superficie agricole utile en fonction des surfaces en friches

Concernant l'arrachage maintenant : 214 ha ont été arrachés définitivement ces dix dernières années. Cela concerne 40% des viticulteurs enquêtés, avec une surface ne dépassant pas les 5 ha. 65% de ces superficies ont été mis en friches et seulement 18% ont été convertis en autre culture.

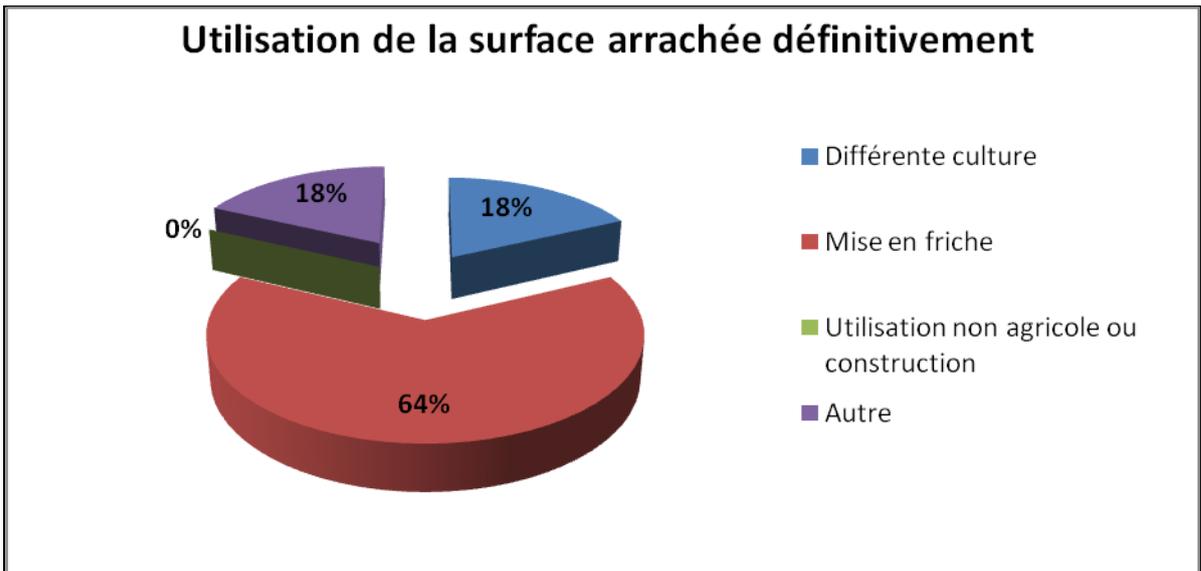


Figure 51: Utilisation de la surface arrachée définitivement

En ce qui concerne les projets d'arrachage définitif, la majorité des viticulteurs ayant cette idée le ferait pour une mise en friche.

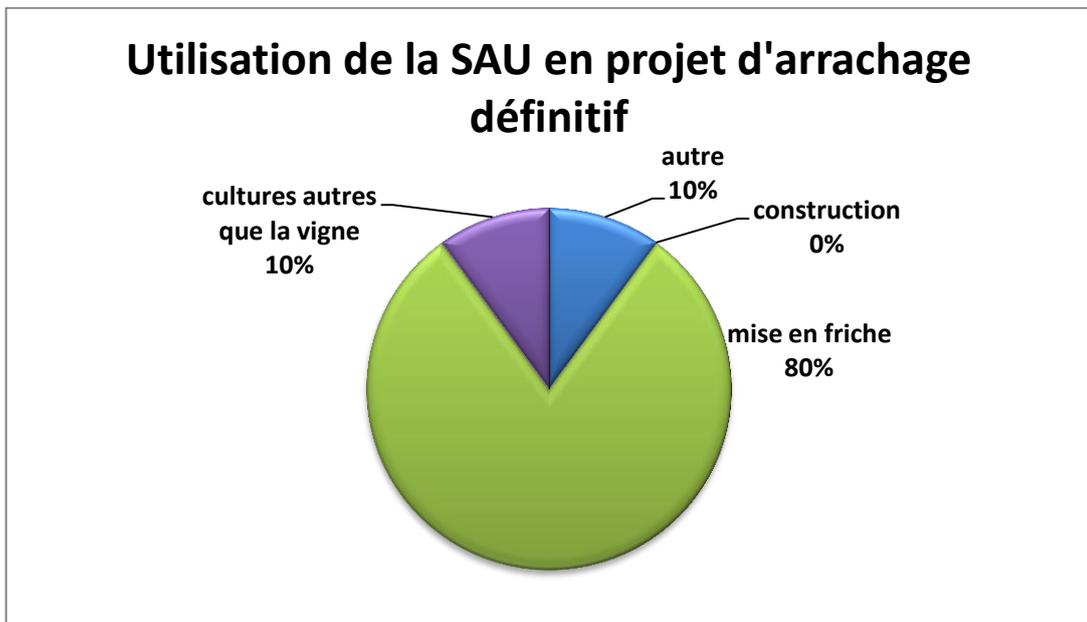
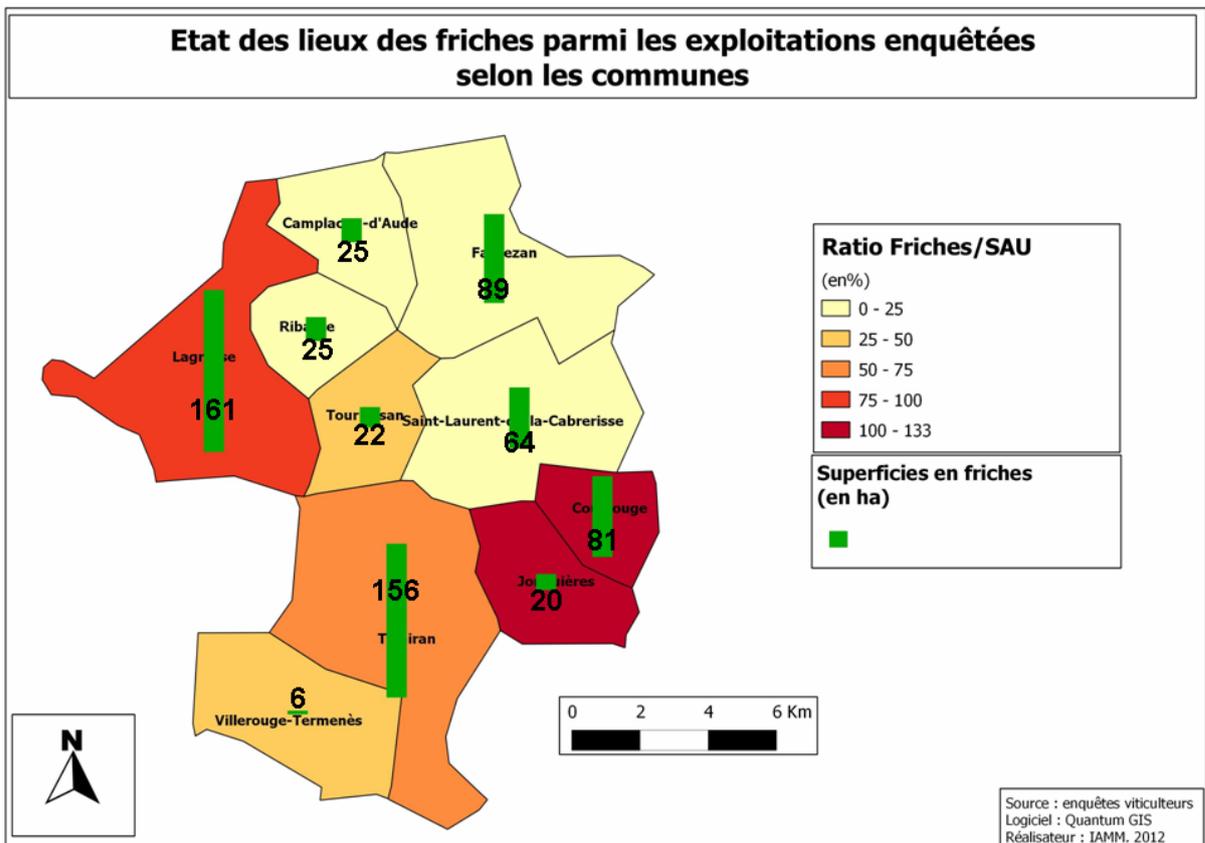


Figure 52 Utilisation de la SAU en projet d'arrachage définitif



Carte 7: Etat des lieux des friches parmi les exploitations enquêtées selon les communes

Pour avoir une idée de l'étendue des friches dans notre territoire, regardons cette carte qui présente le ratio Friches sur SAU par commune.

C'est dans les communes du Nord-Est de la zone d'étude que les friches sont les moins importantes, représentant moins de 25% de la SAU totale. Cette faible part de friches s'explique d'abord par la géographie de ces communes. En effet, de Camplong à Saint Laurent en passant par Fabrezan, le relief assez plat est donc plus facilement exploitable. A l'inverse à Coustouge (et Jonquières), la part des friches parmi les exploitations enquêtées est beaucoup plus importante, elle représente même plus que la taille totale de la SAU.

En valeur absolue, c'est à Lagrasse et Talairan que l'on retrouve la plus grande superficie de friches, avec respectivement 161 et 156 ha. Relativisons, car ces chiffres dépendent beaucoup du nombre de viticulteurs interrogés.

Nous pourrions nous servir de cette carte pour cibler les communes dans lesquelles les programmes concernant les friches devront être mis en place en priorité.

### 1.2.5. Mécanisation et irrigation

95 % des exploitants sont propriétaires des tracteurs qu'ils utilisent. 35 % des exploitants possèdent des machines à vendanger et 25 % parmi eux les louent.

Les machines les plus utilisées par les viticulteurs sont en premier lieu la charrue et le cadre de labour (43%) ensuite le rotavator puis le décavaillonneur suivi de l'intercep.

Plus de 55% des exploitants font appel à une entreprise de prestation de services. Ces entreprises sont majoritairement localisées sur la même commune ou sur la commune voisine.

- **Surface irriguée**

Il n'y a que 9 exploitants sur 94 qui irriguent leurs parcelles. Ils sont 4 à Ribaute, 2 à Saint Laurent, 2 à Fabrezan et 1 à Coustouge. Ces surfaces irriguées ne représentent que 4,7% de la SAU totale de l'échantillon enquêté.

Parmi les exploitations qui irriguent, 77 % des SAU en vigne entre 10 et 107 ha, irriguent moins de 20 ha.

Aucune exploitation de moins de 10 ha n'est irriguée. Ce sont les exploitations entre 20 et 35 ha qui sont les plus irriguées.

Les modes d'irrigation utilisés sont le goutte à goutte, l'aspersion et la submersion avec respectivement 67 %, 22 % et 11% des utilisations.

La principale source d'irrigation est l'Orbieu avec 55 % des irrigations et les forages en représentent 33 %.

- **Surface irrigable**

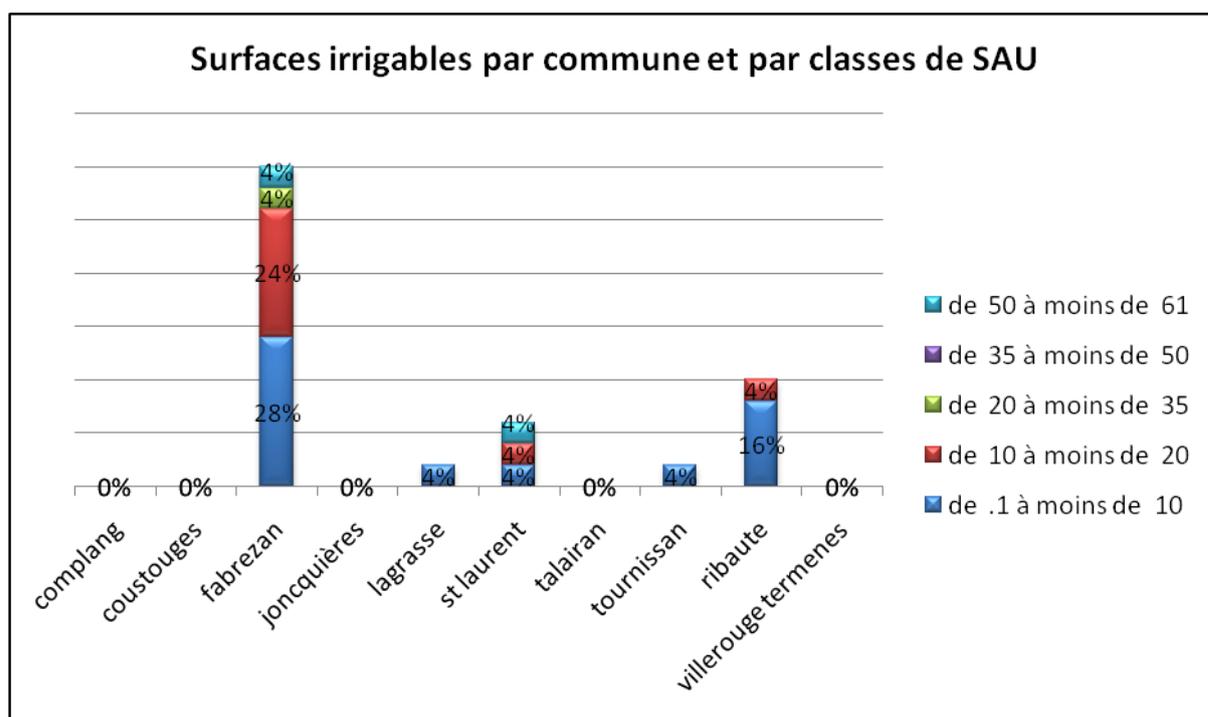


Figure 53: Surfaces irrigable par commune et par classes de SAU

Il y a 25 viticulteurs qui stipulent que leurs terres sont irrigables. La majorité se trouve sur Fabrezan suivi de Ribaute puis Saint Laurent de la Cabrerisse. Ces surfaces irrigables représentent 13,7% de la SAU totale de l'échantillon enquêté.

Parmi les exploitations avec surfaces irrigables, 88 % des SAU en vigne présentent moins de 20 ha de surfaces irrigables.

### 1.2.6. Main d'œuvre et UTA

Après avoir vu que la viticulture dans notre zone d'étude était fortement mécanisée, nous pouvons alors nous pencher sur la main d'œuvre. Nous devons par exemple nous demander si ce fort taux de mécanisation a pour conséquence une main d'œuvre réduite ?

#### 1.2.6.1. La main d'œuvre salariée, saisonnière/permanente

Nous n'avons pas demandé directement aux viticulteurs leur nombre d'employés, mais les salaires et charges salariales correspondantes s'ils en avaient, des employés saisonniers d'une part et permanents d'autre part. Nous avons donc pu en sortir que près de 60% des CE interrogés ont recours à une main d'œuvre rémunérée. C'est seulement 39 viticulteurs sur notre échantillon qui ne déclarent pas de salariés.

Tous les CE qui ont recours à une main d'œuvre salariée ont recours à des salariés saisonniers, ce qui est plutôt évident dans le domaine viticole étant donné le caractère très limité dans le temps des vendanges. Nous pouvons en profiter ici pour nous intéresser rapidement à l'origine de cette main d'œuvre saisonnière :

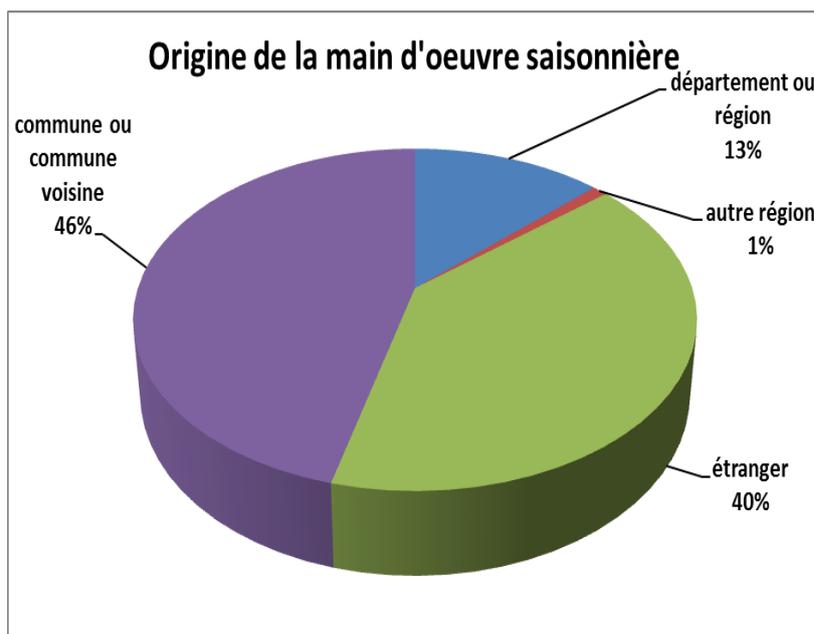


Figure 54: Origine de la main d'œuvre saisonnière

Ceci afin de faire remarquer l'importance de la main d'œuvre étrangère qui est presque équivalente à la main d'œuvre local. Une des hypothèses que nous pouvons formuler pour expliquer cette part importante est qu'aujourd'hui les CE ont de plus en plus de difficultés à embaucher des étudiants pour les vendanges (pourtant main d'œuvre de choix pour cette tâche), en raison de l'avancée des rentrées universitaires.

Parmi les 55 CE avec salariés saisonniers, 38% d'entre eux ont en plus recours à des salariés permanents. Cependant, si l'on isole les exploitations avec main d'œuvre rémunérée permanente, leur part est assez réduite parmi notre échantillon :

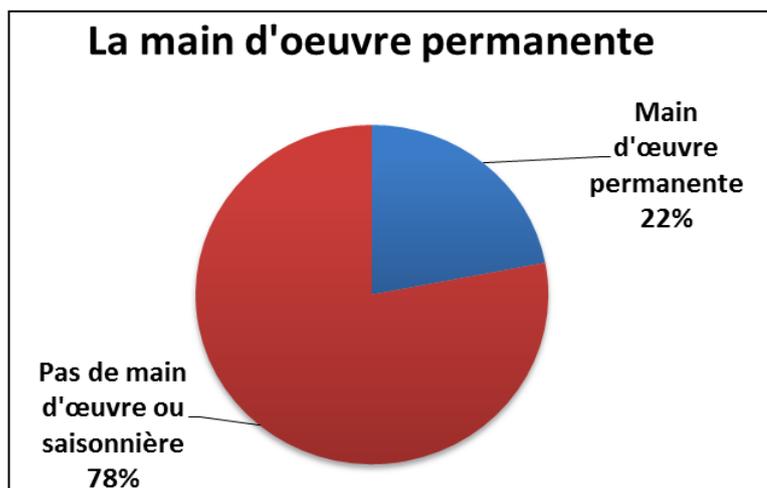


Figure 55: La main d'œuvre permanente

Notons qu'il n'y a pas d'exploitation sur notre zone qui n'aurait pas de main d'œuvre saisonnière mais seulement des salariés permanents.

Nous pouvons maintenant regarder comment se répartissent ces exploitations avec salariés selon le type de destination de la production :



Figure 56: Répartition des exploitations avec main d'œuvre salariée selon la destination de la production

Près de la moitié de ces 55 exploitations avec salariés se retrouvent en cave coopérative, ceci est tout de même beaucoup moins que les 62% des viticulteurs interrogés qui sont en coopérative rappelons-le. Etant donné que la majorité des exploitations ont recours à une main d'œuvre rémunérée (59%) et que parmi elles une encore plus grande majorité (62%) a exclusivement recours à des salariés saisonniers, on comprend que ce type d'exploitations influe fortement sur cette répartition. Il serait alors intéressant d'isoler encore une fois les exploitants qui ont recours à des salariés permanents :

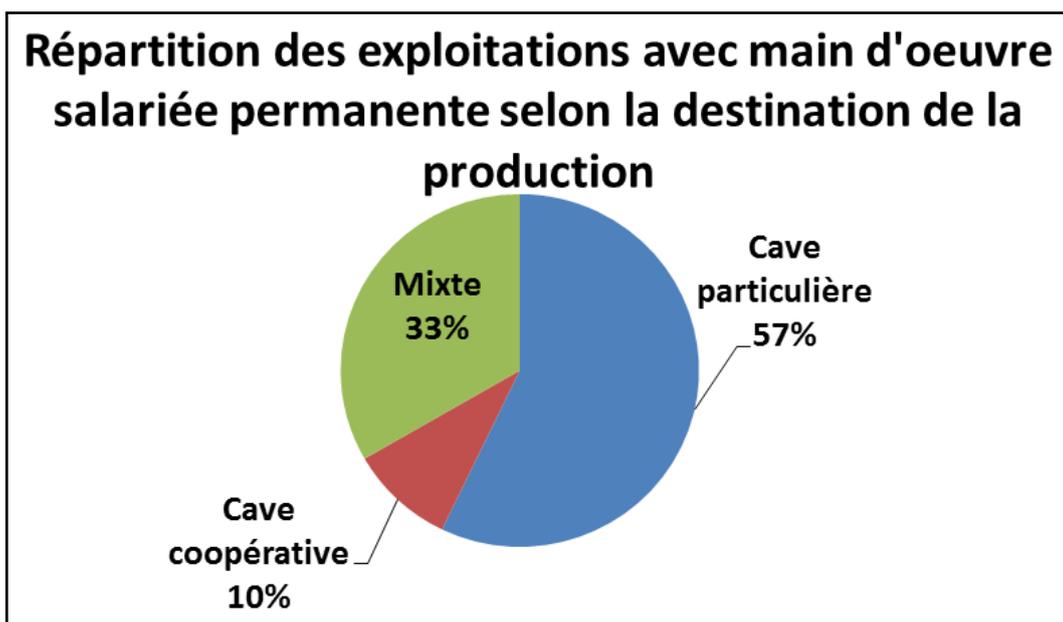


Figure 57: Répartition des exploitations avec main d'œuvre salariée permanente selon la destination de la production

Et en effet, une importante différence se dégage. La main d'œuvre permanente se retrouve beaucoup plus en cave particulière, à près de 60%. Ceci n'est toutefois pas une surprise, car les viticulteurs qui ont leur propre cave de vinification ont plus de moyens donc peuvent faire appel à un ou plusieurs salariés permanents mais ont aussi et surtout plus de travail au long de l'année pour gérer, faire fonctionner et entretenir la cave.

Nous pouvons désormais étudier comment tout cela se traduit en termes d'Unités de Travail Annuel.

### 1.2.6.2. Les Unités de travail annuel (UTA)

Selon l'INSEE, « l'UTA est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année ». En viticulture, une UTA correspond à 240 jours de travail par an. Il faut distinguer les UTA salariales des UTA familiales, penchons-nous d'abord sur les premières.

#### a) UTA salariales

Les UTA salariales dans notre échantillon ne sont pas des UTA créées à proprement parler. Nous les avons calculées en additionnant les salaires annuels et les charges correspondantes que nous avons divisés par le SMIC annuel brut (qui s'élevait à 19320€ en 2011). Ce sont donc des UTA équivalent SMIC qui nous serviront seulement d'indicateur.

Il en ressort un total de 93 UTA salariales parmi les exploitations enquêtées, qui sont réparties de manière assez équilibrée entre le travail saisonnier (49) et le travail permanent (44), même si les saisonniers sont évidemment beaucoup plus importants en nombre.

Enfin ces UTA salariales se retrouvent principalement, à plus des deux tiers, dans des exploitations en cave particulière :

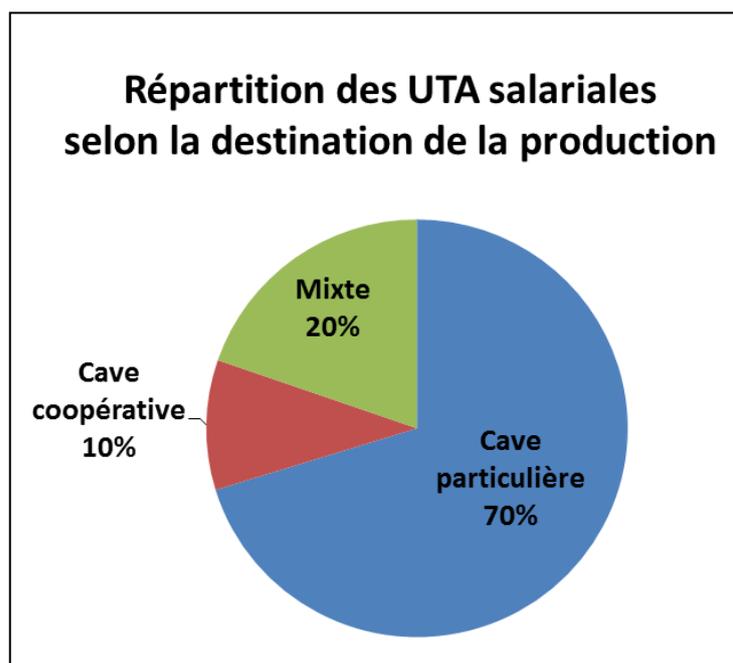


Figure 58: Répartition des UTA salariales selon la destination de la production

Si là aussi nous séparons les UTA saisonnières et les UTA permanentes, voici ce que nous obtenons :

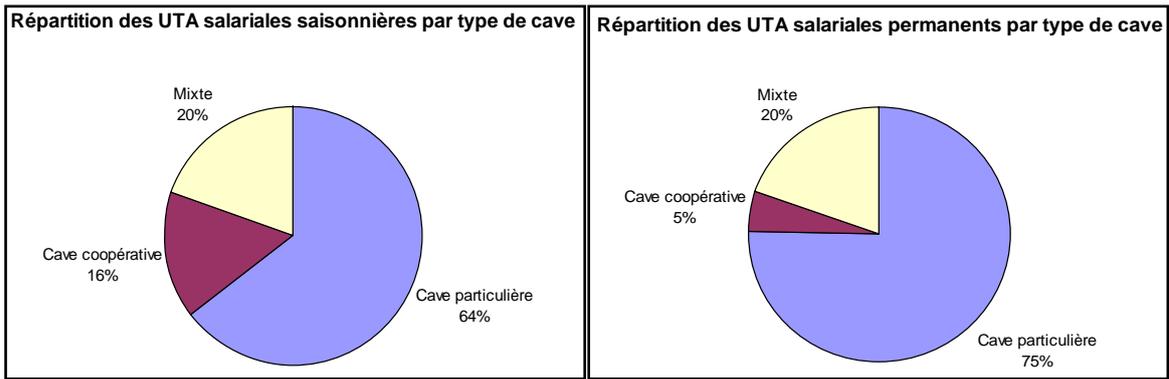


Figure 59: Répartition des UTAS salariales saisonnières et permanentes par type de cave

Les UTAs saisonnières sont un peu plus en cave coopérative et un peu moins en cave particulière, et inversement pour les UTAs permanentes.

### b) UTAs familiales

En parallèle, il faut bien sûr compter sur les UTAs familiales, qui englobent le travail du CE lui-même mais aussi des membres de sa famille qui l'aident sur l'exploitation de manière non rémunérée.

Elles s'élèvent à 105 parmi notre échantillon. Sachant que nous avons interrogés 94 viticulteurs, il y a donc 11 UTAs créées en plus. Ce chiffre paraît plutôt faible, car on le sait, la plupart des CE se font aider par leur famille. Nous relativiserons en disant que beaucoup de viticulteurs interrogés considèrent qu'ils remplissent moins qu'une UTA à eux seuls.

Comme pour les UTAs salariales, regardons comment ces UTAs familiales se répartissent en fonction de la destination de la production :

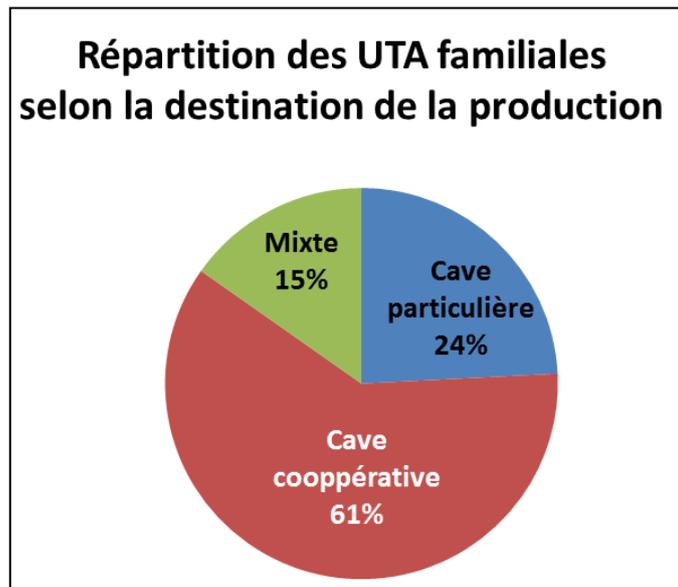


Figure 60: Répartition des UTAs familiales selon la destination de la production

Les UTA familiales se retrouvent donc principalement en cave coopérative, à l'inverse des UTA salariales.

**→ Près de 60% des CE interrogés ont recours à une main d'œuvre rémunérée, pour la grande majorité uniquement des salariés saisonniers. Un équivalent de près de 200 UTA parmi notre échantillon avec un peu plus d'UTA familiales que d'UTA salariales. On retrouve ces dernières majoritairement en cave particulière alors que les UTA familiales s'observent principalement en cave coopérative.**

Aussi bien pour le chef d'exploitation, mais encore plus pour le reste de sa famille, le travail à l'extérieur de l'exploitation occupe une place très importante.

### 1.2.7. Pluriactivité du CE et activité extérieure du conjoint

#### 1.2.7.1. Pluriactivité du CE :

##### a) **Vision générale sur les 94 exploitants :**

En ce qui concerne la pluriactivité des chefs d'exploitation, 30 exploitants sont pluriactifs et 64 exploitants mono actifs. Près d'un tiers des viticulteurs de notre échantillon sont donc pluriactifs ce qui est significatif.

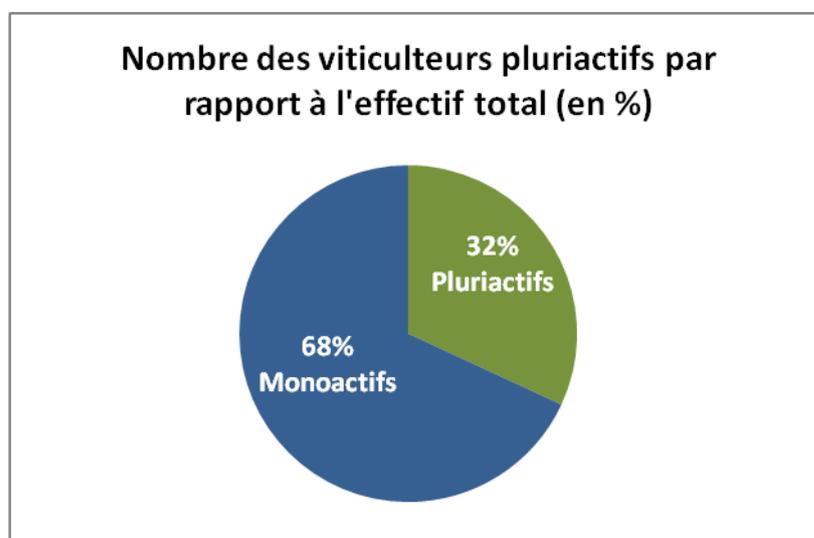


Figure 61: Nombre des viticulteurs pluriactifs par rapport à l'effectif total

Ces derniers sont relativement âgés, la majorité ont plus de 45 ans ; avec un niveau d'étude principalement secondaire.

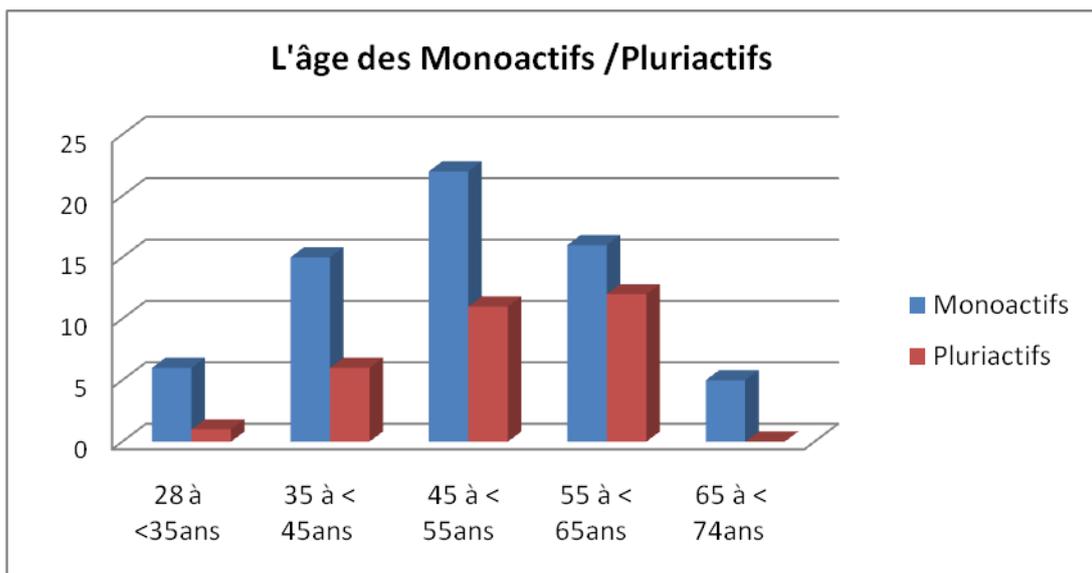


Figure 62: L'âge des mono actifs/pluriactifs

77% sont originaires de la commune ou d'une commune voisine et 70% exercent cette autre activité dans la commune ou dans une commune voisine. Cette activité concerne principalement le secteur administratif (pour 47% de ces CE).

D'autre part, on constate que les viticulteurs pluriactifs possèdent les surfaces agricoles utiles les plus faibles (50% ont des surfaces entre 1,2 et 10 ha) alors que 50% des mono actifs possèdent une SAU supérieure à 20 ha.

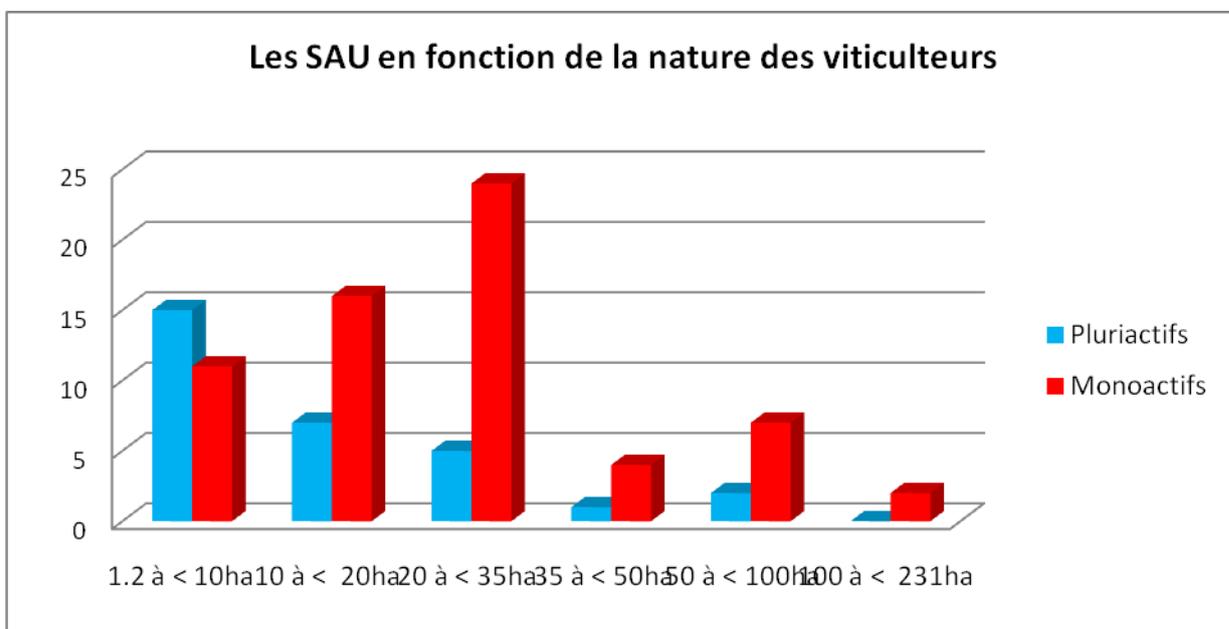


Figure 63: Les SAU en fonction de la nature des viticulteurs

En regardant plus en détails ces pluriactifs, notons que plus de la moitié (15 viticulteurs) a commencé une autre activité après l'activité agricole et que 12 ont eu recours à l'agriculture après avoir commencé une autre activité (3 viticulteurs ont commencé l'agriculture et l'autre activité en même temps).

**b) Comparaison entre activité extérieure avant activité agricole et après activité agricole**

<b>Variables</b>	<b>Activité ext. avant activité agricole</b>	<b>Activité ext. après Activité agricole</b>
<b>Effectif</b>	Moins de 50%	Plus de 50%
<b>Age</b>	90% ont plus de 45 ans	50% entre 35 ans et 55ans
<b>Acquisition</b>	Achat ou fermage	Héritage essentiellement
<b>SAU</b>	Faible pour la plupart de l'effectif : pas plus de 10 ha (67%)	Moyenne (jusqu'à 20ha)
<b>Mode d'agrandissement</b>	La majorité a eu recours à l'achat afin d'agrandir (70%) et seulement 30% n'ont pas effectué de changement	La majorité a eu recours à l'achat pour agrandir avec 61%, le reste de l'effectif n'a pas effectué de changement
<b>Mode de réduction</b>	64% n'ont pas effectué de changement, pour le reste il y en a 19% qui ont vendu et 17% par un fermage ou autre	83% n'ont effectué aucun changement sur la parcelle pour le reste, ça été soit une mise en friches ou un fermage/métayage
<b>Projet foncier</b>	Plus vers la vente avec 25% de l'effectif et 58% ne prévoient aucun changement	Seulement 11% pensent à vendre et plus de 27% pensent à acheter et 45% ne prévoient aucun changement

Tableau 10: Comparaison entre activité extérieure avant activité agricole et après activité agricole

#### 1.2.7.2. Activité extérieure du conjoint

Les conjoints ayant une activité à l'extérieure de l'exploitation représentent plus que la moitié (56%). Le secteur administratif est le secteur le plus sollicité par les conjoints viennent ensuite les salariés du privé.

Cette activité extérieure du conjoint a majoritairement lieu sur la commune ou une commune voisine (55%), et ensuite on trouve le département avec 35 %.

En croisant l'activité du conjoint avec la SAU on a remarqué que les chefs d'exploitation ayant une SAU inférieure à 50 ha ont, pour plus que 50% d'entre eux, des conjoints qui ont une activité extérieure à l'exploitation.

# Conclusion Chapitre 1

Cette première partie a mis l'accent sur l'état actuel des exploitants et des exploitations dans notre zone d'étude, et nous pouvons dégager ici les principales constatations.

Sur le volet humain d'abord, retenons que nous sommes face à une population de viticulteurs fortement enracinée localement, avec une part plutôt faible des jeunes CE (moins de 7% des enquêtés ont moins de 35 ans). Nous avons soulevé l'importance du problème de la succession familiale, que nous pouvons relativiser par le fait qu'environ 40% des viticulteurs sans succession se disent prêts à transmettre leurs vignes. La dominance du secteur viticole dans notre zone d'étude est donc vouée à perdurer. Et nous notons l'importance de la pluriactivité dans notre échantillon de chefs d'exploitation.

D'autre part, nous avons l'équivalent de près de 200 UTA parmi les 94 exploitations enquêtées, réparties entre 105 UTA familiales et 93 UTA salariales.

Sur le volet des structures de production maintenant, nous avons remarqué une forte proportion de viticulteurs qui ont agrandi leur noyau initial, et surtout de la part de ceux en cave particulière. Nous sommes face à une activité viticole fortement mécanisée. Par contre, nous avons vu que les friches représentent un phénomène considérable. Les surfaces en friches représentent plus du ¼ de la superficie agricole utile totale de l'échantillon. De plus, nous avons observé un recours massif à l'arrachage définitif au cours des dix dernières années. Tout cela pose des questions quant aux impacts sur l'environnement et le paysage.

Comme dernière constatation, rappelons que la viticulture sur notre territoire est basée essentiellement sur la qualité.

Pour finir, ce qui est plus ou moins ressorti dans chaque sous partie et ce que nous pouvons retenir globalement de cette première grande partie est qu'il semble y avoir une tendance à y avoir deux types de viticultures :

- ➔ D'un côté, des structures familiales : elles concernent des CE un peu plus âgés que la moyenne, très enracinés localement, avec des UTA familiales en soutien, sur des SAU plutôt faibles en général et pour la grande majorité en cave particulière
- ➔ D'un autre côté, des structures privées (entreprises, exploitations gérées par un régisseur) : elles concernent des CE un peu plus jeunes, ayant suivi une formation agricole, un peu plus originaires de l'extérieur de la zone d'étude, avec des UTA salariales et même permanentes, sur des SAU un peu plus importantes et enfin qui pour la plupart possèdent leur propre cave de vinification

Ce clivage s'est fait ressentir lors des entretiens auprès des viticulteurs, avec une certaine méfiance des premiers sur les seconds. Au vu du vieillissement des CE dans la zone d'étude et sachant le secteur viticole toujours plus ou moins en difficulté, nous pouvons émettre l'hypothèse d'un creusement de ce clivage à l'avenir. Un travail de fond sera donc à fournir afin de faire accepter cette situation délicate et de trouver une cohérence pour que le territoire et son patrimoine perdure.

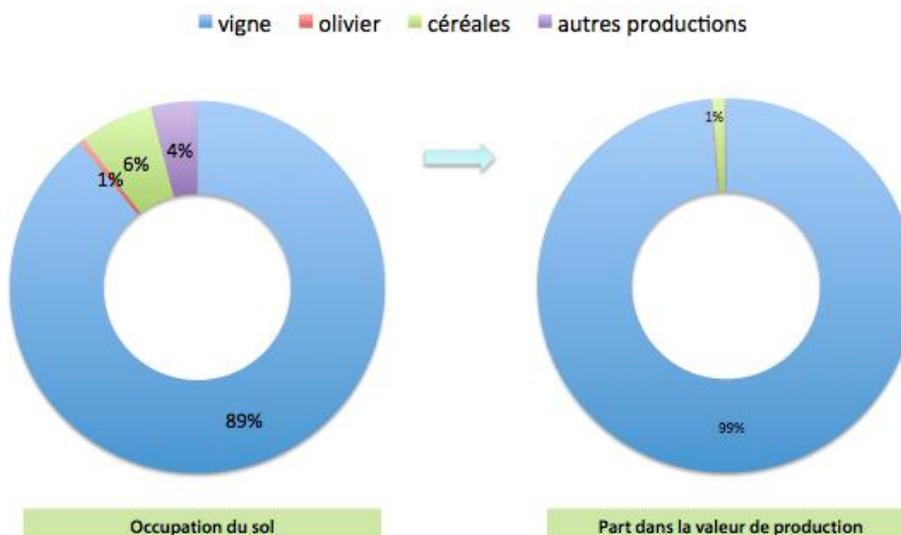
# **CHAPITRE 2 :** **Production,** **commercialisation, et** **résultats économiques**

Ouarda BESSADI  
Sawsane BOUADJIL  
Achraf ELMADAK  
Naima MELLAOUI  
Kahina RETIEB  
Hicham TISSOU

## 2.1. Production

### 2.1.1. Nature de la production

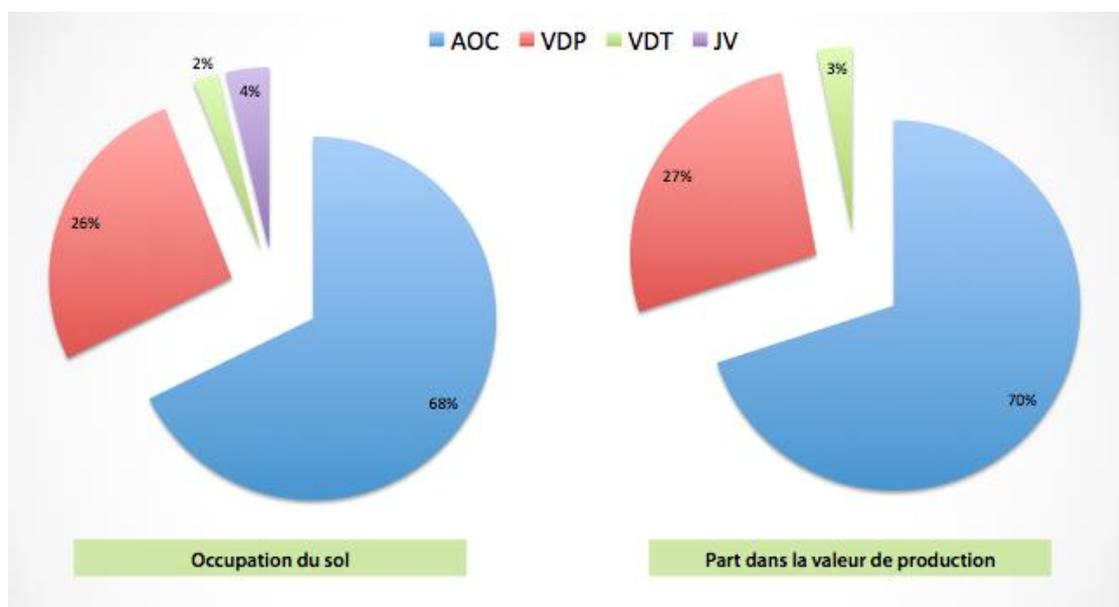
Figure 64 Nature de la production agricole sur tout l'échantillon



On constate que nous sommes en présence d'une production agricole très peu diversifiée dominée par la viticulture que ce soit en termes de superficie ou de valeur de production sur les 94 exploitations enquêtées.

### 2.1.2. Composition de la SAU viticole

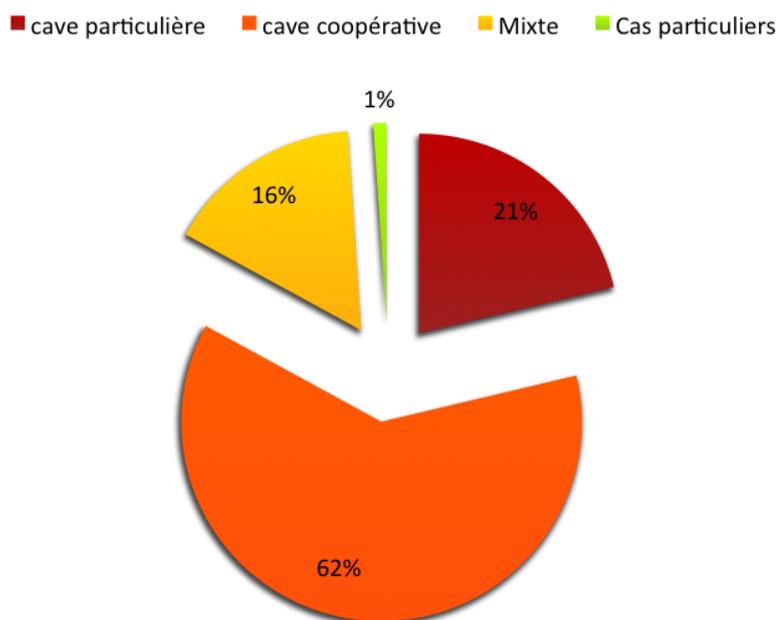
Figure 65 Composition de la SAU et de la valeur viticole



Comme le montre les deux camemberts, et d'ordre logique : L'AOC occupe le plus de surface (68%) ainsi que la part la plus importante dans la valeur de production viticole totale (70%), suivi par le VDP (environ 27%) alors qu'elle n'est que de l'ordre de 3% pour le vin de table, l'orientation de la zone d'étude est donc claire : axée sur le vin AOP/AOC de qualité.

### 2.1.3. Destination de la production viticole

Figure 66 Destination de la production viticole



La production est destinée essentiellement en :

- **Caves coopératives** : où tous les adhérents vendent leurs productions à des prix variables selon la qualité du produit, la cave coopérative s'occupant donc de la mise en bouteille et de la vente du vin.
- **Caves particulières** : où les viticulteurs s'occupent aussi de la transformation en caveau et commercialisent eux-mêmes leurs produits.
- **Mixte** : viticulteurs vendant une partie de leur production en cave coopératives et valorisant eux même le restant.

62% des viticulteurs sur l'échantillon étudié sont en caves coopératives suivis par les particuliers (21%) puis par les mixtes (16%).

## Analyse de la valeur de production

### 2.1.3.1. Part des différents types de vins dans la valeur viticole en caves particulières, en caves coopératives et en mixtes

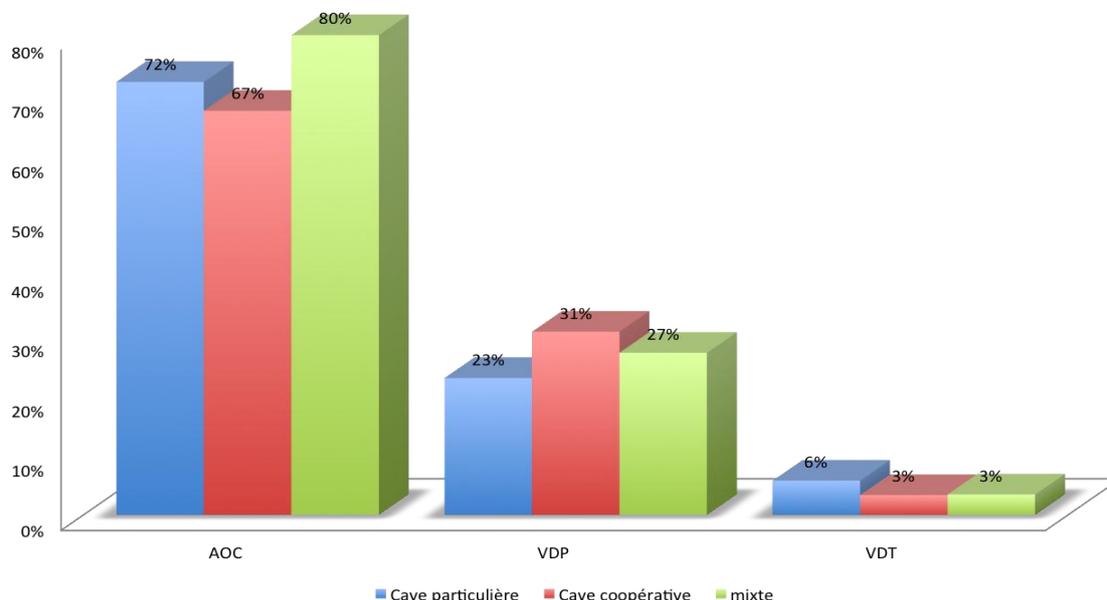


Figure 67 Part des différents types de vins dans la valeur viticole selon la destination de la production

D'après le graphe en dessus et en terme de pourcentage de valeur de production, l'AOC est majoritaire quel que soit le type de destinataire de la production (entre 67% et 80%), suivi par le VDP plus important chez les caves coopératives (jusqu'à +8% comparé aux caves particulières), et enfin le VDT en fin de position avec des pourcentages très faibles.

2.1.3.2. Part des différents types de vins dans la valeur viticole / classe de SAU en caves particulières

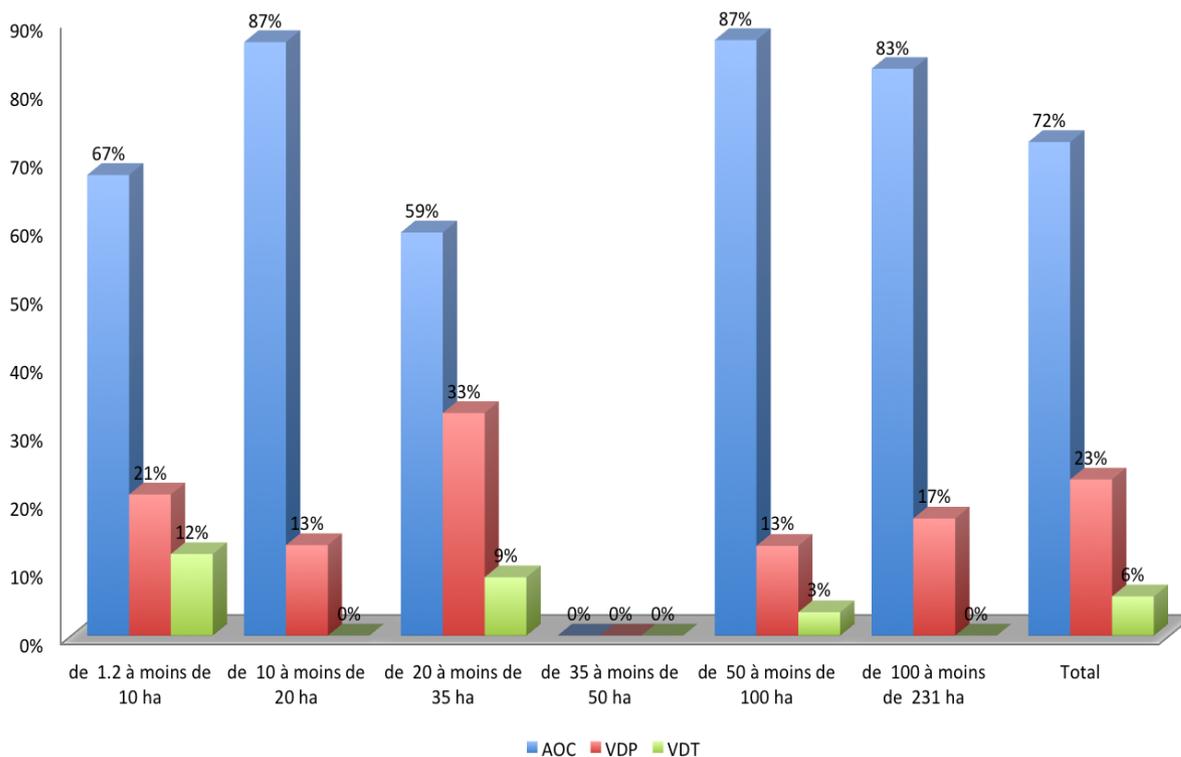
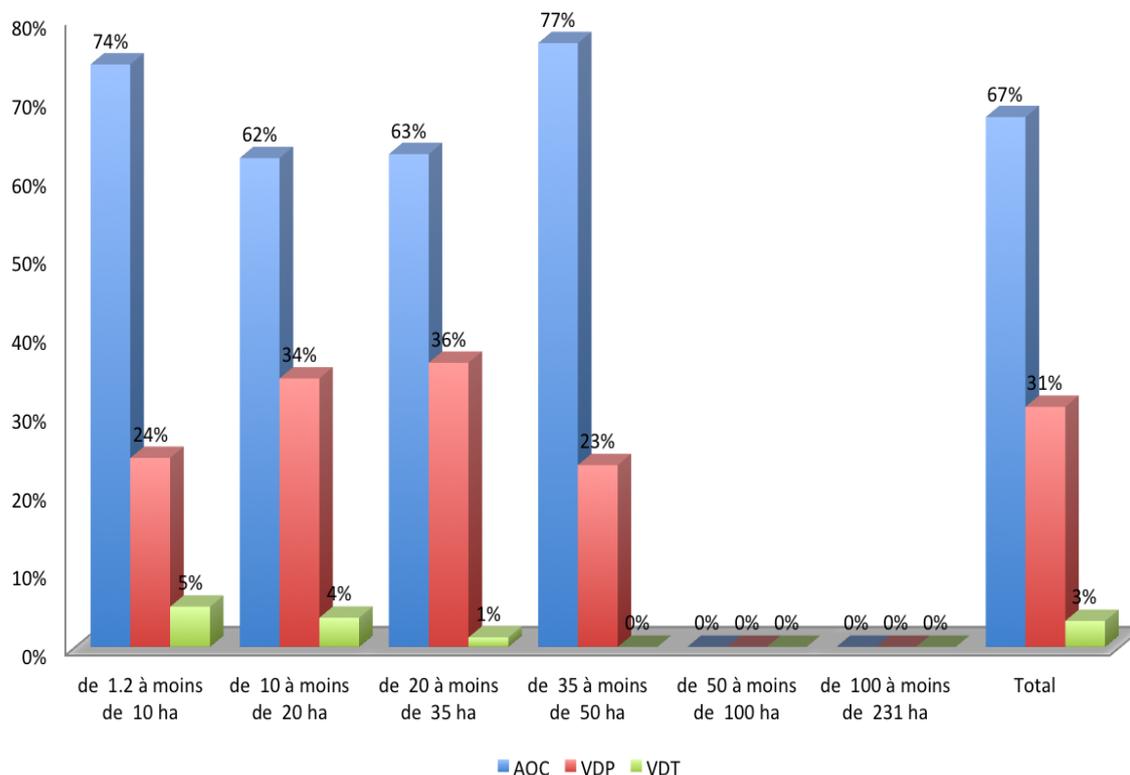


Figure 68 Part des différents types de vins dans la valeur viticole par classe de SAU en caves particulières

Si l'on concentre notre analyse sur l'effet de taille d'exploitation quant à la différence entre les parts des différentes valeurs de productions dans la production totale pour les caves particulières l'on remarque que la tendance est la même, un AOC majoritaire sur presque la totalité des gammes de surfaces le VDP occupant une plus grosse part chez les exploitations ayant entre 20 et 35 ha.

### 2.1.3.3. Part des différents types de vins dans la valeur viticole / classe de SAU en caves coopératives

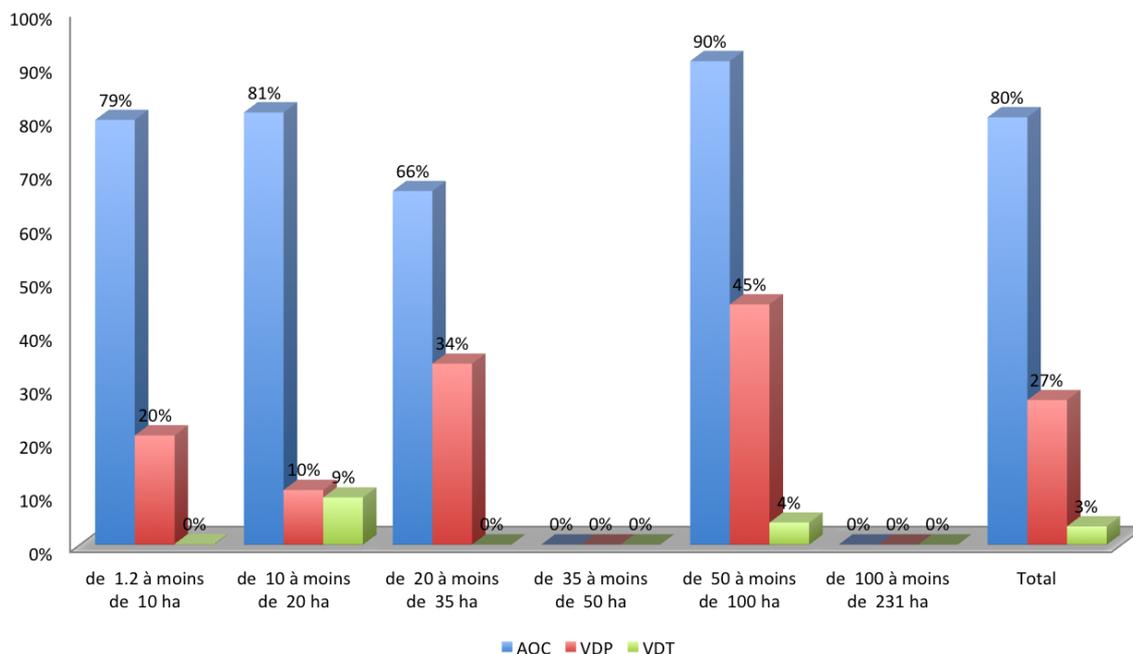
Figure 69 Part des différents types de vins dans la valeur viticole par classe de SAU en caves coopératives



En cave coopérative, l'on remarque que la tendance est la même, un AOC majoritaire sur presque la totalité des gammes de surfaces le VDP occupant une plus grosse part chez les exploitations ayant entre 10 et 35 ha avec des pourcentages allant aux alentours de 35% ce qui n'est pas négligeable.

#### 2.1.3.4. Part des différents types de vins dans la valeur viticole / classe de SAU en mixte

Figure 70 Part des différents types de vins dans la valeur viticole par classe de SAU en mixte



En mixte, l'on remarque que la tendance est la même, un AOC majoritaire sur presque la totalité des gammes de surfaces le VDP occupant une plus grosse part chez les exploitations ayant entre 20 et 35 ha (34%), l'écoulement de l'AOC en VDP peut expliquer aussi les 45% enregistrés au niveau des exploitations (peu nombreuses en mixte).

## 2.1.4. Analyse de la valeur à l'hectare

### 2.1.4.1. Comparaison entre les valeurs à l'hectare des différents types de vins en caves particulières, en caves coopératives et en mixtes (Euros/ha)

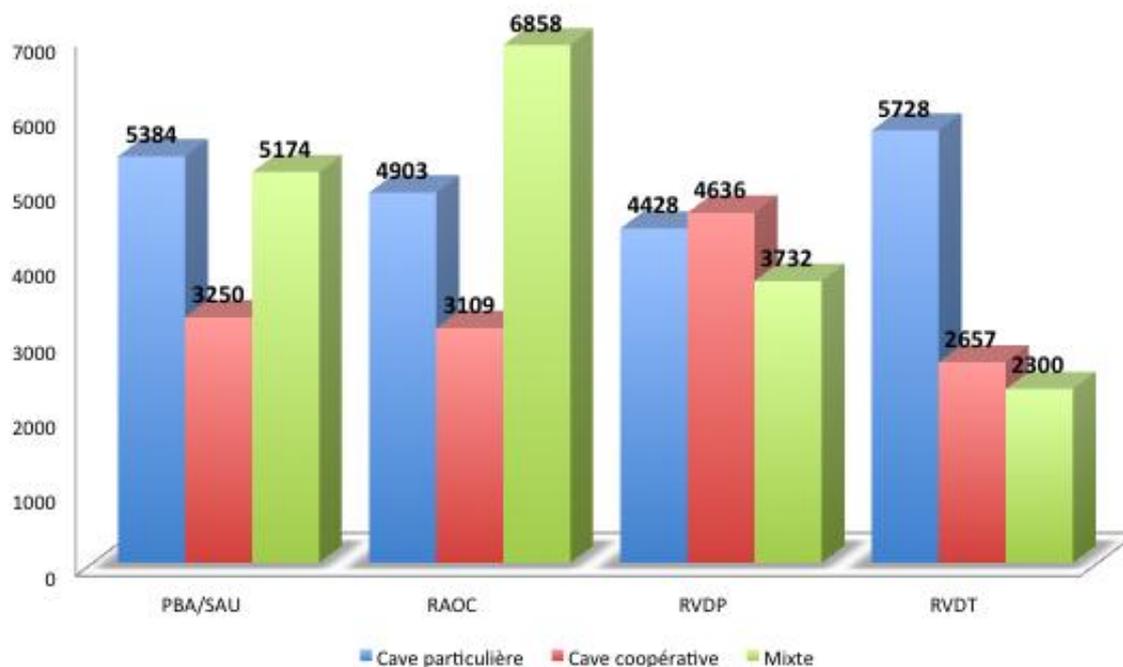


Figure 71 Valeurs à l'hectare des différents types de vins selon la destination de la production (euros/ha)

Comme interprétation au graphique ci-dessus, l'AOC est plus valorisé par les caves mixtes (aux alentours de 6000 euros/ha), le VDP quant à lui est plus valorisé à l'hectare chez les caves coopératives et comme on a vu dans les précédentes parties pour des superficies allant de 10 à 35 ha.

### 2.1.4.2. Valeur à l'hectare de la viticulture et des différents types de vins (Euros/ha)

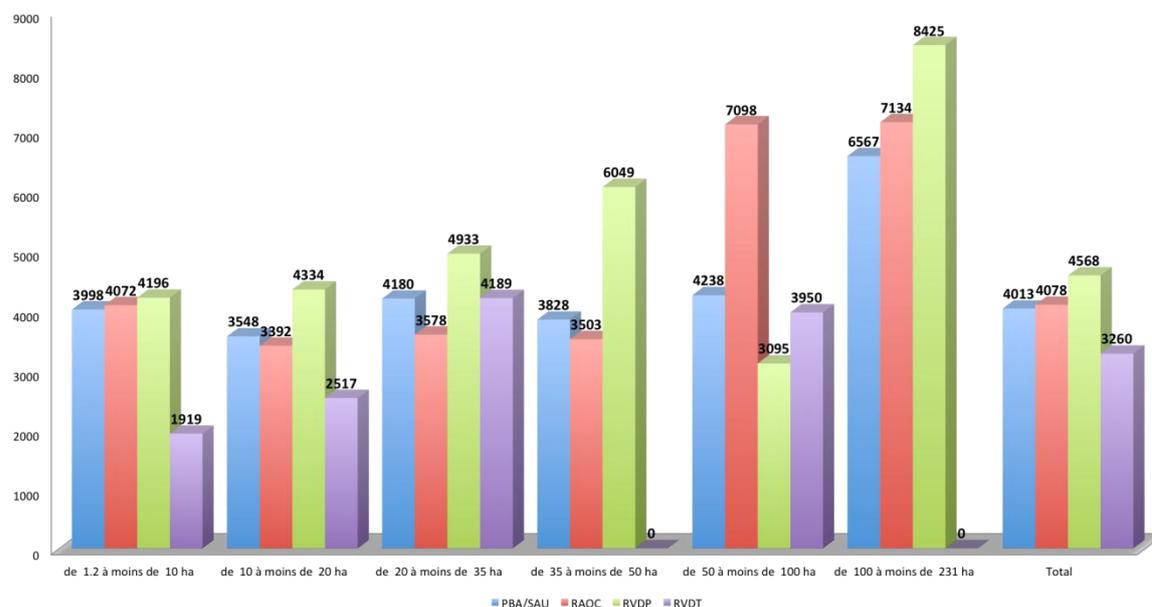
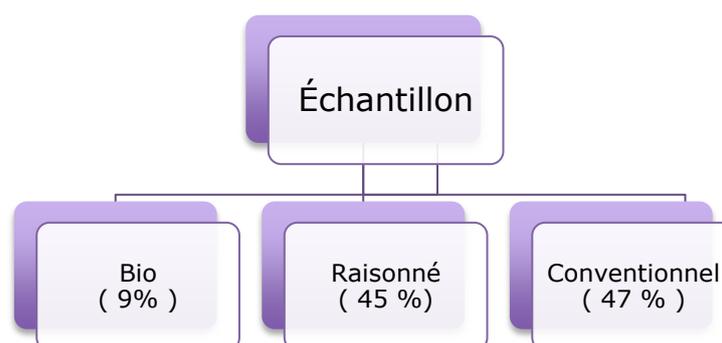


Figure 72 Valeurs à l'hectare des différents types de vins par taille d'exploitation

En étudiant la composition en classes de SAU des différentes valeurs à l'hectare comme le montre le graphe ci-dessus, l'AOC est plus valorisée sur les exploitations entre 50 et 100 ha, le VDP est Plus valorisé sur les exploitations < 50 ha

### 2.1.5. Production biologique

#### 2.1.5.1. Nature de la production



9% des exploitations étudiées sont en bio, 45% en raisonné (respectant différents cahiers de charges), et 47% en conventiennel.

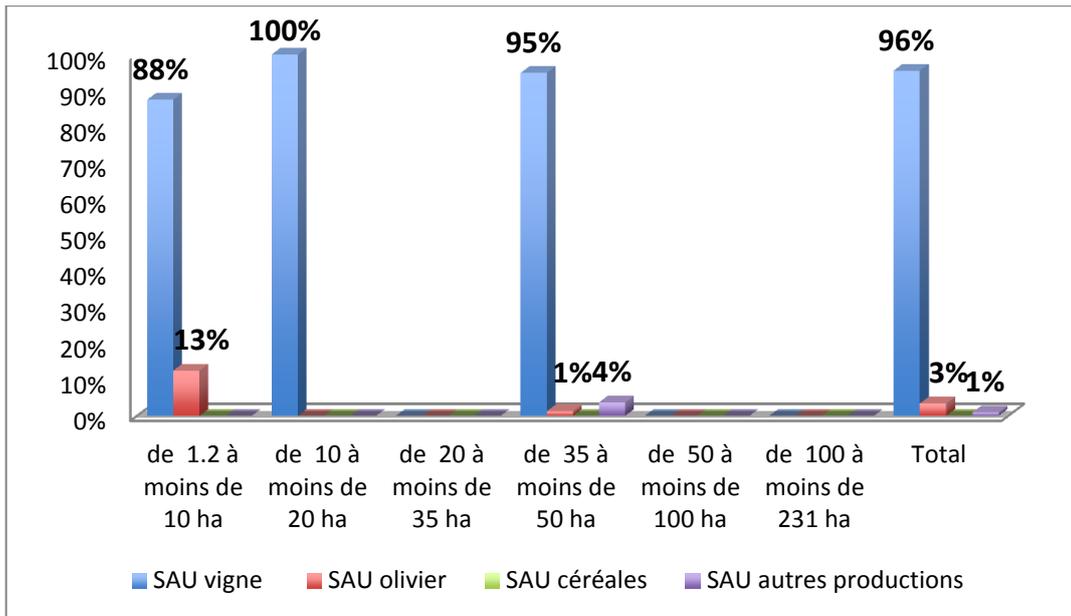
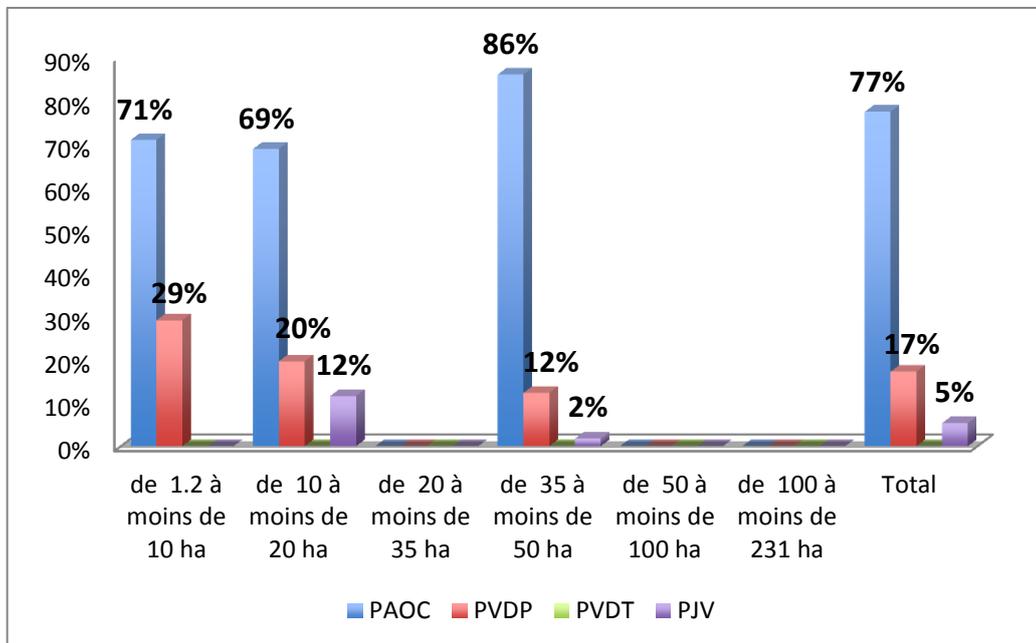


Figure 73 Bio : Nature de la production agricole

Les agriculteurs en bio sont exclusivement viticulteurs comme le montre le graphe en dessus avec un minimum de diversification concernant les petites surface avec 13% d'oliviers.

#### 2.1.5.2. Occupation du sol / taille d'exploitation

Figure 74 Bio : Occupation de la surface viticole

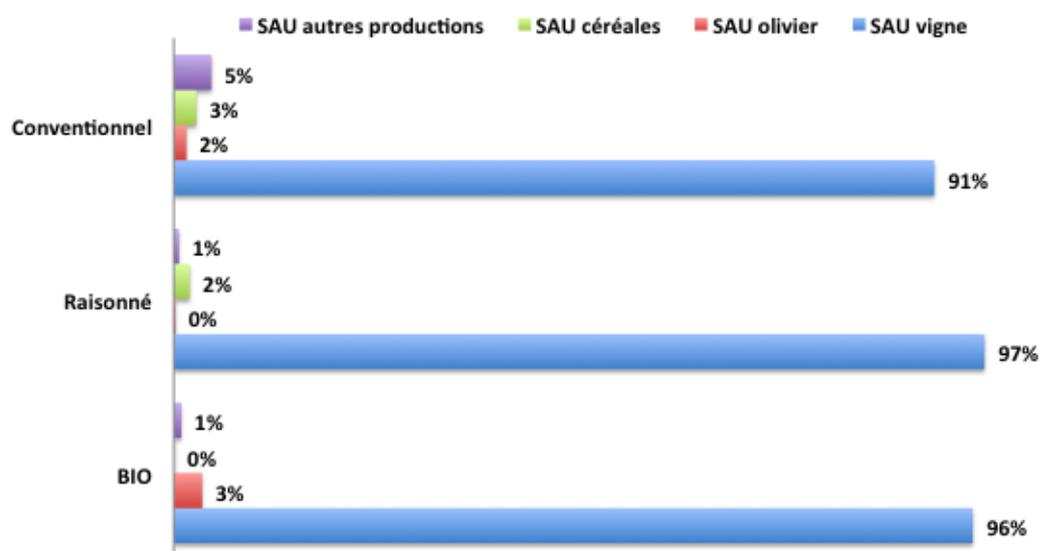


Le graphe montre clairement que l'AOC est majoritaire en termes d'occupation du sol, suivi du VDP surtout pour les petites surfaces moins de 20 ha.

## 2.1.6. Comparaison entre bio, raisonné et conventionnel

### 2.1.6.1. Répartition des différentes cultures par rapport à la SAU totale

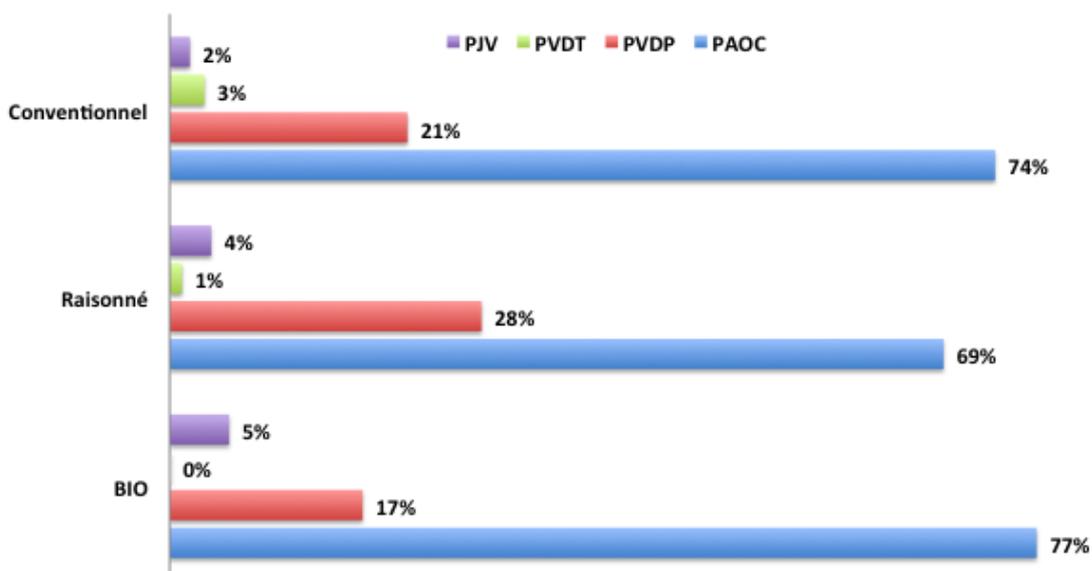
Figure 75 Comparaison de la Répartition des différentes cultures par rapport à la SAU totale



Comme on l'a déjà déduit en analysant l'échantillon toutes exploitations confondues, une faible diversification des cultures légèrement remarquée chez les conventionnels (9%).

### 2.1.6.2. Répartition de la SAU des différents types de vins par rapport à la SAU viticole

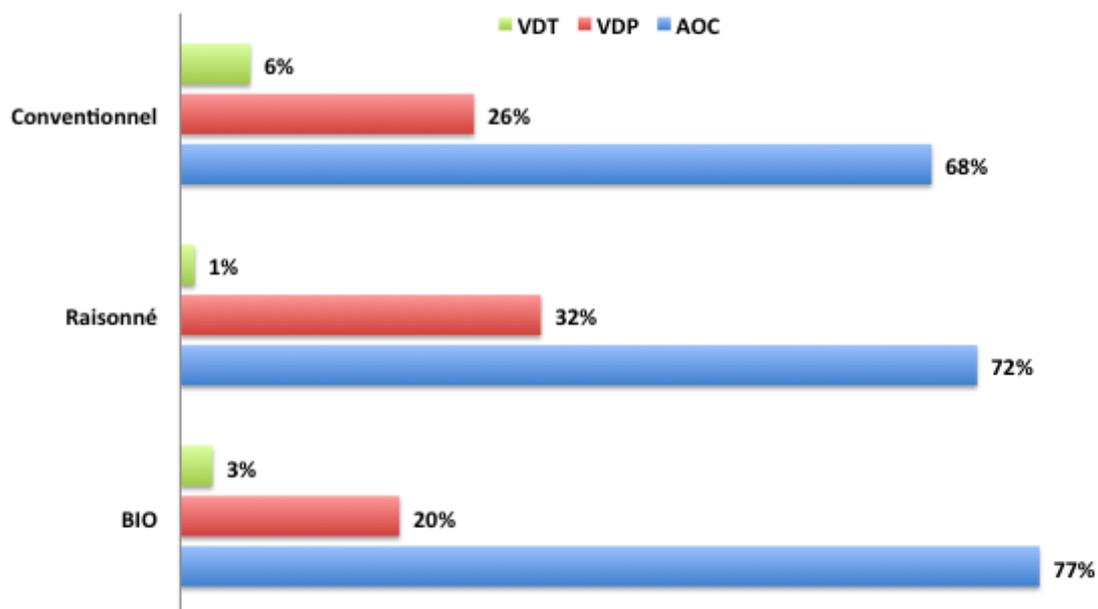
Figure 76 Comparaison de la répartition de la SAU des différents types de vins par rapport à la SAU viticole



Quelle que soit l'appartenance du viticulteur, l'AOC occupe la plus grande part en superficie utilisée viticole, le VDP gagnant un peu plus d'importance (+10%) chez les raisonnés.

### 2.1.6.3. Répartition de la valeur des différents types de vins par rapport à la valeur totale de production

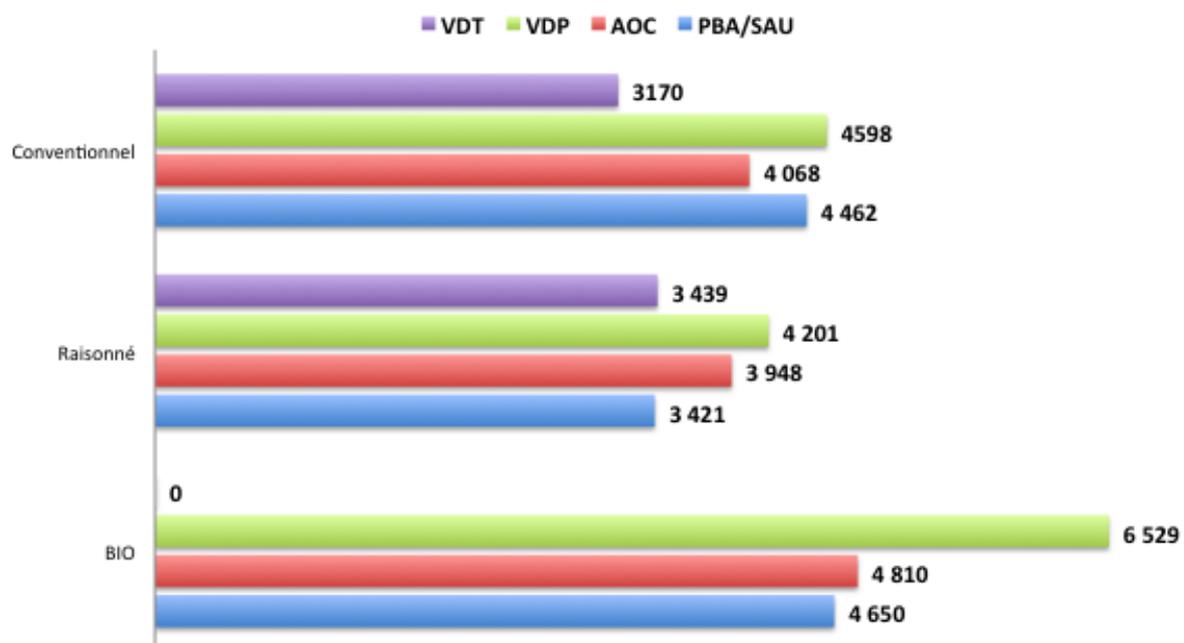
Figure 77 Comparaison de la répartition de la valeur des différents types de vins par rapport à la valeur totale de production



La même tendance apparaît lorsqu'on s'intéresse plus au pourcentage de valeur totale de production, ceci est clairement explicite sur le graphe précédent : l'AOC majoritaire avec un peu plus d'importance pour le VDP en deuxième position surtout chez le viticulteur raisonné.

2.1.6.4. Comparaison entre les valeurs à l'hectare des différents types de vins (Euros/ha)

Figure 78 Comparaison entre les valeurs à l'hectare des différents types de vins (euros/ha)

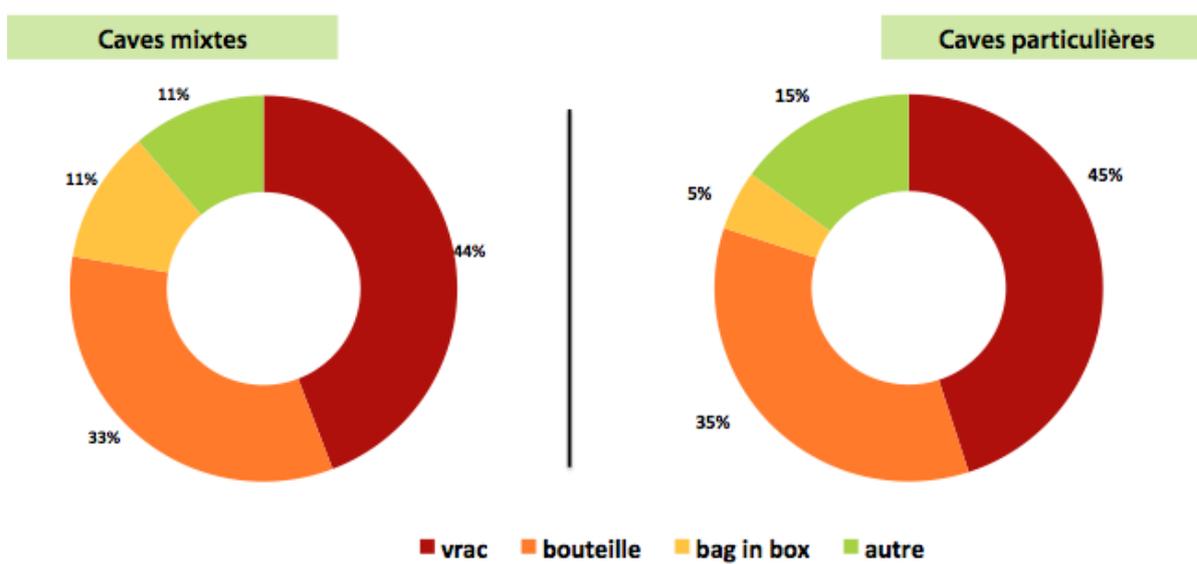


En se concentrant sur les valeurs à l'hectare que rapporte l'appartenance du viticulteur à l'une des trois catégories, l'AOC ainsi que le VDP sont plus valorisés à l'hectare par les Bio suivis des conventionnels et ensuite des raisonnés.

## 2.2. Commercialisation

### 2.2.1. Modes de conditionnement

Figure 79 Modes de conditionnement



Le conditionnement est l'étape qui vient juste avant la vente du produit et destiné à assurer la protection, la conservation et le transport du produit, ou encore servant à le mettre en valeur.

Relativement à notre échantillon nous avons ci-dessous une figure qui présente les différents modes de conditionnement pratiqués par les enquêtés selon leur mode de distribution.

La figure nous indique le pourcentage de la production pour chaque mode de conditionnement, partant de cela nous avons 45% de la production en vrac, suivi de la mise en bouteille 35% contre 11% et 5% de la production en bag in box chez les caves mixtes et les caves particulières.

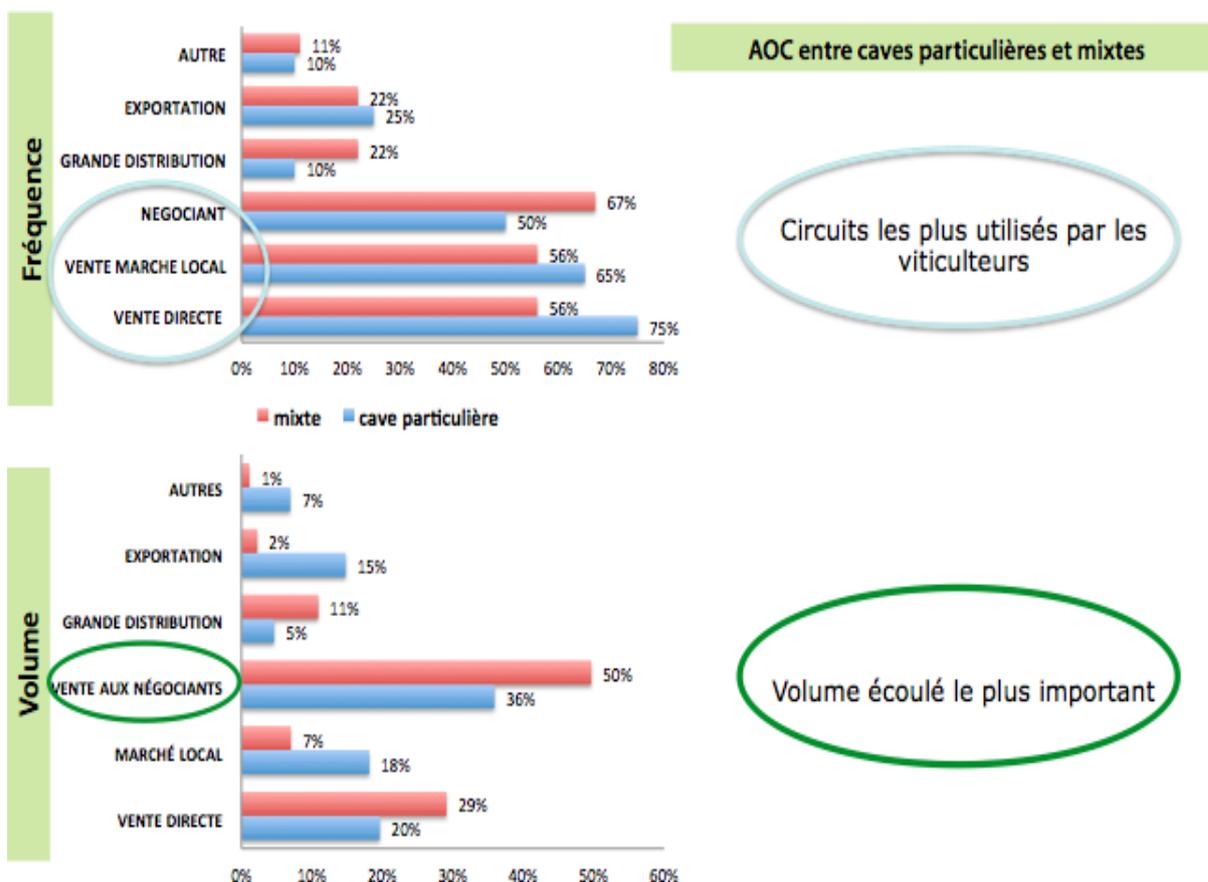
Ceci dit, pour les exploitants ayant des caves particulières, la mise en bouteille est nécessaire au maintien de la qualité du vin et permet de demander des prix assez élevés, effectivement la vente en vrac permet aussi d'avoir des vins de qualité mais a des prix beaucoup plus bas.

## 2.2.2. Fréquence et Volume utilisé par Circuit de commercialisation

La partie suivante montre d'une part le taux d'utilisation d'un circuit en particulier et d'autre part, la part de la production écoulee par ce même circuit :

### 2.2.2.1. AOC

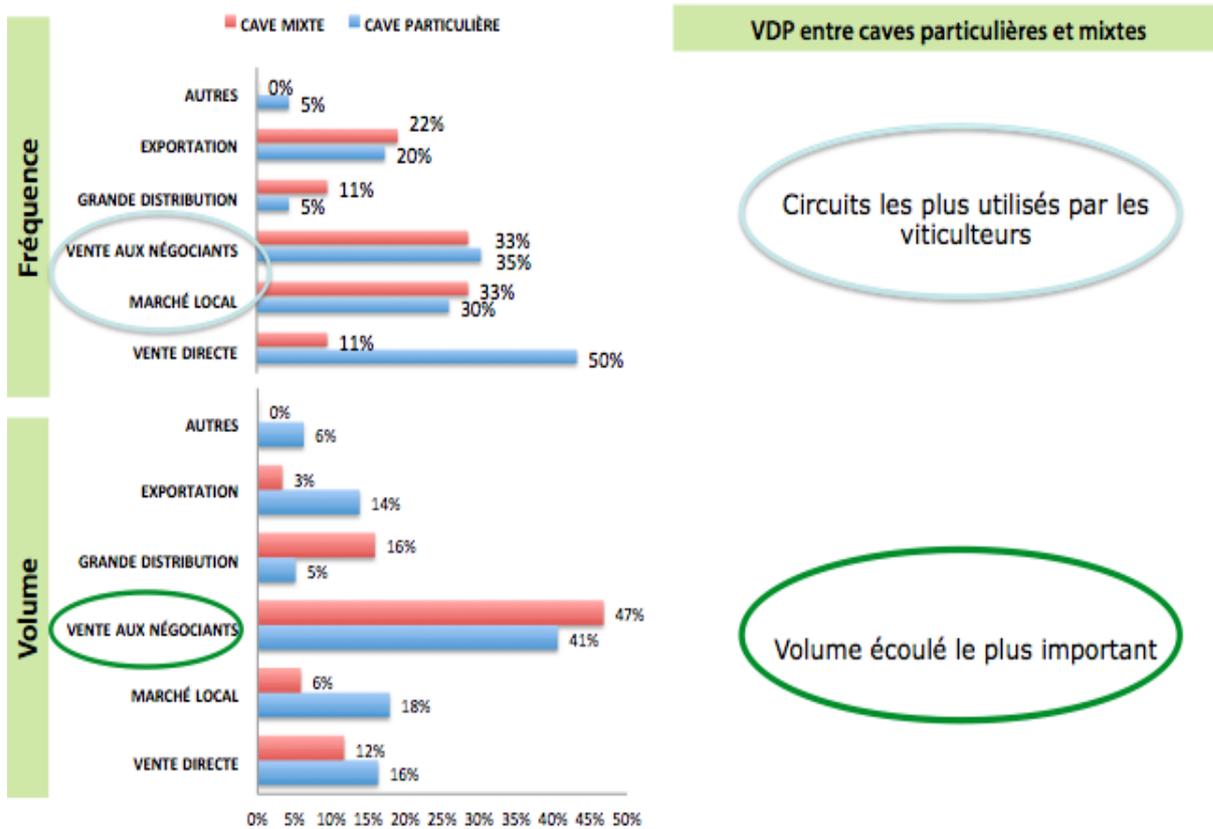
Figure 80 Fréquence et volume d'utilisation des circuits de distribution pour l'AOC



En ce qui concerne la partie commercialisation de l'AOC les circuits les plus utilisés par les viticulteurs qu'ils soient en caves particulières ou mixtes sont par ordre décroissant mais d'égale importance : la vente directe, suivie de la vente au marché local puis de la vente aux négociants, ce dernier circuit s'avère le plus important en termes de volume écoulé par circuit de commercialisation.

### 2.2.2.2. VDP

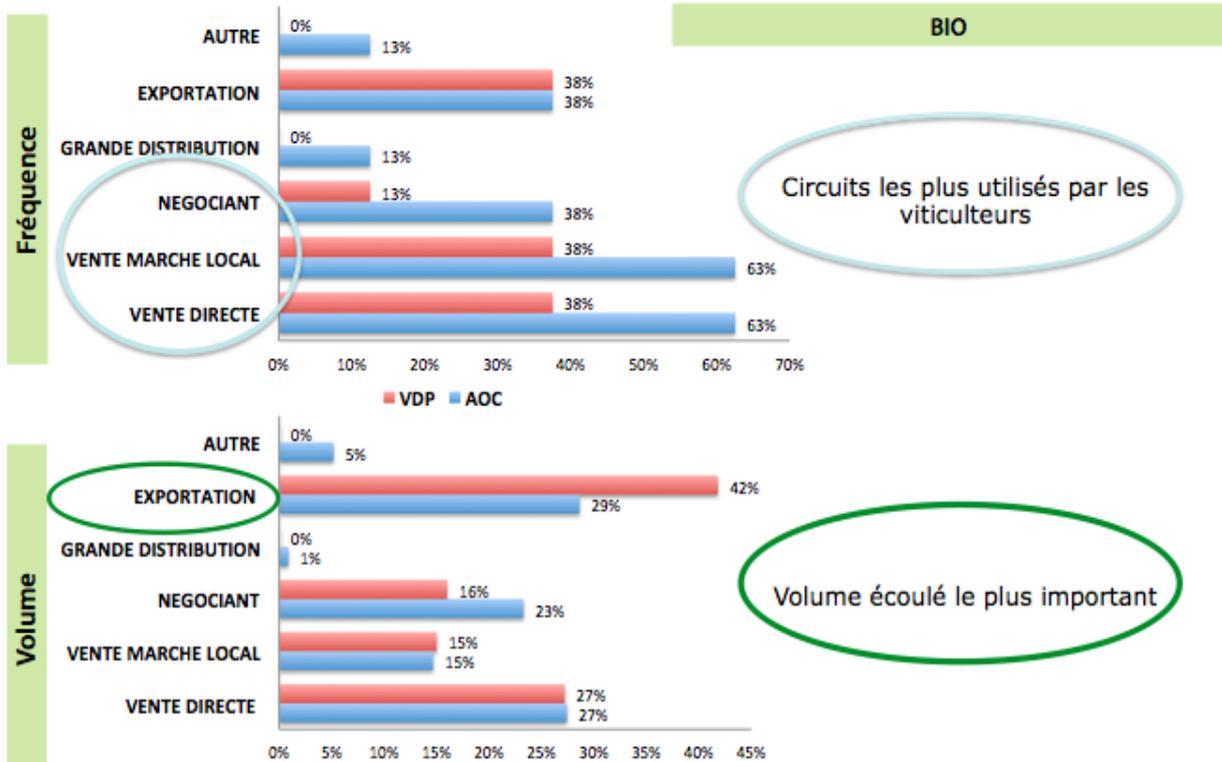
Figure 81 Fréquence et volume d'utilisation des circuits de distribution pour le VDP



Comme le montre les deux graphes au-dessus, et dans le cas du VDP, les circuits les plus utilisés par les viticulteurs qu'ils soient en caves particulières ou mixtes sont par ordre décroissant mais d'égale importance : la vente au marché local suivie de la vente aux négociants, ce dernier circuit s'avère le plus important en termes de volume écoulé par circuit de commercialisation que ce soit pour l'AOC ou le VDP.

### 2.2.2.3. BIO

Figure 82 Fréquence et volume d'utilisation des circuits de distribution pour les BIO



En ce qui concerne la distribution Fréquence/volume par circuit de distribution du BIO, le même Trio de tête que pour les deux précédents cas s'affichent en termes de fréquence d'utilisation, ce sont : la vente directe puis au marché local suivi à parts égales du circuit export et de celui des négociants, quant au volume, il est clair suite au graphe établi ci-dessus que l'export est le circuit qui écoule le plus, ceci est expliqué par l'ouverture des exploitations BIO sur de nouveaux marchés d'export notamment l'Europe et l'Asie (Japon et chine).

### 2.2.3. Moyens et besoins de promotion

Afin de mieux faire connaître leurs vins et de promouvoir leurs produits, les exploitants possédant des caves particulières entament plusieurs procédures de promotion, notons : les foires et les salons nationaux et internationaux, les brochures et les manifestations locales, Etc. De ce fait, la figure présentée ci-dessous visualise l'importance de chaque moyen de promotion selon les exploitants enquêtés :

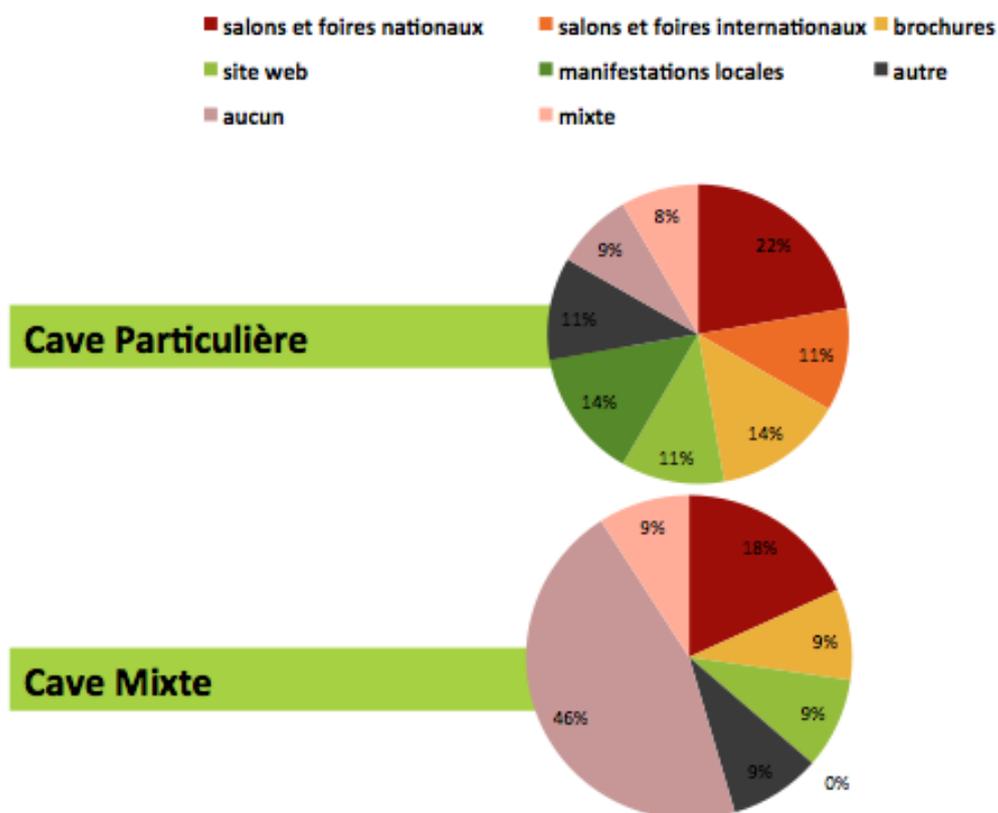
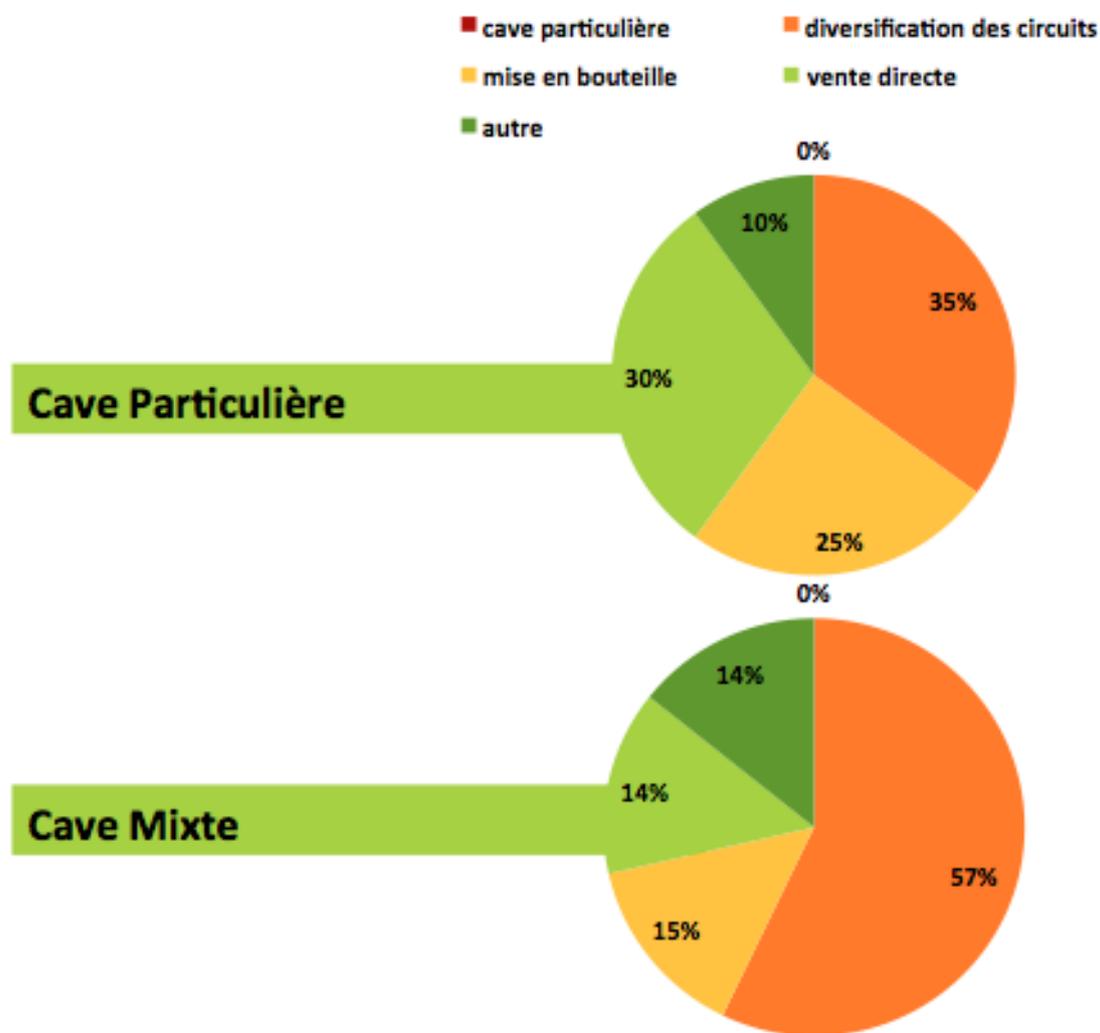


Figure 83 Moyens et besoins de promotion

Nous constatons que sur l'échantillon enquêté, les exploitants utilisent tous les moyens de promotion. 25% des exploitants se basent sur les salons et les foires nationales suivies par les brochures bilingues et salons et les manifestations locales, on peut relever aussi l'importante remarque que 45% des viticulteurs en caves mixtes n'utilisent aucun moyen de promotion le marketing et la présence sur le marché étant un atout essentiel pour le viticulteur, la tendance étant d'une volonté de devenir fort au niveau local.

## 2.2.4. Projets et problèmes de commercialisation

Figure 84 Projets de commercialisation



D'après la figure ci-dessus, 35% des viticulteurs en cave particulière et 57% des exploitants en mixte enquêtés envisagent de diversifier leurs circuits de ventes surtout en terme de mise en bouteille et de vente directe d'où cette volonté d'être fort au niveau local.

## 2.3. ANALYSE DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

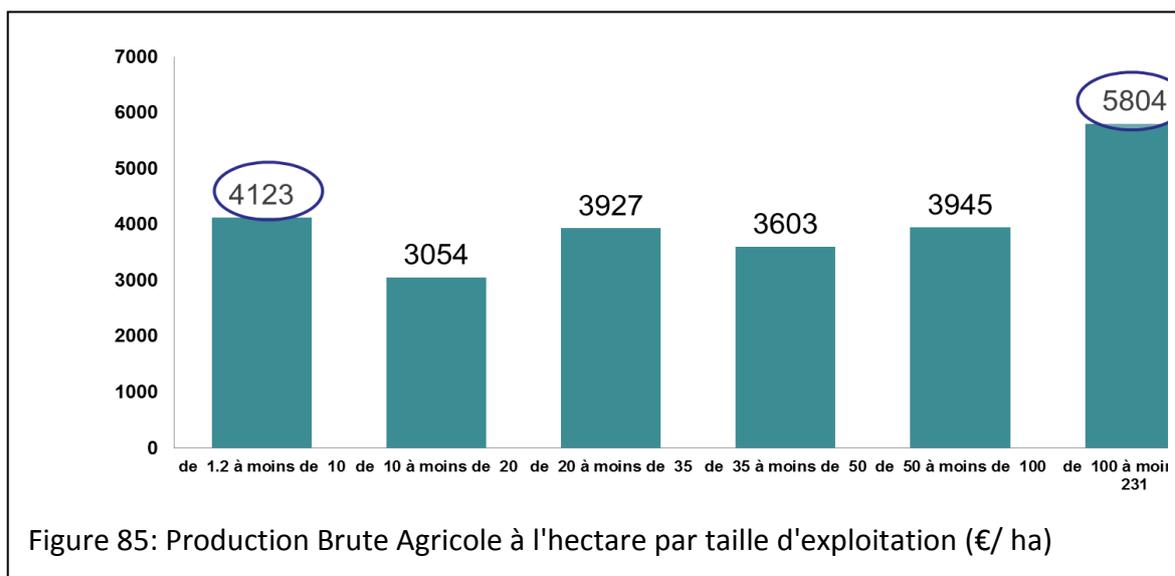
L'objectif de l'analyse des résultats économiques est d'identifier le niveau de revenu agricole ainsi que les autres principales sources de revenus hors agriculture comme les ressources extérieures, la pluriactivité, l'agritourisme, afin d'apprécier l'importance des ressources financières générées par les exploitants.

On a constaté que 91% des exploitants enquêtés ont un revenu agricole net positif contre 9% des exploitants dont ce revenu est négatif.

### 2.3.1. Le produit brut agricole (PBA)

#### 2.3.1.1. Le PAB à l'hectare en fonction de la SAU

La valeur moyenne de la production agricole brute à l'hectare est de 3803,00 €/ha, d'après le figure ci-dessous, on constate que la valeur du PBA varie entre 3054 et 5804 €/ha, et que dans les grandes et les petites classe de SAU total qu'on retrouve la plus grande production agricole par hectare, 5805 €/ha et 4123€/ha respectivement dans la classe de « 100 à moins de 231 ha » et « 1,2 à moins de 10ha ». Ces valeurs sont nettement supérieures à la valeur moyenne de PBA.



2.3.1.2. Production agricole au niveau des exploitations en caves particuliers et en caves coopératives

Tableau 11: Production brute agricole à l'hectare en caves particulières, coopératives et mixte

SAU totale	PBA (€/ha)		
	Caves particulières	Cave coopératives	Mixte
de 1.2 à moins de 10 ha	0	3275,77	8704,33
de 10 à moins de 20 ha	0	3034,65	2763,82
de 20 à moins de 35 ha	5163	3234,76	0.00
de 35 à moins de 50 ha	0	3517,3	0.00
de 50 à moins de 100 ha	4728,82	0	3662,91
de 100 à moins de 231 ha	5804,24	0	0.00
<b>Total</b>	<b>5090,11</b>	<b>3185,22</b>	<b>4618,05</b>

Sur le tableau ci-dessus on remarque que la valeur moyenne de production agricole des caves particulières est supérieure de celle de mixte et des caves coopératives, et que c'est dans les petites classe de « 0 à moins de 10 ha » pour les mixtes et dans les grandes classes pour les caves particulières « de 100 à moins de 231 ha » de SAU total qu'on retrouve les plus grandes valeurs de production. La valeur de production des caves coopératives est presque homogène dans les classes de SAU total de moins de 50 ha.

## 2.3.2. Charges de la production agricole

Le PAB imputé des différentes charges (**CI** : Consommations intermédiaires, **PR** : Prélèvements, **Ch SP** : Charges salariales permanentes, **Ch SS** : Charges salariales saisonnières) donne une idée sur la capacité de l'exploitation à se maintenir.

### 2.3.2.1. Les charges de la production agricole par taille des exploitations

Tableau 12: Répartition des charges de PBA selon la taille des exploitations

SAU totale	PBA	CI	PR	Ch SP	Ch SS
de 1.2 à moins de 10 ha	4123,05	1055,26	756,51	12,98	117,69
de 10 à moins de 20 ha	3053,75	895,60	673,03	0	223,91
de 20 à moins de 35 ha	3927,01	921,13	852,02	212,13	237,55
de 35 à moins de 50 ha	3602,78	892,03	573,17	247,7	322,16
de 50 à moins de 100 ha	3944,58	1079,92	586,88	600,75	395,83
de 100 à moins de 231 ha	5804,24	1240,88	438,10	1608,69	1084,82
<b>Total</b>	<b>3803</b>	<b>973,43</b>	<b>731,27</b>	<b>184,75</b>	<b>243,51</b>

De façon générale, d'après le tableau et le graphique ci-dessus les consommations intermédiaires constituent la part la plus élevée du PAB (26%, soit 973 Euro/ha), suivi par la part des prélèvements avec (18,33%, soit 731,27 Euro/ha), en enfin les charges salariales permanentes et saisonnières qui présentent respectivement 8% et 8,12% du PBA moyen.

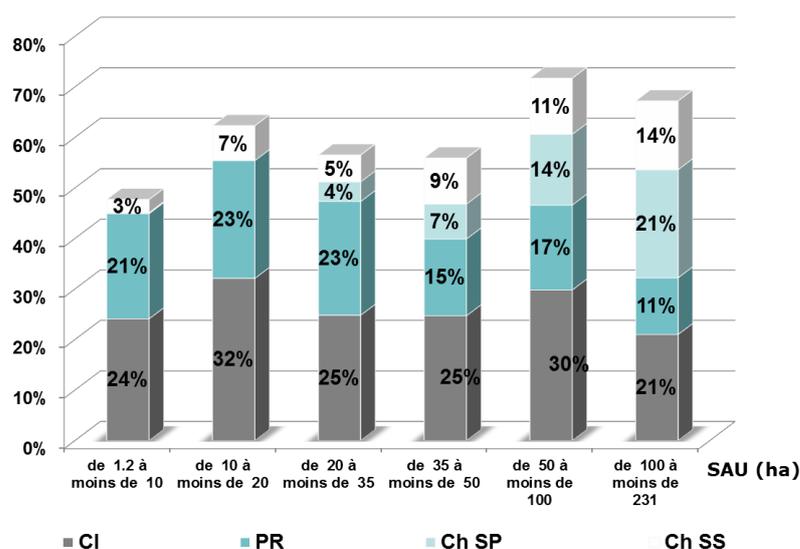


Figure 86: Part des différentes charges de production dans la production agricole totale

D'après ce graphique, il apparaît que les exploitations de moins de 20 ha ont les consommations intermédiaires et les prélèvements les plus élevés comparativement aux grandes superficies. Cependant lorsque l'on considère les charges salariales on trouve que ces dernières sont plus prépondérantes dans les grandes superficies.

### 2.3.2.2. Les charges de la production agricole par type des exploitations

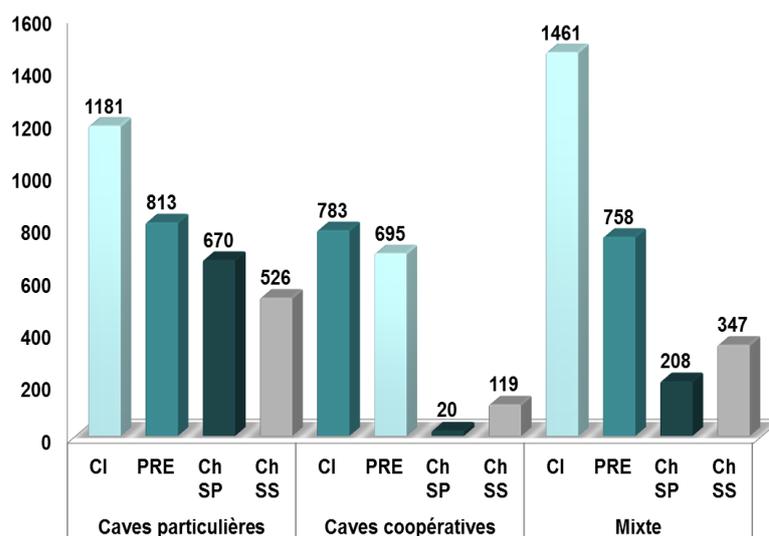


Figure 87: Répartition des charges de production par type d'exploitations (Euros / ha)

Cette figure ci-dessus représente la répartition des différentes charges de production à l'hectare par type d'exploitations (caves particuliers, caves coopératives et mixte), où les consommations intermédiaires sont plus importantes dans les mixtes par rapport aux caves particuliers et caves coopératives, et que les prélèvements et les charges salariales sont plus importantes dans les caves particulières.

### 2.3.2.3. Les charges de la production agricole et Revenu net agricole (RAN)

La figure ci-après, montre les parts des charges de production et du revenu net total dans la production brute totale.

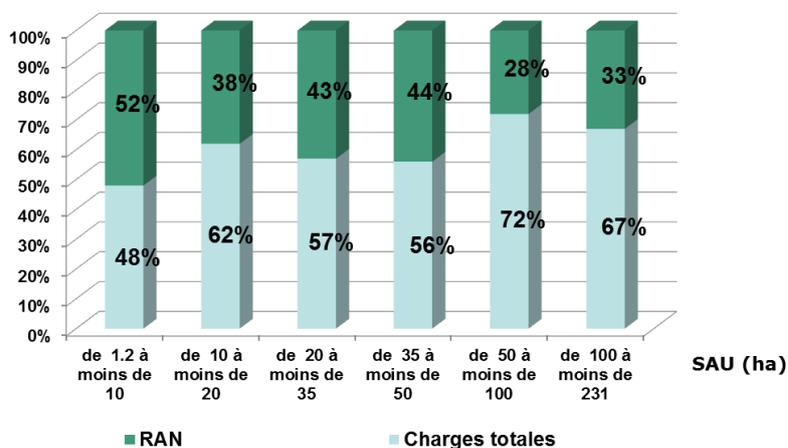


Figure 88: Charges de production et Revenu net agricole (RAN)

De manière générale, Les charges de production représentent en moyenne 60% de la production Brute Agricole. Ces charges sont plus importantes dans les exploitations de plus de 50 ha.

Le ratio du revenu net agricole/production brute agricole se situe en moyenne autour de 40%. Cela montre que les résultats économiques des exploitations sont relativement bons.

Les exploitations qui ont une surface inférieure à 10 ha ont le revenu net agricole par rapport à la production brute agricole le plus élevé (52%). Par contre, pour les exploitations de plus 50 ha, le revenu agricole net ne représente plus que 30% de la production brute agricole, à cause du volume important des charges de production.

### 2.3.3. Le revenu net agricole (RNA)

#### 2.3.3.1. Analyse des exploitations à revenu net agricole positif (RAN>0)

Le revenu net agricole (RAN) est calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{RAN} = \text{Produit brut agricole (PBA)} - (\text{consommations intermédiaires} + \text{Prélèvements} + \text{charges salariales permanentes} + \text{charges salariales saisonnières})$$

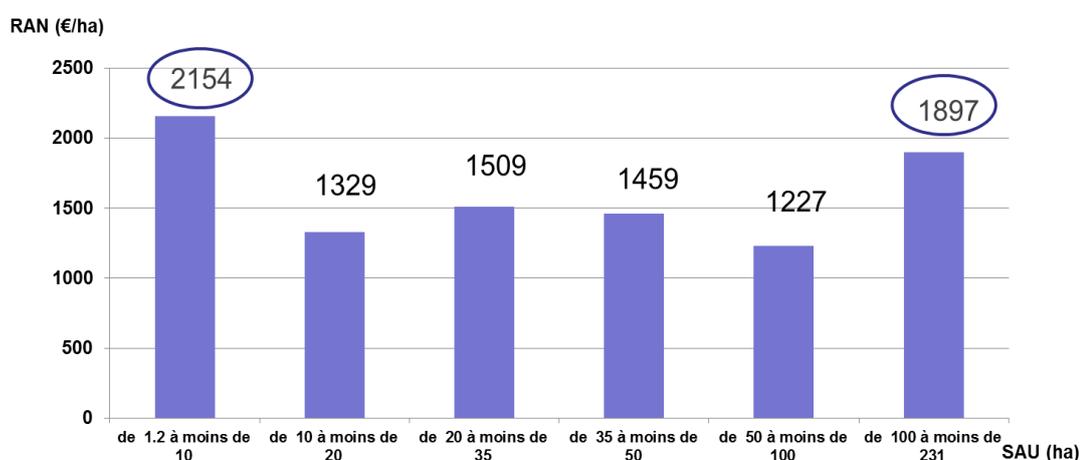


Figure 89: Revenu agricole net à l'hectare et par taille d'exploitation (Euros / ha)

Cette figure ci-dessus représente la répartition de Revenu Agricole Net à l'hectare et par taille d'exploitation, la valeur moyenne du revenu agricole net est de l'ordre de 1616,28 €/ha où la valeur la plus élevée caractérise les petites exploitations qui ont une SAU total inférieure à 10 ha (2154, 28 €/ha).

Tableau 13: Revenu agricole net à l'hectare par type d'exploitation (€/ha)

SAU totale	Caves particulières (€/ha)	Caves coopératives (€/ha)	Mixte (€/ha)
de 1.2 à moins de 10	0,00	1 875,33	4 144,26
de 10 à moins de 20	0,00	1 503,77	493,17
de 20 à moins de 35	1 912,88	1 382,76	0,00
de 35 à moins de 50	0,00	1 426,82	0,00
de 50 à moins de 100	1 719,26	0,00	1 039,74
de 100 à moins de 231	1 896,73	0,00	0,00
Total	1 804,78	1 566,72	1 644,39

Le tableau ci-dessus représente la répartition de Revenu Agricole Net par type d'exploitations, pour les caves particulières le RAN le plus élevé caractérise les exploitations de 20 à 35 ha, tandis que pour les caves coopératives et les caves mixtes les valeurs maximales de RAN caractérisent les exploitations dont la SAU total est inférieure à 10 h.

Si on passe maintenant à la répartition des exploitants par classes de revenu, la figure ci-dessous montre que un tiers des exploitants gagne un revenu inférieur à un SMIC et un autre tiers gagne un revenu supérieur à 3 SMIC ce qui explique l'inégalité des gains de l'activité agricole.

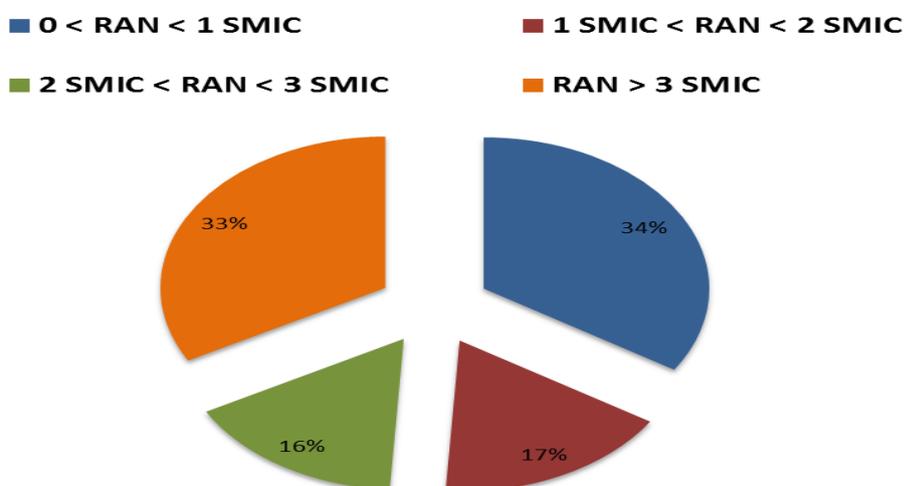


Figure 90: Répartition des exploitants par classes de revenu agricole net

Cette figure ci-dessus représente la répartition des exploitants par classes de revenu, un tiers des exploitants gagne un revenu inférieur à un SMIC et un autre tiers gagne un revenu supérieur à 3 SMIC ce qui explique l'inégalité des gains de l'activité agricole

### 2.3.3.2. Analyse des exploitations à revenu net agricole négatif (RAN<0)

Tableau 14: Répartition des charges de PBA selon la taille des exploitations RAN<0

SAU totale	PBA/ha	CI	Prélèvements	Ch SP	Ch SS
de 1.2 à moins de 10 ha	2455	1504,291	1260,944	0	125
de 10 à moins de 20 ha	2062,133	952,396	1198,447	0	340,595
de 20 à moins de 35 ha	2099,952	822,159	838,449	576,923	253,783
<b>Total</b>	<b>2218,912</b>	<b>1126,797</b>	<b>1131,884</b>	<b>144,23</b>	<b>238,044</b>
<b>Total (RAN&gt; 0)</b>	<b>3803,006</b>	<b>973,429</b>	<b>731,271</b>	<b>184,753</b>	<b>243,516</b>

Sur le tableau n° 14, on remarque que ce sont essentiellement les consommations intermédiaires et les prélèvements qui constituent les principales charges de production des exploitations. On constate que ces charges pour les exploitations à revenu net négatif sont plus importantes que celles des exploitations à revenu agricole net positif, par contre la production brute agricole moyenne par hectare des exploitations revenu agricole net positif (3803,00 €/ha) est supérieure à celle des exploitations à revenu agricole net négatif (2218,91€/ha). On peut conclure que la production brute est plombée par la hausse des charges de production.

### 2.3.4. Le Revenu Net Total (RNT)

Sachant que le revenu net agricole n'est pas l'unique ressource des ménages, nous avons examiné la part de chaque composante du revenu net totale qui est défini comme suit :

**RNT = RAN+ Revenu non agricole (Revenu extérieur du chef d'exploitation + le Revenu extérieur du conjoint et autre membre +Revenu de l'activité agritouristique) + Ressources extérieures.**

Tableau 15: La part des différentes composantes du revenu dans le revenu net total

SAU totale	RAN	Revenu d'activité extérieure	Revenu conjoint	Ressources extérieures	Revenu Agrotouristique
de 1.2 à moins de 10 ha	33%	26%	18%	17%	6%
de 10 à moins de 20 ha	61%	20%	16%	7%	4%
de 20 à moins de 35 ha	77%	4%	18%	6%	0%
de 35 à moins de 50 ha	80%	2%	15%	3%	4%
de 50 à moins de 100 ha	92%	0%	0%	8%	0%
<b>Total</b>	<b>58%</b>	<b>16%</b>	<b>17%</b>	<b>10%</b>	<b>3%</b>

Le RAN constitue la ressource première des ménages agricole avec une moyenne de 58 % du RNT sauf pour les petites exploitations à moins de 10 ha où il représente que 33%. Cela veut dire que les ménages agricoles de notre échantillon ayant des surfaces dépassant les 10 ha vivent essentiellement de l'agriculture (viticulture) suivie de revenu de conjoint avec un taux de 17%.

On observe aussi que dans les petites exploitations de moins de 10 ha, il y'a d'autres sources de revenu autre que le revenu agricole, comme le revenu lié à la pluriactivité du chef d'exploitation qui représentent 26% du RNT ainsi que les ressources extérieures à raison de 17 % du RNT, L'activité agritouristique demeure marginale (3% du RNT).

### 2.3.5. Investissement

L'investissement, est défini comme la valeur des biens durables acquis par les unités de production pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production.

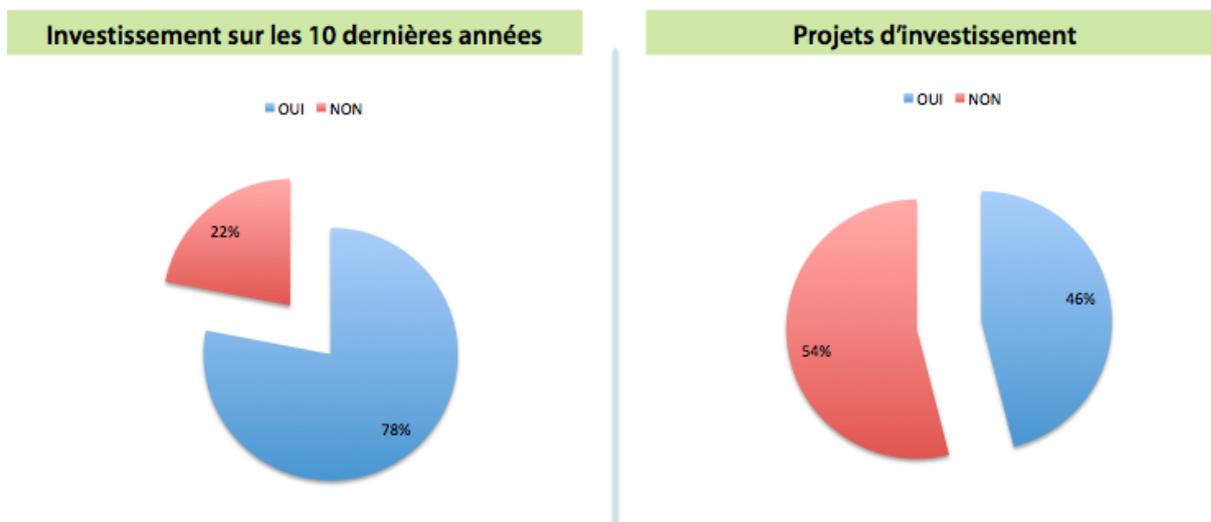
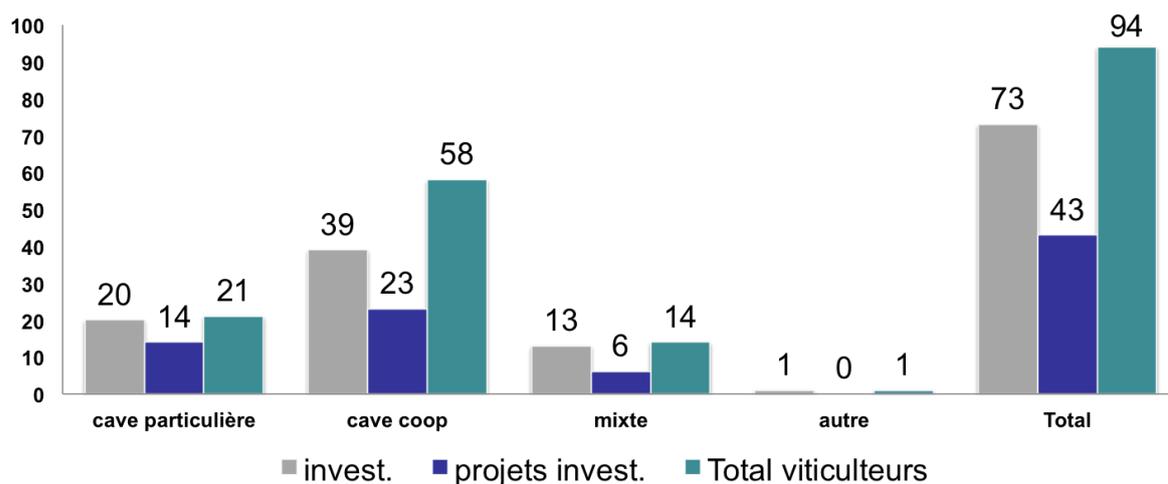


Figure 91: Investissement et projets

D'après la figure précédente et sur les 10 dernières années, 78 % des viticulteurs enquêtés ont investi, dont seulement 46 % des viticulteurs ont l'intention d'investir sur les 10 prochaines années, ce qui démontre un certain pessimisme quant au développement de l'investissement par les viticulteurs.

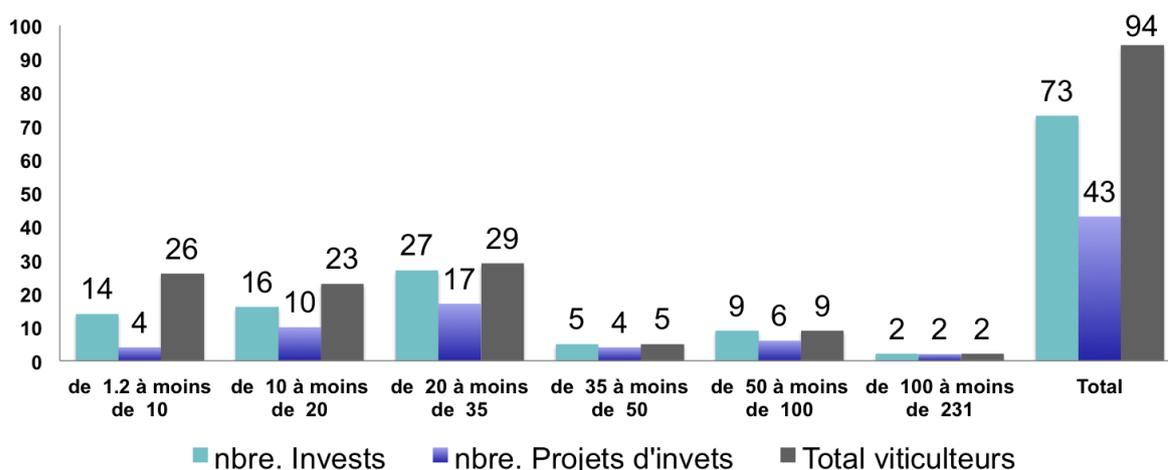
#### 2.3.5.1. Évolution du profil de l'investisseur : selon la destination de la production viticole

Figure 92 Projection du nombre d'investissement par type de destination



On remarque que la tendance générale du nombre d'investisseurs est à la baisse, par catégorie de destination, un peu plus chez les adhérents en caves coopératives que chez les particuliers, tandis qu'elle est de plus de la moitié pour les viticulteurs en mixte.

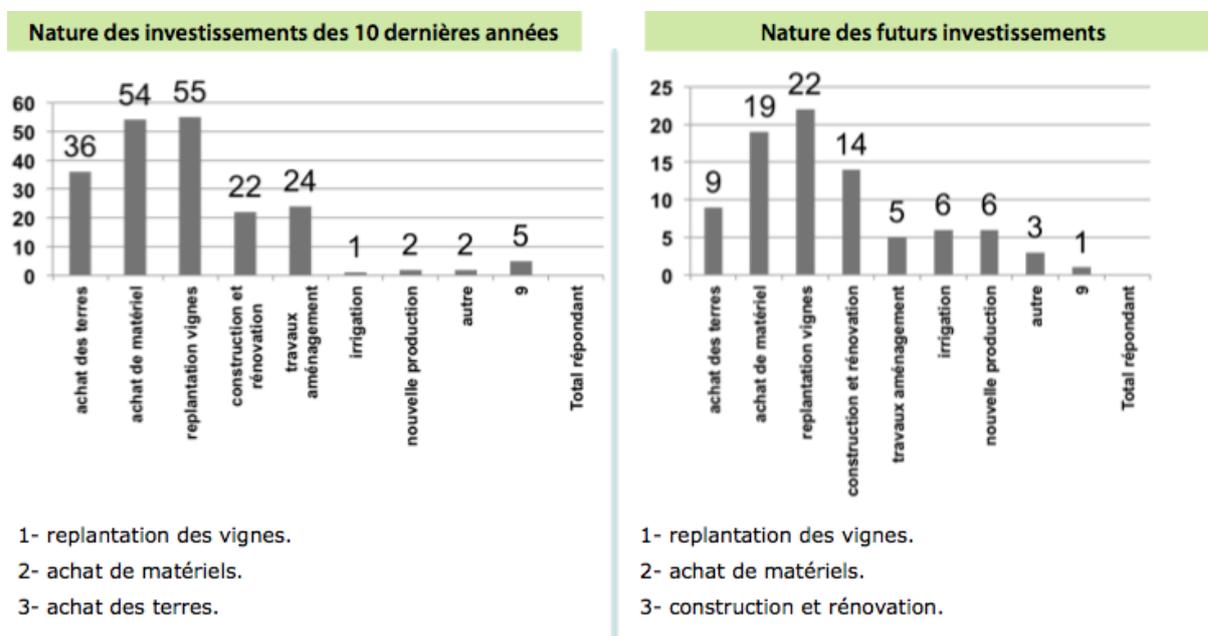
Figure 93 Evolution du nombre d'investisseurs par classe de SAU



En analysant le graphique précédent, on peut dire que la classe la plus pessimiste quant à l'investissement futur est celle ayant moins de 10 ha (seulement 1 agriculteurs sur 6 environ compte donc investir dans le futur), la classe entre 10 et 35 est moins affectée par cette tendance (où environ 1 agriculteur sur 4 compte encore investir sur son exploitation).

### 2.3.5.2. Évolution du profil de l'investisseur selon la nature de l'investissement

Figure 94 Projection de la nature des investissements sur 10 ans



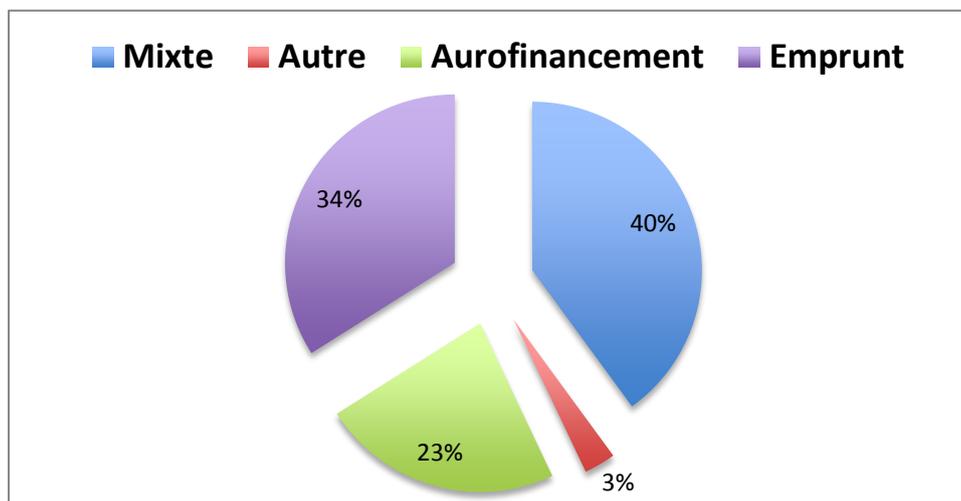
Baisse de 75 % de l'achat des terres

Nous avons voulu comparer par le double graphique au-dessus l'orientation de l'investissement, vers quels projets se tournait l'investisseur ces dix dernières années, et le changement susceptible de se passer lors des dix prochaines années, hormis la remarque générale que les investissements sont à la baisse, l'on relève que la pratique qui risque de diminuer est l'achat de terres (-75% du nombre de viticulteurs souhaitant

investir), parvient en tête de classement : La replantation des vignes suivie de l'achat de matériel donc vers plus de mécanisation.

### 2.3.6. Mode de financement des investissements

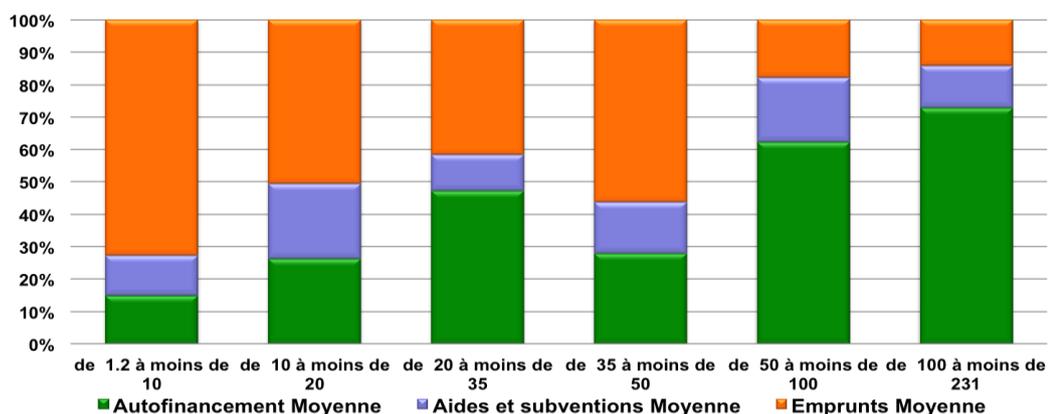
Figure 95 Mode de financement de l'investissement toutes exploitations



En ce qui concerne le mode de financement prépondérant sur l'ensemble des viticulteurs enquêtés, c'est essentiellement composé d'emprunt (34%) puis d'autofinancement (23%) ou du mélange des deux (40%).

Répartition des modes de financement des investissements par classe de SAU

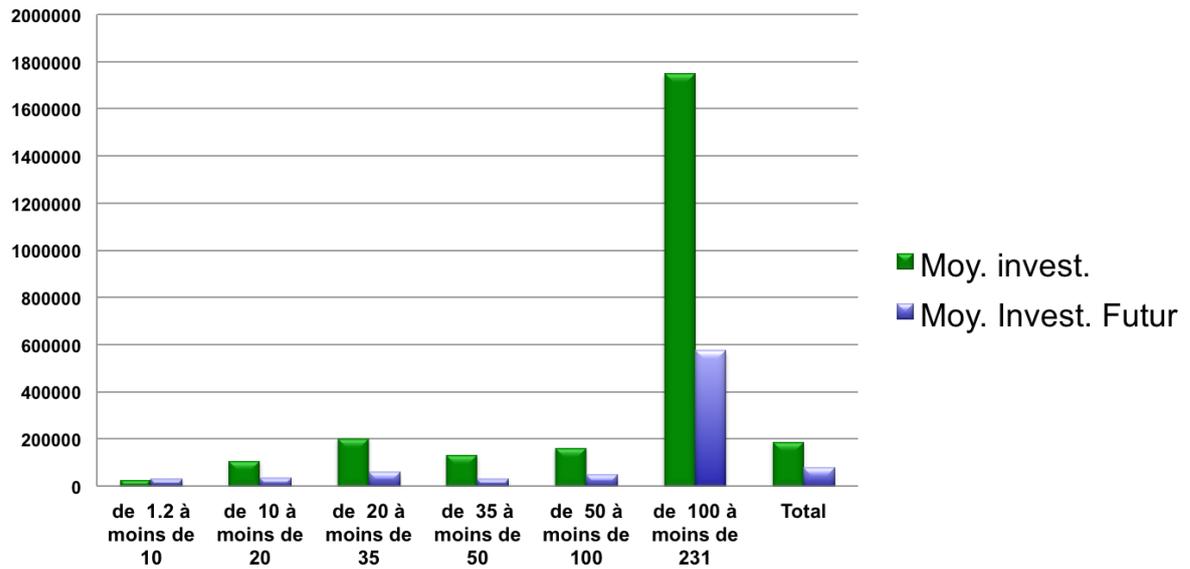
Figure 96 Modes de financement par classe de SAU



Dans le même contexte, l'étude du mode financement en fonction des différentes classes de SAU (Figure n°26), nous a permis de constater que pour les petites superficies (moins de 10 ha) le recours à l'emprunt comme mode de financement est très important, par contre pour les grandes superficies (de plus de 50ha) l'autofinancement est plus prépondérante.

### 2.3.7. Projection de l'évolution du montant moyen d'investissement sur 10 ans

Figure 97 Projection du montant moyen d'investissement sur 10 ans



On remarque clairement que la tendance est à la baisse du montant des investissements (plus de 60 %), sauf exception des plus petites exploitations (SAU < 10ha) qui gardent le cap, ceci pourrait traduire un certain pessimisme des agriculteurs.

## Conclusion partie 2

Notre étude concernant les résultats économiques nous a permis d'obtenir un certain nombre d'informations que nous pouvons résumer comme suit :

- Production agricole très peu diversifiée dominée par la viticulture de qualité (AOC/VDP);
- Une partie de la production en AOC est écoulée en tant que VDP d'où une valeur de la production à l'hectare plus importante du VDP chez les caves coopératives;
- La valeur à l'hectare du vin biologique est supérieure à celle du vin non biologique;
- La mise en bouteille est le mode de conditionnement le plus utilisé après le vrac;
- Les circuits les plus utilisés en fréquence sont la vente directe et négociant, le plus grand volume part aux négociants, les bio sont plus dans l'export.
- Les consommations intermédiaires constituent la principale charge de production avec en moyenne 973,4 euros à l'hectare, soit 26 % du total des charges;
- Le RAN constitue la ressource première des ménages agricole avec une moyenne de 58 % du RNT (soit 1616.286 Euros / ha), mais un tiers des exploitants ont un RAN inférieur au SMIC;
- Le revenu net total (RNT) moyen des exploitants agricoles du Pays Corbières & Minervois s'établi à 43 483.00 euros. Ce RNT est constitué très majoritairement par le revenu agricole net (58%), les autres ressources étant la pluriactivité du chef d'exploitation (16%), le revenu de conjoint (17%) et les ressources extérieures (10%) ;
- L'activité agritouristique demeure marginale (3% du RNT);
- 78% des exploitants enquêtés ont investi durant ces dix dernières années, on estime à 25% la baisse de ce taux pour les 10 prochaines années, la stratégie d'investissement implique une baisse de l'achat de terres, les projets concernent plus l'augmentation de la mécanisation, la replantation de vigne.

**CHAPITRE 3 :**  
**Environnement, vie**  
**locale et**  
**multifonctionnalité**

Alice GARNIER  
Besmira MEDOLLI  
Maria Pilar MARTINEZ MUÑOZ  
Maite SANCHEZ REPARAZ  
Meriem MEHAMMOUDA  
Leïla THOMINIAUX

L'espace rural a été longtemps autocentré sur la problématique de la production agricole, mais l'assimilation entre rural et agriculture est remise en cause à partir des années 60. De nouveaux paradigmes apparaissent alors pour les campagnes contemporaines, mais également pour l'agriculture qui garde une place importante dans le milieu rural. Cette agriculture en mutation n'a plus simplement une fonction de productivité mais un vrai rôle dans son environnement socio-économique et naturel.

L'interdépendance entre monde agricole et l'espace dans lequel il fonctionne pose la question de l'intégration territoriale de l'agriculture. La Politique Agricole Commune (PAC) est en effet de plus en plus une politique territoriale et ne valorise plus seulement une filière de production de denrées.

Comment l'agriculture s'intègre-t-elle dans le contexte dans lequel elle fonctionne ? Comment contribue-t-elle au milieu dans lequel elle évolue au niveau social, économique et environnemental ? Comment l'agriculture s'intègre-t-elle dans le paysage du Pays Corbières Minervois, au niveau environnemental, économique et social ?

### **3.1. Environnement**

L'agriculture est importante pour l'environnement naturel, car les deux sont liés et s'influencent mutuellement. En effet l'agriculture, à part sa fonction de production de biens alimentaires, a pour rôle de façonner et de sauvegarder des paysages exceptionnels. L'intégrité écologique et la beauté des paysages des zones rurales attirent les entreprises, notamment du secteur touristique et des loisirs qui viennent y investir.

Il existe des relations complexes entre un environnement naturel extrêmement riche et les pratiques agricoles. Malheureusement, des pratiques agricoles et une utilisation des sols inappropriées peuvent avoir des effets néfastes sur les ressources naturelles (pollution de l'air, des sols et des eaux, appauvrissement de la biodiversité, fragmentation des habitats, etc...).

Il est donc indispensable d'appuyer de bonnes pratiques et introduire de nouvelles mesures de protection de l'environnement « les MAEt ».

#### **3.1.1. Les cahiers des charges (bio, raisonné)**

Les exploitations viticoles engagées dans l'agriculture biologique suivent les cahiers de charges AB (Agriculture Biologique) qui ne s'appliquent que pour la production concernée et non pas sur l'ensemble de l'exploitation agricole. Les exploitations qui sont dans le cadre d'une agriculture raisonnée suivent différents cahiers de charges certifiés (Terra Vitis, Respect Homme-Nature, Agri-confiance, etc...). Cependant, les exploitations qui pratiquent l'agriculture conventionnelle sont exclues de cette démarche réglementaire (pas de cahiers de charges).

Sur la totalité de notre échantillon, nous avons constaté que les exploitations pratiquant une agriculture raisonnée sont majoritairement dominantes (48%) et qui sont principalement dans le cadre d'un cahier de charges Terra Vitis (40%). En seconde place viennent les exploitations engagées dans l'agriculture conventionnelle (44%), alors que

les exploitations biologiques ne dépassent pas les 8% de l'ensemble des exploitations ce qui représente environ 229 ha de la SAU en Bio.

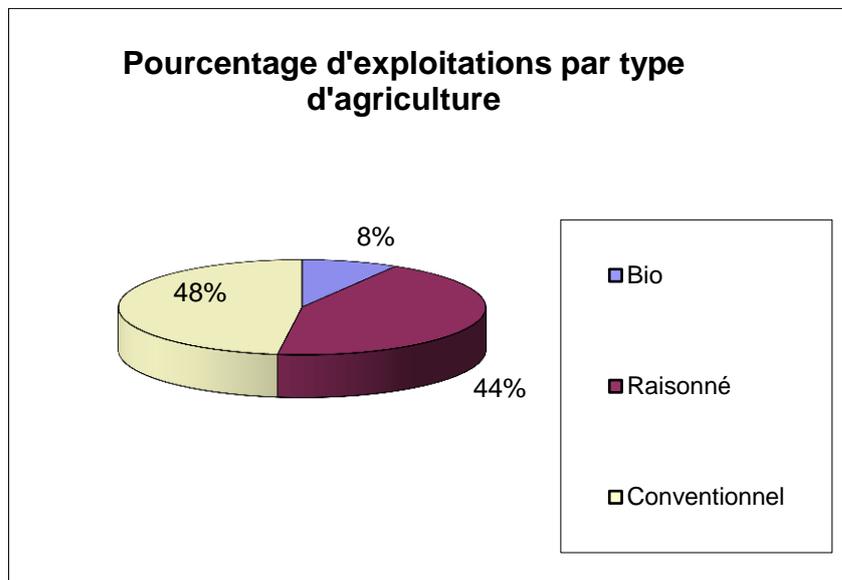


Figure 98: Les différents types d'agriculture

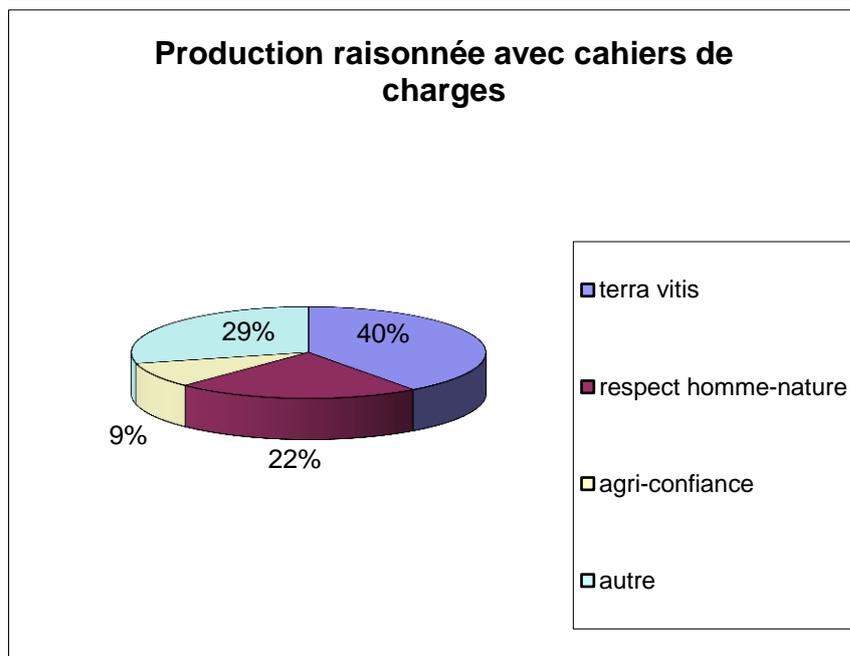


Figure 99: Les différents cahiers des charges de l'agriculture raisonnée

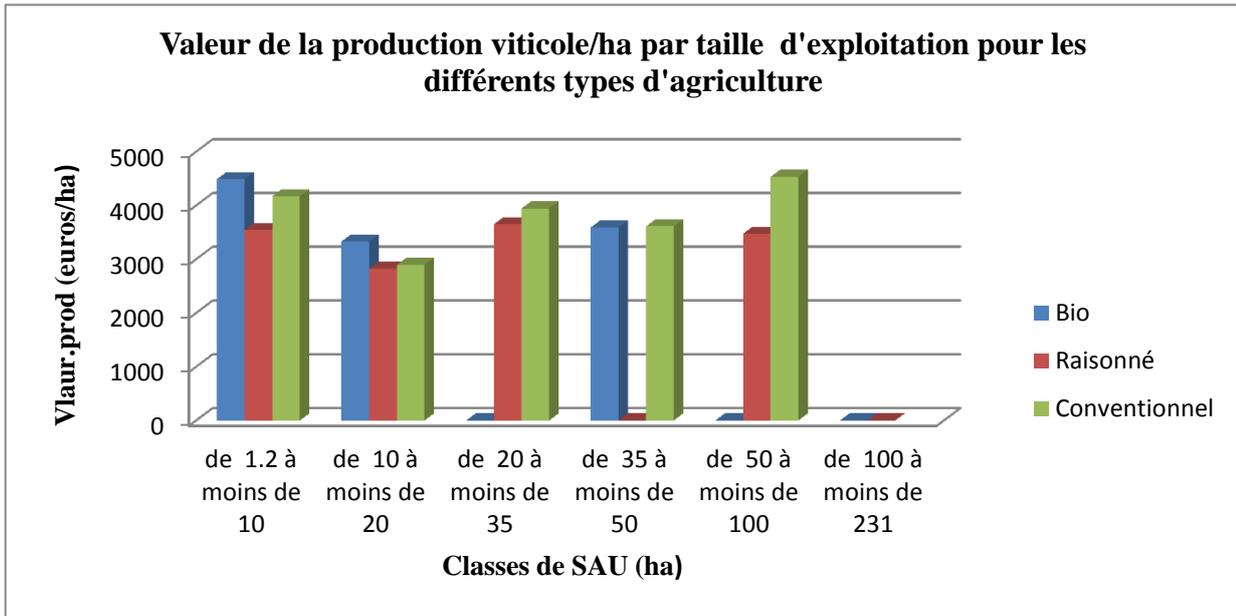


Figure 100: La valeur de la production par taille d'exploitation et par type d'agriculture

#### 5.1.1.1. Productivité et Revenus des exploitations viticoles par unité de surface

On constate que la production viticole Bio est mieux valorisée pour des tailles d'exploitations de moins de 10 ha et de 10 à 20 ha. Pour des classes de SAU plus importantes se sont les conventionnels qui valorisent mieux la production à l'hectare.

D'après le graphique ci-joint, on remarque que ce sont les exploitations engagées dans le cadre d'une agriculture conventionnelle qui touchent majoritairement le revenu agricole net le plus élevé pour les différentes classes de SAU, sauf pour la tranche de SAU de 10 à 20 ha. Ces constatations peuvent être expliquées par le fait d'un manque d'intérêt des viticulteurs à produire ou à se convertir en Bio vu que ce n'est pas aussi rentable.

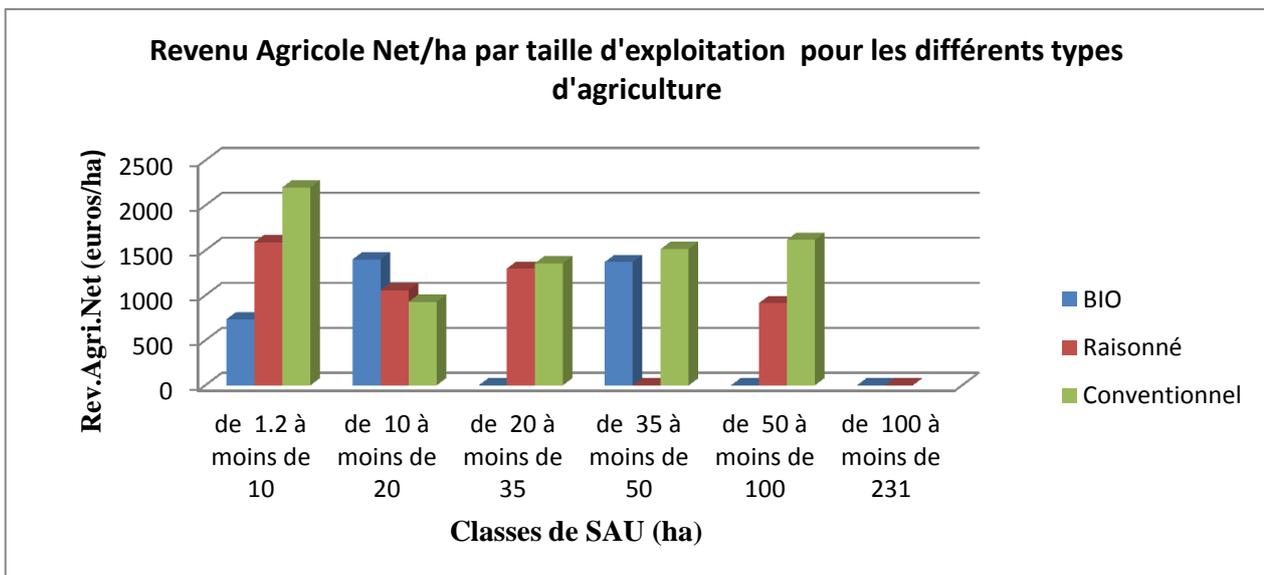


Figure 101: Le RAN par taille d'exploitation et par type d'agriculture

### 5.1.1.2. Destination de la production

D'après le tableau ci-dessous, on constate que la moitié de la production Bio est destinée essentiellement aux caves particulières et le reste est équitablement réparti entre cave coopérative et cave mixte, alors que les productions des raisonnés et des conventionnels vont surtout en cave coopérative, ce qui représente respectivement 71% et 60%.

Tableau 16: La destination production viticole Bio

Commune	Cave coopérative	Cave mixte	Autre	Total répondant
4	2	2	0	8
50%	25%	25%	0%	100%

### 5.1.1.3. Projets de modification agricole

En demandant aux viticulteurs s'ils comptent ou non apporter des modifications à leur production agricole, uniquement 32% des enquêtés prévoient des changements sur leur exploitation. Concernant les types de projets qu'ils souhaitent mettre en place (Figure 102), une bonne partie d'entre eux comptent introduire une nouvelle production ou se convertir en raisonné. Mais il faut souligner qu'il n'y a aucune intention de conversion en Bio parmi l'échantillon interrogé.

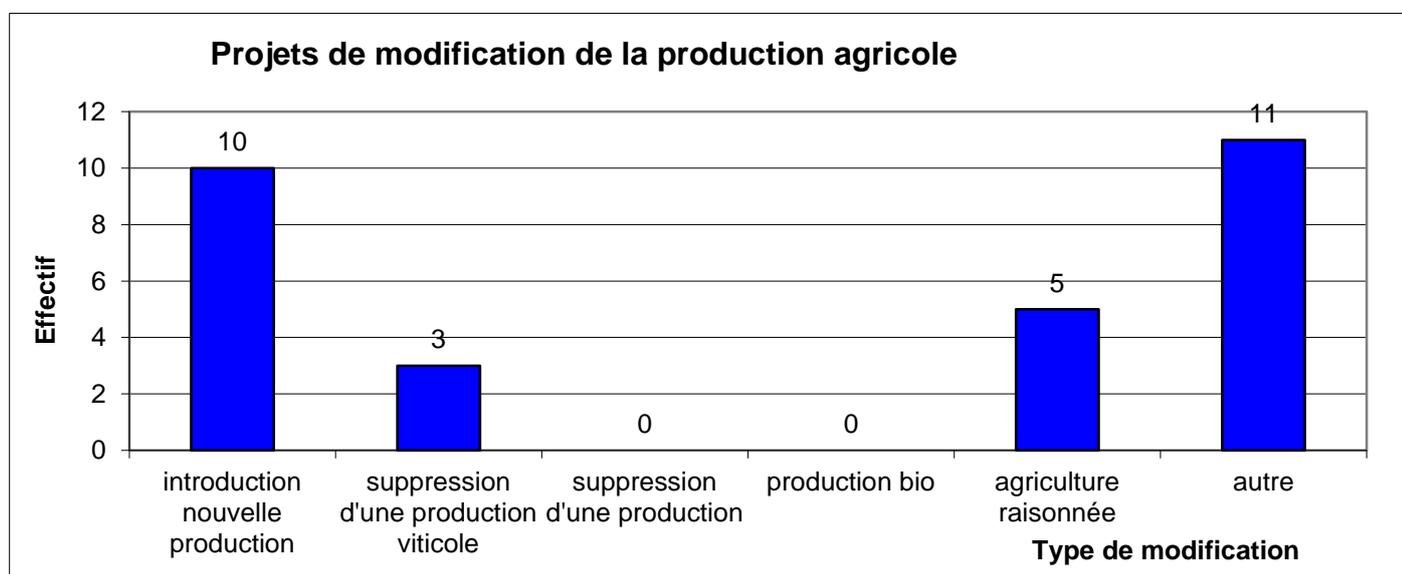


Figure 102 Les projets de modification de la production agricole

### 3.1.2. Les sites Natura 2000

« Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, et comprend deux types de sites :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites dont deux se trouvent dans notre zone d'étude : le site « ZPS Corbières Orientales » et le site « ZPS Corbières Occidentales ». Le tableau suivant montre la répartition des communes par site Nature 2000, ainsi que le part de la commune compris par le site. »

Source : Projet Territorial Agroenvironnemental Enjeu Biodiversité Natura 2000. Chambre d'Agriculture de l'Aude

Commune	Site Natura 2000	Part de la commune compris
Camplong	ZPS Corbières Occidentales	Partiellement
Coustouge	ZPS Corbières Orientales	Entièrement
Fabrezan	ZPS Corbières Occidentales	Partiellement
Jonquières	ZPS Corbières Orientales	Entièrement
Lagrasse	ZPS Corbières Occidentales	Partiellement
St Laurent	ZPS Corbières Orientales	Partiellement
Talairan	ZPS Corbières Occidentales	Partiellement
Tournissan	ZPS Corbières Occidentales	Partiellement
Ribaute	ZPS Corbières Occidentales	Partiellement
Villeroque-Termenès	ZPS Corbières Occidentales	Partiellement

Tableau 16: Sites Natura 2000 dans la zone d'étude et par de la commune compris

À partir des données rassemblées par des enquêtes, nous constatons que seulement 18% des exploitants ont des parcelles situées sur des sites Natura 2000, alors que le 47% n'y sont pas et le 35% ne savent pas.

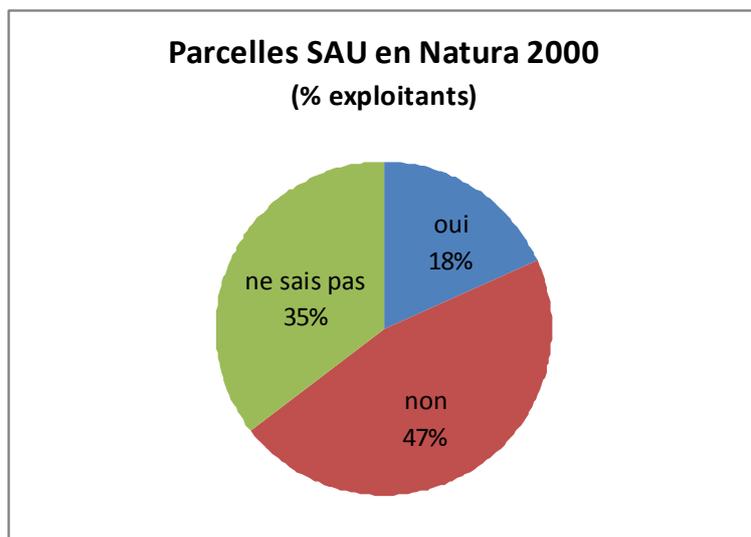


Figure 103: Parcelles de la SAU en site Natura 2000

En représentant les données par commune, nous constatons qu'en général le nombre d'exploitants qui ont de parcelles en site Natura 2000 est limité, à l'exception de la commune de Talairan où plus de la moitié des exploitants enquêtés affirment en avoir. Or, il y a des communes comme Coustouge ou Jonquières dont la totalité de la commune est située en site Natura 2000, mais nous y trouvons cependant des exploitants qui affirment ne pas y être. D'ailleurs, le nombre d'exploitants qui ne savent pas si leurs parcelles sont en zone Natura 2000 est important dans presque toutes les communes, notamment dans St. Laurent. On peut globalement constater une connaissance insuffisante des sites Natura 2000 dans la zone d'étude.

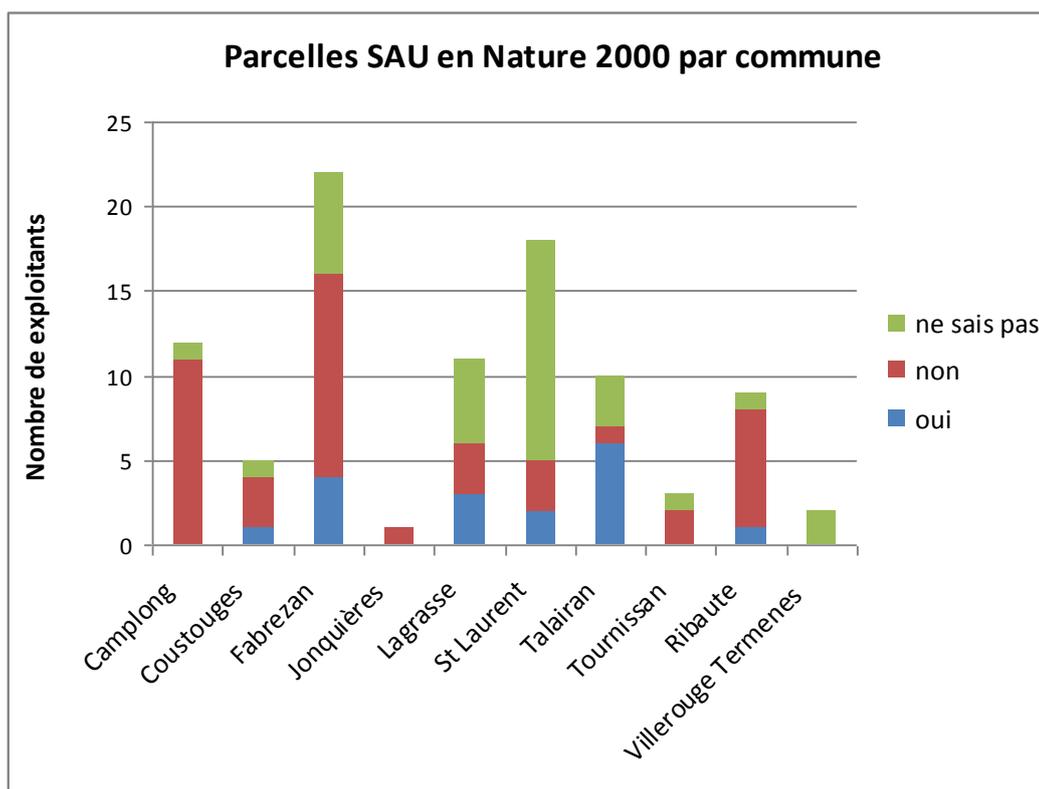


Figure 104: Parcelles en site Natura 2000 par commune

### 3.1.3. Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt)

« Les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAEt) permettent de répondre correctement à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadrent sur l'eau (DCE).

Les agriculteurs qui s'engagent dans une mesure agroenvironnementale territorialisée adaptent leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation. Les cahiers des charges agroenvironnementaux sont définis de façon spécifique en fonction des enjeux environnementaux du territoire considéré à partir d'une liste d'engagements unitaires définis au niveau national. En contrepartie d'une rémunération annuelle par hectare engagé, l'exploitant agricole s'engage pendant 5 ans à respecter le cahier des charges de la mesure agroenvironnementale. »

Source : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/maet.pdf>

Dans la zone d'étude, 59% des exploitants ne connaissent pas les MAEt. Le reste, 41% des exploitants, en a entendu parler principalement à travers la chambre d'agriculture ou par le bouche à oreille.

### Souscription contrat MAEt (% exploitants)

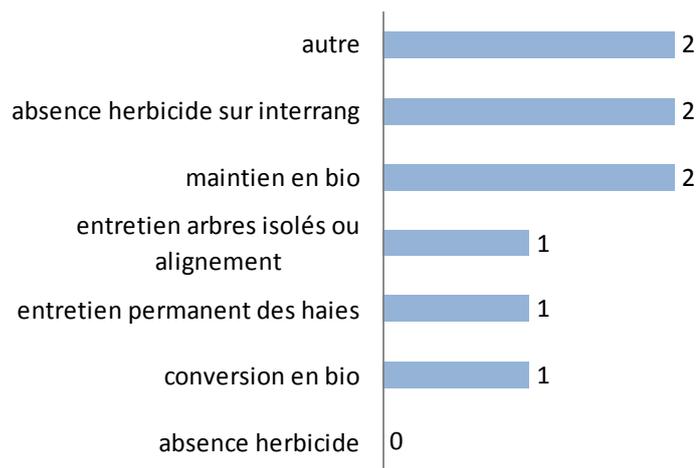
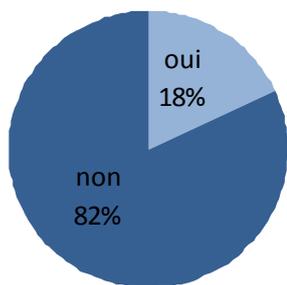
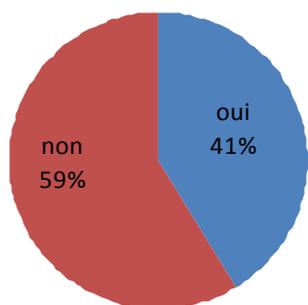


Figure 105: Souscription aux contrats MAEt et mesures contractées

### Connaissance MAEt (% exploitants)



### Moyen de connaissance des MAEt (nb réponses)

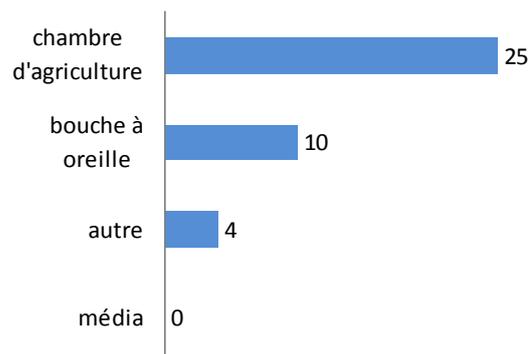


Figure 106: Connaissance des contrats MAEt et moyens de connaissance

Parmi les exploitants qui connaissent les MAEt, seulement 18% ont souscrit un contrat MAEt. Les mesures agroenvironnementales les plus adoptées sont le maintien en bio et l'absence d'herbicide sur l'inter rang.

Parmi les exploitants qui connaissent les MAEt mais qui n'ont pas souscrit le contrat, 22% ont l'intention de souscrire, 28% ne sait pas et 50% n'ont pas l'intention de le faire. Les raisons de la souscription à un contrat MAEt sont principalement l'intérêt financier et le respect de l'environnement. A l'inverse, nous trouvons la lourdeur administrative et la difficulté de mise en œuvre comme principales raisons de la non-souscription.

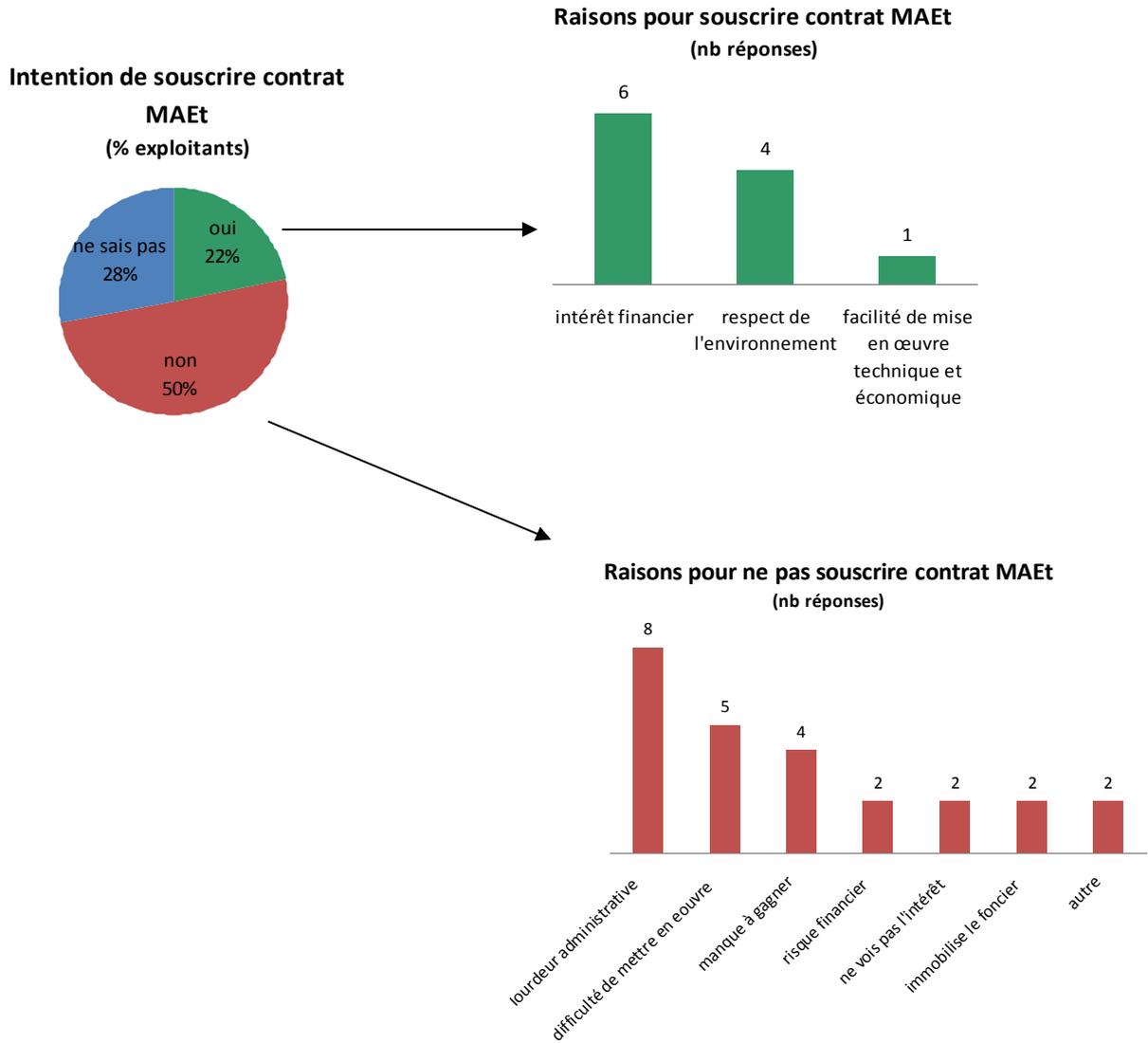


Figure 107: Intention de souscrire un contrat MAEt et raisons

En ce qui concerne la connaissance des MAEt par commune, nous constatons que le nombre d'exploitants qui connaissent les MAEt par rapport au nombre d'enquêtés est plus grand à Ribaute, Lagrasse et Fabrezan. Par contre, dans les communes de Coustouges et Jonquières personne n'en a entendu parler.

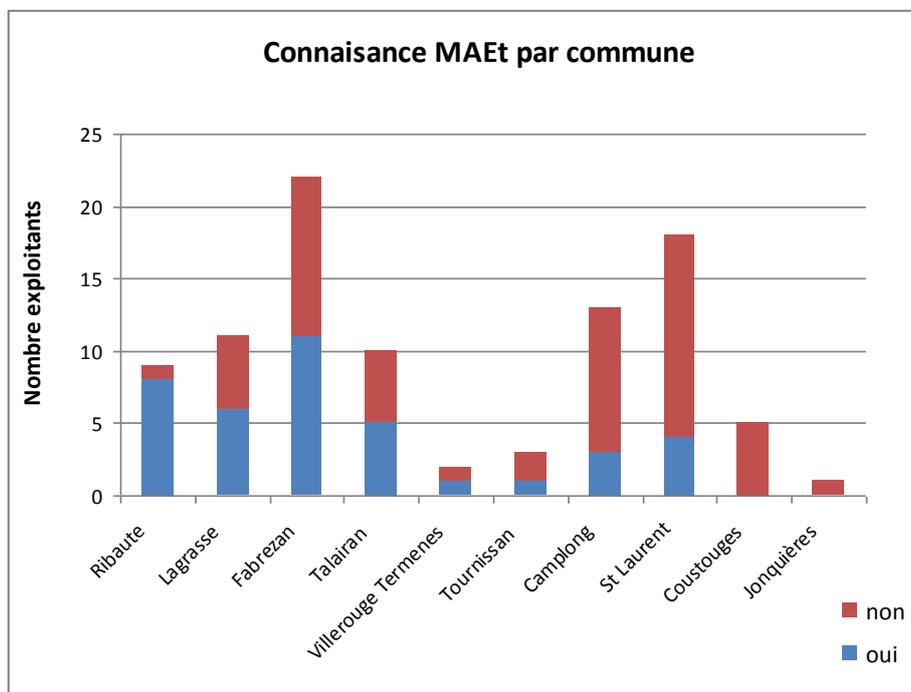


Figure 108: Connaissance des MAEt par commune

Nous observons que la connaissance des MAEt a une relation avec la taille de l'exploitation puisque, comme nous voyons dans le graphique suivant, le nombre d'exploitants qui les connaissent par rapport au nombre d'exploitants enquêtés est supérieur à mesure que le SAU de l'exploitation augmente.

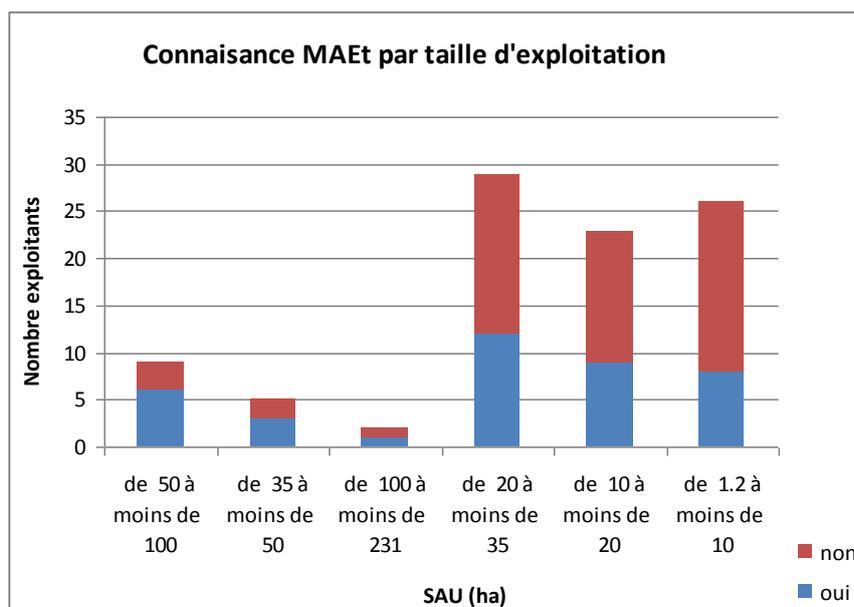


Figure 109: Connaissance des MAEt par taille d'exploitation

Nous constatons aussi que la connaissance des MAEt est supérieure quand l'exploitant est membre d'une organisation professionnelle. En effet, les organisations sont structures d'intermédiation entre les exploitants et les autres parts qui interviennent dans l'environnement économique, institutionnel et politique. L'appartenance aux organisations professionnelles facilite fortement l'accès à l'information.

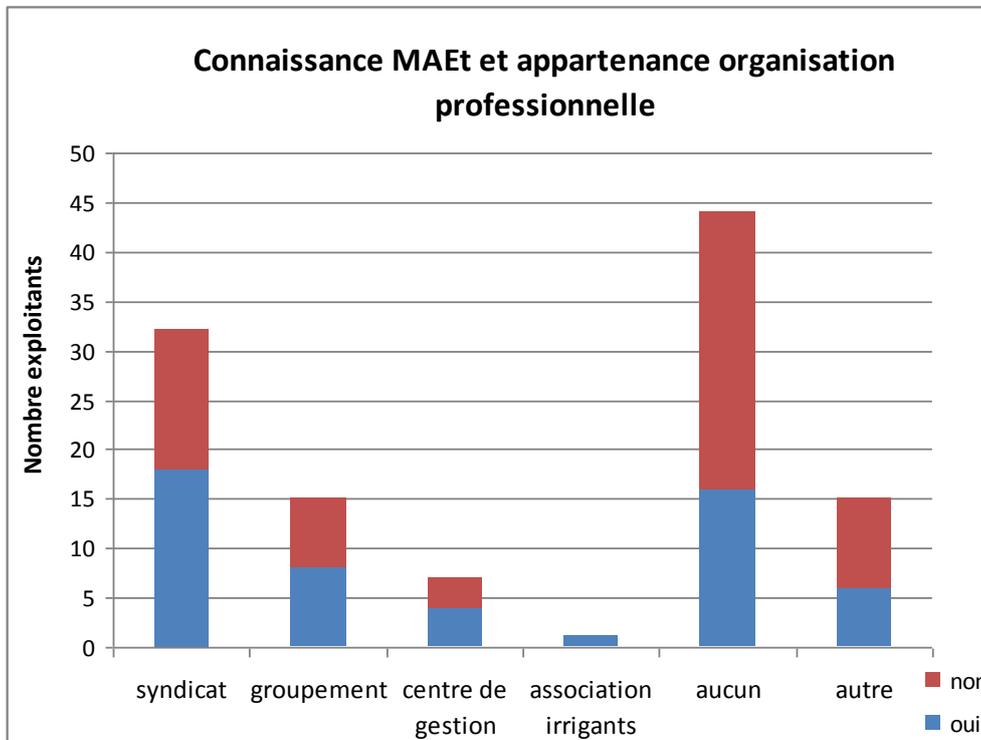


Figure 110: Connaissance des MAEt selon l'appartenance à des organisations professionnelles

### 3.1.4. Les traitements

#### 3.1.4.1. Classes traitements

Pour étudier le volet traitements herbicides, il a été calculé le pourcentage de la surface agricole utilisée (SAU) en vigne traitée à l'herbicide, selon la formule suivante:

$$\frac{[\text{Nb traitements sur le rang} \times 0,25 \text{ SAU vigne} + \text{Nb traitements plein rang} \times \text{SAU vigne}] \times 100}{\text{SAU vigne}}$$

Les résultats ont été organisés en quatre classes:

Classe	Nombre agriculteurs par classe	% agriculteurs par classe	Commentaires
0 %	12	12,77	Pas de traitements.
Moins de 26%	53	56,38	En principe correspondance avec 1 traitement sur le rang.
Entre 26 et 100%	16	17,02	En principe correspondance trait supérieur a sur le rang ou en plein rang.
Plus de 100%	13	13,83	Parties de surface traitées plusieurs fois.
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>100,00</b>	

Tableau 17: Classes de traitement en fonction du % de la SAU en vigne traitée à l'herbicide

Dans ce graphique on observe que 69% des agriculteurs enquêtés traitent moins du 26% de la SAU en vigne, ce qui correspondrait à un traitement sur le rang, d'où il est possible de conclure qu'il n'y a pas beaucoup de traitements dans la zone d'étude.

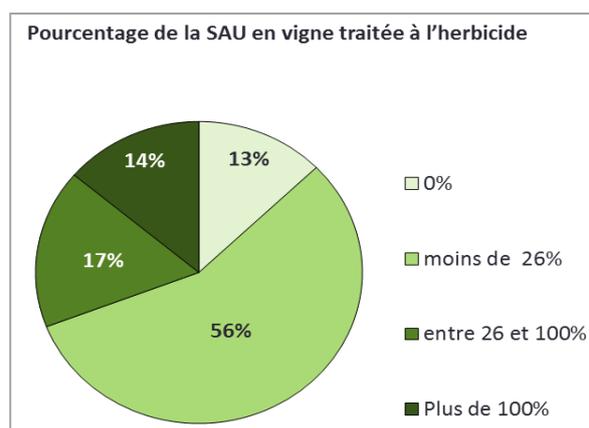


Figure 111: % SAU en vigne traitée à l'herbicide

### 3.1.4.2. Étude relation commune et % SAU vigne traitée en herbicide

En termes de classes de traitements par commune, les résultats suivants ont été obtenus:

Commune	% agriculteurs par classe traitement (f % SAU vigne traité)				
	0%	Moins de 26%	Entre 26-100%	Plus de 100%	Total
Camplong	15.38	61.54	15.38	7.69	100.00
Coustouge	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
Fabrezan	13.64	72.73	9.09	4.55	100.00
Jonquières	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
Lagrasse	18.18	27.27	27.27	27.27	100.00
St Laurent	16.67	44.44	11.11	27.78	100.00
Talairan	0.00	70.00	10.00	20.00	100.00
Tournissan	0.00	33.33	66.67	0.00	100.00
Ribaute	11.11	33.33	44.44	11.11	100.00
Villerouge-Termenès	50.00	50.00	0.00	0.00	100.00

Tableau 18: % d'agriculteurs par commune et par classe de traitement à l'herbicide

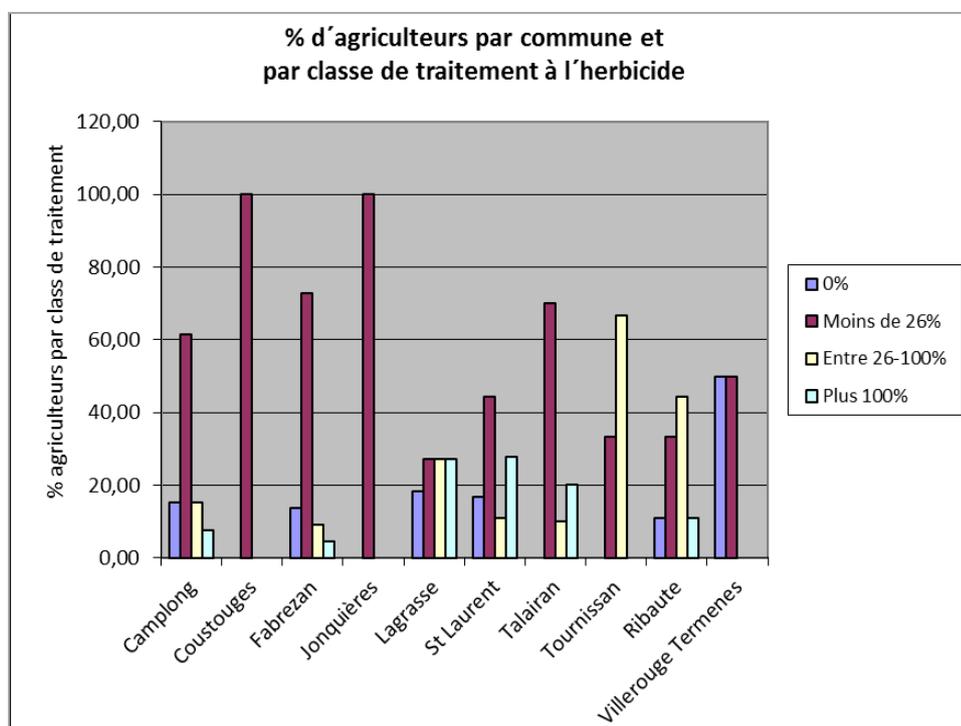


Figure 112: % d'agriculteurs par commune et par classe de traitement à l'herbicide

Dans la plupart des communes, plus de la moitié des agriculteurs enquêtés traitent moins de 26% de la SAU en vigne. Dans les cas de Lagrasse, Tournissan ou Ribaute une partie importante des enquêtés se trouvent dans les classes qui traitent entre 26 et 100% et plus de 100%. À Saint Laurent, presque la moitié des agriculteurs traitent moins de 26% de la SAU en vigne mais il y a aussi presque 28% qui traitent plus du 100%, c'est-à-dire plus d'une fois la totalité de la surface.

### 3.1.5. Les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Nous nous sommes intéressés à sept pratiques dites « respectueuses de l'environnement », afin d'évaluer le nombre et le type d'agriculteurs les pratiquant.

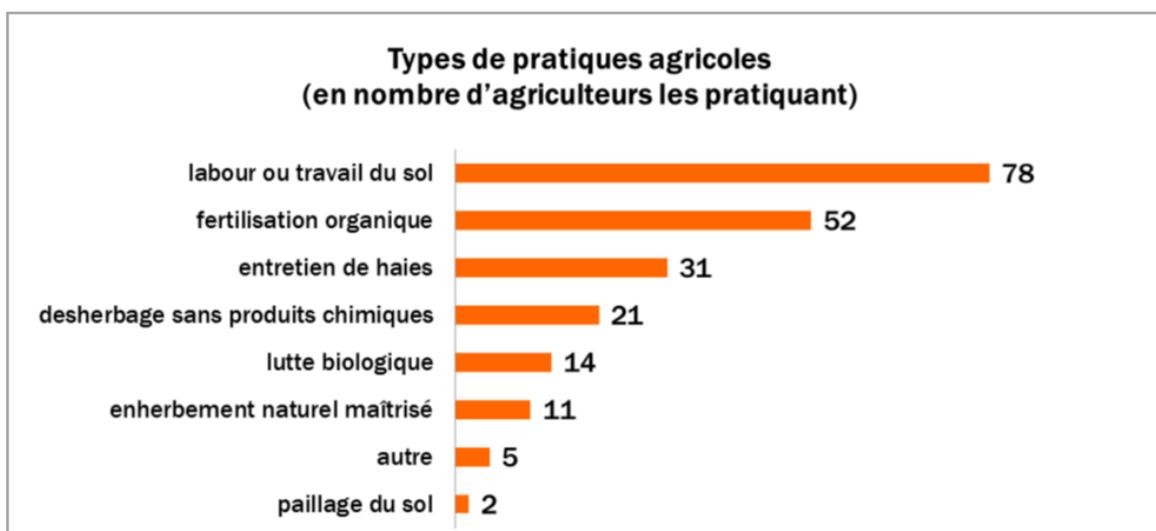


Figure 113: Types de pratiques agricoles (en nombre d'agriculteur les pratiquant)

Il apparaît que le travail du sol est la pratique la plus fréquente parmi celles proposées, avec la quasi-totalité des agriculteurs de l'échantillon qui le pratiquent sur leurs vignes (93%). En revanche, moins de 15% de l'échantillon pratique la lutte biologique, l'enherbement naturel maîtrisé ou le paillage du sol. Une question se pose alors : ces pratiques sont-elles moins connues des viticulteurs, mal maîtrisées, ou bien n'y voient-ils pas d'intérêt ?

Globalement, la quasi-totalité des agriculteurs a tout de même au moins une pratique parmi celles citées, et 44% ont 3 pratiques ou plus.

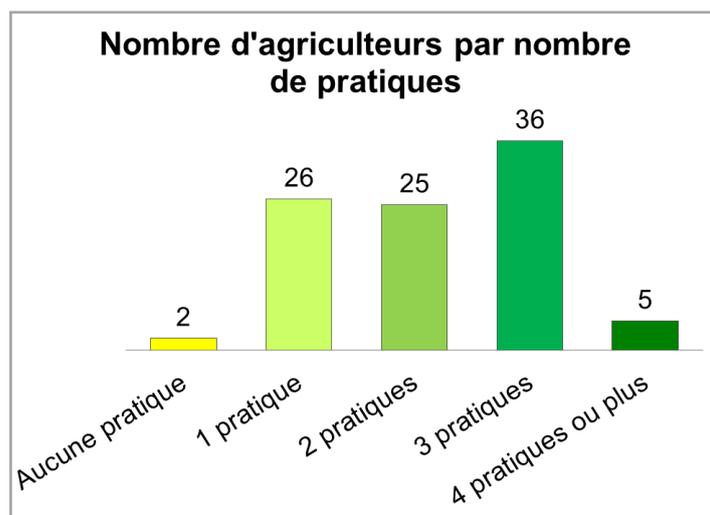


Figure 114: Nombre d'agriculteurs par nombre de pratiques

Si on s'intéresse plus particulièrement à l'utilisation des outils utiles pour le travail du sol, on observe que presque tous les viticulteurs de l'échantillon (96%) utilisent une charrue et des cadres de labour. Le rotavator est utilisé par 60% des viticulteurs de notre échantillon.

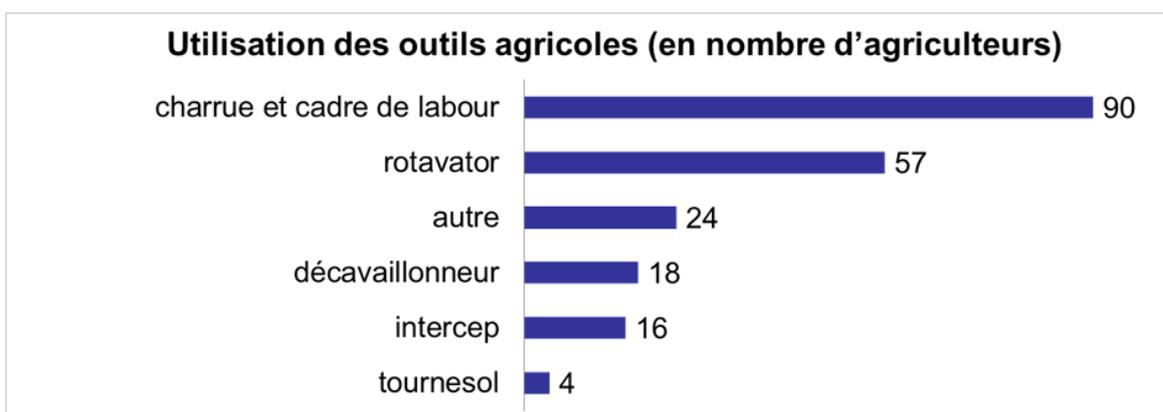


Figure 115: Utilisation des outils agricoles (en nombre d'agriculteurs)

Si l'on relie le nombre de pratiques dites « respectueuses de l'environnement » au nombre d'outils de travail du sol par exploitation, on observe la tendance suivante : les exploitations ayant le plus d'outils sont aussi celles qui ont le plus de pratiques, alors que les exploitations ayant peu ou pas d'outil se situent majoritairement dans les exploitations ayant moins d'une pratique.

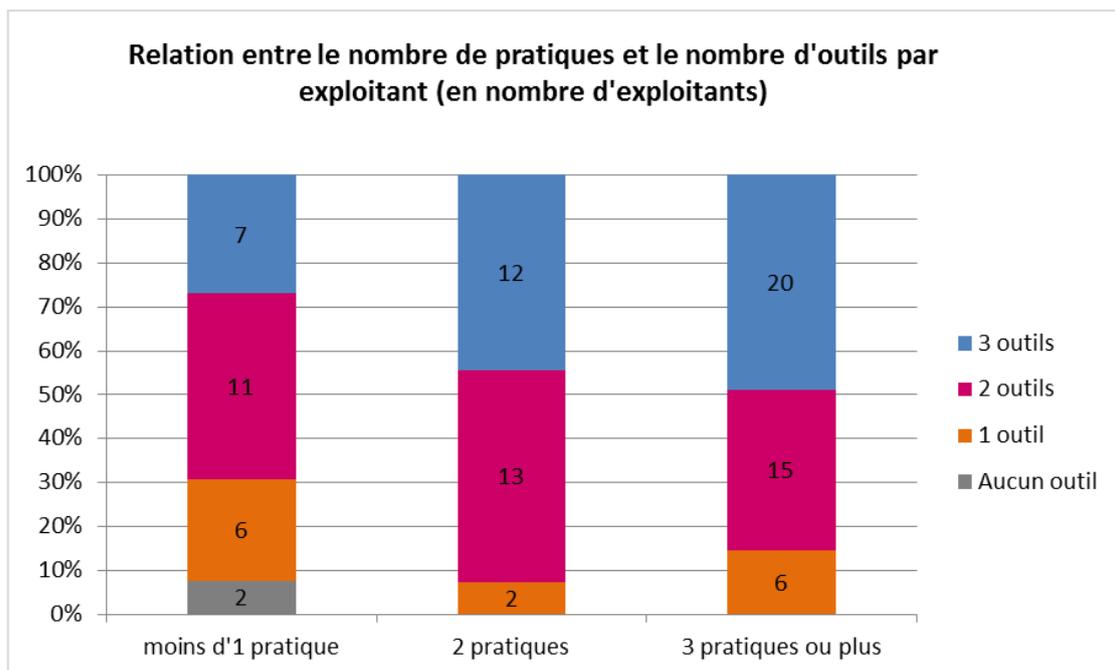


Figure 116: Relation entre le nombre de pratiques et le nombre d'outils par exploitant (en pourcentage et nombre d'exploitants)

Cependant, cela peut être dû à l'effet de la taille de l'exploitation.

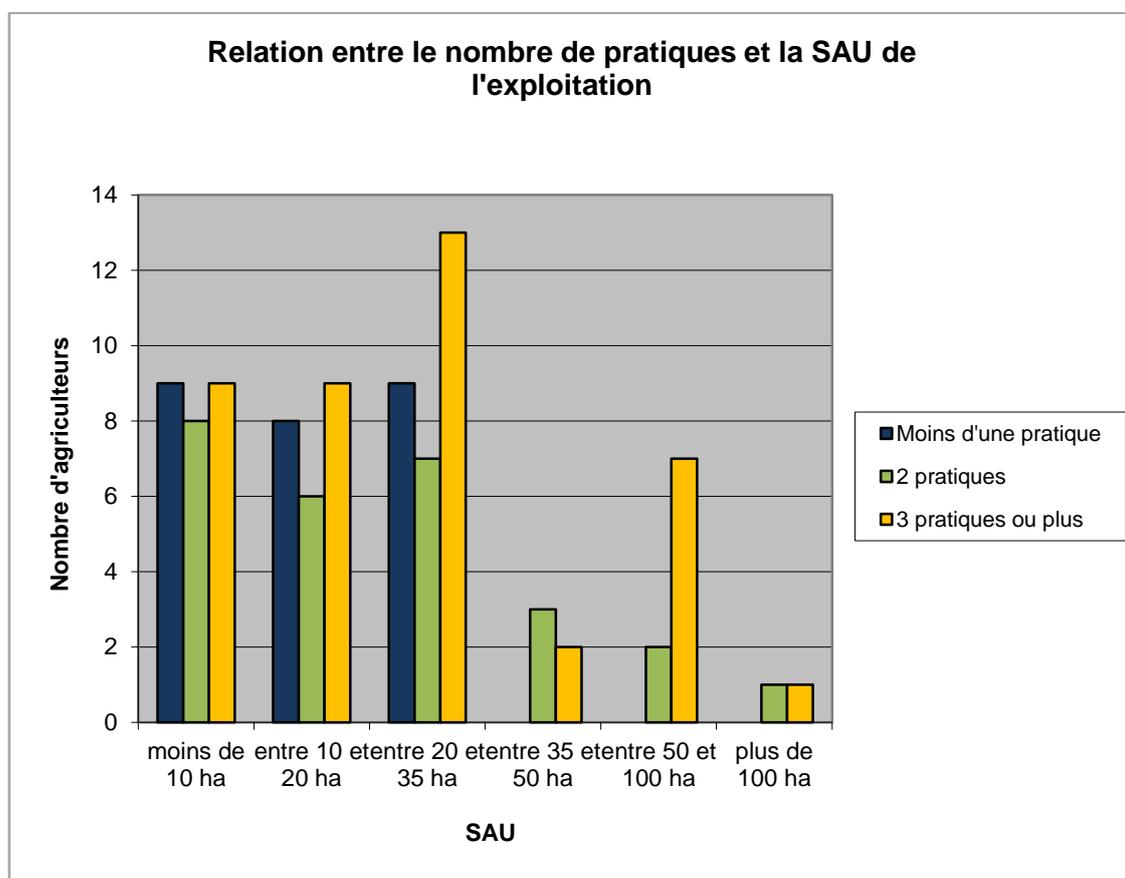


Figure 117: Relation entre le nombre de pratiques et la SAU de l'exploitation

En effet, la taille des exploitations a une relation avec le nombre de pratiques dites « respectueuses de l'environnement » : ce sont plutôt les catégories des petites exploitations (moins de 35 ha) qu'on retrouve les agriculteurs ayant moins d'une pratique.

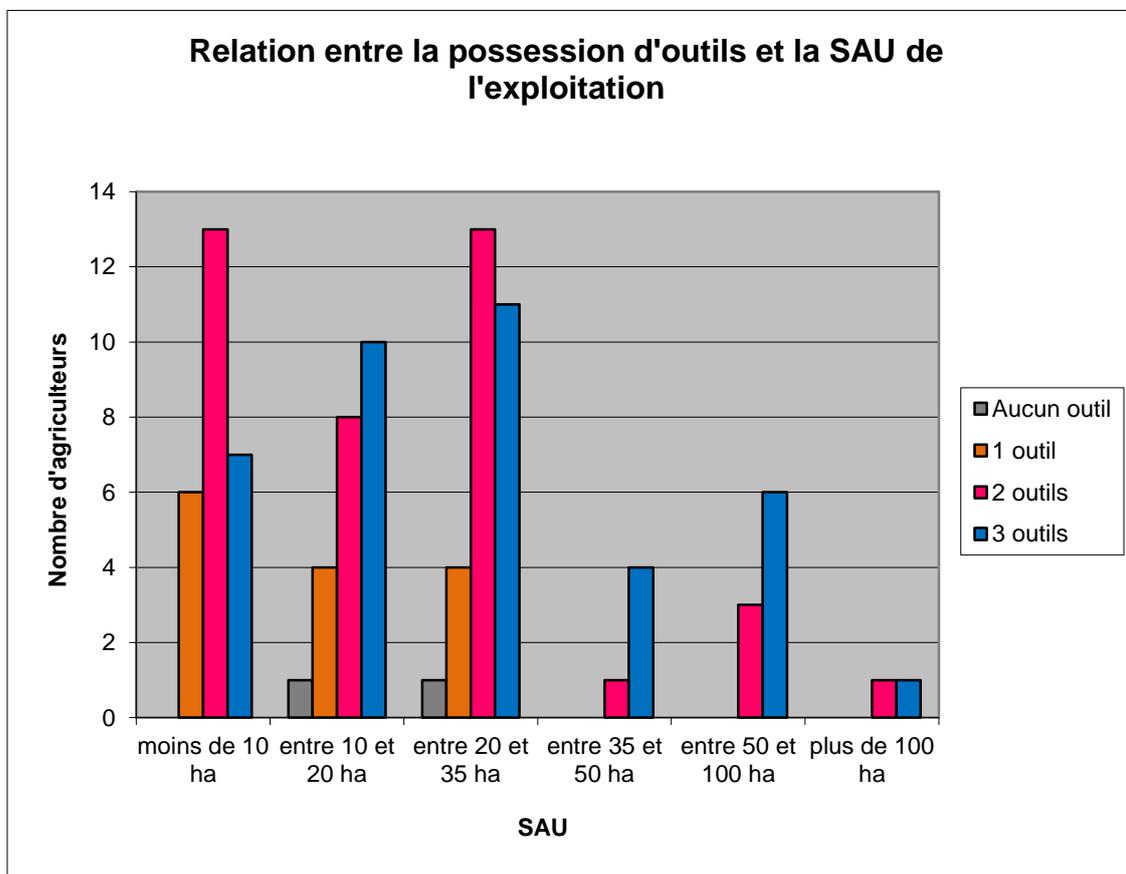


Figure 118: Relation entre la possession d'outils et la SAU de l'exploitation

Les grandes exploitations (plus de 35 ha) ont toutes au moins deux outils, alors que les exploitations ayant moins d'un outil se trouvent être celles de moins de 35 ha. Globalement, on observe cette tendance : plus l'exploitation est grande et plus le nombre d'outils est élevé.

Intéressons-nous à présent à la relation entre le nombre de ces pratiques et l'utilisation des traitements herbicides :

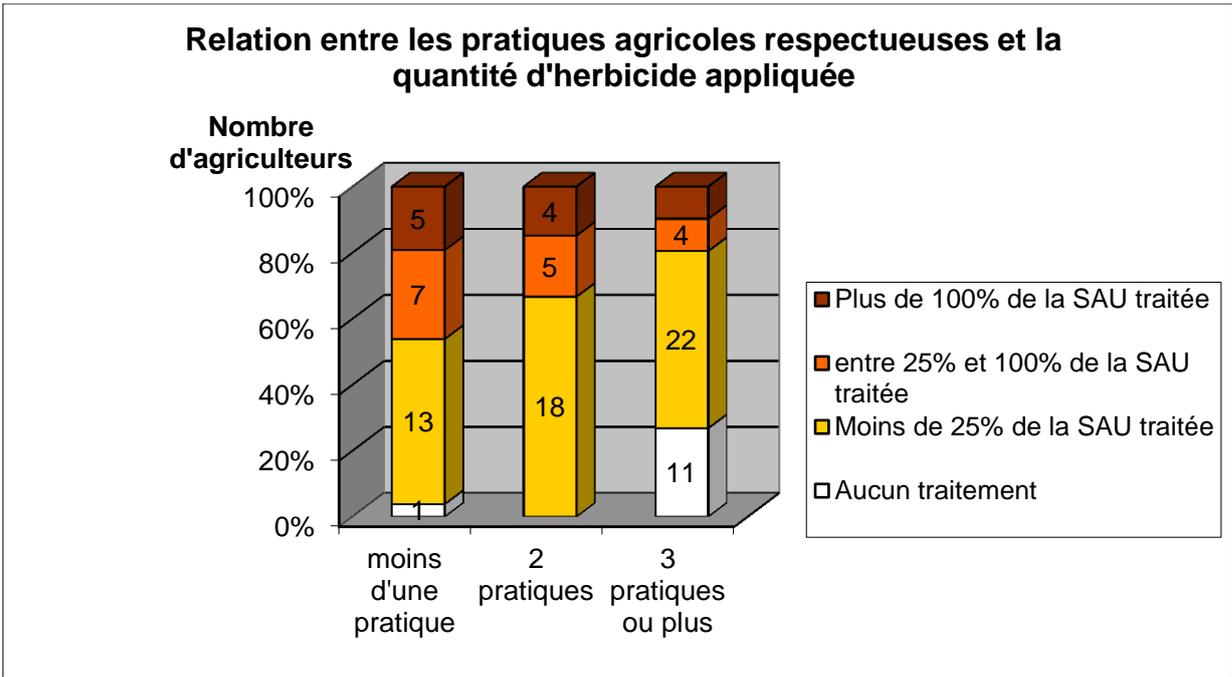


Figure 119: Relation entre les pratiques agricoles respectueuses et la quantité d'herbicide appliquée

En proportion, les agriculteurs qui traitent le plus ont le moins de pratiques "respectueuses", et ceux qui traitent le moins ont à l'inverse plutôt 3 pratiques ou plus. On peut émettre l'hypothèse que certaines de ces pratiques se substituent aux traitements herbicides.

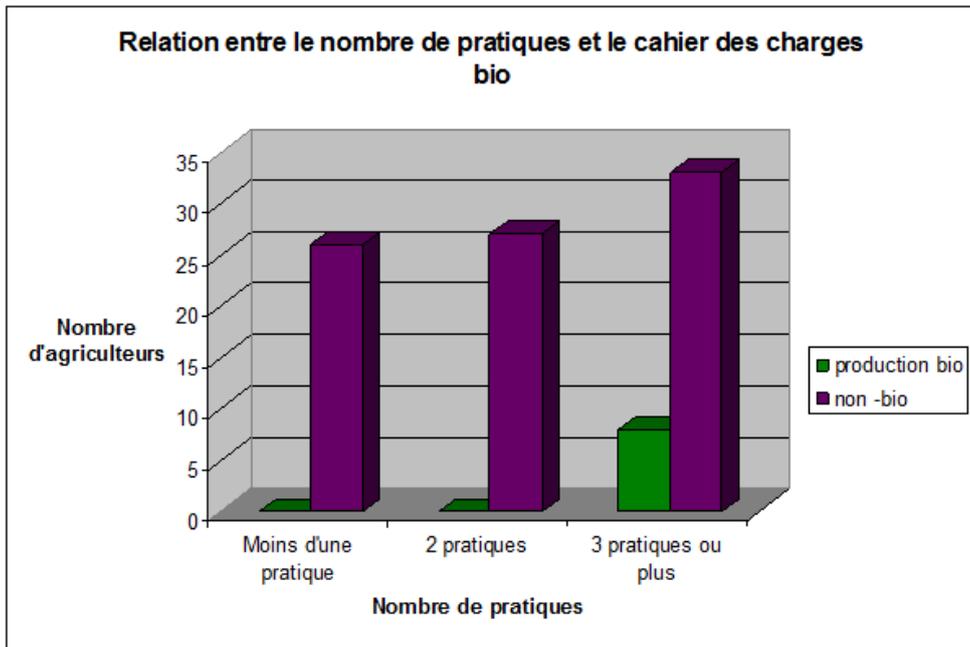


Figure 120: Relation entre les pratiques "respectueuses de l'environnement" et le cahier des charges bio

D'après la figure 120, il est évident que les exploitations en bio ont toutes au moins 3 pratiques dites « respectueuses de l'environnement ».

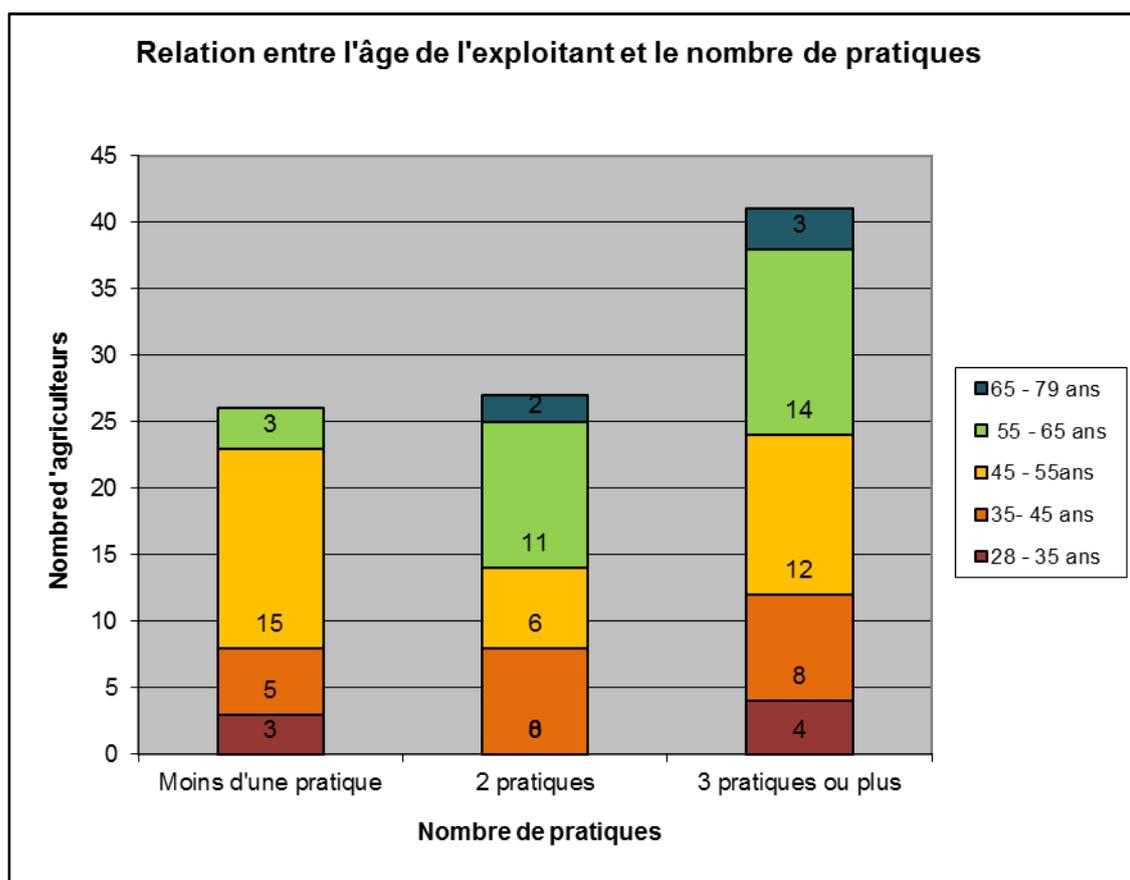


Figure 121: Relation entre l'âge de l'exploitant et le nombre de pratiques

Il n'y a pas vraiment de corrélation entre l'âge de l'exploitant et le nombre de pratiques dites « respectueuses ». Cependant, on peut remarquer que la classe des plus âgés (65-79 ans) se trouve avoir systématiquement plus de 2 pratiques.

➔ **Récapitulatif :**

**Quelles sont les types d'exploitation ayant le plus de pratiques agricoles dites « Respectueuses de l'environnement » ?**

- Les grosses exploitations (avec plus d'outils)
- Les exploitations en bio
- Les exploitations qui traitent peu

(ces différentes variables étant souvent corrélées)

### 3.1.6. Le rôle des friches dans la relation entre l'agriculture et l'environnement

#### 3.1.6.1. Le contexte actuel des terres en friches sur la zone d'étude

Les friches résultent de la déprise agricole des terres, mais elles présentent également un intérêt environnemental du point de vue naturaliste. Les friches, en ce qui concerne la biodiversité ou le patrimoine social, sont relatives au paysage, qui est un élément par lui-même multifonctionnel, faisant intervenir les domaines environnemental, social et économique. En effet, du point de vue naturaliste, elles constituent un réservoir de biodiversité, et donnent à l'agriculture et aux choix des exploitants, un rôle environnemental important.

<i>Nombre d'exploitations possédant des friches</i>				
Présence de friches	Pas de friches	Non réponse	Total	Projet de mise en friche
66 (70%)	27 (29%)	1 (1%)	94	5

Tableau 19: Bilan global des friches de la zone d'étude

<i>Surface en friche par rapport à la surface agricole</i>		
Friches (ha)	SAU (ha)	Friches/SAU
648,03	2352,12	27,55

Tableau 20: Bilan global de la surface en friche sur l'ensemble de la zone d'étude

Comme il a été vu dans le chapitre 1, on rappelle que 70% des exploitations possèdent des friches, mais ce phénomène semble diminuer avec seulement cinq exploitations qui ont le projet de mettre en friche une partie de leurs terres. Par ailleurs, la superficie en friches est à relativiser par rapport à la SAU totale, de manière à avoir un chiffre représentatif du phénomène par rapport à la dynamique agricole. Ce ratio friche/SAU amène donc à représenter une exploitation qui, en plus de sa surface agricole, possède une surface en friche égale à un quart de la SAU. La majorité des exploitations possède des friches, et la proportion par rapport à la SAU est assez importante, ce qui est favorable à la biodiversité d'un point de vue environnemental.

#### 3.1.6.2. La répartition des friches dans la zone d'étude

La surface en friche est considérable du point de vue des exploitations, mais il convient d'analyser ce phénomène de manière plus précise, et ainsi de déterminer s'il existe une concentration géographique de ces friches. Afin d'analyser la répartition sur la zone d'étude, le graphique ci-dessous classe les communes selon l'importance du ratio friche/SAU.

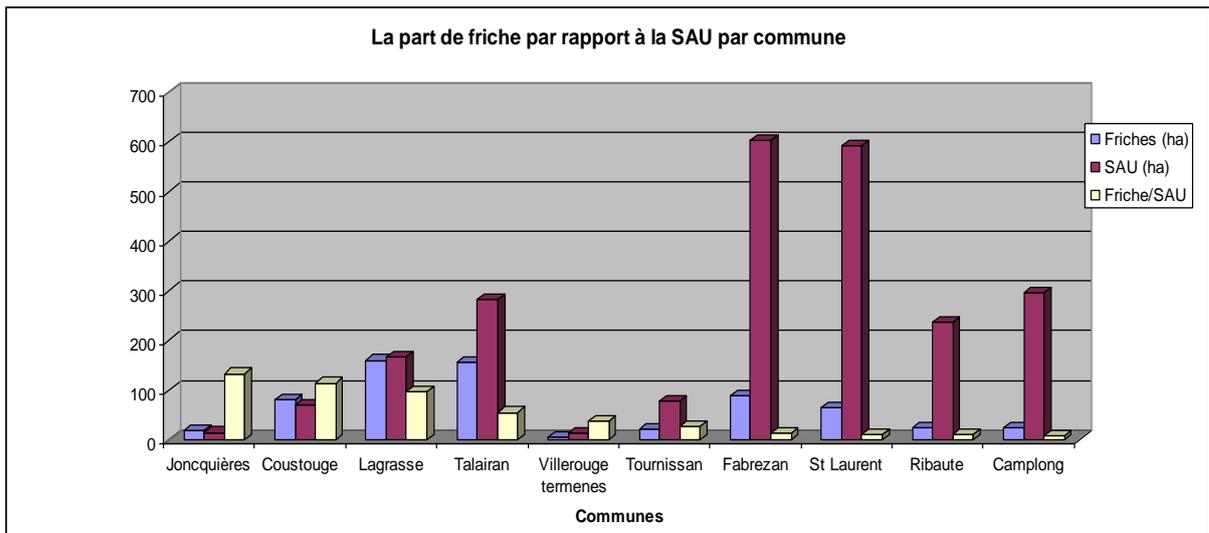


Figure 122: La surface en friche dans les communes de la zone d'étude

Les parcelles en friches ont une surface plus importante dans les communes de Lagrasse et Talairan. Cependant en tenant compte du ratio friche/SAU on peut observer que le rapport met en évidence que ce sont les communes de Jonquières et Coustouge qui présentent des exploitations qui ont autant, sinon plus, de surface agricole que de surface en friche. Cependant ce résultat est à nuancer étant donné qu'à Jonquières et Coustouge le nombre d'enquêtés est faible.

### 3.1.6.3. La situation des friches, un intérêt environnemental

Par ailleurs, la localisation des friches au milieu des vignes est favorable à la biodiversité, et si elles sont situées en pente, elles permettent de capter les eaux de ruissellement, et empêchent donc les produits phytosanitaires d'aller dans la rivière plus bas. 85% des exploitants qui possèdent des parcelles en friche affirment qu'elles sont situées en pente ou au milieu des vignes. Cette situation majoritaire de parcelles en friches à des endroits propices peut donc être vecteur de développement de la biodiversité.

Pour conclure sur la partie environnement, la zone d'étude présente une qualité environnementale avec une agriculture respectueuse de l'environnement. En effet, la viticulture utilise peu de traitements, on observe beaucoup d'agriculture raisonnée, et une présence importante de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Cependant, la viticulture de notre zone d'étude porte peu d'intérêt pour le bio, et on observe une connaissance insuffisante des MAEt et peu d'intérêt pour ceux-ci (en raison de la lourdeur administrative). La zone d'étude présente donc une forte dimension environnementale, mais il existe toujours des difficultés à contractualiser.

### 3.2. Institutions et vie locale

L'agriculture a une fonction sociale fondamentale dans l'espace rural. Elle a avant tout le rôle de contribuer à l'emploi de ce territoire, par le biais de la main d'œuvre saisonnière et permanente locale, ou encore avec la pluriactivité des exploitants. L'agriculture a également le rôle d'animer la vie rurale, en participant à la vie politique et culturelle locale. En effet la présence forte des acteurs agricoles est déterminante pour la cohésion sociale du territoire. Par ailleurs, l'analyse de la participation aux organisations professionnelles permet de déterminer l'intérêt qui leur est porté dans l'union sociale professionnelle du territoire. En mesurant l'engagement politique des viticulteurs, le diagnostic peut déterminer le degré de représentation de l'agriculture dans la politique locale.

#### 3.2.1. Les organisations professionnelles

L'adhésion aux organisations agricoles peut démontrer une certaine cohésion du monde viticole, en termes de solidarité et de professionnalisation. Cet engagement dans la profession contribue au maintien du dynamisme de celle-ci.

<i>Organisations Professionnelles</i>							
Non répondants	Syndicat	Groupement	Centre de gestion	Association irrigants	Aucun	Autre	Total
1 (1,06%)	32 (34,04%)	8 (8,51%)	1 (1,06%)	1 (1,06%)	44 (46,81%)	8 (8,51%)	94 (100%)

Tableau 21: La répartition des exploitants ans les organisations professionnelles

Sur notre échantillon, 47% des agriculteurs ne font pas partie d'une organisation professionnelle. Dans la catégorie de ceux qui participent, on observe que la majorité des agriculteurs fait partie d'un syndicat, soit 34% des enquêtés. Celui-ci est suivi par les groupements et les autres organisations professionnelles que l'on n'a pas déterminés exactement. Un agriculteur seulement adhère à un centre de gestion, mais on remarque qu'il y a aucun agriculteur qui participe à une association d'irrigants.

##### 3.2.1.1. Les différentes raisons d'adhésion aux organisations professionnelles

<i>Raisons d'adhésion</i>								
Non répondants	Défense activité agricole	Toutes les réponses	Amélioration qualité production	Avoir accès information	Autre	Participer à la prise de décision	Contribuer à résoudre les problèmes	Total répondant
47	18	14	12	10	8	7	7	123
38%	15%	11%	10%	8%	7%	6%	6%	100%

Tableau 22: La répartition des raisons d'adhésions aux organisations professionnelles

Pour les adhérents aux organisations professionnelles, la principale raison d'adhésion est la défense de l'activité agricole, mais l'amélioration de la qualité de la production et le fait d'avoir un meilleur accès à l'information jouent un rôle très important pour l'adhésion dans cette organisation professionnelle. Dans les fréquences des réponses, on remarque qu'il y a une répartition équitable entre les deux raisons, respectivement entre la participation à la prise de décision et la contribution à résoudre les problèmes. Dans notre échantillon, nous avons trouvé des agriculteurs qui ont une autre raison d'adhésion, sans préciser laquelle.

### 3.2.1.2. Participation aux organisations professionnelles par commune

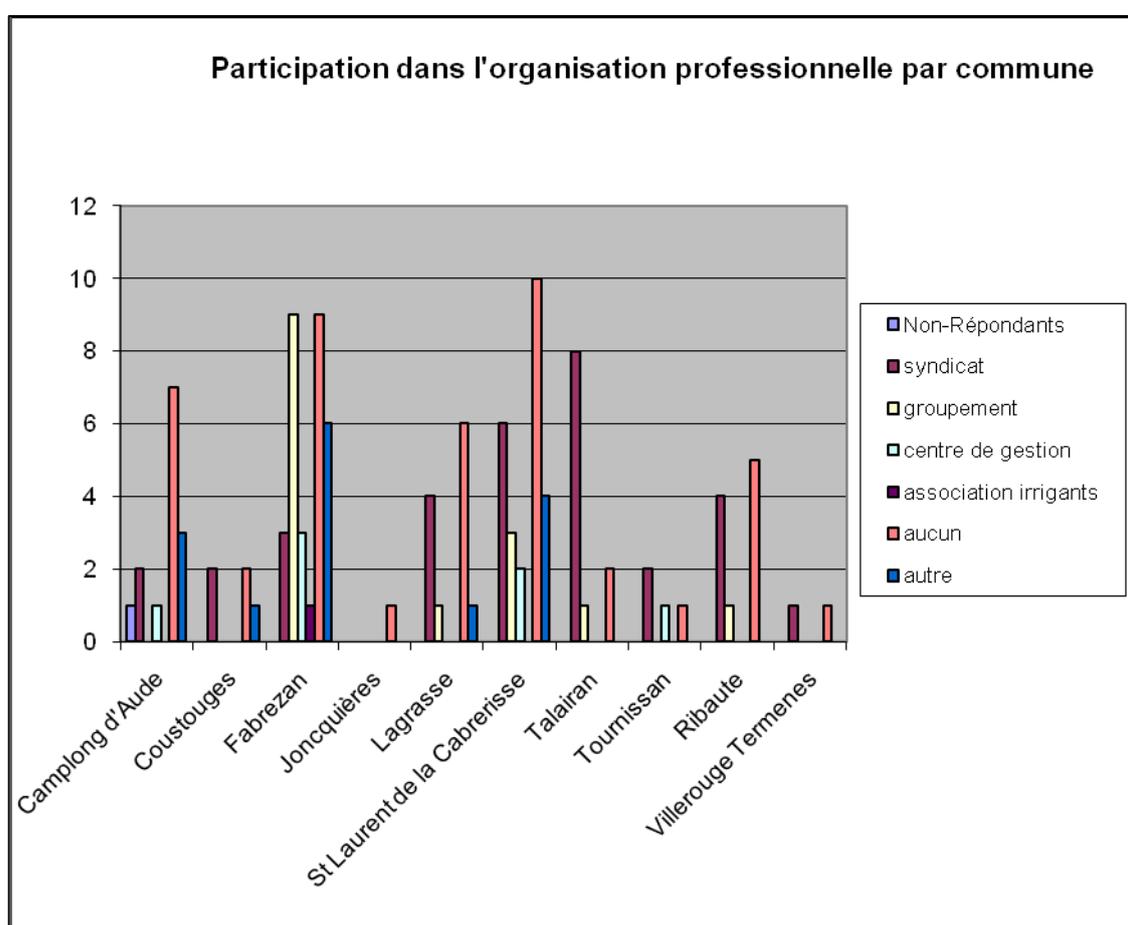


Figure 123: répartition des adhérents par organisations professionnelles par commune

La participation aux organisations professionnelles peut être partie intégrante de la culture communale (comme à Fabrezan ou à Talairan), et liée à l'adhésion à une même coopérative. Il convient de relever le fait que la diversité des organisations professionnelles influence les choix d'adhésion des viticulteurs. La diversification de ces

organisations tient compte de la taille de la commune et du nombre d'exploitants dans la commune.

Pour pouvoir mieux analyser la participation des agriculteurs dans les organisations professionnelles, on examine chacune des communes en détail :

- **Camplong d'Aude** : On remarque que sept agriculteurs ne font pas partie d'une organisation professionnelle. Il y a trois agriculteurs qui sont membres d'une autre organisation, non-mentionnée dans notre liste. Deux d'entre eux font partie d'un syndicat et un agriculteur participe à un centre de gestion.
- **Coustouge** : Sur les cinq agriculteurs enquêtés, deux sont membres d'un syndicat et un seul participe à une autre organisation professionnelle, mais les deux autres agriculteurs ne font partie d'aucune organisation.
- **Fabrezan** : Contrairement à d'autres communes où la majorité des agriculteurs participent à un syndicat, dans cette commune, la plupart des agriculteurs prennent part à un groupement. Il n'y a que trois agriculteurs qui font partie d'un syndicat, soit un nombre équilibré avec celui des adhérents au centre de gestion. Le seul agriculteur qui fait partie d'une association d'irrigants dans notre échantillon se trouve aussi dans cette commune. On peut noter aussi que proportionnellement au nombre d'agriculteurs de la commune, un certain nombre (9 sur 22) ne font pas partie d'une organisation professionnelle.
- **Jonquières** : Dans notre échantillon on n'a interrogé qu'un agriculteur qui, lui non plus, ne participe pas à une organisation.
- **Lagrasse** : La moitié des agriculteurs ne participe pas du tout dans cette commune, quatre d'entre eux font partie d'un syndicat, un agriculteur participe à un groupement et un seul fait partie d'une autre organisation professionnelle.
- **Saint Laurent de la Cabrerisse** : Nous avons interrogé 18 agriculteurs de cette commune dans notre échantillon : dix d'entre eux ne font pas partie d'une organisation professionnelle et les autres participent au moins à une organisation respectivement comme suit :
  - 6 agriculteurs dans un syndicat
  - 3 agriculteurs dans un groupement
  - 2 agriculteurs dans un centre de gestion
  - 4 agriculteurs dans une autre organisation professionnelle
- **Talairan** : La majorité des agriculteurs fait partie d'un syndicat et un agriculteur participe à un groupement. Les autres agriculteurs ne participent pas dans les organisations professionnelles.
- **Tournissan** : Sur trois agriculteurs interrogés, un seul est membre d'un syndicat et en même temps dans le centre de gestion. Un agriculteur ne participe pas aux organisations et l'autre fait partie du syndicat.
- **Ribaute** : On a pu relever un agriculteur faisant partie d'un syndicat et simultanément d'un groupement. Le reste fait partie d'un syndicat. Mais on

peut noter que 5 agriculteurs sur 9 ne participent pas aux organisations professionnelles.

- **Villerouge-Termenès** : Il y a qu'un agriculteur qui participe à un syndicat et l'autre ne fait pas partie d'une organisation professionnelle.

### 3.2.1.3. Organisation professionnelle par rapport à la destination de la production viticole

<i>Destination de la production viticole</i>	<i>Organisation professionnelle</i>						
	Syndicat	Groupement	Centre de gestion	Association irrigants	Aucun	Autre	Total
Cave Particulière	16	5	3	0	4	2	30
Cave Coopérative	12	5	3	0	33	10	63
Autre	0	0	0	0	0	0	0
C.P/C.C	3	5	1	1	7	3	20
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>113</b>

Tableau 23: La répartition des adhérents aux organisations professionnelles selon la destination de la production

En ce qui concerne les organisations professionnelles par rapport à la destination de la production viticole, on remarque que sur les 31 adhérents à un syndicat, 16 agriculteurs sont en cave particulière, 12 d'entre eux en cave coopérative et seulement trois agriculteurs en cave mixte. On observe que les adhérents à un groupement sont très bien répartis dans les trois types de caves. Dans le centre de gestion, autant d'agriculteurs sont en cave particulière qu'en cave coopérative. Sur 15 agriculteurs qui adhèrent à une autre sorte d'organisation, il y a 10 d'entre eux en cave coopérative et le reste en cave particulière ou cave mixte. On constate que 44 des agriculteurs ne participent pas à une organisation professionnelle, principalement ceux qui sont en cave coopérative.

Pour résumer, on voit une nette part des caves particulières dans les organisations professionnelles. Cependant, il convient de nuancer ce résultat par le fait qu'une cave coopérative constitue déjà une organisation professionnelle, et qui peut être adhérente à un syndicat par exemple. Ceci peut expliquer la faible part des exploitants en cave coopérative qui adhèrent à une organisation professionnelle, qui est de 30 sur 63, contre 26 sur 30 en cave particulière.

### 3.2.1.4. La caractérisation des adhérents aux organisations professionnelles

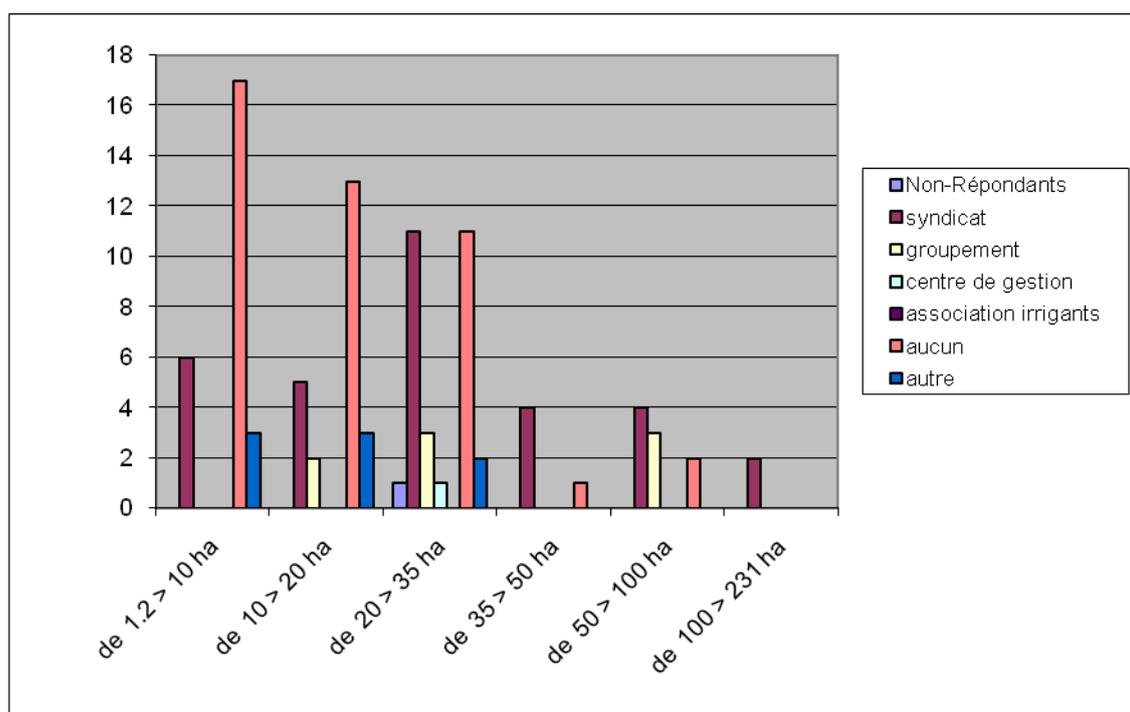


Figure 124: Les Organisations professionnelles par rapport à la SAU totale

On observe que les petites et moyennes exploitations (SAU de moins de 35ha) sont majoritairement adhérentes aux organisations professionnelles.

Organisation professionnelle	Age du chef d'exploitation					Total
	de 28 à moins de 35	de 35 à moins de 45	de 45 à moins de 55	de 55 à moins de 65	de 65 à moins de 74	
Syndicat	3	11	11	7	0	32
Groupement	2	4	2	7	0	15
Centre de gestion	0	5	2	0	0	7
Association irrigants	0	0	0	1	0	1
Aucun	1	8	19	12	4	44
Autre	2	1	4	7	1	15
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>114</b>

Tableau 24: La répartition des adhérents aux organisations professionnelles selon leur âge.

Les jeunes (moins de 45 ans) sont très actifs au niveau des organisations professionnelles, et cela promet un soutien de la viticulture dans l'avenir.

Pluriactivité CE	Organisation professionnelle						Total
	Syndicat	Groupement	Centre de gestion	Association irrigants	Aucun	Autre	
oui	10	3	1	0	17	3	34
Non	22	12	6	1	27	12	80
Total	32	15	7	1	44	15	114

Tableau 25: Les adhérents aux organisations professionnelles selon leur pluriactivité

On constate que sur 34 agriculteurs qui sont pluriactifs, il n'y a que 17 d'entre eux qui participent à une organisation professionnelle. En ce qui concerne les non-pluriactifs, sur 80 agriculteurs, on voit que 53 d'entre eux font partie d'une organisation, ce qui signifie que la pluriactivité n'affecte pas beaucoup la participation des agriculteurs aux différentes organisations professionnelles.

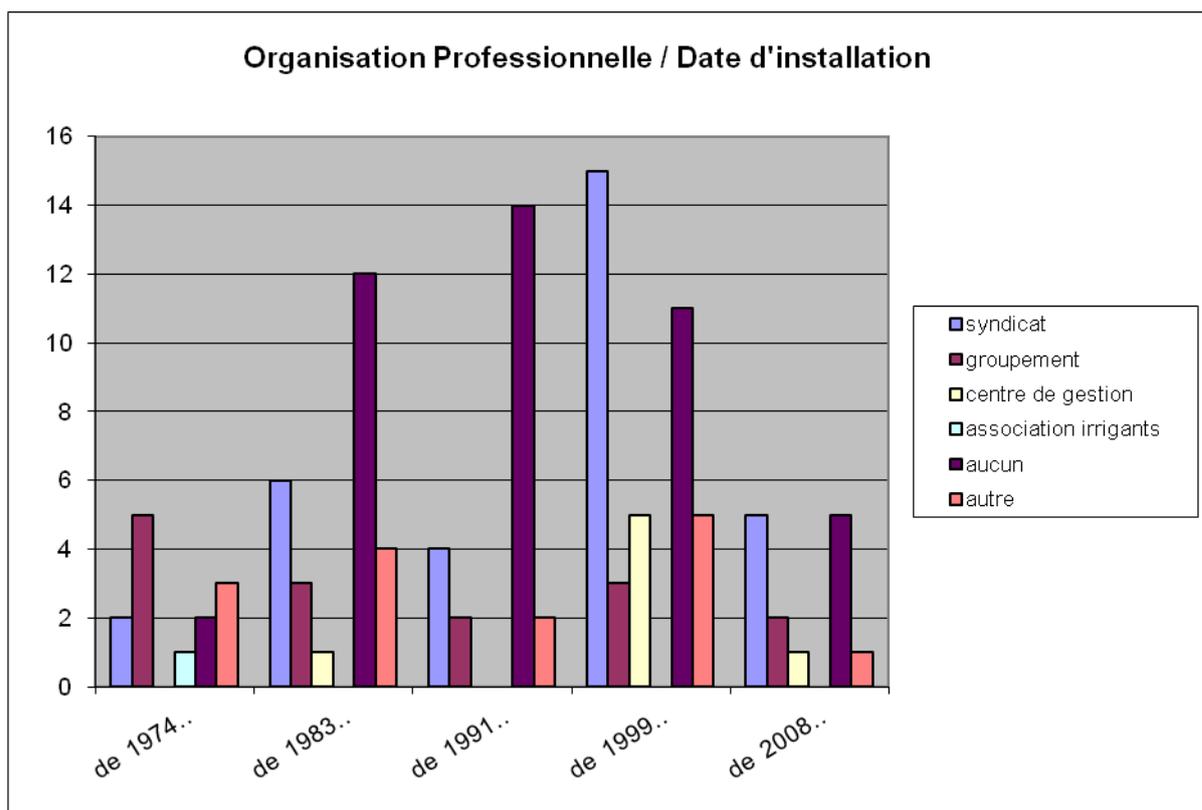


Figure 125: Les Organisations professionnelles par rapport à la date d'installation du CE

On constate dans ce graphique que la plupart des agriculteurs sont devenus adhérents aux syndicats dans la décennie 1999-2008. En ce qui concerne les groupements, les agriculteurs sont devenus adhérents dans la décennie de 1974-1983. Les autres sont répartis de manière équilibrée pour toutes les décennies.

Pour résumer, 49 exploitants sur 94 sont impliqués dans une organisation professionnelle, et la majorité est adhérente à un syndicat. Cela montre un engagement fort pour la profession viticole dans la zone d'étude. L'adhésion aux organisations professionnelles est principalement due à la volonté de défendre l'activité agricole. Cette union autour de la profession démonte un attachement fort à la viticulture, patrimoine de la région et source d'emploi pour la population locale.

### 3.2.2. Les institutions politiques

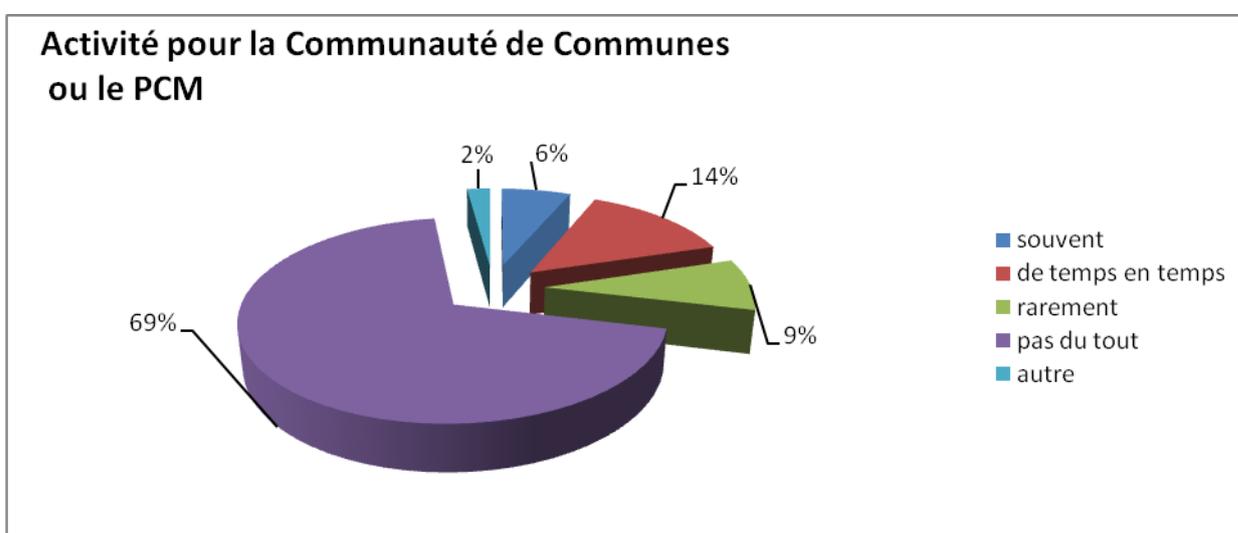


Figure 126: La fréquence de la participation aux activités intercommunales

En ce qui concerne les activités ou projets des communautés de communes ou du Pays Corbières Minervois, on remarque une faible implication des agriculteurs. Sur 94 agriculteurs de notre échantillon, il n'y a que 6% d'entre eux qui participent souvent aux activités et seulement 14% des agriculteurs qui participent de temps en temps. 9% des agriculteurs participent très rarement aux activités. Les 2% en bleu clair représentent la participation des agriculteurs à une autre activité.

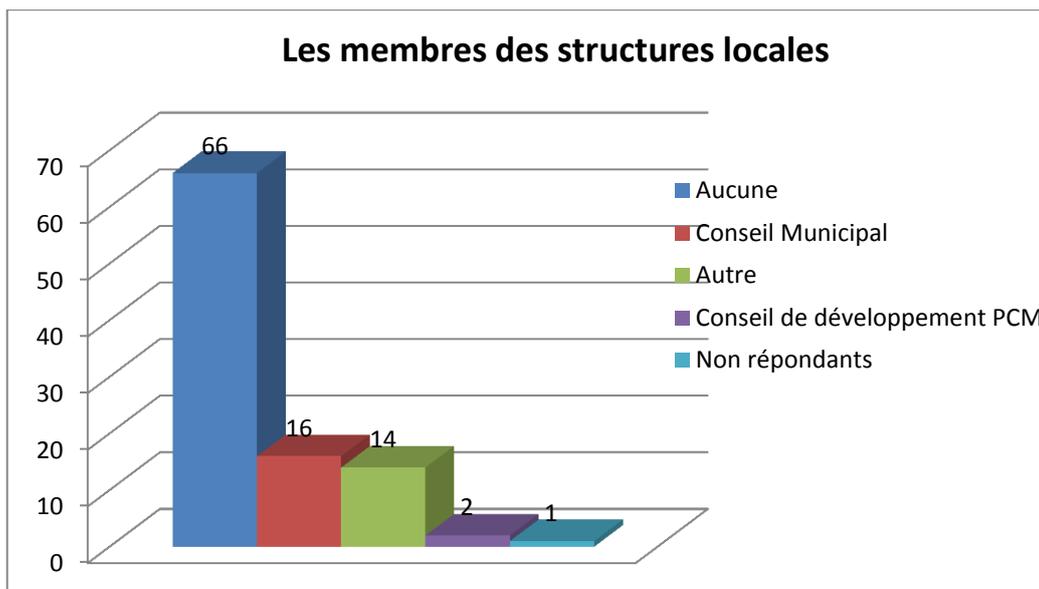


Figure 127: La participation aux activités des structures politiques locales

Tout comme les projets intercommunaux, les agriculteurs s'impliquent peu dans les structures locales. On remarque cependant que 16% d'entre eux sont membres d'un conseil municipal et 14% font partie d'une autre structure locale.

### 3.2.3. La vie locale

Sur notre échantillon de 94 agriculteurs, 1/3 des enquêtés sont membres d'une association locale. Ceci n'est pas négligeable étant donné le rôle tenu dans le monde rural du milieu associatif qui permet d'entretenir les relations sociales, et même de créer du lien.

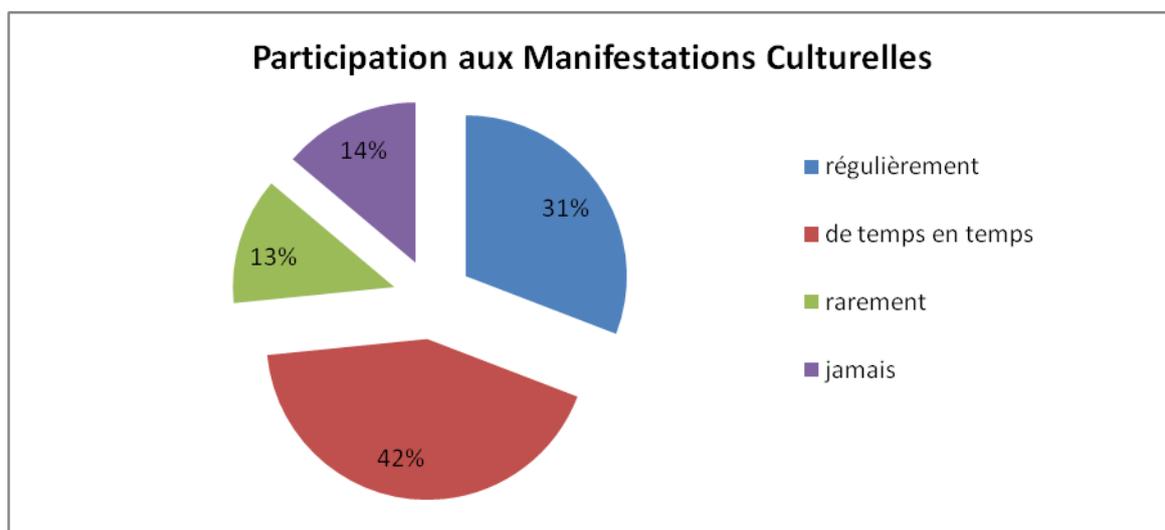


Figure 128: La participation aux activités des structures politiques locales.

On constate que la plupart des agriculteurs (73%) participent régulièrement et de temps en temps aux évènements culturels locaux, ce qui signifie que les agriculteurs sont de plus en plus motivés pour participer à la vie locale, mais de façon moindre dans la vie politique

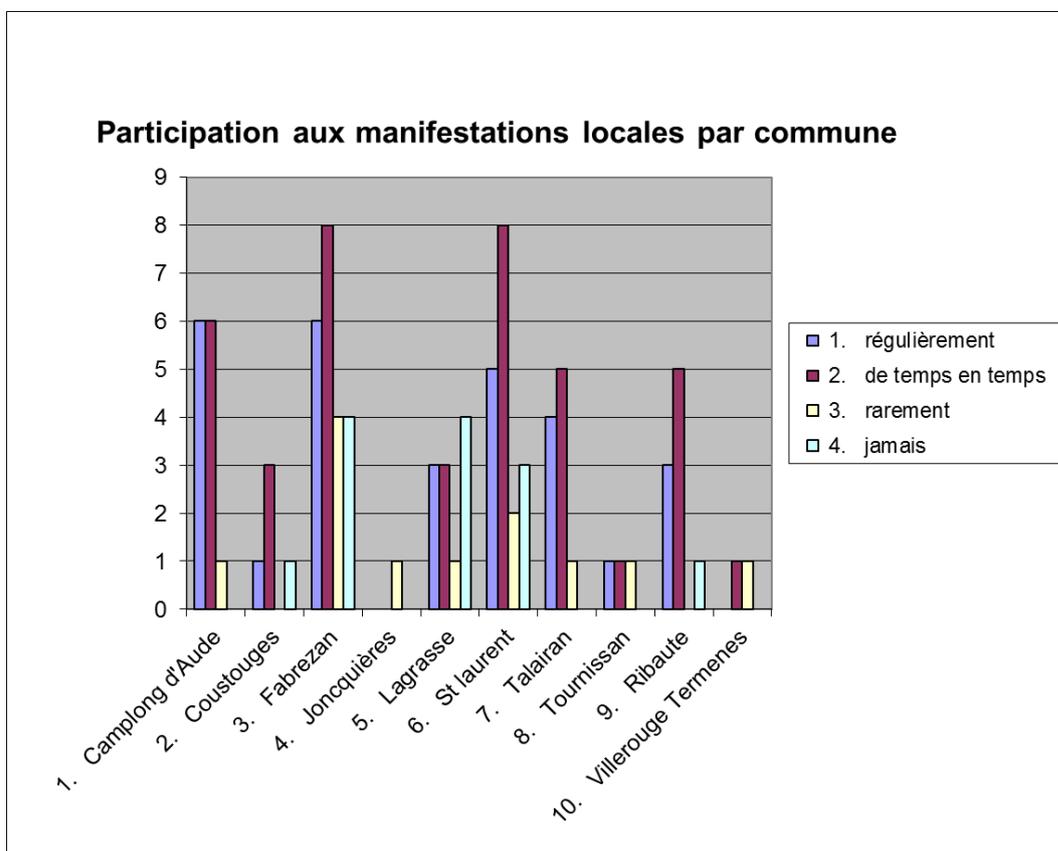


Figure 129: La participation aux manifestations locales par commune

Source : Enquête PCM 2012

Sur ce graphique on remarque qu'il y a une répartition homogène dans chaque commune en ce qui concerne la participation aux manifestations culturelles. On constate une très bonne participation dans les communes de Camplong d'Aude, Talairan et Ribaute, relativement au nombre d'agriculteurs interrogés.

### 3.2.4. Agrotourisme

18% des exploitants enquêtés ont une activité agrotouristique, principalement d'hébergement ou de dégustation. La plupart des exploitants (11 parmi les 17 faisant de l'agrotourisme) ont démarré l'activité dans les années 2000. Le label le plus utilisé est celui de Pays Cathare, mais certains exploitants n'ont aucun label. 95% des visiteurs sont d'origine nationale et étrangère, face à 5% d'origine locale. Les moyens de promotion les plus utilisés sont Internet et le bouche à oreille.

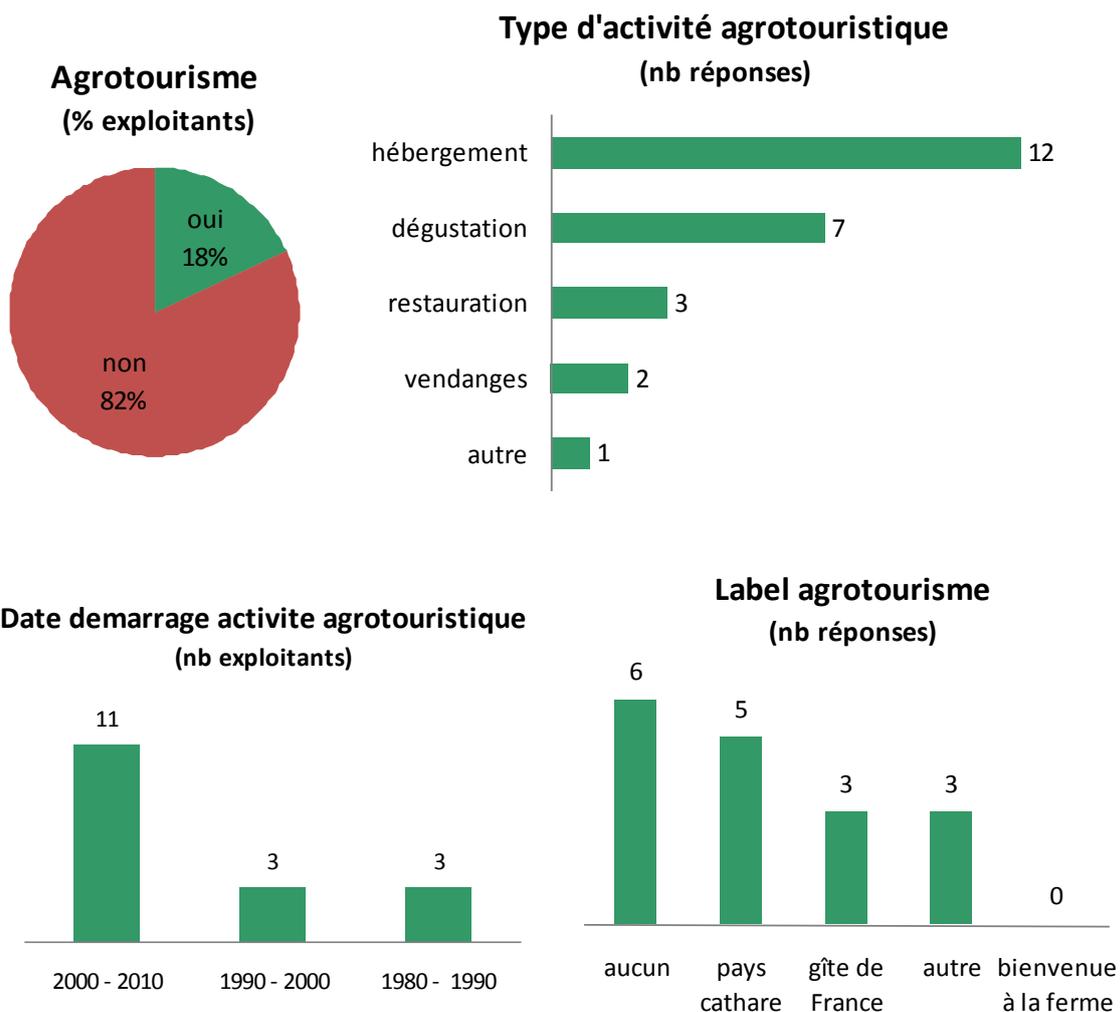


Figure 130: % d'exploitants qui font de l'agrotourisme, types d'activité agrotouristique, date de démarrage de l'activité et label utilisé.

Source : Enquête PCM 2012

Quant à l'activité agrotouristique par commune, nous observons que Lagrasse est la commune avec le plus d'exploitants faisant de l'agrotourisme, suivie de Camplong. Toutefois, par rapport au nombre d'exploitants enquêtés, c'est Coustouge la commune qui montre le plus d'activité (2 exploitants sur 3 enquêtés). Par ailleurs, nous remarquons que dans les communes de Jonquières, Tournissan et Villerouge-Termenès il n'y a pas d'activité agrotouristique parmi les viticulteurs interrogés. Dans le reste des communes nous observons deux exploitants en moyenne qui travaillent dans l'agrotourisme.

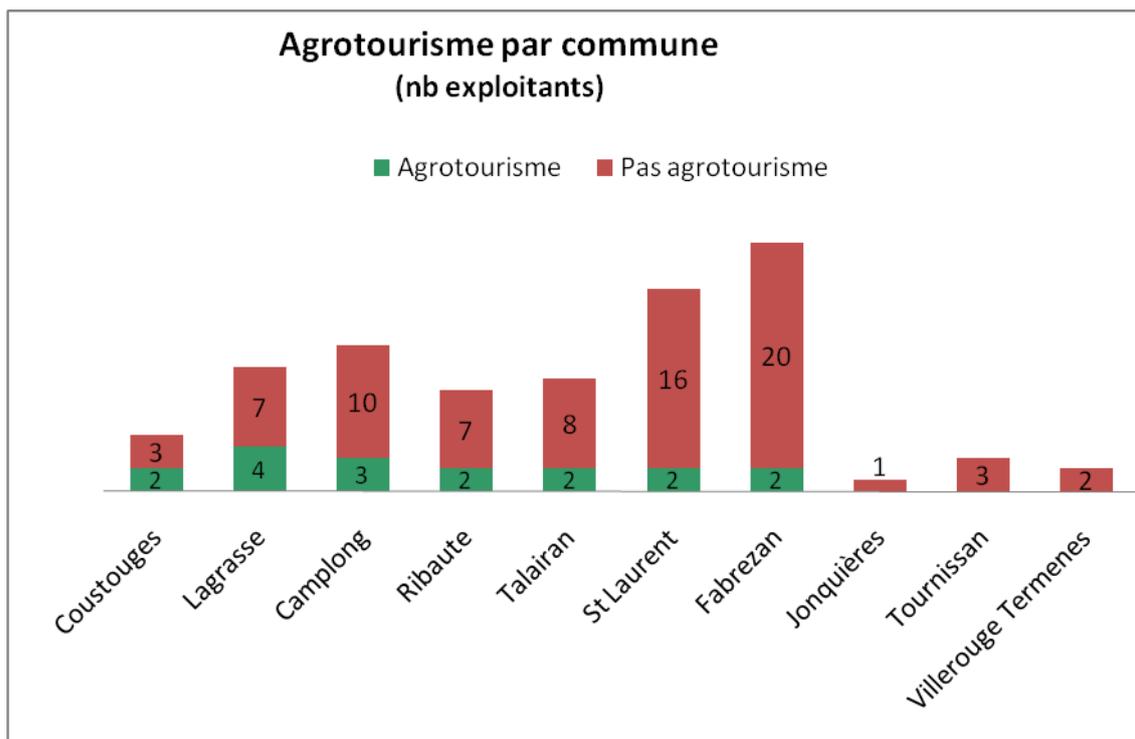


Figure 131: La répartition de l'activité agrotouristique par commune

Source : Enquête PCM 2012

Concernant le profil de l'exploitant ayant des activités agrotouristiques, nous observons que la plupart ont entre 45 et 65 ans, et pour une exploitation agricole dont la taille varie entre 1 et 35 ha. De plus, la moitié des exploitants retire de cette activité moins de 5000 €, ¼ d'eux entre 5000 et 10.000€ et le reste plus de 10.000€.

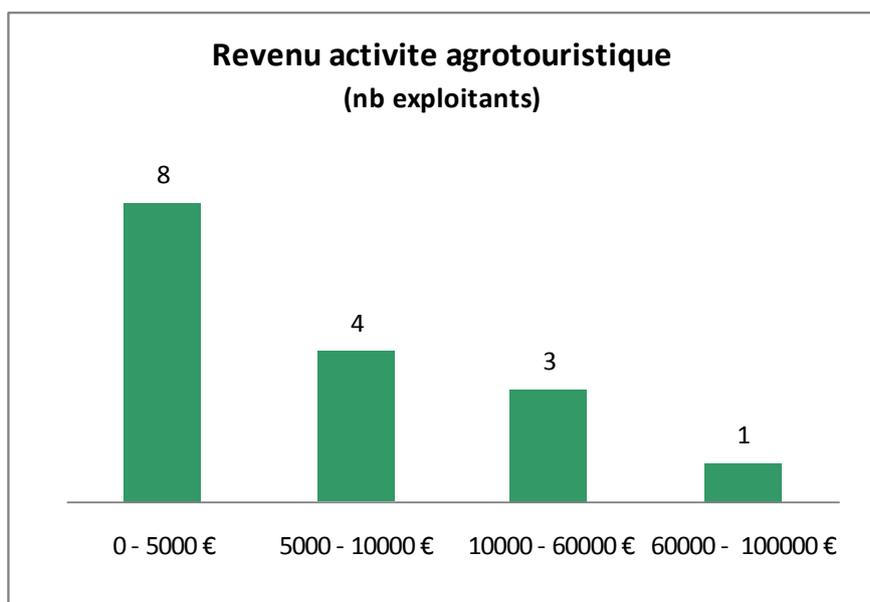


Figure 132: Revenu de l'activité agrotouristique

Source : Enquête PCM 2012

À propos de l'avenir de l'agrotourisme, nous constatons l'existence de quelques projets dans ce secteur, notamment sur l'hébergement (cinq projets) et la dégustation (quatre projets).

Pour conclure, on observe de manière générale une agriculture présente sur le territoire par son ancrage local tant au niveau de l'emploi que du tissu social. L'implication modérée dans les organisations professionnelles peut s'expliquer par le fait que beaucoup d'exploitations sont membres d'une cave coopérative, qui joue elle-même le rôle de groupement professionnel. En effet, la coopérative est souvent le biais d'une adhésion à un syndicat. Le peu d'investissement dans l'intercommunalité est compensé par la représentation des viticulteurs au niveau de la politique communale. Par ailleurs, la forte participation des viticulteurs à la vie locale valorise l'activité agricole au sein du tissu de la société. Cependant, l'activité agro-touristique qui permettrait d'appuyer cette intégration de la viticulture au territoire n'est pas encore répandue partout. L'agriculture de la zone d'étude est intégrée dans le développement local du PCM, mais elle a les moyens de prendre une place centrale dans la vie du territoire.

### 3.3. La multifonctionnalité de l'agriculture

« L'activité agricole est par essence multifonctionnelle : elle a des répercussion sur les ressources naturelles, sur la biodiversité, sur les paysages, sur l'occupation des territoires, sur l'emploi, dans les zones rurales et sur la sécurité alimentaire. » Colloque de la SFER *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Paris, 2002

L'agriculture a en effet de multiples fonctions. Sa fonction productive permet de fournir des produits de qualité, c'est-à-dire des produits dont l'origine et les conditions de production sont connues. Sa fonction territoriale permet d'occuper le territoire, de gérer l'espace et de préserver les paysages. Sa fonction environnementale permet d'aménager les ressources naturelles. Sa fonction sociale permet de contribuer à l'emploi, à l'animation du milieu rural, et de produire des services collectifs.

Pour mesurer la multifonctionnalité, nous avons suivi une méthodologie selon des scores attribués à chaque « indicateur » (colonne de droite), eux-mêmes regroupés pour former des « fonctions » (colonne centrale), qui composent chaque « dimension » de la multifonctionnalité au niveau économique, social et environnemental. Les scores de chaque dimension de la multifonctionnalité (MFA) sont évalués sur 6 points, répartis dans chaque indicateur, leur donnant un certain score, et permettant d'évaluer le poids de chaque fonction dans une dimension et le poids de chaque dimension dans la multifonctionnalité.

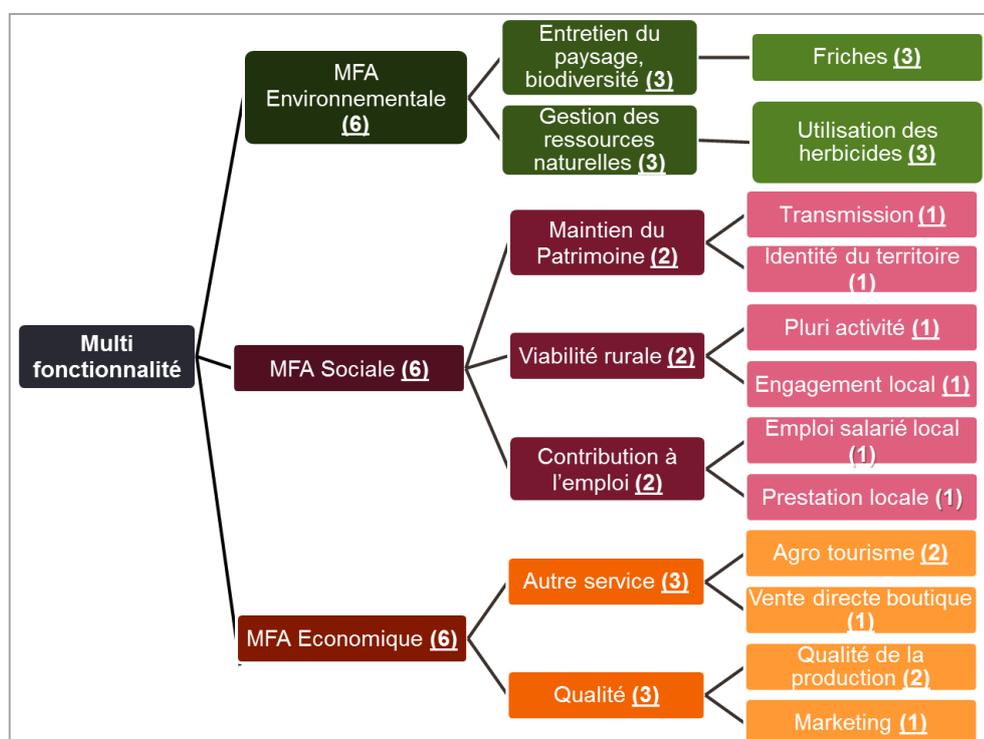


Figure 133: La multifonctionnalité (entre parenthèses : les scores)

Source : Enquête PCM 2012

### 3.3.1. La dimension sociale de la multifonctionnalité

#### 3.3.1.1. Définition et calcul

Trois fonctions ont été évaluées sur un score total de six points, pour mesurer la MFA sociale :

1. *Fonction maintien du patrimoine* (2 points), évaluée à travers de deux indicateurs :
  - a) Indicateur de transmission:
    - Score 0: si pas de succession ou incertain.
    - Score 1 : si succession ou si vente pour exploitation viticole.
  - b) Indicateur contribution à l'identité du territoire:
    - Score 0: si ne participent pas régulièrement à des manifestations locales culturelles.
    - Score 1 : si participent régulièrement à des manifestations locales culturelles.
2. *Fonction contribution à la viabilité rurale* (2 points), évaluée à travers de deux indicateurs :
  - a) Indicateur de pluriactivité:
    - Score 0: si pas de pluriactivité du CE ou du conjoint sur la commune ou une commune voisine (hors Narbonne et Carcassonne).
    - Score 1 : si pluriactivité du CE ou du conjoint sur la commune ou une commune voisine (hors Narbonne et Carcassonne).
  - b) Indicateur engagement local:
    - Score 1 : si membre d'une association locale et/ou membre du conseil municipal ou du conseil de développement du PCM et/ou souvent impliqué dans les activités ou les projets de la Communauté de Communes ou du PCM.
    - Score 0: sinon
3. *Fonction contribution à l'emploi* (2 points), évaluée à travers de deux indicateurs :
  - a) Indicateur emploi salarié local:
    - Score 1 : si salariés permanents, ou salariés saisonniers originaires de la commune ou commune voisine.
    - Score 0: sinon
  - b) Indicateur prestation locale:
    - Score 1 : si prestation des services entreprise localisée sur commune ou commune voisine.
    - Score 0: sinon

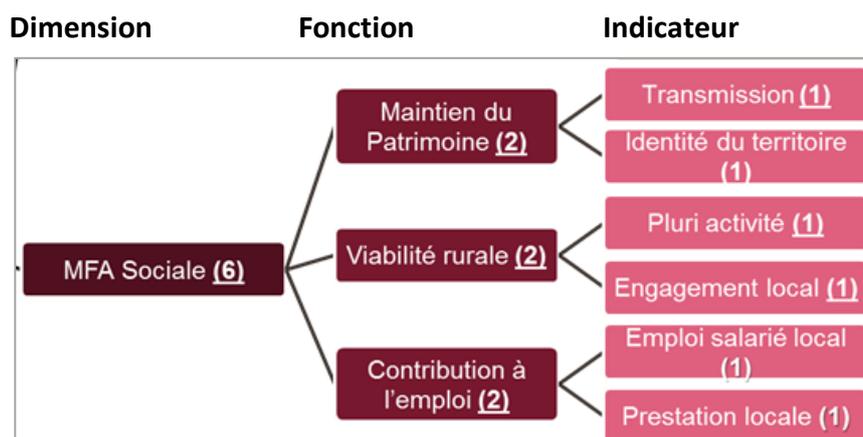


Figure 134: Méthodologie évaluation dimension sociale

Trois niveaux de MFA sociale ont été établis en prenant en compte le score total (sur 6 points):

- Niveau faible:  $0 \leq \text{score total} \leq 2$ .
- Niveau moyen: si  $2 < \text{score total} \leq 3$ .
- Niveau fort: si  $3 < \text{score total} \leq 6$ .

### 3.3.1.2. Fonction maintien du patrimoine

La fonction maintien du patrimoine a été évaluée à travers des deux indicateurs qui suivent:

#### a) *Indicateur de transmission*

Les résultats obtenus sont les suivants:

Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur transmission			
Classe	Score	Nb agric	% agric
Pas de succession ou incertain	0	65	69.15
Succession ou vente pour exploitation viticole	1	29	30.85
TOTAL		94	100.00

Tableau 26: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur transmission

On remarque que presque 70% des agriculteurs enquêtés n'ont pas de succession, ce qui constitue un problème important pour l'avenir de la viticulture dans la zone d'étude, qui représente pourtant l'activité agricole principale.

En ce qui concerne la part des agriculteurs qui déclarent ne pas avoir de succession ou incertaine, la distribution par tranche d'âge est la suivante:

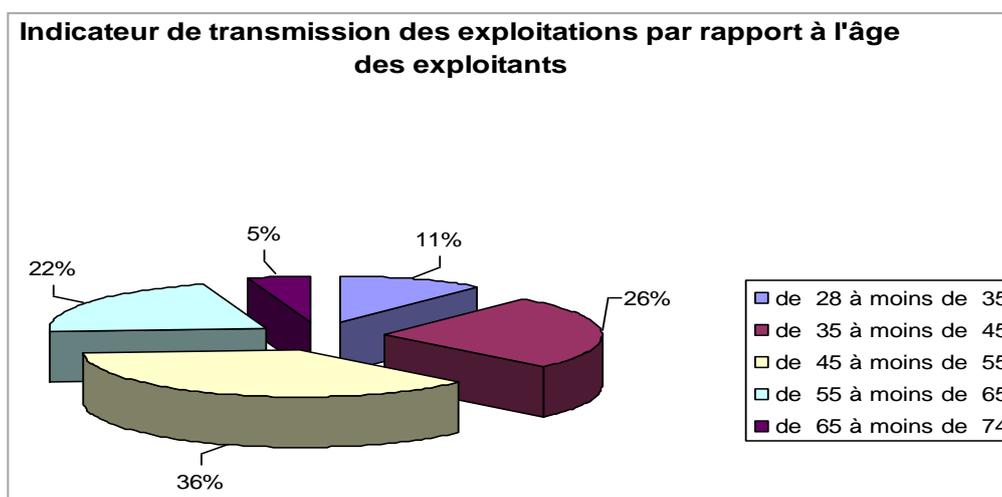


Figure 135: Indicateur de transmission des exploitations par rapport à l'âge des exploitants

Il y a l'incertitude en particulier dans la tranche d'âge de 45 à 55 ans.

*b) Indicateur de contribution à l'identité du territoire*

Les résultats obtenus sont les suivants:

Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur contribution à l'identité du territoire			
Classe	Score	Nb agric	% agric
Participation de temps en temps/rarement/jamais à des manifestations locales culturelles	0	25	26.60
Participation régulièrement à des manifestations locales culturelles	1	69	73.40
TOTAL		94	100.00

Tableau 27: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur contribution à l'identité du territoire

En termes de communes:

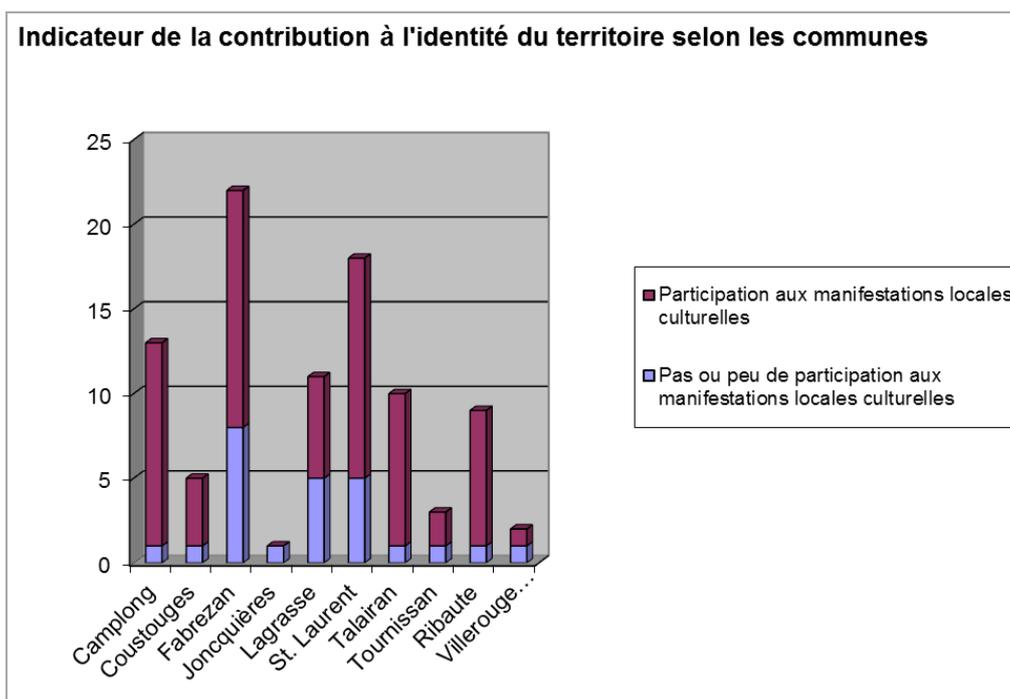


Figure 136: Indicateur de la contribution à l'identité du territoire selon les communes

Dans les communes de Camplong d'Aude, Talairan et Ribaute on observe un fort taux de participation des agriculteurs par rapport au nombre total d'agriculteurs, contrairement à Fabrezan, Lagrasse et Saint Laurent de la Cabrerisse (même si le nombre de participants est sensiblement le même). L'identité communale joue donc un rôle primordial dans la participation des viticulteurs à la vie locale.

### 3.3.1.3. Fonction contribution à la viabilité rurale

La fonction de contribution à la viabilité rurale a été évaluée à travers les deux indicateurs qui suivent:

#### a) *Indicateur de pluriactivité*

Les résultats obtenus sont les suivants:

Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur pluriactivité			
Classe	Score	Nb agric	% agric
Pas de pluriactivité CE ou conjoint	0	53	56.38
Pluriactivité CE ou conjoint sur commune ou commune voisine (hors Narbonne, Carcassonne)	1	41	43.62
TOTAL		94	100.00

Tableau 28: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur pluriactivité

On peut observer dans ce tableau qu'un peu moins de la moitié des agriculteurs enquêtés sont pluriactifs. Si l'on regarde la pratique de la pluriactivité par rapport à la taille de l'exploitation, on a le résultat suivant:

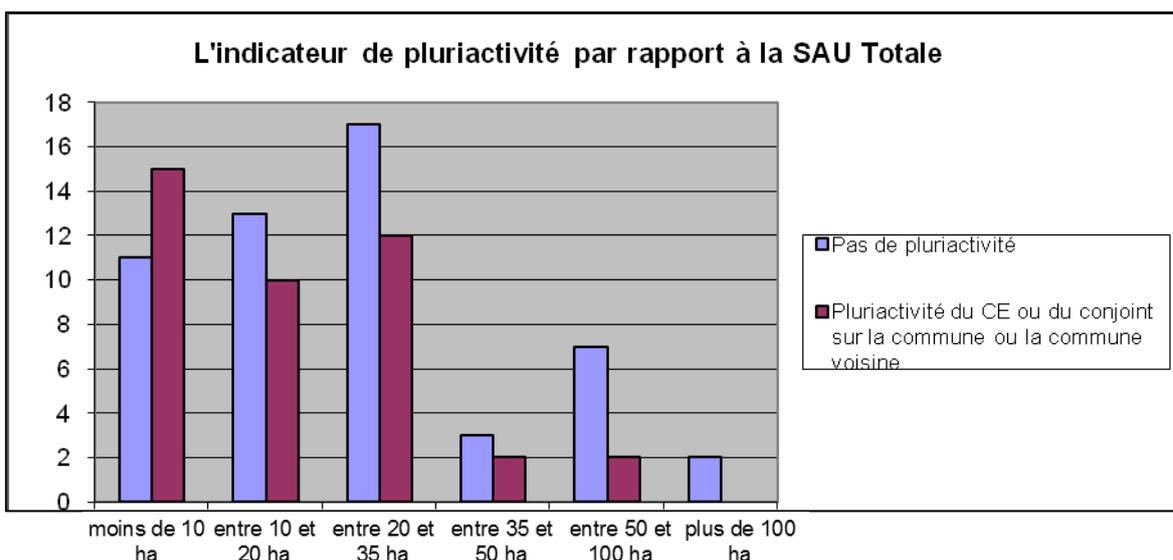


Figure 137: L'indicateur de pluriactivité par rapport à la SAU totales

On observe que les petites exploitations (moins de 35 ha) sont pluriactives, et au contraire les plus grandes exploitations ne le sont pas. Seulement quatre exploitants qui ont une taille d'exploitation entre 35 et 100 ha sont pluriactifs. Cela signifie que les agriculteurs qui ont une petite superficie d'exploitation complètent leurs revenus avec une autre activité.

*b) Indicateur engagement local*

Les résultats obtenus sont les suivants:

Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur engagement local			
Classe	Score	Nb agric	% agric
Non-participants dans association locale, structure locale	0	49	52.13
Participants dans association locale, structure locale	1	45	47.87
TOTAL		94	100.00

Tableau 29: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur engagement local

La moitié des agriculteurs sur notre échantillon font partie d'une association ou d'une structure locale, ce qui signifie que l'agriculture joue un vrai rôle de viabilité rurale. Si on regarde la relation entre la participation dans la vie associative et la taille de l'exploitation:

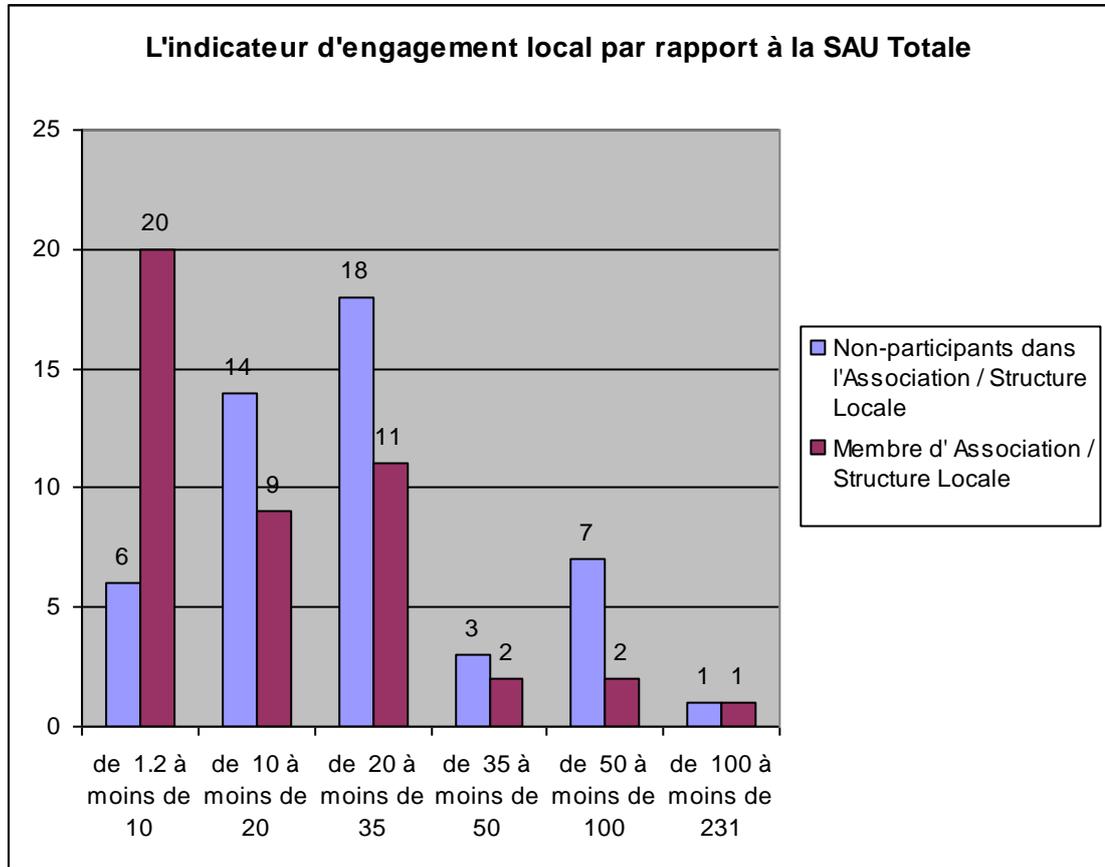


Figure 138: L'indicateur d'engagement local par rapport à la SAU totale

On observe que les petits exploitants moins de 10 ha sont majoritairement adhérents, ce qui ressort également au niveau de la participation des pluriactifs (qui sont les petites exploitations) dans l'indicateur de l'engagement local.

#### 3.3.1.4. Fonction contribution à l'emploi

La fonction contribution à l'emploi a été évaluée à travers les deux indicateurs qui suivent:

a) *Indicateur emploi salarié local*

Les résultats obtenus sont les suivants:

Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur emploi salarié local			
Classe	Score	Nb agric	% agric
Emploi salarié en dehors de la commune	0	50	53.19
Emploi salarié de la commune ou commune voisine	1	44	46.81
TOTAL		94	100.00

Tableau 30: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur emploi salarié local

b) *Indicateur prestation locale*

Les résultats obtenus sont les suivants:

Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur prestation locale			
Classe	Score	Nb agric	% agric
Pas de prestation de services ou en dehors de la commune	0	55	59
Prestation services entreprise commune ou commune voisine	1	39	41
TOTAL		94	100.00

Tableau 31: Nombre et pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe de l'indicateur prestation locale

On remarque que la prestation de service provient majoritairement de la commune de l'exploitation ou d'une commune voisine. On trouve aussi 13 agriculteurs qui font appel à un service en dehors de la commune ou une commune voisine. On peut conclure que la plupart des viticulteurs qui font appel à la prestation de services le font au niveau local.

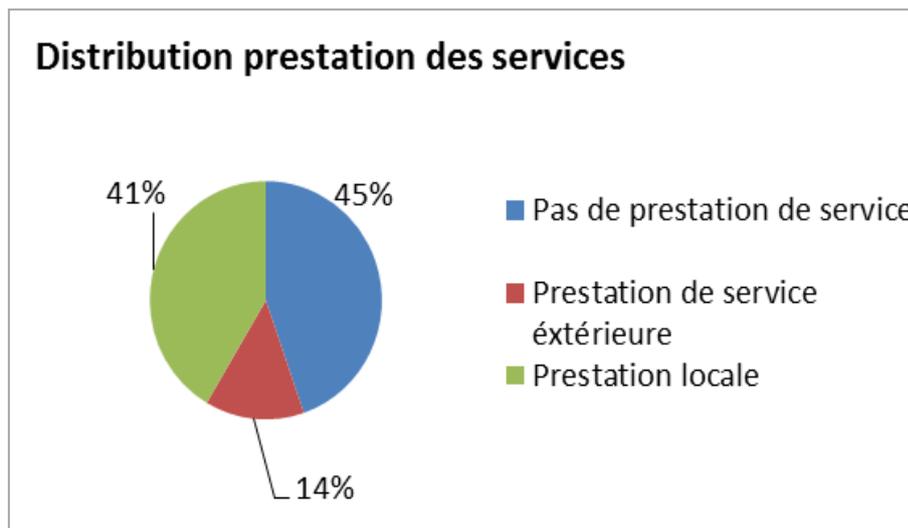


Figure 139: Distribution de la prestation de services

#### 3.3.1.5. Conclusion MFA sociale

On peut conclure que la contribution de chaque fonction à la dimension sociale globale est équilibrée:

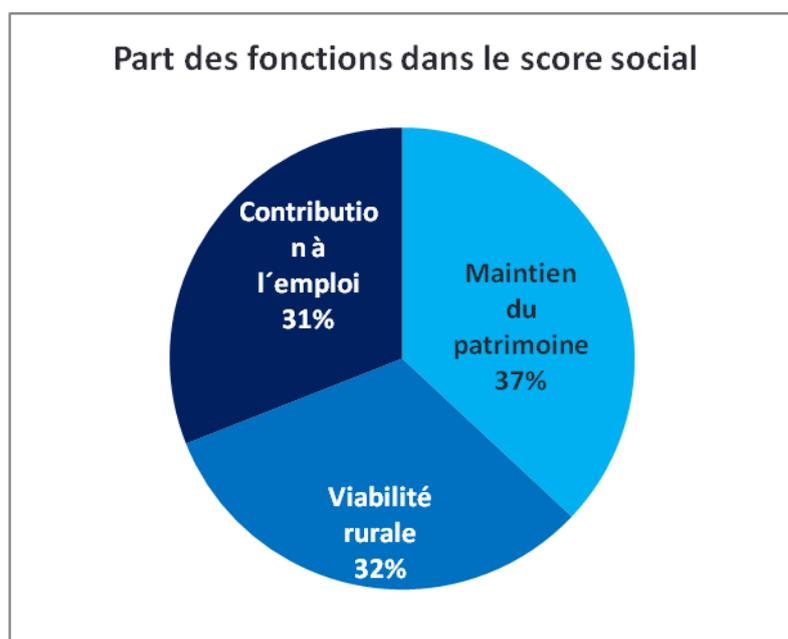
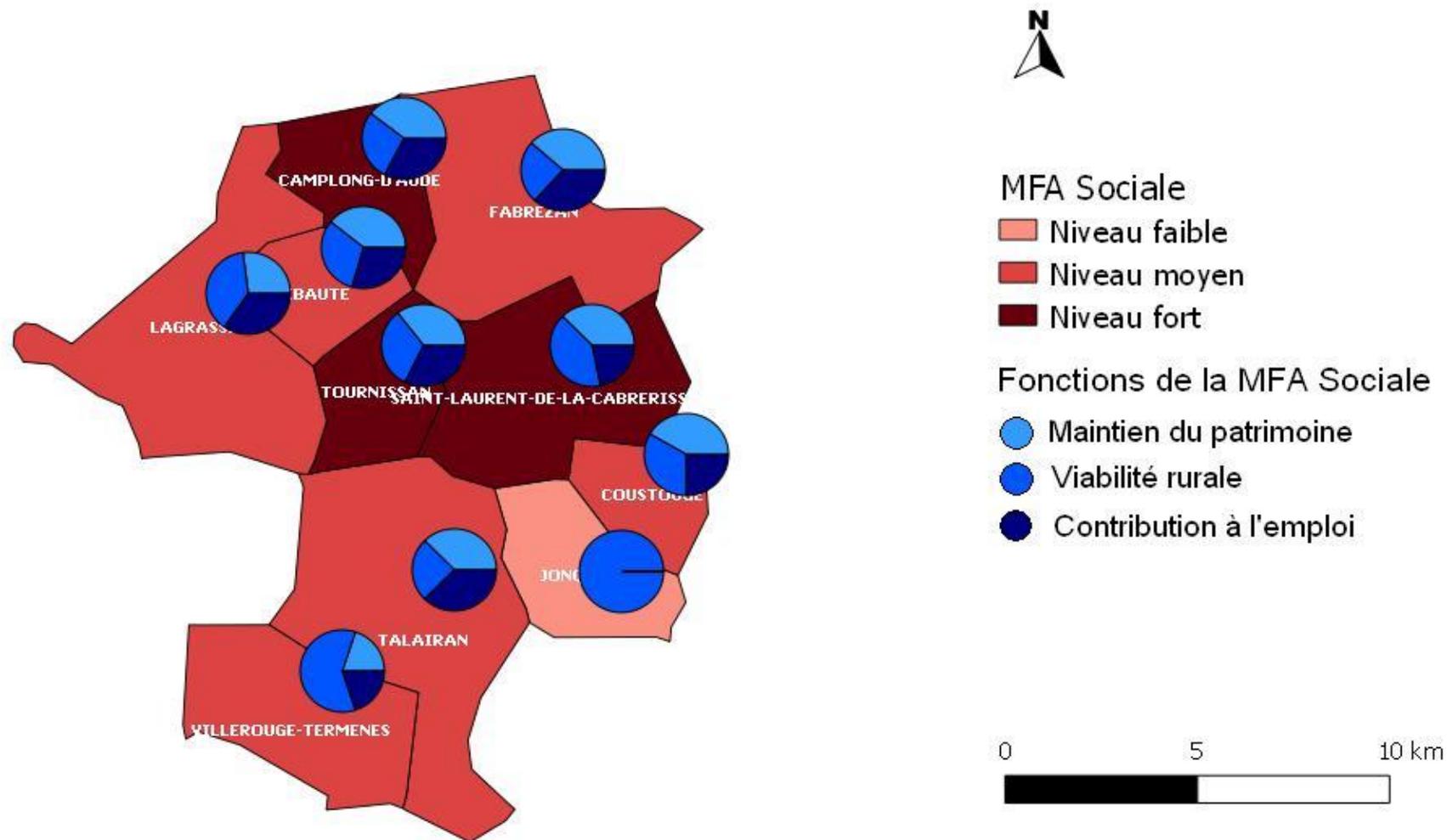


Figure 140: Part des fonctions dans le score social

# Multifonctionnalité sociale par commune



Source: Enquête PCM 2012  
Logiciel: Quantum GIS  
Réalisation: IAMM

Carte 8: Multifonctionnalité sociale par commune

La carte représentant la multifonctionnalité sociale de notre zone d'étude peut être analysée à deux niveaux.

Le premier est celui de la couleur surfacique déterminée pour chaque commune. Le gradient rouge exprime le degré de la dimension sociale pour l'agriculture de chaque commune. Les communes de Tournissan, Saint Laurent, et Camplong d'Aude présentent donc un niveau fort de multifonctionnalité sociale, traduisant une intégration forte de la viticulture communale dans le tissu social. Les autres communes de la zone d'étude présentent un niveau moyen de multifonctionnalité sociale (la commune de Jonquières est écartée du fait du faible nombre d'enquêtes).

Ensuite, il convient d'analyser le second niveau avec les diagrammes qui expriment la part de chaque fonction maintien du patrimoine, viabilité rurale et contribution à l'emploi, dans la dimension sociale de la multifonctionnalité de chaque commune. La plupart des communes suivent la tendance générale. En effet, on observe une répartition égale entre les trois fonctions, ce qui peut traduire les niveaux assez élevés de multifonctionnalité sociale.

### 3.3.2. La dimension économique de la multifonctionnalité

#### 3.3.2.1. Définition et calcul

L'objectif est de déterminer l'impact de l'agriculture sur l'économie des communes, à travers les autres services qu'elle fournit à la société en dehors de sa fonction de production, notamment concernant l'agrotourisme et en termes de qualité de la production viticole. Deux fonctions ont été évaluées sur un score total de six points pour mesurer la MFA économique:

1. *Fonction autres services* (3 points), évaluée à travers de deux indicateurs :
  - a) Indicateur agrotourisme:
    - Score 0: si pas d'activité agrotouristique.
    - Score 1 : si le revenu de l'activité agrotouristique < 5000€
    - Score 2 : si le revenu de l'activité agrotouristique > 5000€
  - b) Indicateur vente directe avec boutique (parmi les viticulteurs en cave particulière):
    - Score 0: si pas de vente directe avec boutique.
    - Score 1: si vente directe (vin ou autres productions) avec caveau/boutique de vente.
3. *Fonction qualité* (3 points), évaluée à travers de deux indicateurs :
  - a) Indicateur qualité de la production :
    - Score 1: si % commercialisé VDP  $\geq$  50% de la production
    - Score 2: si % commercialisé AOC/AOP > 60% de la production
    - Score 0: sinon
  - b) Indicateur marketing boutique (parmi les viticulteurs en cave particulière):
    - Score 0: si non-participation aux salons et foires professionnels.
    - Score 1: si participation aux salons et foires professionnels (internationaux et nationaux).

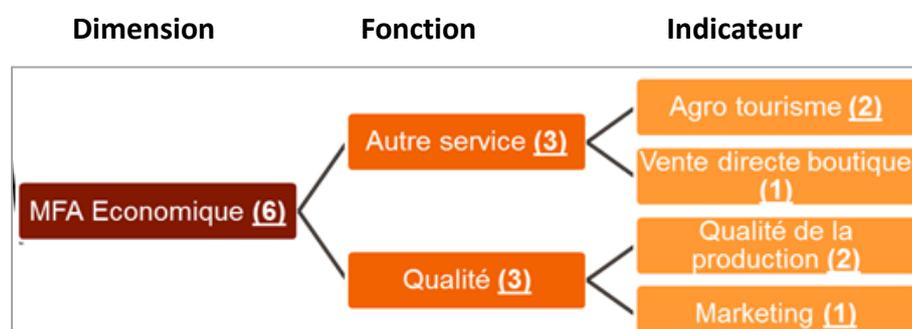


Figure 141: méthodologie évaluation MFA économique

Trois niveaux de MFA économique ont été établis en prenant en compte le score total (sur 6 points):

- Niveau faible:  $0 \leq \text{score total} \leq 2$ .
- Niveau moyen: si  $2 < \text{score total} \leq 3$ .
- Niveau fort: si  $3 < \text{score total} \leq 6$ .

### 3.3.2.2. Fonction autres services

La fonction « autres services » a été évaluée grâce aux deux indicateurs suivants :

#### a) *Indicateur agrotourisme*

Les scores de l'indicateur agrotourisme ont été donnés en fonction de l'existence d'activité agrotouristique et du revenu de cette activité. Compte tenu que seulement 18% des exploitants ont une activité agrotouristique, le poids de cet indicateur sur la fonction services sera limité.

Dans le tableau suivant, nous voyons la répartition des scores par commune. Nous remarquons que des 17 exploitants ayant une activité agrotouristique 9 ont le score 1, ce qui veut dire que les revenus de l'activité sont inférieures à 5000€, et 8 exploitants ont le score 2, autrement dit leur revenus sont supérieures à 5000€.

CODE COMMUNE	INDICATEUR AGROTOURISME			
	Score 0	Score 1	Score 2	Total
<b>Camplong</b>	10	1	2	5
<b>Coustouge</b>	3	2	0	2
<b>Fabrezan</b>	20	1	1	3
<b>Jonquières</b>	1	0	0	0
<b>Lagrasse</b>	7	3	1	5
<b>St Laurent</b>	16	1	1	3
<b>Talairan</b>	8	0	2	4
<b>Tournissan</b>	3	0	0	0
<b>Ribaute</b>	7	1	1	3
<b>Villerouge-Termenès</b>	2	0	0	0
<b>Total</b>	77	9	8	25

#### b) *Indicateur vente directe en boutique*

L'indicateur vente directe a été mesuré à travers les scores 0 et 1 qui ont été attribués en fonction de l'existence d'une vente directe en boutique. Comme on peut voir dans la figure suivante, seulement 19% des exploitants ont une boutique de vente directe du vin. Autrement dit, parmi les 94 exploitants il n'y en a que 18 qui ont une boutique,

donc le poids de cet indicateur sur la fonction « services » sera, comme dans le cas de l'indicateur agrotourisme, limité.

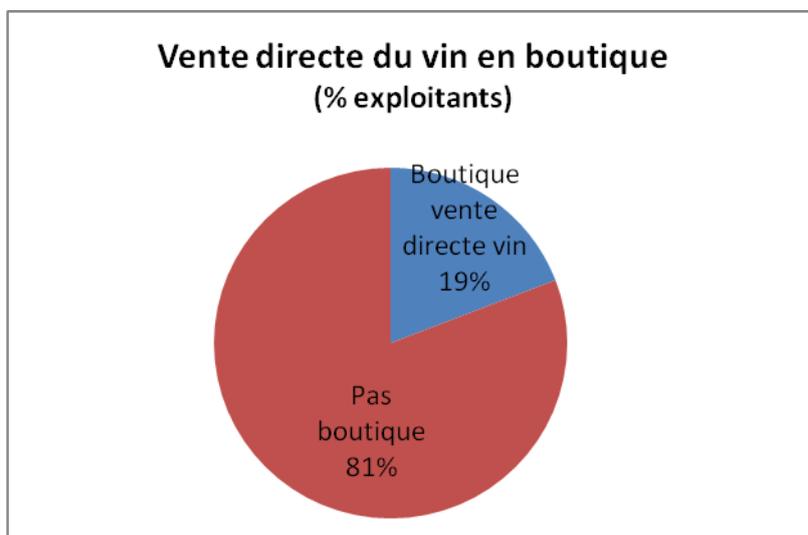


Figure 142: Vente directe du vin en boutique (% exploitants)

CODE COMMUNE	INDICATEUR VENTE DIRECTE		
	Score 0	Score 1	Total
<b>Camplong</b>	11	2	2
<b>Coustouge</b>	5	0	0
<b>Fabrezan</b>	21	1	1
<b>Jonquières</b>	1	0	0
<b>Lagrasse</b>	4	7	7
<b>St Laurent</b>	15	3	3
<b>Talairan</b>	8	2	2
<b>Tournissan</b>	3	0	0
<b>Ribaute</b>	7	2	2
<b>VilleroUGE-Termenès</b>	1	1	1
<b>Total</b>	76	18	18

Tableau 32: Distribution du score de l'indicateur de vente directe par commune

En résumé, la fonction services de l'agriculture dans notre zone d'étude est faible en raison d'une activité agrotouristique pas trop développée et du petit nombre de boutiques de vente directe du vin.

### 3.3.2.3. Fonction qualité

La fonction « qualité » a été évaluée grâce aux deux indicateurs suivants:

#### c) *Indicateur qualité de la production*

Les scores pour cet indicateur ont été attribués en fonction du pourcentage de la production totale commercialisée sous appellation selon les scores indiqués dans la section « définition et calcul ». Les résultats obtenus sont représentés dans le graphique suivant :

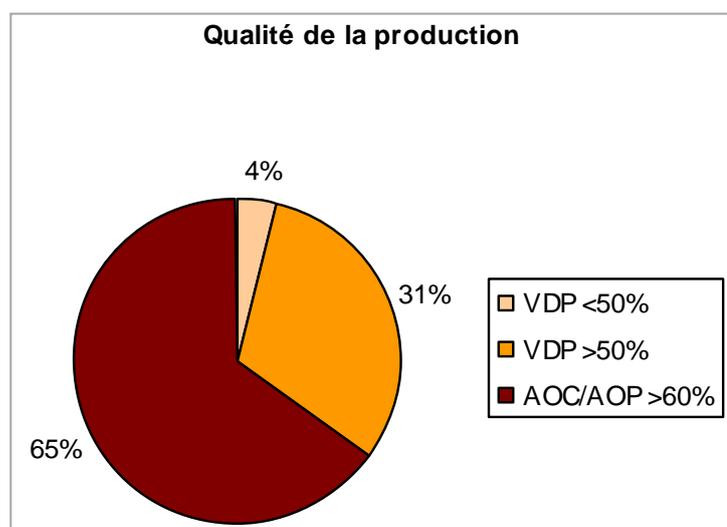
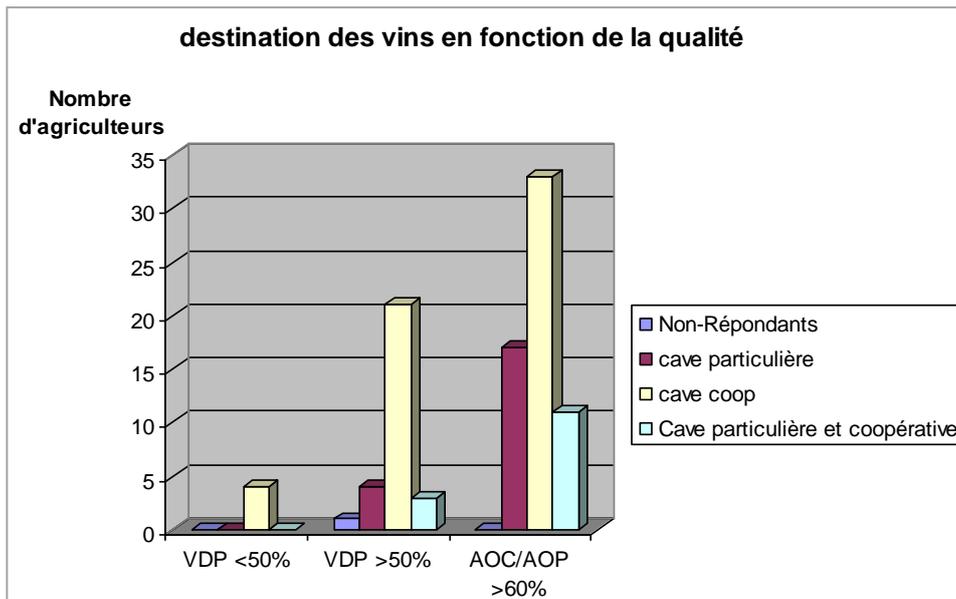


Figure 143: Qualité de la production

On remarque que les deux tiers des agriculteurs commercialisent plus de 60% de leur production viticole en AOP/AOC, un tiers des agriculteurs en commercialisent plus de la moitié en VdP, et seulement 4% en commercialisent moins de la moitié en AOC ou VDP.

Globalement, on peut en conclure qu'il y a une bonne valorisation de la production viticole dans les communes étudiées.

Si on s'intéresse à la destination de ces vins sous appellation, on remarque que les exploitations dont moins de la moitié de la production est commercialisée en Vin de Pays la destinent exclusivement aux caves coopératives. Les caves coopératives collectent des vins de qualité très variable, mais en plus grande partie des vins de bonne qualité (production en AOC >60%), alors que les caves particulières et mixtes collectent principalement ces vins de bonne qualité (production en AOC >60%).



Figure

144: Destination des vins en fonction de la qualité

*b) Indicateur marketing*

Le score pour cet indicateur a été attribué suivant la participation ou non des viticulteurs à des salons ou foires professionnels (nationaux ou internationaux).

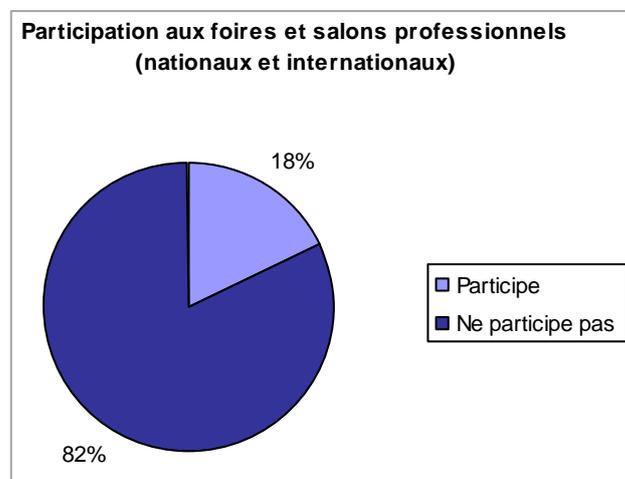


Figure 145: Participation aux foires et salons professionnels (nationaux et internationaux)

On observe une faible participation des viticulteurs aux salons et foires professionnels : seulement 82% des agriculteurs interrogés y participent.

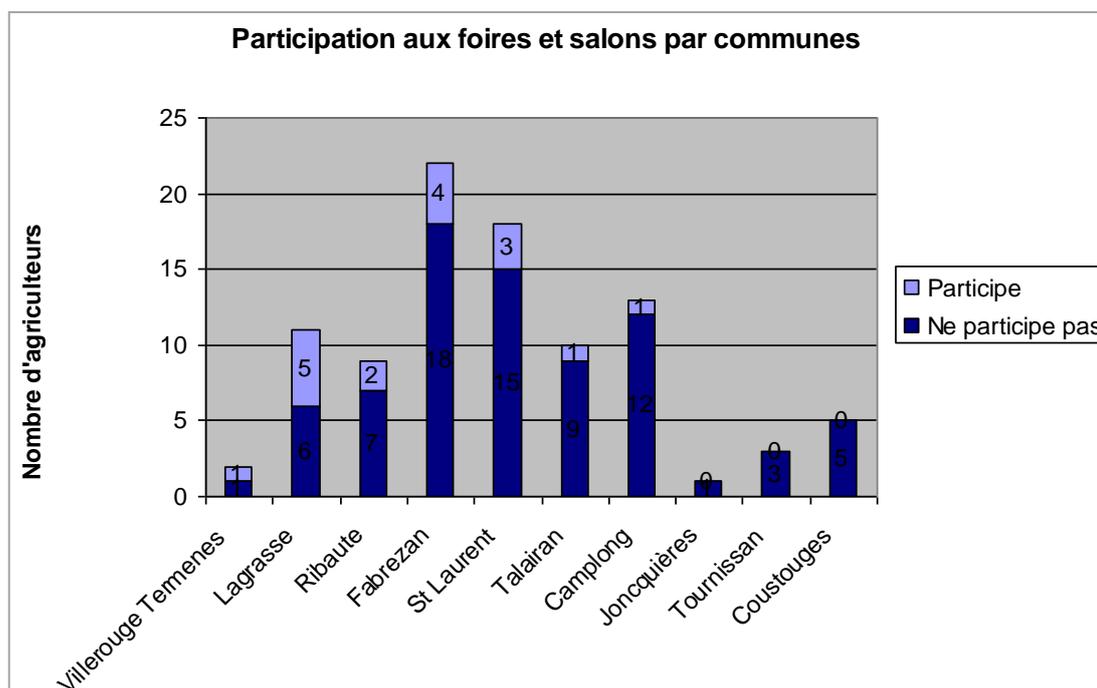
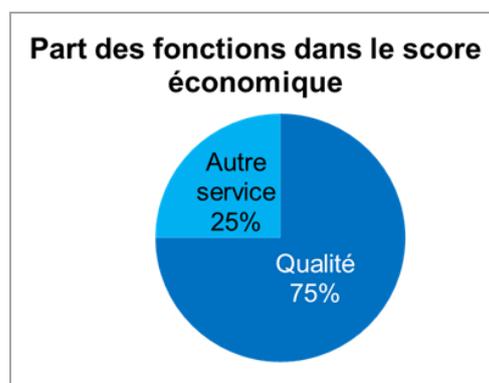


Figure 146: Participation aux foires et salons par communes

Les communes où la participation est la plus élevée en valeur absolue sont Lagrasse, Fabrezan et Saint Laurent de la Cabrerisse, mais relativement au nombre d'agriculteurs interrogés, ce sont les communes de Villerouge-Termenès (peu significatif), Lagrasse et Ribaute dont plus de 20% des agriculteurs participent.

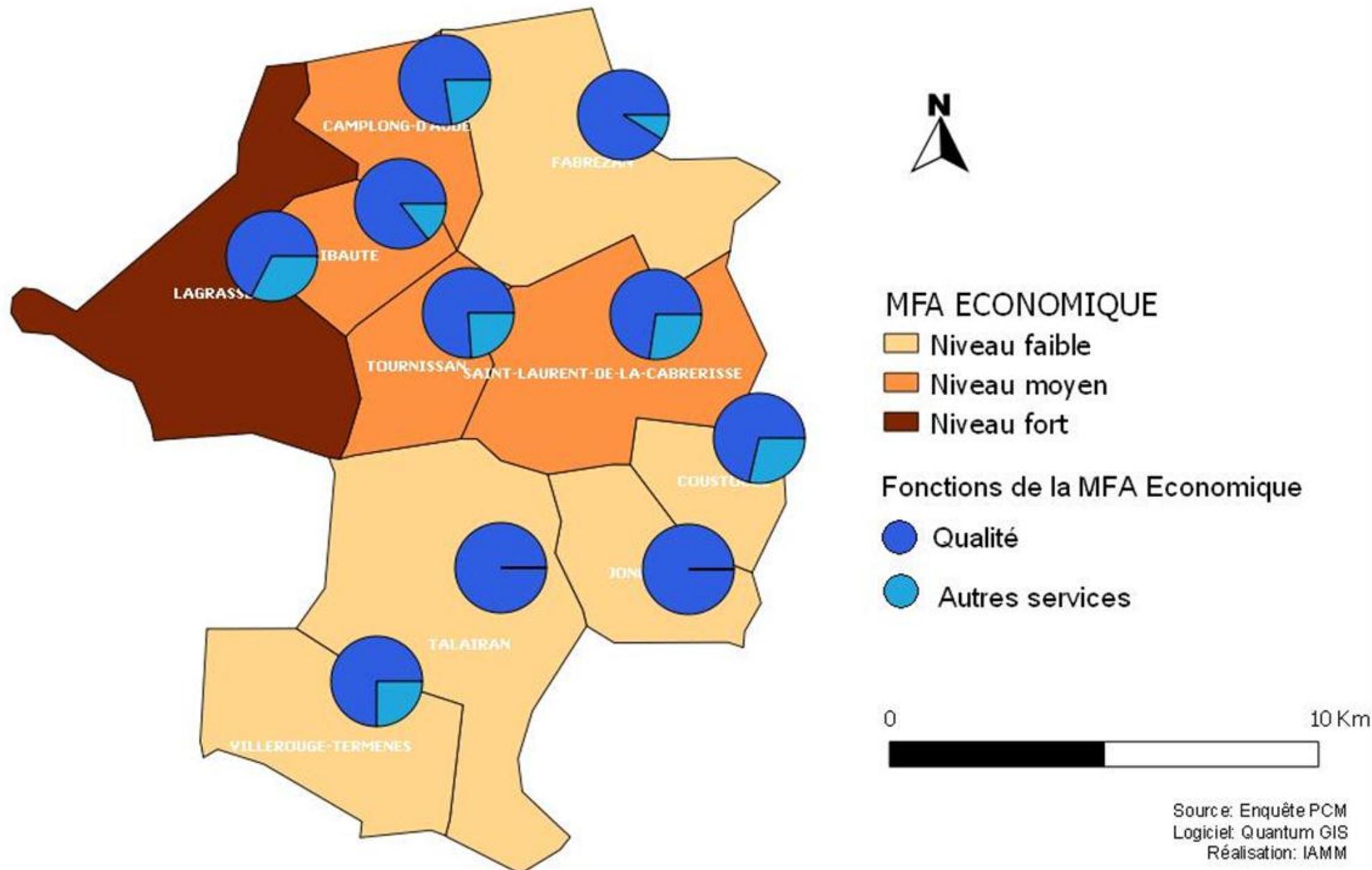
#### 3.3.2.4. Conclusion MFA économique

La part des deux fonctions dans la dimension économique est inégale : le score total de l'échantillon pour la fonction « qualité » représente  $\frac{3}{4}$  du score de la dimension économique, alors que la fonction « autre service » ne représente un quart de ce score.



Les résultats par commune sont représentés sur la carte suivante:

# Multifonctionnalité économique par commune



Carte 9: Multifonctionnalité économique par commune

La carte représentant la multifonctionnalité économique de notre zone d'étude est à analyser suivant les deux niveaux suivants.

La couleur surfacique déterminée pour chaque commune indique le score obtenu pour la dimension économique. On peut remarquer que la commune de Lagrasse présente un niveau élevé de multifonctionnalité économique (notamment dû à la présence importante de caves particulières et de boutiques de vente directe). Camplong d'Aude, Ribaute, Tournissan et Saint Laurent de la Cabrerisse viennent en seconde position avec un score considéré comme moyen. Les autres communes présentent un niveau faible de multifonctionnalité économique (à relativiser pour les communes de Jonquières et Villerouge compte tenu du faible nombre d'enquêtes).

Les diagrammes expriment la part de chaque fonction dans la dimension économique : la fonction « qualité » et la fonction « autres services ». Les communes suivent globalement la tendance générale, à savoir une grande part de la fonction « qualité » au regard de la fonction « autres services ». Le score de Talairan est particulier car il est composé quasi exclusivement de la fonction « qualité ».

### 3.3.3. La dimension environnementale de la multifonctionnalité

#### 3.3.3.1. Définition et calcul

Deux fonctions ont été évaluées sur un score total de six points, pour mesurer la MFA environnementale:

1. *Fonction entretien du paysage/biodiversité* (3 points), évaluée à travers d'un indicateur:
  - a) Indicateur surface en friche:
    - Score 0 : si surface en friche  $\geq$  20% SAU.
    - Score 1: si surface en friche entre 10 et 20% SAU et friche non située sur des terrains en pente ou au milieu des vignes. (agriculteurs enquêtés)
    - Score 2 : si surface en friche entre 10 et 20% SAU et friche située sur des terrains en pente ou au milieu des vignes.
    - Score 3 : si surface en friche  $<$  à 10% SAU.
2. *Fonction gestion des ressources naturelles* (3 points), évaluée à travers d'un indicateur:
  - b) Indicateur utilisation d'herbicides:
    - Score 0: si SAU en vigne traitée à l'herbicide  $>$  100%.
    - Score 1: si SAU en vigne traitée à l'herbicide entre 26 et 100%.
    - Score 2: si SAU en vigne traitée à l'herbicide  $<$  26%.
    - Score 3: si SAU en vigne traitée à l'herbicide égal à 0%.

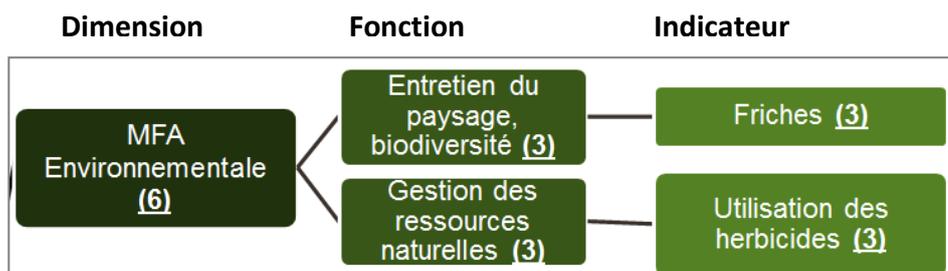


Figure 147: méthodologie évaluation MFA environnementale

Trois niveaux de MFA environnementale ont été établis en prenant en compte le score total (sur 6 points):

- Niveau faible:  $0 \leq$  score total  $\leq$  2.
- Niveau moyen: si  $2 <$  score total  $\leq$  3.
- Niveau fort: si  $3 <$  score total  $\leq$  6.

### 3.3.3.2. Fonction entretien du paysage / biodiversité

Cette fonction a été évaluée à travers de la surface en friche et les résultats obtenus sont les suivants:

Score total et moyen fonction entretien du paysage /biodiversité pour la zone d'étude				
Indicateur	Score	Nb agriculteurs	Somme score	Score moyen
Surface en friche (Q63)	0	37	0	<b>1.63:</b>
	1	2	2	
	2	14	28	
	3	41	123	
	<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>153</b>	

Tableau 33: Score total et moyen fonction entretien du paysage /biodiversité pour la zone d'étude

En termes de pourcentage d'agriculteurs dans chaque classe pour la zone d'étude:

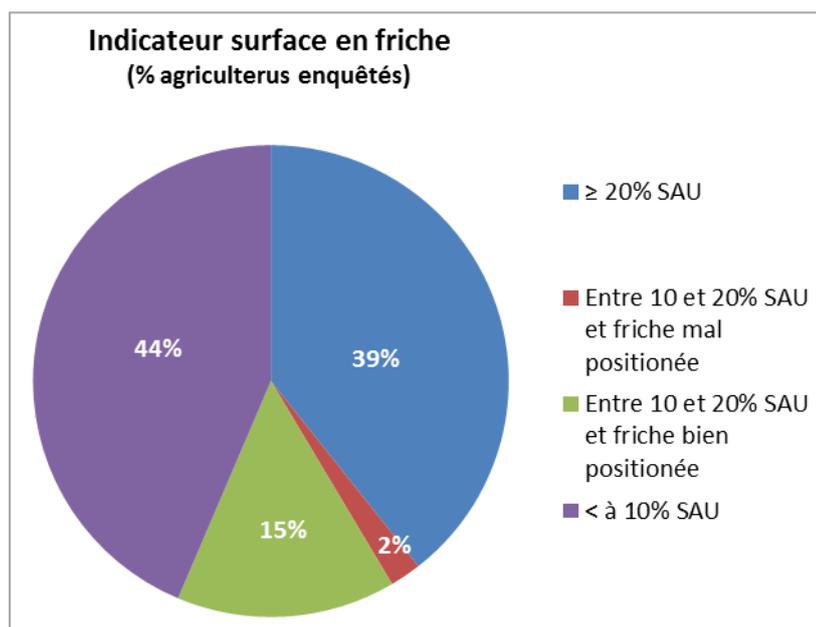


Figure 148: Indicateur de surface en friche

On remarque que presque 60% des agriculteurs enquêtés (59%) ont une surface en friche inférieure à 10% de la SAU ou entre 10 et 20% de la SAU mais bien positionnée et que pourtant prêtent une fonction d'entretien du paysage et de la biodiversité dans la zone d'étude. Ce phénomène coexiste avec un pourcentage élevé des agriculteurs (41%) qui ont 20% ou plus de la SAU en friche ou SAU en friche entre 10 et 20% mais mal positionnée.

### 3.3.3.3. Fonction gestion des ressources naturelles

Cette fonction a été évaluée à travers de l'indicateur « % de SAU en vigne traitée à l'herbicide » et les résultats obtenus sont les suivants:

Score total et moyen fonction gestion des ressources naturelles pour la zone d'étude				
Indicateur	Score	Nb agriculteurs	Somme score	Score moyen
Utilisation d'herbicides (Q103)	0	13	0	<b>1.68</b>
	1	16	16	
	2	53	106	
	3	12	36	
	<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>158</b>	

Tableau 34: Score total et moyen fonction gestion des ressources naturelles pour la zone d'étude

On peut observer que la plupart des agriculteurs font peu de traitements (SAU traitée inférieure à 26%) et que la modalité d'application d'herbicides plus utilisée dans la zone d'étude est le traitement sur le rang.

### 3.3.3.4. Conclusion MFA environnementale

La contribution de chacune des deux fonctions au total de la MFA environnementale est très équilibrée : le score pour le total de l'échantillon pour la fonction « gestion des ressources naturelles » représente 51% du total de la MFA économique autant que la fonction entretien du paysage/biodiversité représente 49% du total.

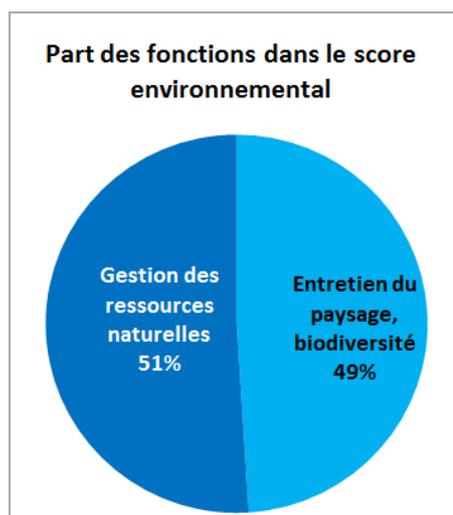
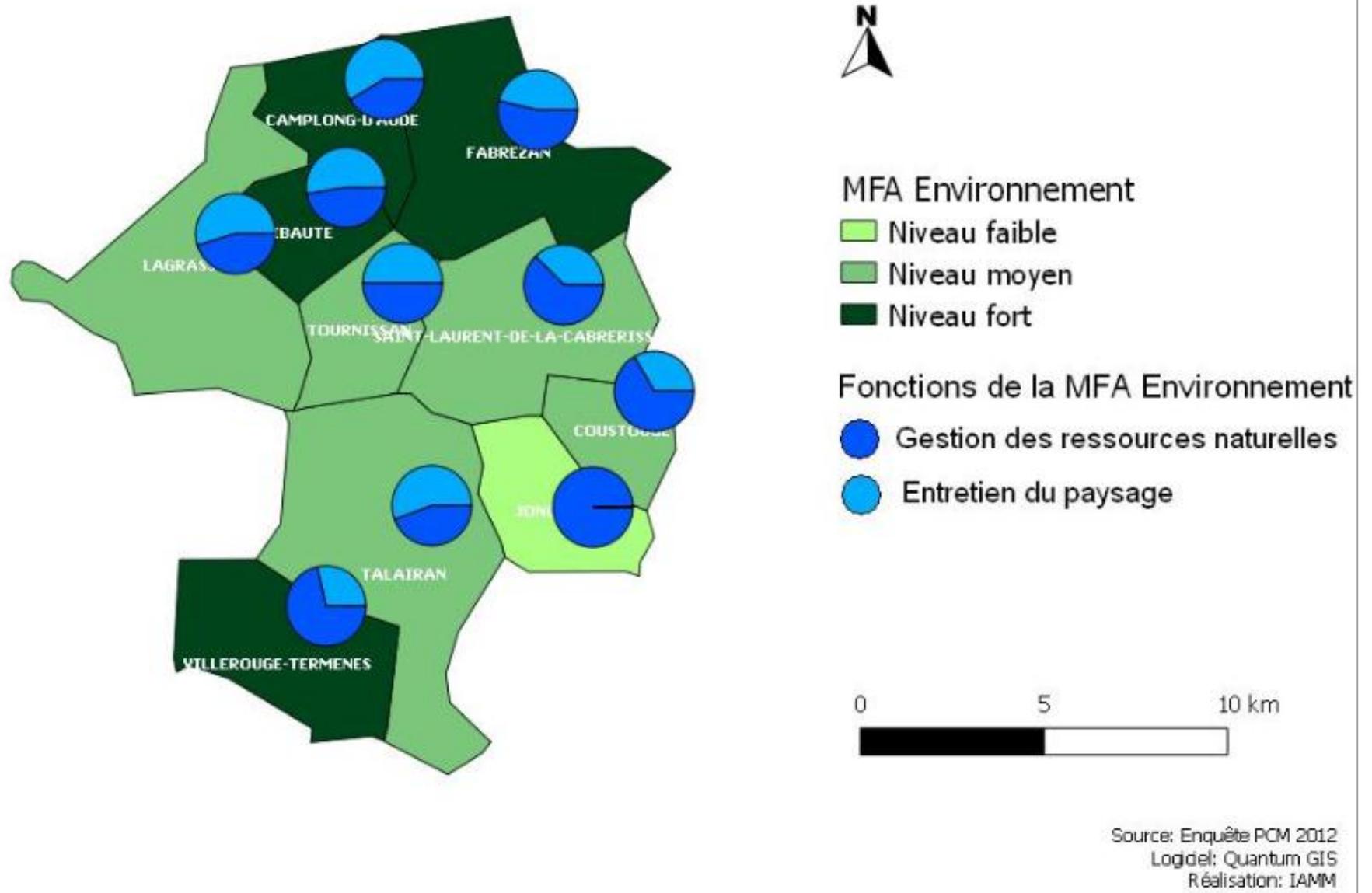


Figure 149: Part des fonctions dans le score environnemental

A niveau de la commune et en termes de score total pour la dimension MFA environnementale, pour chaque des communes il a été calculé le score total par fonction, le score total pour la dimension environnementale, et le score moyen par dimension et par commune. Trois niveaux de MFA environnementale ont été établis: faible, moyen et fort, qui ont été représentés dans la carte suivante:

# Multifonctionnalité environnementale par commune



Carte10: Multifonctionnalité environnementale par commune

Dans la plupart des communes, la contribution de chacune des fonctions à la dimension environnementale est assez équilibrée, sauf pour Coustouge et Talairan pour qui la fonction « gestion des ressources naturelles » a une contribution plus importante à la valeur totale de la dimension. A Jonquières et Villerouge-Termenès, la fonction « gestion des ressources naturelles » est aussi la principale, mais il faut relativiser les résultats car il y a été enquêté respectivement un et deux agriculteurs.

### 3.3.4. La multifonctionnalité de l'agriculture (totale)

La multifonctionnalité du territoire est représentée par :

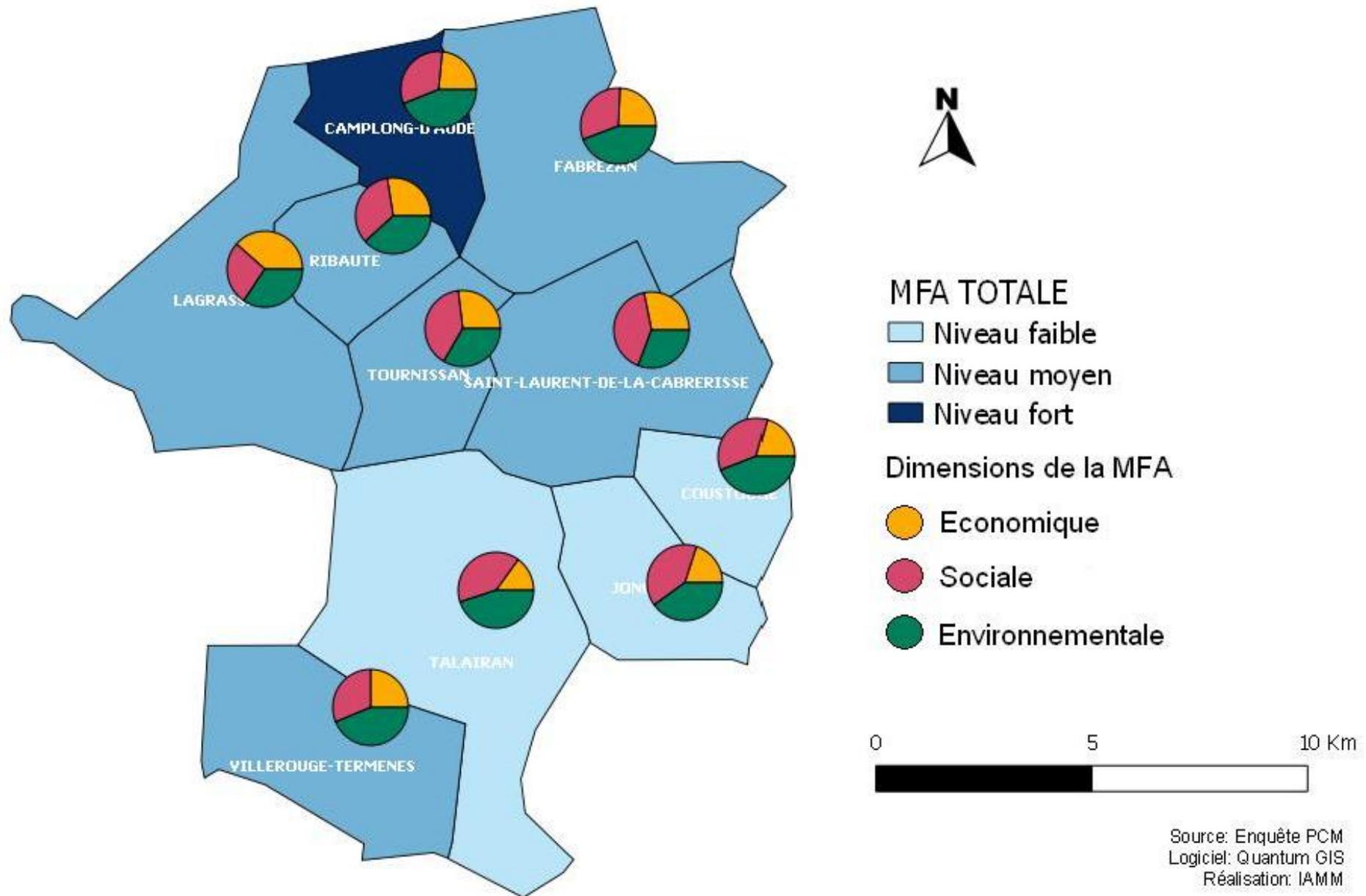
- La dimension sociale : l'indicateur « identité du territoire » domine.
- La dimension économique : l'indicateur « qualité » domine.
- La dimension environnementale : une répartition équitable des indicateurs « friches » et « traitements ».

Si l'on considère les trois dimensions de la multifonctionnalité, la part de chacune dans le score total est la suivante :

<i>Contribution de chaque dimension à la multifonctionnalité totale</i>	
Environnement	39 %
Social	34 %
Économie	27 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Tableau 35: Contribution de chaque dimension à la multifonctionnalité totale

# Multifonctionnalité totale par commune



Carte11: Multifonctionnalité totale par commune

La carte représente la multifonctionnalité de l'agriculture de la zone d'étude. Deux niveaux d'analyse permettent de comprendre l'intégration de l'agriculture de chaque commune dans les dimensions sociale, économique et environnementale.

Le premier niveau de la couleur surfacique détermine le degré de multifonctionnalité en général par le gradient bleu. Les communes de Talairan, Coustouge, et Jonquières présentent donc un niveau faible de multifonctionnalité alors que Camplong d'Aude se démarque comme le seul ayant un niveau fort de multifonctionnalité. On analyse ensuite le second niveau avec les diagrammes qui expriment la part de chaque dimension sociale, économique et environnementale, dans la multifonctionnalité de chaque commune. Les communes avec un faible niveau de multifonctionnalité présentent une répartition inégale entre les trois dimensions. Ceci peut s'expliquer par le faible nombre d'enquêtés à Jonquières et Coustouge, et la faible part de la dimension économique peut s'expliquer par la présence d'une cave coopérative qui joue le rôle de relais économique pour les exploitations. La commune de Camplong d'Aude est remarquable par son équilibre entre les trois dimensions, ce qui peut expliquer son niveau fort de multifonctionnalité.

On remarque une certaine dominance de la dimension « environnement » dans la multifonctionnalité de l'agriculture en PCM. Or une agriculture multifonctionnelle repose sur une répartition égale entre les différentes fonctions de l'agriculture. La viticulture du PCM est sur cette voie, mais il convient de mieux penser l'intégration de l'agriculture dans le développement local, en particulier dans le domaine économique, où seule la qualité de la production est réellement vectrice de développement. Pour intégrer le milieu agricole dans le développement économique territorial, le PCM peut travailler autour de l'agrotourisme, la vente directe et le marketing. Ces résultats sont à nuancer, du fait que l'enquête ne considère pas le travail « économique » effectué par les caves coopératives.

### Conclusion partie 3

Pour conclure, l'agriculture de notre zone d'étude présente une approche multifonctionnelle. L'activité agricole est une des activités qui permet d'engager une démarche de développement local, à travers différents aspects qui sont bien exploités sur le territoire. En effet, la pluriactivité des ménages agricoles par exemple peut permettre la pérennité et le maintien des exploitations agricoles, et ainsi engager le développement rural. La pluriactivité, qui est une composante essentielle de notre zone d'étude, est alors liée à l'existence de la multifonctionnalité. Il en est de même pour les exploitations diversifiées qui sont des entreprises multifonctionnelles.

Dans le développement territorial, on cherche également à avoir un développement durable. La multifonctionnalité de l'agriculture permet de rendre compte de l'intégration au territoire, et ainsi évaluer la durabilité du territoire. La relation entre agriculture et territoire fait alors apparaître la notion de gouvernance rurale. En effet, la gouvernance permet la collaboration, la discussion et l'opposition des acteurs autour d'une problématique locale. Ainsi l'articulation entre l'agriculture et son environnement est amenée à être durable si elle prend en compte tous les acteurs concernés.

# CONCLUSION

Avant de conclure sur ce diagnostic, il convient d'en rappeler les limites afin de nuancer les résultats obtenus dans cette étude. En effet, l'échantillon de diagnostic ne représente pas toutes les communes de la zone d'étude. De plus, la question des caves coopératives n'a pas été traitée faute de temps (au niveau économique avec la commercialisation, le marketing), le diagnostic a été centré au niveau de l'exploitation ou à l'échelle territoriale de la zone d'étude. Enfin les questions de l'enquête ont été axées de manière à construire des indicateurs, elles ont ainsi pu être biaisées (sur les questions de prix par exemple), et elles ne représentent parfois pas la réalité.

Suite à cette enquête, on cherche à mesurer l'état actuel de cette agriculture, en ce qui concerne son dynamisme et son ouverture vers d'autres activités (ou spécialisation sur un secteur), et vers l'environnement local. Comment les exploitations agricoles d'une petite région utilisent et façonnent le territoire ? Afin de retranscrire les résultats de cette enquête de manière transversale, il convient d'évaluer les contraintes et atouts de l'agriculture de notre territoire.

Contraintes	Atouts
Tendance au vieillissement des viticulteurs, Et une incertitude sur le devenir des exploitations par rapport au foncier	40% de ceux qui n'ont pas de succession sont prêt à mettre en fermage ou vendre pour une exploitation viticole
Essoufflement du dynamisme de la viticulture avec le peu de projets en route. peu de diversification, peu d'agrotourisme	viticulture héritée fait partie du patrimoine local
Part de friches importante	Friches maîtrisées = réservoir de biodiversité,
Pas de diversification dans les circuits de distribution	Production de qualité, un atout à valoriser
1/3 des revenus agricoles sont équivalents à moins d'un SMIC	Pluriactivité
	Participation vie locale, et intégration de la viticulture dans le tissu de la société
	viticulture respectueuse de l'environnement, atout pour mettre en place le dispositif des MAEt.

Tableau 36: L'équilibre entre les contraintes et les atouts du territoire

## ➤ **L'AVENIR DU FONCIER AGRICOLE**

La première tendance observée est celle du vieillissement des viticulteurs, qui accentue une incertitude sur le devenir des exploitations par rapport au foncier et à la transmission. Cependant, l'enquête a également montré que 40% de ceux qui n'ont pas de succession sont prêts à mettre en fermage ou vendre pour une exploitation viticole. Une offre foncière est alors à venir compte tenu de l'intention exprimée par certains agriculteurs sans succession familiale de mettre en vente ou en fermage leurs terres. Le territoire peut donc axer son action sur le comment renforcer les actions d'aide à l'installation des jeunes pour répondre à la question de la succession.

## ➤ **UNE EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE**

Le dynamisme de la viticulture du PCM s'essouffle à travers le manque de projets de renouvellement ou d'évolution, par exemple au niveau de l'agrotourisme. On peut relativiser ce peu de diversification, par le constat évident que le patrimoine de notre territoire, c'est bien la viticulture héritée localement. Développer l'agrotourisme permettrait de mieux valoriser l'articulation entre le potentiel touristique du territoire et la viticulture.

Par ailleurs, on a pu constater au long de cette enquête que les exploitations restent dans un circuit traditionnel (vente de la production aux négociants), mais le territoire présente une viticulture orientée sur la qualité, un atout essentiel qu'il reste à valoriser dans une plus grande diversité de circuits de distribution. Or la faible diversification des activités, des cultures, et des circuits de distribution représente un risque pour l'économie du territoire. Un territoire très spécialisé sur une activité économique est en effet fragile sur le marché actuel. L'agriculture de notre zone d'étude doit mieux penser le développement du marketing et diversifier les circuits de distribution, et en particulier, mieux exploiter le potentiel d'exportation en viticulture biologique.

Les faibles revenus agricoles (1/3 sont équivalents à moins d'un SMIC) démontrés dans cette étude peuvent être contrebalancés par une seconde activité sur le territoire et ainsi renforcer la pluriactivité. Cependant, on observe une tendance à l'installation d'entreprises avec capitaux extérieurs. Ces deux éléments peuvent expliquer le contraste de revenus entre une agriculture familiale et une agriculture d'entreprise.

## ➤ L'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le territoire présente une agriculture intégrée dans le tissu social avec une forte participation dans la vie locale. Cette même agriculture a les moyens de favoriser l'emploi local par le biais de l'emploi de main d'œuvre saisonnière par exemple. Ainsi elle pourrait davantage créer et maintenir le lien social local.

L'agriculture est également intégrée dans son environnement naturel avec une viticulture respectueuse de l'environnement, ce qui constitue un atout pour mettre en place une contractualisation autour du respect de l'environnement avec le dispositif des MAEt. Le présent diagnostic constitue un outil pour initier la réflexion partenariale sur le volet agricole et environnemental en s'appuyant sur les acteurs déjà mobilisés. Les viticulteurs sont les premiers concernés, et ils doivent être intégrés dans un processus global participatif et actif pour le territoire. Ce territoire peut alors aujourd'hui construire une image du territoire en valorisant une production de qualité et une agriculture durable. En alliant le développement agricole et le développement environnemental, notre zone d'étude progresserait vers une démarche de développement durable.